19830

HISTOIRE

DU DÉPARTEMENT

DE

LA CHARENTE-INFÉRIEURE

PAR

L. DELAYANT

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR,
ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE,
SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, BIBLIOTHÉCAIRE
DE LA VILLE DE LA ROCHELLE.

LA ROCHELLE

H. PETIT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DU PALAIS, 39

1872

BIBLIOTHÈQUE
LA ROCHELLE

HISTOIRE

DU DÉPARTEMENT

DE

LA CHARENTE-INFÉRIEURE

PAR

L. DELAYANT

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR,
ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE,
SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, BIBLIOTHÉCAIRE
DE LA VILLE DE LA ROCHELLE.

LA ROCHELLE

H. PETIT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DU PALAIS, 39

—

1872

L'histoire des provinces qui ont formé le département de la Charente-Inférieure, la Saintonge et l'Aunis, a été donnée par M. Massiou, en six volumes in-octavo, contenant ensemble 3,318 pages ; j'en offre un abrégé en un volume in-douze.

Mon livre est mien et tout-à-fait sous ma responsabilité ; mais il y aurait de l'ingratitude à ne pas reconnaître tout ce qu'il doit à mon savant devancier. Son érudition est étendue et exacte ; j'ai vérifié beaucoup de ses nombreuses citations, je les ai toujours trouvées fidèles, bien que je les aie quelquefois entendues autrement que lui. Il y a à retrancher dans son livre, bien peu à ajouter, sauf pour les lacunes qu'il a laissées volontairement. Son récit est clair, sa marche facile ; quoique dans son style quelques formes aient déjà vieilli, il se fait lire par un charme très rare dans les ouvrages de ce genre.

La Rochelle a des historiens différents, qui se corrigent ou se complètent entre eux : pour la Saintonge, M. Massiou n'est pas seulement le meilleur, il est le seul. Je ne comptais pas, en commençant mon travail, le suivre de si près : il a été souvent attaqué, parfois avec amertume, et, en effet, il n'a pas toujours assez de critique ou assez de mémoire : je croyais pouvoir rapprocher de lui ceux qui l'ont blâmé, et à l'aide de leurs écrits verser sur l'histoire un nouveau jour. Épreuve faite, j'ai trouvé des dissidences fortement accentuées sur la manière d'apprécier les faits, plus que sur les faits eux-mêmes, des rectifications nombreuses, mais sur des détails ordinairement trop petits pour trouver place dans cet abrégé ; rien qui change ou qui ajoute quelque chose à ce qui constitue réellement l'histoire.

A ceux qui veulent connaître celle des pays qui composent le département de la Charente-Inférieure, c'est donc le livre de M. Massiou qu'il faut présenter : il faut leur dire que peu de sujets supportent moins un abrégé que l'histoire d'une ville ou d'une petite province. Elle ne permet guère la hauteur des vues, elle ne frappe pas par la grandeur des résultats ; que lui reste-t-il, si on lui ôte la vie des détails ?

Et pourtant beaucoup de personnes hésiteront à lire trois mille pages sur l'Aunis et la Saintonge et voudront avoir à moins de frais une idée des destinées successives de ces pays. Ceux-là ne trouvant nulle part ailleurs ce qu'ils cherchent, penseront peut-être que mon petit livre vaut mieux que rien. C'est là sa raison d'être, que ce soit son excuse.

Ce sommaire ne comporte pas le luxe d'une indication des sources, qui l'allongerait pour ne lui donner qu'une apparence mensongère d'érudition. Je n'ai pas eu à ma disposition d'archives publiques ou particulières, de documents inédits ; et pour les livres ce travail n'est pas à faire, c'est à M. Massiou que les érudits doivent avoir recours. Mais j'ai cru utile de donner une liste des principaux ouvrages consacrés spécialement à l'histoire des provinces ou des villes qui composent le département de la Charente-Inférieure, bien que M. Massiou ait fondu dans son livre ceux qui l'avaient précédé, et que beaucoup de ceux qui l'ont suivi lui aient emprunté une partie, quelquefois la plus grande partie du leur.

Je la fais précéder par la courte nomenclature des sources moins spéciales où j'ai puisé ce que j'ai changé ou ajouté à son récit. A l'aide des indications de temps ou de lieu, ceux des lecteurs qui voudraient vérifier mes assertions y trouveront facilement ce qui les appuie.

Quant aux années postérieures à 1814, cette ébauche de leur histoire a été faite sur les journaux, et malheureusement sur les seuls journaux de la Rochelle. Elle est bien incomplète ; j'espère qu'elle est exacte.

SUR LA FRANCE.

ACHAINTRE. — Index géographique des Commentaires de César, édition Lemaire. Art. Santones.

WALCKENAER. — Géographie ancienne et comparée des Gaules.

MARCIEN. — Périple, liv. II et les notes de l'édition Didot.

RABANIS. — Les Mérovingiens d'Aquitaine et la charte d'Alaon, in-8°, 1856.

Mémoires de l'Académie des inscriptions et balles-lettres, t. IX, in-4°.

Testament du comte Roger, dans Mabillon, Annales de l'ordre des Bénédictins, t. II, p. 664.

BOURGEOIS. — Recherches historiques sur l'empereur Othon IV, 1775, in-8°.

DUFFUS-HARDY. — Rotuli chartarum — Rotuli litterarum patentium — Rotuli litterarum clausarum in Turri Londinensi asservati, 1837, in-f°.

RABANIS. — Clément V et Philippe-le-Bel, 1858, in-8'.

LA CURIE. — Dissertation sur l'entrevue de Philippe-le-Bel et Bertrand de Got, 1849, in-8°.

BARDONNET. — Procès-verbal de délivrance à Jean Chandos des places françaises abandonnées par le traité de Brétigny, 1867, in-8°.

Lettres 42, 43 et 159 du pape Innocent IV, dans DOM MARTÈNE : Thesaurus novus anecdotorum, t. II, in-f°.

Duc D'AUMALE. — Histoire des princes de Condé, t. II, 1864, in-8°.

FÉNELON. — Lettres à Seignelay.

Nic.-Jos. FOUCAULT. — Mémoires (de 1641 à 1719) publ. p. F. Baudry, 1862, in-4° (pages 215, 236, 521, 524, 540).

DEPPING. — Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, 1855, in-4°. (tome IV, p. 448).

Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme français.

Testament de Sam. Majou et de Marguerite Desmé, 1696, publié par P. Marchegay, 1854, in-8°.

COLBERT. — Lettres, instructions et mémoires, publ. par Pierre Clément, 1864, in-8°.

WALLON. — Cahiers de géographie historique. Géographie de la France, 1840, in-12°.

Annuaire historique, publ. par la Société de l'histoire de France, in-18°.

1839 : Pairies de France. — Chambres des comptes. Cours des aides.
1841 : Liste des lieux où l'on a battu monnaie.
1845 : Liste des croisés.
1847 : Liste des archevêques et évêques de France.
1850 : Liste des bailliages et sénéchaussées de France.
1852 : Notice sur les pays d'État.

VAULABELLE. — Histoire des deux Restaurations, in-8°.

SUR LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

FILLEAU. — Annuaire historique et statistique du département de la Charente - Inférieure pour l'an 1814. — in-8°, Rochelle.

A.-F. LACURIE. — Précis historique et statistique sur le département de la Charente-Inférieure. — 1834, in-8°, Saint-Jean-d'Angély.

A. GAUTIER. — Statistique du département de la Charente-Inférieure. — 1839, in-4°, Rochelle.

DOLIVET. — Géographie physique, politique, historique, agricole, commerciale et industrielle du département de la Charente-Inférieure. — Rochefort, 1854, in-8°.

W. MANÈS. — Description physique, géologique et minéralogique du département de la Charente-Inférieure. — Bordeaux, 1853, in-8°, 272 pages et carte.

Un Précis de cette description, en 20 pages avec une carte réduite, a été publié en 1864. — Paris, Dupont.

(En rapprocher : Explication de la carte géologique de la France. — Quatrefages : Souvenirs d'un naturaliste. Les côtes de la Saintonge. Revue des Deux-Mondes. 1853. — D'Archiac : Rapport sur les progrès de la paléontologie de la France, p. 504.)

FLEURY. — Mémoires sur le gisement problable du port et du promontoire des Santons. — Dans les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest pour 1840. — in-8°.

L'abbé J.-L. LACURIE. — Notice sur le pays des Santons. — 1844, in-8°.

L'abbé J.-L. LACURIE. — Excursion archéologique de Saintes à Luçon et retour. — 1853, in-8°.

R.-P. LESSON. — Ère celtique de la Saintonge. — 1847, in-8° Rochefort.

R.-P. LESSON. — Lettres historiques et archéologiques sur la Saintonge et sur l'Aunis. — 1840, in-8°, Rochelle.

R.-P. LESSON. — Histoire archéologique et légendes des marches de la Saintonge. — 1845, Rochefort.

R.-P. LESSON. — Fastes historiques, archéologiques, biographiques, etc., du département de la Charente-Inférieure. — 1842-1845, 2 vol. in-8°, Rochefort.

AUDIAT. — Épigraphie Santone et Aunisienne. — 1870, in-8°.

MOREAU. — Mémoire sur les voies militaires de la Saintonge. — Dans les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest pour 1838. — in-8°.

LA FONTENELLE DE VAUDORÉ. — Recherches sur les vigueries et les origines de la féodalité en Poitou. — Dans les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest pour 1838. — in-8°.

L. FAYE. — Recherches géographiques sur les vigueries du pays d'Aunis. — Dans les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest pour 1845. — in-8°.

EYMERY. — Mémoire sur le canal de jonction de la Gironde à la Charente, par la vallée de la Seugne. — 1839, Bordeaux, in-4°.

FLEURIAU. — Mémoire sur la canalisation des départements de l'Ouest, entre la Basse-Loire et la Gironde. — 1843, Rochelle, in-8°.

LÉON. — Extrait d'un rapport sur le projet d'établissement d'un chemin de fer de Poitiers à la Rochelle et Rochefort. — 1851, Rochelle, in-4°.

FRADET et ROBERT. — Récit des opérations militaires auxquelles a pris part le régiment des mobiles de la Charente-Inférieure, au 16^{e} corps de l'armée de la Loire. — 1871, in-8°, Rochefort.

Mg LANDRIOT. — Discours prononcé à Autun. — 1871, in-8°.

A. MAICHIN. — Histoire de Saintonge, Poitou, Aunis et Angoumois. — 1671, in-f°, Saint Jean-d'Angély.

(Malgré son titre, ce livre ne donne pas une histoire générale de la Saintonge et de l'Aunis, mais il donne sur trente-deux villes ou bourgs de ces provinces et sur les maisons qui les ont possédées, des détails qu'on ne trouve pas ailleurs réunis.)

D. MASSIOU. — Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis. — 6 vol. in-8°, de 1836 à 1840, Marennes et la Rochelle.

BRIAND. — Histoire de l'église santone et aunisienne. — 3 vol. in-8°, Rochelle, 1843.

CHOLET. — Études sur l'ancien diocèse de Saintes, aujourd'hui diocèse de la Rochelle et Saintes. — 1865, in-8°, Rochelle.

CHOLET. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne-de-Baigne. — Niort, 1868, in-4°.

GRASILIER. — Cartulaires inédits de la Saintonge. — T. I et II, 2 vol. in-4°, 1871.

CH. ARNAULD. — Histoire de Maillezais. — 1840, Niort, in-8°.

L'abbé LACURIE. — Histoire de l'abbaye de Maillezais, suivie de pièces justificatives. — 1852, Fontenay, in-8°.

AUDIAT. — Les États provinciaux de Saintonge, études et documents inédits. — 1870, in-8°.

ESCHASSÉRIAUX. — Assemblées électorales de la Charente-Inférieure, 1790-1799. — 1868, Niort, in-8.

P.-D. RAINGUET. — Biographie Saintongeaise. — 1851, in-8°, Saintes.

LAMORINERIE. — La noblesse de Saintonge et d'Aunis convoquée pour les États-Généraux de 1789. — 1861, in-8°.

SUR L'ARRONDISSEMENT DE LA ROCHELLE.

Cette nomenclature, qui ne cherche à être complète pour aucune ville, est surtout loin de l'être pour la Rochelle, qui a donné lieu à tant d'écrits que leur catalogue forme un volume plus gros que celui-ci.

L. DE RICHEMOND. — La Rochelle et ses environs. — 1866, Rochelle, in-12.

L. FAYE. — Recherches sur l'ancienne maison de Châtelaillon en Aunis. — Dans les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest pour 1846, in-8°.

CHOLET. — Notice sur les seigneurs de Châtelaillon et de Rochefort. — Dans les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest pour 1853. — in-8°.

L. FAYE. — Nouvelles recherches sur l'ancienne maison de Châtelaillon en Aunis. — Dans les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest pour 1853. — in-8°.

CHOLET — Les ruines de Châtelaillon ou du prieuré de Saint-Romuald : notes sur les origines aunisiennes. — 1865, Rochelle, in-8°.

D'AUSSY. — Précis historique sur Châtelaillon. — Dans ses Chroniques Saintongeaises et Aunisiennes. — 1857, Saintes, in-8°.

ARCÈRE. — Histoire de la ville de la Rochelle et du pays d'Aunis. — 2 vol. in-4°, Rochelle, 1756-1757.

DUPONT. — Histoire de la Rochelle. — in-8°, 1830, Rochelle.

A. GAUTIER. — Précis de l'histoire de la Rochelle. — 1846, in-18°, Rochelle.

A. AUGER. — La Rochelle. — Dans l'histoire des villes de France, publ. par Arist. Guilbert. — 1853, in-8°.

L. DELAYANT. — Histoire des Rochelais racontée à Julien Méneau. — 2 vol. in-8°, 1870, Rochelle.

DELMAS. — L'Église réformée de la Rochelle. Étude historique. — 1 vol. in-12, Toulouse, 1870.

L. DE RICHEMOND. — Essai sur l'origine et les progrès de la réformation à la Rochelle. — in-12, 1859, Rochelle.

TESSEREAU. — Histoire des réformés de la Rochelle de 1660 à 1685. — in-12, 1688, Leyde.

L. DE RICHEMOND. — L'Église sous la croix. Les protestants rochelais de 1685 à 1802. — in-8°, 1865, Saintes.

JOURDAN. — Ephémérides historiques de la Rochelle. — 2 vol. in-8°, 1861 et 1871, Rochelle.

CH. DESMOULINS. — Esnandes et Beaumont-du-Périgord ; analyse comparative de deux églises fortifiées du XIV^{e} siècle. — 1857, in-8°, Caen.

A. ÉTENAUD. — Notice historique sur la ville de Marans. — 1864, in-8°.

D'AUSSY. — Précis historique sur Marans. — Dans ses Chroniques Saintongeaises et Aunisiennes. — 1857, Saintes, in-8°.

L. TURBÉ. — Histoire et statistique de l'île de Ré. — 1858, in-8°, Marennes.

KEMMERER. — Histoire de l'ile de Ré. — 1868, 2 vol. in-8°, Rochelle.

SAVARY. — Rapport à la Société littéraire de la Rochelle, sur une tombelle découverte au Bois, île de Ré. — Juillet 1853. — 12 pages in-12, Rochelle.

Voir un rapport sur le même sujet : Recueil des actes de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure. — T. I, p. 96, in-8°, Saintes, 1861.

Inventaire des titres et privilèges de l'ile de Ré. — 1728, in-4°, Rochelle.

TH. PHELIPPOT. — Notice historique sur Rivedoux et sur ses anciens seigneurs. — in-4°, 1864, St-Jean-d'Angély.

Th. PHELIPPOT. — Précis historique sur l'ancienne seigneurie et fiefs de la Benatière (île de Ré). — 1866, in-8°, Saint-Jean-d'Angély.

SUR L'ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT.

THÉODORE DE BLOIS. — Histoire de Rochefort. — 1733, in-4°, Blois.

THOMAS. — Mémoires pour servir à l'histoire de la ville et du port de Rochefort. — 1828, in-8°, Rochefort.

VIAUD et FLEURY. — Histoire de la ville et du port de Rochefort. — 2 vol. in-8°, 1845, Rochefort.

A. AUGER. — Rochefort. — Dans l'Histoire des villes de France, publ. par A. Guilbert. — 1853, in-8°.

D'AUSSY. — Précis historique sur Tonnay-Charente. — Dans ses Chroniques Saintongeaises et Aunisiennes. — Saintes, 1857, in-8°.

LARICHE. — Relation de ce qu'ont souffert pour la religion les prêtres français insermentés déportés en 1794 dans la rade de l'île d'Aix, près Rochefort. — 1796, in-8°.

SUR L'ARRONDISSEMENT DE S^{t}-JEAN-D'ANGÉLY.

GUILLONET-MERVILLE. — Recherches topographiques et historiques sur la ville de Saint-Jean-d'Angély. — in-8°, 1830, Saint-Jean-d'Angély.

E. PELLETAN. — Saint-Jean-d'Angély, Taillebourg. — Dans l'Histoire des villes de France, publ. par A. Guilbert. — 1853, in-8°.

D'AUSSY. — Épisodes divers de l'histoire de Saint-Jean-d'Angély ;

Précis historique sur Taillebourg ;
Précis historique sur Tonnay-Boutonne ;
Notice historique sur l'ancien château de Landes ;
Notice historique sur l'ancien château de Villeneuve-la-Comtesse la Grenoblerie.

— Dans ses Chroniques Saintongeaises et Aunisiennes.
— Saintes, 1857, in-8°.

BRILLOUIN. — D'Aulnay et de son église. — 1864, in-8°, Saint-Jean-d'Angély.

MARCHANT. — Analyse raisonnée des eaux minérales de la vallée d'Archingeay en Saintonge. — in-4°, 1777, Saintes.

SUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINTES.

VALLEIN. — Guide du voyageur à Saintes et dans ses environs. — 1841, in-12, Rochelle.

L'ab. LACURIE. — Monographie de la ville de Saintes. — Dans le Recueil des actes de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure. — T. 1er, p. 155 à 316, in-8°, 1862, Saintes.

E. PELLETAN. — Saintes. — Dans l'Histoire des villes de France, publ. par Ar. Guilbert. — 1853, in-8°.

ÉLIE VINET. — L'antiquité de Saintes et Barbezieux. — Bordeaux, 1541 ou 1584, in-4°.

LASAUVAGÈRE. — Recherches sur les ruines romaines de Saintes et des environs, avec les particularités les plus remarquables sur l'histoire de cette ville. — Dans so. Recueil d'antiquités dans les Gaules. — 1770, in-4°, p. 1 à 130.

BOURIGNON. — Recherches topo graphiques, historiques, militaires et critiques sur les antiquités gauloises et romaines de la province de Saintonge. — 1801, in-4°.

CHAUDRUC DE CRAZANNES. — Notice sur les antiquités de la ville de Saintes, découvertes en 1815 et 1816. — in-8°, 1817,

CHAUDRUC DE CRAZANNES. — Antiquités de la ville de Saintes et du département de la Char ente-Inférieure, médites ou nouvellement expliquées. — 1820, in-4°.

AUDIAT. — Saint-Pierre de Saintes, cathédrale et basilique. — 1871, in-8°.

RAINGUET. — Dissertation historique sur St-Eutrope. — 1861, in-8°, Jonzac.

DESMOULINS. — Rapports sur les églises de Saint-Eutrope de Saintes et de Saud-Junien. — 1848, in-8°, Caen.

DE TILLY. — La Saintonge sous la domination anglaise. — Dans la Revue des Sociétés savantes. — 1870, p. 461, in-8°.

DANGIBAUD. — Saintes au XVI^{e} siècle. — 1803,in-8°.

On trouve plusieurs Mémoires et Dissertations sur des points de détail de l'histoire de Saintes et de son arrondissement dans trois recueils :

Recueil des actes de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure (de 1861 à 1867). — in-8°, Saintes.

Bulletin religieux du diocèse de la Rochelle et Sainte) (de 1864 à 1871). — in-8°, Rochelle.

Revue de l'Auras et de la Saintonge (de 1866 à 1869). — in-8°, Rochelle et Niort.

D'AUSSY. — Précis historique sur Saujon. — Dans ses Chroniques Saintongeaises et Aunisiennes (p. 319-327). — in-8°, 1857, Saintes.

D'AUSSY. — Histoire de Pons. — Dans ses Chroniques Saintongeaises et Aunisiennes (p. 81-153). — in-8°, 1857, Saintes.

Factums pour le syndic dit clergé du diocèse de Saintes, contre les prétendus réformés de Saintonge, sur le sujet des temples et exercices publics de leur religion. — Préface de 86 pages suivie de 41 factums, in-4°, s. 1. n. d.

CROTTET. — Histoire des Églises réformées de Pons, Gémozac et Mortagne-en-Saintonge. — in-8°, Bordeaux, s. d. (1841).

SUR L'ARRONDISSEMENT DE MARENNES.

A. BOURRICAUD. — Marennes et son arrondissement. — 1867, in-8°, Marennes.

LETERME. — Réglement général et notice sur les marais de l'arrondissement de Marennes. — in-8°, 1826, Rochefort.

LE BERTON DE BONNEMIE. — Mémoire concernant l'île d'Oleron, suivi de l'abrégé historique de l'établissement du calvinisme en l'île d'Oleron et de la destruction des églises. — Bordeaux, 1699, in-8° de 56 p.

VALLEAU. — Études historiques et religieuses sur l'île d'Oleron. — Dans le Bulletin religieux du diocèse de la Rochelle et Saintes (années 1867-68). — in-8°, Rochelle.

MASEAU. — Les martyrs de l'île Madame. — Dans le Bulletin religieux du diocèse (années 1864 à 1866). — in-8°, Rochelle.

Mémoire contre la translation du bureau de Brouage à Marennes. — 1717, feuille in-folio.

D'AUSSY. — Précis historique sur Brouage (p. 496-527 ;

Précis historique sur Soubise (p. 247-287 ;
Précis historique sur Roy an (p. 172-195 ;

— Dans ses Chroniques Saintongeaises et Aunisiennes.
— 1857, in-8°, Saintes.

E. PELLETA. — La naissance d'une ville. — 1861, in-8°.

SUR L'ARRONDISSEMENT DE JONZAC.

RAINGUET. — Études historiques, littéraires et scientifiques sur l'arrondissement de Jonzac. — 1864, in-8°,

D’AUSSY. — Quelques faits historiques de l’arrondissement de Jonzac. — 1855, in-4°, Jonzac.

C. DUTEIL. — Notice archéologique sur le dolmen de Montguyon. — 1840, in-8°, Bordeaux.

RAINGUET. — Découverte d’anciens tombeaux sur une colline isolée de la commune de Saint-Fort-sur-Gironde. — 1859, in-8°, Jonzac.

RAINGUET. — Mémoire archéologique suivi d’une notice sur l’église de Saint-Fort-sur-Gironde. — 1843, in-8°, Rochelle.

I

La division de la France en départements répond surtout à des besoins de politique et d'administration. Ce point de vue a forcé de mettre entre eux une certaine égalité d'étendue : il n'a pas permis de conserver les régions naturelles, encore bien moins de tenir compte de l'unité historique. A l'époque où la division fut faite on avait plus la crainte que le culte du passé et l'on se fût plutôt attaché à briser qu'à maintenir cette unité.

Il en résulte naturellement que nos départements n'ont pas d'histoire et peuvent difficilement en avoir. Ceux-là seuls feraient exception, qui sous un nom nouveau reproduiraient intégralement et uniquement une ancienne province ; c'est ce qui n'a lieu absolument pour aucun, ce dont quelques-uns approchent beaucoup.

Le département de la Charente-Inférieure semble au premier coup d'œil un des plus favorisés à cet égard, puisque, à l'exception d'un petit nombre de communes, il ne comprend que deux petites provinces qui à plusieurs reprises ont été réunies en une seule, la Saintonge et l'Aunis. Mais bien des motifs restreignent jusqu'à le détruire cet avantage apparent. On peut, il est vrai, ne tenir en histoire qu'un compte médiocre du chef-lieu de canton Aulnay, et des quatorze autres communes de l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély (cantons d'Aulnay et de Loulay) détachées du Poitou ; des sept communes du même arrondissement et de celui de Jonzac empruntées à l'Angoumois ; mais le département ne contient ni toute la Saintonge, ni tout l'Aunis, quelque petit qu'il soit. Celui-ci a cédé au département des Deux-Sèvres les cantons de Mauzé et de Frontenay, ou Rohan-Rohan ; celle-là, qui comprit longtemps tout l'Angoumois, a donné à celui de la Charente, avec les élections presque entières de Cognac et de Barbezieux, plusieurs des communes ou paroisses qui lui ont toujours été attribuées ; enfin, ce qui est plus grave, l'Aunis et la Saintonge n'ont jamais été unis d'une unité réelle. Leurs intérêts, leur esprit, leur histoire les ont presque toujours séparés. La Charente est une barrière plus large et plus forte que la Sèvre, et l'Aunis dans le passé, peut-être dans le présent, se rattacherait plus aisément

au Poitou qu'à la Saintonge. Ce fait, qui a porté la plupart des écrivains à leur consacrer des histoires spéciales, ressort bien plus puissamment encore chez ceux qui ont tenté de les confondre dans un même livre : Armand Maichin et Daniel Massiou. Il n'a laissé dans l'ouvrage du premier que des chapitres séparés : il a fait échec à toute l'habileté de style et d'agencement du second.

D'un autre côté, cette réunion administrative s'est reproduite à diverses époques, et cette persistance est l'indice de fortes raisons. Peut-être, il est vrai, la dimension de ces deux provinces en serait à elle seule une suffisante : l'antécédent immédiat du département, la généralité de la Rochelle, comprenait comme lui l'Aunis et la Saintonge et y joignait aussi des annexes détachées d'autres provinces, de sorte que les différentes localités de cette généralité, l'une des plus petites du royaume, obéissaient à quatre coutumes, à cinq évêques, à cinq chefs militaires. En remontant plus haut dans le temps, on retrouve des tentatives pour unir la Saintonge et l'Aunis : on n'y retrouve pas moins de persistance dans l'antagonisme.

Une autre difficulté, ou une autre face de cette difficulté plus spéciale au département de la Charente-Inférieure, c'est l'absence d'un point central. De grandes provinces se rattachent à une ville, se groupent autour d'elle, souffrent ou prospèrent avec elle, la reconnaissent comme leur capitale, leur tête, leur cœur. Rien de semblable dans la Charente-Inférieure. C'est adoucir à l'excès l'expression que de dire que plusieurs villes y sont rivales, qu'elles s'y disputent le premier rang, et cela à des titres si différents qu'on ne sait comment les comparer. Saintes, Saint-Jean d'Angély, la Rochelle, Rochefort n'ont pas la même date, la même origine, pas les mêmes idées, et sur bien des points pas les mêmes intérêts. Avec moins de prétentions, Marans, Surgères, Marennes, Pons, Jonzac n'en ont pas moins leur individualité, leur originalité.

Faut-il donc renoncer à esquisser une histoire du département de la Charente-Inférieure ? Le langage a sur nos idées une telle influence que l'unité de nom nous force à en chercher une autre : elle ne repousse pas la distinction ; elle contraint d'admettre qu'il y a quelque chose de commun et de le faire voir. Il ne faut ni se dissimuler la difficulté, ni reculer devant elle : il faut y subordonner son entreprise. L'histoire du département de la Charente-Inférieure ne doit pas être celle de ses diverses localités ; elle doit en tenir compte. Elle doit, pour parler avec Bossuet, en situer les parties

dans le lieu et dans le temps, éviter les détails, mais tâcher de saisir leurs rapports entre elles et d'en former un ensemble.

II

AVANT 511.

Malgré les réserves que j'ai faites, l'histoire du département de la Charente-Inférieure est essentiellement celle de l'Aunis et de la Saintonge, c'est-à-dire des deux pays compris entre la Sèvre et la Gironde, séparés par la Charente, mais dont les limites à l'est et au midi ont plus d'une fois varié. Il y aura lieu d'indiquer ces changements quand ils présenteront quelque importance.

Pour raconter l'histoire de la Saintonge, Maichin part de la création. Il est difficile de remonter plus haut ; mais peut-être aujourd'hui trouverait-on qu'il passe bien vite à Adam. L'histoire d'un pays devrait commencer par son étude géologique, et je ne doute pas que cela ne soit un jour établi. Mais quelques progrès qu'ait faits cette science, on ne voit pas encore clairement ses rapports avec l'histoire de l'humanité. Contentons-nous donc de dire ici que l'Aunis et la Saintonge n'appartiennent pas à la même formation. Le pays au nord de la Charente est le plus ancien ; c'est un terrain jurassique formé par l'oolithe moyenne : au sud de la Charente se rencontre le terrain crétacé. Dans les. deux parties bien des dépôts postérieurs témoignent de changements qui se continuent encore. Le sol peu élevé de ce département maritime est peut-être un de ceux où les actions lentes de la nature se font, si l'on peut parler ainsi, le plus rapidement sentir.

On ne saurait rien conclure de là sur l'ancienneté d'habitation : il semble même qu'à cet égard l'ordre soit renversé : la Saintonge apparaît dans l'histoire avant l'Aunis ; mais ici encore une conclusion pour les temps antéhistoriques serait hasardée. On ne peut avoir que des conjectures, et elles ne peuvent s'appuyer que sur les découvertes d'ossements fossiles ou sur les monuments mégalithiques et sur les pierres polies qu'on a rencontrées dans des tumulus. Les ossements trouvés dans un calcaire de la craie, au hameau de Soute, près de Pons, n'ont encore, que je sache, rien révélé sur la présence de l'homme dans ce pays. Quant à ces monuments qu'on a longtemps attribués aux Celtes et aux Druides, qu'on regarde aujourd'hui comme bien antérieurs, ils sont presque également distribués

dans le département. Massiou et Lesson les ont énumérés ; MM. Moreau et Lacurie en ont donné des cartes : on en trouve à Cosnac et à St-Cyr-du-Doret, près de la Gironde et près de la Sèvre ; on en trouve à Saint-Sévère et à Saint-Rogatien, à la Jarne, à Saint-Maurice, autour de la Rochelle, à l'extrémité est et à l'extrémité ouest de ce département ; on trouve des dolmens à Saint-Pierre d'Oleron et une tombelle récemment ouverte sur la côte méridionale de l'île-de-Ré a offert parmi des ossements humains des haches de pierres dont la forme et le poli annoncent une industrie assez avancée sur quelques points.

Mais ces indices qui prouvent que ce pays était habité donnent bien peu de renseignements sur ses habitants. Il ne faut pas regarder même comme des traditions légendaires ces longs chapitres où Maichin, faisant des Gaules un accessoire de la Saintonge, énumère, avec un admirable sang-froid, les rois des dynasties gauloises, et place, avec réserves toutefois, sous le vingt-deuxième de ces monarques l'arrivée du troyen Francion, rattachant par le nom même la ville de Xaintes au fleuve du Xanthe. Cette prétention de descendre des Troyens, commune à plusieurs villes des Gaules, fort ancienne, puisque Ammien Marcellin la mentionne déjà, n'est peut-être que la forme qu'ont pris les vagues souvenirs d'une origine asiatique.

Dans les temps les plus reculés qu'on puisse atteindre, la puissante tribu des Armorikes occupait les côtes de l'Océan, de l'embouchure de la Seine à celle de la Garonne. Aux Galls qui la composaient d'abord s'étaient joints au septième siècle avant Jésus-Christ, les Kimris, nouveau rameau de l'ancien tronc commun. On croit ou on suppose que cette tribu prit sa part dans toutes les excursions des Celtes, qu'elle fournit un contingent au Brenn qui prit Rome, et on donne comme preuve de ses expéditions en Grèce des médailles de Philippe, père d'Alexandre, déterrées près de Pons. Quelques auteurs se sont même fondés sur la communauté de nom de Mediolanum, qu'ils ont regardé comme celtique, pour attribuer aux Santones la construction du Mediolanum de Lombardie, Milan.

En fait la Gaule n'entre dans l'histoire écrite que par ses malheurs et par la conquête qu'en font les Romains. Non pas que les doutes cessent alors ; mais au moins ils ont une limite et la discussion une base. C'est dans César, je crois, que se trouve pour la première fois le nom des Santones ; mais qu'étaient-ce alors que les Santones ? Ils comprenaient certainement notre pays ; ils en contenaient probablement d'autres.

César et, après lui, tous les géographes anciens placent cette tribu entre les Pictons et la Garonne ; mais ses limites à l'est restent fort incertaines, et un embarras plus grand encore naît de ce que dit César, qu'ils étaient voisins de Toulouse. La difficulté a paru telle à quelques-uns qu'ils ont cru n'y pouvoir échapper qu'en admettant d'autres Santones qu'ils placent vers Rieux et dont le nom du bourg de Santenac leur paraît conserver un souvenir. D'autres se sont contentés d'en conclure que sous ce nom il fallait comprendre le Périgord et l'Agennois. Cependant ailleurs César nomme ces trois peuplades séparément.

Il est encore plus malaisé de reconnaître les localités de ce pays que désignent les anciens, l'île d'Antros, mediolanum, portus et promontorium santonum.

L'île d'Antros est placée par Pomponius Méla à l'embouchure de la Gironde, mais on ne sait ce qu'il en reste.

On n'hésite pas à reconnaître dans Saintes le Mediolanum Santonum, malgré l'indication assez embarrassante de Marcien d'Héraclée, auprès de la mer sur la Garonne. On s'en tire en accusant Marcien d'avoir pris la Charente pour la Garonne, et en alléguant de grands changements dans le sol, de grands mouvements des eaux. « Cette position, dit Walkenaer, est prouvée non-seulement par une suite non interrompue de monuments historiques, mais par un grand nombre d'antiquités romaines qu'on y a trouvées : enfin elle l'est encore mieux par les mesures de trois routes romaines qui la rattachent à Poitiers, Périgueux et Bordeaux. »

Marcien ne parle pas du port des Santons et il ne serait pas impossible qu'il l'eût confondu avec Mediolanum : mais Ptolémée désigne nettement les deux points ; il les met sous le même degré de latitude et place le port à 1° 10' ouest de longitude de la capitale. Rien de plus précis ; mais comme les lieux ne s'y prêtent pas, on conteste, on rejette les chiffres de Ptolémée ; beaucoup nient que le Canentelos de ce géographe soit la Charente. Cette autorité unique ainsi repoussée, il semble qu'il ne reste plus qu'à dire qu'il y avait un port des Santons, mais qu'on ne sait pas où il était. Seulement ce mot entre savants ne se dit que par des périphrases, et les périphrases sont ici des dissertations. On a désigné comme occupés par ce port les lieux où sont maintenant la Rochelle, Brouage, Arvert, l'embouchure de la Seudre, le village de Toulon. Lasauvagère signale même comme ayant été ce port une ville d'Anchoigne, maintenant engloutie sous les sables et dont les matériaux auraient servi à bâtir en partie la Tremblade, qui n'est pas

éloignée du lieu qu'elle occupait. D'autres nient que cette ville ait jamais existé, tout en reconnaissant l'action puissante des sables.

Même difficulté et même procédé pour le Promontoire ; on l'a mis à Blaye, à Arvert, à Broue, à la Rochelle, à la pointe des Minimes, à la pointe de Chef-de-Baie, au cap de Chassiron à l'ile d'Oleron, au rocher des Baleines à l'ile-de-Ré, à la pointe de l'Aiguillon. Au fait on ne sait où il était. On ne peut douter que ce littoral n'ait subi de singuliers changements : on ne sait à quelle époque remonte la forêt sous marine de l'île d'Aix : toute cette côte et la mer qui la baigne sont encore dans un travail incessant : les cartes qu'en ont refaites MM. Fleury et Lacurie ont donc leur raison d'être, quoiqu'ils y aient montré une étrange hardiesse. On peut admirer ces fantaisies érudites ; il ne faut pas s'y fier.

L'histoire n'est guère plus explicite sur cette époque que la géographie. César, dans le récit de sa conquête des Gaules, ne mentionne que deux fois spécialement les Santons. Lorsque (56 av. J.-C.) les Vénètes essayèrent de secouer le joug de ce rude vainqueur, les Santons faisaient partie de ces régions pacifiées, c'est-à-dire domptées, qui ne purent résister à l'ordre de livrer leurs vaisseaux à Décimus Brutus. Lors de la lutte suprême, lorsque les Gaules coalisées envoyèrent leurs troupes d'élite pour délivrer leur héros, ce Vergincétorix enfermé dans Alésia (53 av. J.-C.), la Saintonge fournit un contingent de douze mille hommes. Ce chiffre lui assigne un rang important parmi les nations du pays. Leurs voisins du Poitou, les Pictones n'en fournissaient que huit mille. Bourignon dit qu'on leur donnait le surnom de ventres rouges, et y voit un témoignage de leur valeur. Je n'ai pas vu ailleurs ce surnom.

Puis le nom des Santons se retrouve chez les poètes. Lucain dit leur joie lorsque César pour subjuguer sa patrie retira de chez eux ses légions hostiles : Tibulle rappelle qu'il prit part au combat que Messala Corvinus livra sur leurs rivages. Ici encore les ruines parlent à défaut des écrivains, et des débris de nombreux monuments militaires attestent l'oppression qu'eurent à subir ces peuples plus enchaînés que soumis.

Lorsque la politique d'Auguste, rompant les vieilles associations gauloises, donna au pays une nouvelle division, les Santons passèrent de la Celtique dans l'Aquitaine.

La domination romaine portait avec elle une certaine grandeur et les monuments où elle est empreinte sont aujourd'hui l'orgueil des villes dont

ils ont peut-être aggravé le joug. Ils attestent l'éclat qui payait la servitude des Santons.

Les voies qu'Agrippa fit partir de Lyon pénétrèrent jusque chez eux. Leur Mediolanum était relié par des chemins à Limonum, à Vesunna et à Burdigala, Poitiers, Périgueux et Bordeaux. On retrouve des traces de ces voies si solides, et on en a de nos jours donné des cartes, conjecturales dans les détails, mais dignes de confiance dans leur ensemble.

Leur capitale, Saintes, conserve plus que des vestiges de la splendeur qu'elle reçut dans ces premiers siècles des mains des Romains. Elle eut un Capitole, honneur qu'elle ne partageait qu'avec trois villes de la Gaule. Descendue des hauteurs vers la rivière, elle n'en montre pas moins ses ruines encore imposantes, ainsi que celles de son amphithéâtre, d'un aqueduc qui y portait les eaux pour y faire une naumachie, de ses bains, de son arc de triomphe. Des débris nombreux, qu'on rencontre toutes les fois qu'un incident fait creuser son sol, attestent chaque jour son importance. Ces restes ont été dès longtemps l'objet de savantes études.

Mediolanum était sans comparaison le premier lieu du pays ; mais il n'est pas le seul où se reconnaisse encore l'ongle des Romains. On retrouve en plusieurs endroits des traces de leur occupation militaire ou de leur habitation pacifique ; le terrier de Toulon, la pile de Pirelongue, le fanal d'Ebéon. M. Moreau énumère ainsi ces lieux : Æmillon, Antros, Arces, Aulnay, Bromendrie, La Cave, Chadignac, Changrelou, Condate, Courcoury, Douhet, Ebuon ; Fa, Fiefgallet, Fontclair, Fontcouverte, Fougerade, Grimaudrie, Medis, Mouillepied, Morignac, Mauvinière, Pevels, Le Pin, Pirlonge, La Grand Porte, Roufiac, Saint-Seurin, Saint-Sever, Susac, Tamnum, Toulon, Trignac, Varsay, Vénérant, Villepouge. On a lieu de croire que les Romains avaient un établissement de bains à Archingeay. Au XVIII^{e} siècle, on trouva à l'île d'Oleron un vase rempli de médailles consulaires, qui semble un reste d'une caisse militaire.

Aucun de ces débris, aucune trace de voie romaine ne se rencontre dans le Nord de notre département, dans ce qu'on a depuis appelé l'Aunis, on n'y trouve même guère de noms qui annoncent une grande antiquité. Seulement on a trouvé des médailles romaines à l'ile de Ré, dont pourtant on n'a pas de mention avant le géographe de Ravenne. Comme on a des preuves de l'habitation des Celtes dans cette région, on en a conclu avec vraisemblance que, souvent inondée, marécageuse, peu saine, peu riche, facile à défendre, mais ne pouvant servir de point d'appui pour une attaque, elle avait été

négligée des vainqueurs. Si cette conjecture est fondée, ce petit pays a préludé dès-lors à ce qui devait être longtemps sa destinée, offrir un refuge à l'indépendance.

Bien que la Saintonge fût à une extrémité de l'empire, son nom paraît avoir été assez connu des habitants de Rome. Ils recherchaient l'absinthe de Saintonge, santonicum, herba ou virga santonica ; ses vins, les poissons qu'on pêchait en abondance sur ses côtes, et déjà les huîtres qu'on y nourrissait. Enfin, malgré la raillerie des poètes, la mode empruntait à la Saintonge un de ses vêtements, le cucullus, favorable aux plaisirs dans lesquels la licence romaine mettait quelque mystère.

A ces traits généraux, l'histoire ajoute bien peu de détails.

Les Santons furent une de ces peuplades auxquelles les Romains laissaient leur autonomie et quelques franchises : Santones liberi, dit Pline. Ils frappaient leur monnaie. On en conserve deux à leur nom, Santonos, et l'on croit que le mot Arivos, qu'on lit sur la face d'une d'elles, est le nom d'un de leurs chefs. On croit même lire le nom d'un monétaire sur une troisième qu'on leur attribue : mais cette attribution est contestée. Quoi qu'il en soit Saintes eut au moins sous la domination romaine et conserva sous la première race des rois francs son atelier de monnaies.

Après le triomphe de Messala, la Saintonge resta soumise : il y eut des alliances de famille entre les vaincus et les vainqueurs. Martial parle de l'épouse romaine du Santon Leroux, Santonicus Rufus. Sous Tibère, les Santons élevèrent à Germanicus cet arc de triomphe conservé jusqu'à nous par bien des reconstructions maladroites ; on a voulu y voir une sorte de protestation contre Tibère ; comme si un monument officiel pouvait prouver quoi que ce soit. Lorsque ceux d'Angers et de Tours tentèrent une insurrection (21 ap. J.-C.), les Santons y prirent sans doute part ; haud ferme ulla civitas intacta ; mais leur nom n'est pas cité, et la chute de Florus et de Sacrovir ne paraît pas avoir changé leur position. Un Santon, Julius Africanus, fut une des victimes de la colère de Tibère contre Séjan (32 ap. J.-C.) ; affaire individuelle, dont en ne peut rien conclure. Pendant les quatre premiers siècles de notre ère, les Santons, qu'Ammien Marcellin cite parmi les principales cités de la Gaule, furent de ceux qui, selon l'expression de cet historien, se laissaient par la mollesse des mœurs facilement glisser sous la domination des Romains. (355.)

On trouve le tableau de cette vie dans les poésies du riche bordelais Ausone, l'un des plus beaux esprits de Rome et de l'empire. (384.) Il y

célèbre les douceurs d'une maison de campagne, le Pagus-Noverus, qu'il possédait en Saintonge ; on ne sait pas bien où, car on l'a placée presque aux deux extrémités du département, à Royan et aux Nouilliers, près de Saint-Jean d'Angély. On a cru pouvoir conclure d'une de ses épîtres que son ami Axius Paulus professait la rhétorique à Saintes.

Sous Julien les cités de la Gaule furent ramenées à l'uniformité d'administration, et perdirent leur distinction de libres ou tributaires : (360) On croit que ce fut alors que les capitales prirent pour seul nom celui de leur nation et que celle des Santons cessa de s'appeler Mediolanum. Peut-être est-ce elle qu'Etienne de Bizance appelle Santis, ville celtique. Sous les successeurs de Julien (372) l'Aquitaine fut divisée en trois parties et le territoire des Santons fut compris dans la seconde. Alors aussi l'Angoumois en fut séparé et devint une cité, puis un diocèse distinct.

Mais la vraie révolution de ce temps, en attendant les invasions germaniques, c'est l'introduction du Christianisme.

La Saintonge reconnaît pour son apôtre saint Eutrope, qu'on proclame le premier évêque de Saintes. Mais ici nous trouvons pour le temps une difficulté analogue à celle que la géographie nous offrait pour les lieux ; un fait accepté de tous, impossible à déterminer. La tradition rapporte qu'Eutrope avait reçu sa mission du pape Clément, ce qui place sa venue en Gaule vers l'an 95. D'autres la reculent jusqu'à la seconde moitié du III^{e} siècle. D'où venait Eutrope ? De l'Orient, dit-on : quelques-uns le font fils de Xercès, roi de Perse. Il fut mal reçu d'abord, chassé à coups de bâton. Il se réfugia dans une grotte voisine de Saintes, disent les uns : il retourna, disent les autres, près de Clément, qui blâma et ranima sa faiblesse et le renvoya à sa tâche. Sa constance réussit en effet à lui faire des disciples, et parmi eux la fille même du principal magistrat romain qui fût à Saintes, Eustelle. Irrité de cette conversion, le magistrat envoya les bouchers de la ville qu'il stipendia, et le 30 avril ils frappèrent et tuèrent Eutrope. Le martyr ne put même recevoir de funérailles : mais Eustelle fit secrètement ensevelir son corps et voulut quand elle mourut que sa propre dépouille terrestre fût placée auprès de celle d'Eutrope. Ce n'est qu'au VI^{e} siècle qu'un évêque, Pallade ou Pallais, put rendre aux deux saints de justes honneurs : alors les miracles éclatèrent autour de leurs tombeaux.

La critique ne sait où se prendre dans ces récits tout légendaires : toute la popularité d'Eutrope et d'Eustelle s'est maintenue à travers les siècles, surtout dans la Saintonge proprement dite.

On rapporte aux persécutions qui suivirent cette première tentative un autre martyre, celui de saint Saloine, dont on ne sait guère que le nom, et auquel une église fut plus tard consacrée à Saintes.

A la même époque et avec les mêmes doutes quelques-uns placent le premier évêque d'Angoulême, saint Ausone ; ainsi la scission de ces deux parties de la Saintonge aurait été faite dans l'ordre religieux avant de l'être dans l'ordre civil.

Les doutes sur le christianisme de la Saintonge ne se dissipent que vers l'époque de Constantin. Alors il domine, et le premier monastère y est fondé par un abbé Martin, regardé aussi comme saint et qu'il ne faut confondre ni avec son maître saint Martin de Tours, ni avec d'autres disciples de ce saint qui portaient le même nom. On place vers l'an 400 la mort de cet abbé. Elle devançait de peu l'invasion des Barbares qui allait tout remettre en question.

Leurs attaques eurent d'abord pour but le pillage plutôt que la conquête. Les Vandales, les Alains ne firent que passer. Il faut noter ces derniers. Quelques retardataires d'entre eux refoulés par les Visigoths se cachèrent, dit-on, dans cette terre de refuge, entre la Sèvre et la Charente, et leur nom fournit une des nombreuses étymologies qu'on donne au mot Aunis. Des ravages plus limités quant aux lieux, plus souvent renouvelés, étaient commis par les pirates saxons. Un officier romain ou gaulois, Nammatius, dont son ami Sidoine Apollinaire nous a conservé le nom, résidait à l'île d'Oleron pour surveiller et, s'il le pouvait, arrêter à temps leurs barques. Ces souvenirs terribles sont conservés, mais avec bien de la confusion. Des campagnes de la Saintonge, moins éloignées de la côte alors qu'aujourd'hui, portent les traces d'affreux ravages, mais pendant cinq siècles encore nous ne trouverons que trop de causes auxquelles on peut les rapporter.

On pense que c'est alors que Saintes reçut des fortifications irrégulières, hâtives, qui l'enceignaient tout entière, n'y laissant entrée que par une seule porte, donnant sur la rivière, dont restent le souvenir et le nom, la porte d'Aiguières, porta aquaria. Au Sud-Est le capitole devenait une citadelle, castrum.

Les Visigoths inquiétaient alors singulièrement l'empire. Mais à demi-conquis par les mœurs de ceux qu'ils avaient vaincus, ils étaient disposés à en devenir les auxiliaires pour former un établissement. En 419, Honorius leur céda la seconde Aquitaine, et par conséquent la Saintonge, à condition

de la défendre, c'est-à-dire la leur donna s'ils pouvaient la prendre ; ils la prirent et la gardèrent près d'un siècle, sous six rois, Vallia, Théodoric I^{er}, Thorismond, Théodoric II, Euric, Alaric II. Pour ce siècle, l'histoire est fort silencieuse ; la légende l'est à peine moins. Les Visigoths étaient ariens ; la Saintonge était orthodoxe : de là lutte entre les rois et le clergé. A cette époque, Vaise est sanctifié par sa charité ; Vivien, successeur d'Ambroise, l'est pour son zèle épiscopal. Il protège les Saintongeois factieux contre la colère du roi, il impose à celui-ci par sa piété et sa dignité. Sous la plume des agiographes, le miracle est le fait quotidien. Miracle pour protéger les églises que les Ariens veulent envahir, miracle pour sauver ceux qu'ils veulent frapper. Ces récits font grand honneur à la fermeté des saints : ils en font bien quelquefois à la justice et même à la patience des rois.

Mais les Francs s'avançaient par le Nord, et la bataille de Vouillé, campus Vaucladensis (507), où Clovis vainquit et tua Alaric, livra la Saintonge à des barbares bien plus farouches que les Visigoths, mais plus malléables sous la main des évêques. Clovis en remontant au Nord de la Loire laissa des garnisons pour exterminer ses ennemis dans la Saintonge. Pierre, évêque de Saintes, assista à l'assemblée d'Orléans, où les. évêques sanctionnèrent la conquête des Francs (511).

III

511 à 780.

Cette conquête, qui fut une occupation, une oppression continue plutôt qu'un gouvernement, pesa lourdement sur les vaincus. Un seul corps parmi eux était assez fortement organisé pour résister quelque peu, pour avoir sa vie propre, le clergé. Sans doute les évêques étaient souvent contraints de se faire les instruments des rois francs, souvent sans doute ils éprouvaient leur brutalité. Mais souvent aussi ils trouvaient des moyens de la réprimer ou dans le respect de la religion, ou dans les craintes superstitieuses qui étaient toute la religion de ces sauvages. Seuls, ils ont une histoire que l'admiration des peuples fait volontiers merveilleuse.

Après la mort de Clovis (511), la Saintonge passa sous la domination de Clodomir, qu'on appelle roi d'Orléans ; après l'assassinat des enfants de Clodomir (524), sous celle de Clotaire, roi de Soissons. Sous ces règnes, saint Trojan fut l'objet de l'espérance et de la vénération des peuples : il était en grand renom de science parmi les évêques. Après sa mort, son successeur Eusèbe plaça son corps auprès de celui de saint Vivien, et commença une église achevée dans ce siècle avec une grande magnificence. L'église était le seul lieu où la richesse pût alors s'étaler, sans s'exposer à une violence immédiate.

A la mort d'Eusèbe, Clotaire institua, sans le concours du métropolitain, Emérius comme évêque, et il était trop redouté pour trouver de l'opposition, mais sous son successeur, Caribert, (562), l'archevêque de Bordeaux Léonce assembla un synode à Saintes et fit déposer Emérius. Caribert, irrité à cette nouvelle, renvoya sur un chariot rempli d'épines le messager qui la lui annonçait, imposa de lourdes amendes aux évêques et maintint Emérius. Caribert mourut en 567 et fut enterré dans l'église de Saint-Romain à Blaye, sur les confins de la Saintonge, selon la plupart des auteurs. Cette mort fit passer la Saintonge aux mains de Gontran, roi de Bourgogne.

Elle ne pouvait échapper aux conséquences des luttes de ce prince avec son frère Chilpéric, excitées par la haine de Brunehaut et de Frédégonde. Saintes fut pris en 576 par un des fils de Chilpéric, repris l'année suivante

par Gontran ; soumis toujours à d'avides exactions. Des fléaux naturels, des inondations, des tremblements de terre, des maladies épidémiques augmentèrent encore les désolations de cette époque désastreuse. Parmi les victimes qu'elles firent se trouvèrent deux usurpateurs des biens de l'église, Nantin, qualifié comte d'Angoulême, et Gratachaire ; on signala leur mort comme une punition de la justice divine.

Notre pays se rattache encore indirectement par un des siens, Leudaste, à l'histoire des colères de Frédégonde, si c'est bien l'île de Ré que Grégoire de Tours désigne par Cracina, cette île du Poitou où l'on cultivait la vigne. D'autres veulent y voir l'ile Dieu ou Noirmoutiers, ou l'île de Riez, en Vendée.

Emérius est séparé par deux évêques dont on ne sait rien, saint Concorde et Didyme, de Pallade qui, pendant un épiscopat de trente années joua un rôle important. Les Aquitains attachaient à tout ce qui pouvait changer une position insupportable. A la faveur des divisions qui séparaient Gontran et Childebert, Gondovald, qui se prétendait issu lui aussi de la race des rois chevelus, s'était fait reconnaître roi par quelques-unes des villes au Sud de la Loire (585). Saintes était du nombre et Gaddon, auquel on donne le titre de comte de Saintonge, était un de ses partisans. C'était pourtant un des officiers de la maison de Chilpéric ; il avait été majordome de la princesse Rigonthe et l'avait conduite en Espagne avec un cortège de malheureux serfs du fisc, arrachés à leurs familles. Lui aussi avait trouvé le joug trop lourd. L'évêque Pallade appuya Gondovald et sacra évêque de Dax un clerc choisi par ce prétendant. Lorsque celui-ci eut été vaincu et trahi, Gaddon échappa par la fuite : Pallade compta sur son caractère sacré et resta. En effet ses confrères les évêques lui firent trouver auprès de Gontran une grâce qui n'empêcha pas ce prince de vouloir sortir de l'église, au moment où il allait officier : mais il se laissa fléchir et fit même rappeler à l'autel Pallade qui l'avait laissé tout tremblant. Toutefois il le força, lui et l'évêque de Bordeaux, de faire révoquer l'évêque de Dax et de lui payer une pension annuelle. A la mort de l'évêque de Bordeaux, il le remplaça par Gondegisil-Dodon, jusque-là laïque, et qu'il avait déjà fait comte de Saintonge.

Il n'y avait pourtant pas eu accord entre Pallade et son métropolitain ; à la table du roi ils s'étaient échangé des reproches injurieux ; l'archevêque soutenait des calomniateurs que l'évêque de Saintes fit battre de verges dès que leur protecteur fut mort. Il gardait aussi rancune à Gontran. Du moins il fut accusé d'avoir reçu dans sa maison des gens que Frédégonde envoyait

au roi des Visigoths d'Espagne, vainqueur d'une armée composée des sujets méridionaux de Gontran et par conséquent en partie de Saintongeois. Un de ses accusateurs, Antestius, obtint un ordre de l'arrêter ; mais il s'abstint de l'exécuter, quand Pallade lui eut abandonné une maison qu'il possédait sur le territoire de Bourges. L'affaire de l'évêque fut renvoyée au prochain concile. On a blâmé et défendu Pallade de son infidélité envers le roi. De quelque source qu'on fasse sortir un gouvernement légitime, il est difficile d'en trouver un dans ce temps où la force seule tenait lieu de droit. Lorsqu'il eut bien vu où elle était, Pallade céda et ne s'occupa plus que de ses devoirs pieux. Il bâtit une église et un monastère en l'honneur de saint Vaise, une basilique dédiée à saint Pierre et à saint Paul, et où l'on comptait treize autels, consacrés par les reliques d'autant de saints ; une église dédiée à saint Etienne, que des miracles firent bientôt consacrer à saint Eutrope. Ces œuvres valurent à Pallade ou Pallais lui-même le nom de saint. A la même époque appartient un monastère de saint Martin de Sarsey, dont un autre Eutrope était abbé. Toutes ces fondations sont appuyées sur des récits merveilleux qui ne prouvent que le respect ému des peuples.

L'histoire de la Saintonge est encore plus obscure, s'il est possible, au VII^{e} qu'au VI^{e} siècle. Elle fit partie des domaines cédés en 628 par Dagobert à son frère Caribert. Celui-ci n'en jouit que trois ans, et quelques auteurs croient que c'est lui qui fut enterré dans l'église Saint-Romain de Blaye.

On a voulu rattacher à ce prince ces grands chefs de l'Aquitaine, Eudes, Hunald, Guaifer, qui luttèrent contre la domination des maires du palais, fondateurs de la race carolingienne. Mais la chartre d'Alaon, sur laquelle on appuie cette filiation, est aujourd'hui plus que battue en brèche. Tout ce qu'il y a de clair, c'est que les Aquitains essayaient toutes les fois qu'ils le pouvaient de secouer le fardeau dont le poids les étouffait. La Saintonge suivait la destinée commune. Il faut laisser ces questions difficiles à l'histoire savante, et se borner à recueillir quelques faits épars spéciaux à ce pays.

Au commencement du VII^{e} siècle il a pour évêque Léonce, le dernier qui ait reçu le nom de saint, à moins qu'on ne compte saint Mathan qui agrandit en Ecosse le royaume de l'Evangile. Le nom de cet évêque problématique se trouve placé à côté de quelques autres dont on ne sait absolument rien. Léonce lui-même n'est guère connu que par la légende, à laquelle appartiennent l'accueil qu'il fit à saint Malo ou Maclou, évêque fugitif de

Bretagne, qui habita d'abord près de Nancras, retourna dans son diocèse, puis revint mourir en Saintonge, et à saint Amand qui résida comme solitaire à l'île de Ré, avant d'être évêque de Maestrich.

Parmi les biens confisqués par Dagobert sur Sadrégisile (634), on trouve des salines au bord de la mer, qui sont sans doute celles au Sud, peut-être celles au Nord de la Charente, bien qu'on ne trouve que deux siècles plus tard une mention précise de celles-ci. On a des monnaies frappées à Saintes sous le règne des princes mérovingiens. Elles portent ces différents noms : Sanctonis, Santonis, Sciontis cas.

Puis il faut franchir un siècle pour retrouver Saintes. Lorsqu'une alliance imprudente d'Eudes (731) eut hâté l'attaque déjà probable des Sarrazins contre l'Aquitaine, la Saintonge fut un des pays que traversèrent et ravagèrent les troupes d'Abdérame. Eudes fut forcé de s'allier à un autre ennemi, Charles Martel, pour repousser les Musulmans, et prit part à la victoire de Poitiers. La fin de sa vie parait avoir été relativement tranquille. Mais lorsqu'elle se fut terminée, en 735, Charles Martel se jeta de nouveau sur cette belle proie, la Gaule méridionale. Il la traversa, s'en allant jusqu'à Blaye ; il prit Saintes en passant et dévasta toute la Saintonge. Hunald lutta pendant dix ans contre ce terrible adversaire, puis se retira à l'île de Ré, dans le monastère de Sainte-Marie, qu'il avait fondé, disent les uns, qu'avait fondé Eudes, disent les autres, et où son corps avait été enseveli. Au mois de mai 1731, des travaux firent trouver à l'île de Ré une couronne en cuivre, autrefois dorée et ornée de pierreries, qu'on crut pouvoir attribuer à Eudes. Hunald laissait à son fils ou à son frère, Guaifre, le commandement et le soin de la défense. Celui-ci ne pouvant défendre ses places fortes contre son ennemi, ne voulut pas du moins qu'elles lui devinssent un point d'appui (765), il les démantela et Saintes fut une de celles qui subirent ce sort. Le fils de Charles Martel, Pépin-le-Bref, vint dans cette ville, où il s'empara de la mère, de la sœur, des nièces de Guaifre ; il y laissa sa femme, la reine Bertrade, pour poursuivre le chef ennemi, qui fut bientôt assassiné. Pépin revint à Saintes, en releva les murailles et y contracta la maladie dont il mourut peu après à Paris.

Hunald sortit alors du cloître pour recommencer la lutte ; mais il était hors d'état de balancer la fortune et le génie de celui qui allait être Charlemagne. Certes, Charlemagne occupe une grande place dans l'histoire, mais comme il a fortement frappé l'imagination des hommes, il en occupe une grande aussi dans la légende, et c'est la légende qui a le mieux gardé la

trace de son passage en Saintonge. On a de lui des diplômes de l'année 769, datés des bords de la Boutonne, et il dut traverser la province tout entière en poursuivant Hunald ; mais l'histoire ne l'y suit pas. La voix populaire au contraire désigne des chemins de Charlemagne, une fontaine de Charlemagne, miraculeusement découverte, des cimetières, des champs de bataille, des bois, des ponts, des logis de Charlemagne. On assure qu'à Saintes il aimait à prier dans l'église consacrée à Saint-Sidoine et à se faire lire la légende de ce martyr. On dit qu'il fit construire la cathédrale de Saintes, Saint-Pierre, dont son père avait jeté les fondements, aux lieux mêmes où s'élève aujourd'hui cette église entièrement rebâtie. On lui attribue la fondation de l'abbaye de Baigne, la plus ancienne de la Saintonge, aujourd'hui hors du département. Chacun de ces détails peut être contesté ; leur ensemble n'en est pas moins un témoignage important de la grande impression qu'il a laissée.

Charlemagne traversa de nouveau la Saintonge en 778, après le désastre de Roncevaux, et il voulut s'en assurer la soumission par une organisation régulière. Reprenant, paraît-il, une idée des Visigoths, mais en confiant l'exécution à des hommes de race germanique, dont il était plus sûr, il divisa l'Aquitaine en comtés, et sous les comtes il plaça des vicomtes et des viguiers, chargés surtout de l'administration de la justice. Il partagea le territoire en pays et en vigueries, pagi et vicariœ. Ce sont déjà par l'étendue à peu près nos arrondissements et nos cantons. On ne trouve pas là de comte de Saintonge, quoique nous en ayons vu auparavant et qu'on en voie après. Alors apparaît le pays d'Aunis, pagus alnensis. Ce nom se trouve en 785, dans le testament du comte Roger, en faveur de l'abbaye de Charroux. On ne suivit pas dans ces divisions administratives les divisions ecclésiastiques, et il y a de fortes raisons de croire que la Saintonge dut obéir au comte de Bordeaux, l'Aunis au comte de Poitiers. C'est depuis lors qu'on rattache souvent au Poitou cette petite province. Elle était dans ce temps plus étendue qu'elle ne l'a été depuis, comprenant outre la viguerie de Chatelaillon celle de Saint-Jean-d'Angély, et une encore, celle de Basiac ou Bassé, qui s'étendait presque jusqu'aux portes de Niort. L'étymologie de ce nom d'Aunis, qu'on trouve écrit en latin de plusieurs manières fort différentes, a été l'objet de suppositions entre lesquelles il est difficile de choisir. La moins improbable paraît celle qui le fait venir de sa principale localité dans ce temps, le Castrum-Allionis.

On ne s’est qu’assez récemment occupé de ces vigueries. Celles de l’Aunis ont été étudiées avec soin, et M. Faye en a compté toutes les subdivisions ; celles de la Saintonge sont à peine entrevues ; on en nomme seize : Archiac, Aulnay, Baigne, Blaye, Condeon, Cosnac, Didonne, Saint-Julien-de-Lescap, Jonzac, Mirambeau, Pérignac, Rocimac, Saintes, Taillebourg, Talmont, Unens. La publication des divers cartulaires du diocèse permettrait probablement d’accroître cette liste.

IV

780 à 987.

Charlemagne avait organisé l'Aquitaine avec d'autant plus de soin qu'il voulait lui donner, au moins en apparence, une existence distincte. Il en déclara roi (781) un enfant de trois ans, son fils Louis, surnommé depuis le Débonnaire. Ce règne de plus de trente ans fut une période relativement heureuse. La Saintonge n'a point alors d'histoire spéciale. Sans doute ses enfants prirent part aux guerres qui défendirent la France méridionale contre les Arabes et les mécontents qui les soutenaient ; mais une guerre lointaine devait paraître la paix. La mort du grand empereur dont elle était l'œuvre frappa fortement l'imagination des peuples. Leur superstition y rattacha, dit-on, des fléaux naturels qui sévirent en même temps, des inondations, des tremblements de terre (814), par lesquels Saintes en particulier fut fortement ébranlé : il serait juste pourtant d'ajouter que cet ébranlement eut lieu neuf mois après la mort de Charlemagne.

Le nouvel empereur maintint le royaume d'Aquitaine et le donna à son fils Pépin. C'est à ce jeune prince qu'on attribue la fondation de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, noyau de cette ville. Son père, qui lui avait laissé une habitation royale, au milieu des bois, sur la rive droite de la Boutonne, sur les confins de la Saintonge et du Poitou, l'invita à en faire une maison claustrale, confiée aux moines bénédictins, et dont l'église était sous l'invocation de Saint-Jean. Elle s'appelait Angériacum, Angéry, dont on a tiré le nom actuel. Depuis, les moines accréditèrent l'opinion qu'on y conservait une précieuse relique, le crâne de saint Jean-Baptiste, envoyé, selon les uns, à Pépin par l'empereur Constantin Copronyme ; apporté à ce prince avec une série de miracles, selon une légende écrite par un moine du pays, et que tout le monde s'accorde aujourd'hui à regarder comme apocryphe.

Les habitants de la Saintonge durent être, comme tous les Aquitains, entraînés dans ces guerres impies que les fils de Louis-le-Débonnaire firent à leur père : mais le théâtre en était loin d'eux. A la mort de Pépin (838), l'empereur donna la couronne d'Aquitaine au plus jeune de ses fils,

Charles, depuis Charles-le-Chauve, et rappela vers lui son petit-fils, appelé Pépin, comme son père, probablement de peur que l'éducation ne l'attachât par trop à sa patrie, l'Aquitaine. Les Aquitains, au contraire, ne voulaient que lui pour roi. Louis vint à Poitiers, en changea le comte et établit la royauté de Charles. En même temps, comme signe d'autorité, il fit frapper à Saintes et à Angoulème de la monnaie à son effigie, et donna à Saintes un comte particulier, Landry.

Il y avait là bien des menaces pour l'Aquitaine ; elle en fut distraite par de plus grands maux. A la mort de Louis, en 840, il y avait déjà vingt ans que les pirates du nord, les Danois, les Daciens, les Normands (ce nom a prévalu), infestaient les côtes françaises de l'Océan : les dissensions des rois la leur livrèrent. Ils descendirent jusqu'à l'embouchure de la Gironde. Ils ne brûlèrent pas, comme on l'a cru par une fausse traduction du mot Deas, le prieuré de l'île d'Aix, où il n'y en avait pas alors, ils brûlèrent le monastère de Sainte-Marie en Ré ; ils ravagèrent les campagnes de Saintes, brûlèrent la ville, bien que, selon une tradition, on ait pu dérober à leur avidité furieuse le trésor du chapitre et les châsses des saints ; ils renversèrent de fond en comble l'abbaye toute récente de Saint-Jean d'Angély. On ne rencontre pas de mention du reste de l'Aunis ; peut-être échappa-t-il à ces ravages par sa pauvreté : on croit même qu'ils lui donnèrent des habitants, toujours des gens qui fuient l'oppression. Une chronique dit que Siguin, comte de Bordeaux, et le comte de Saintes furent pris et tués par ces Normands. Ce comte aurait été Landry.

Au lieu de défendre ces malheureux pays, Charles et son neveu Pépin se les disputaient et se les partagèrent par le traité de Benoît sur Loire (845). Charles cédait à son neveu l'Aquitaine, mais en se réservant le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois : il ne sut même pas respecter ce traité, et Pépin pour lui résister eut recours aux Normands. Ceux-ci revenant bien vite ravagèrent, pillèrent, brûlèrent partout. Saintes fut de nouveau dévasté par eux. Les couvents s'empressèrent de transporter à Saint-Savin, qu'on croyait hors d'insulte et qui pourtant n'échappa pas au sort commun, les corps des saints, objets de leur culte, source de leurs honneurs et de leurs richesses. Les peuples s'abandonnaient ; les barbares partis, ils laissaient le pays aux bêtes fauves ; pendant l'hiver de 846, une bande de trois cents loups parcourut l'Aquitaine. Enfin ils cherchèrent dans leur sein même des chefs qui les protégeassent mieux que leurs indignes souverains ; ce fut là l'origine de la féodalité et c'est ce qui la rendit légitime. Un historien, fort

peu accrédité il est vrai, Belleforêt, donne la Saintonge pour berceau au défenseur de Paris, Robert-le-Fort, la tige des Capétiens. Turpion, comte d'Angoulême, se fait bravement tuer, en tuant lui-même un chef des pirates (863). Enfin une de leurs bandes ayant été taillée en pièces sur les bords de la Charente par Sigfrid, ils prirent la fuite et ne se montrèrent plus qu'incidemment en Aquitaine, bien qu'on mentionne encore leurs incursions jusqu'après l'an mil.

Ces faits sont rapportés par des chroniqueurs qui ne résistent pas toujours à la critique et les détails peuvent en être contestés, mais non l'ensemble. Au XVII^{e} siècle on voyait encore des traces de ces horribles ravages. « J'ai partout trouvé, dit l'ingénieur Masse, qui avait parcouru la Saintonge en tout sens, des vestiges d'anciennes forteresses dans les bois, dont l'histoire et les annales du pays ne font nulle mention... Les habitants assurent que l'on trouve dans les bois taillis de grands fossés qu'ils disent par tradition être les retranchements d'un camp... quantité de vestiges de bourgs et de villages, de chapelles et d'églises et de puits ; mais il ne savent point en quel temps ce pays a été ruiné... J'ai vu à deux ou trois cents toises du bord de la Garonne la base d'une tour de treize à quatorze toises de diamètre, où on prétend qu'il y avait autrefois une ville fameuse et un port.... On trouve dans les terres labourées quantité de débris de choses anciennes... Il faut que le pays entre. l'embouchure de la Garonne et la Charente ait été autrefois le théâtre de guerres, tant du temps des Romains que des Normands, Sarrazins et Anglais. » La réserve de M. Masse est sage, mais des destructions si complètes n'indiquent-elles pas surtout les Normands ?

Les maux inhérents à la féodalité se montrèrent aussitôt que ses bienfaits : dès l'année 866, le. comte d'Angoulême et le comte de Saintes se disputant le fort de Bouteville se livraient une bataille qui leur coûtait la vie à tous deux. Le comte d'Angoulême était le frère de Turpion, cet Emenon que Louis le débonnaire, vingt-huit ans aupavant, avait dépouillé du comté de Poitiers. Le comte de Saintes s'appelait Landry, comme celui que cet empereur avait alors institué, soit que çe fût le même, et que le chroniqueur qui le fait mourir avec Siguin, en 845, se soit trompé, soit que ce fût un successeur du même nom.

Le temps où les comtes dépendaient des rois allait finir : Charles-le-Chauve avait bien fait déclarer son fils roi d'Aquitaine, mais il avait singulièrement amoindri cette royauté en reconnaissant comme un droit

l'hérédité des fiefs (877). Il mourait en laissant l'Aunis et la Saintonge à des princes plus puissants que lui, les comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine.

Au x^e^ siècle la Saintonge n'a pas d'histoire, au moins dans ses historiens. Elle revenait à la vie cependant, et, dans l'absence de renseignements, je demande la permission d'emprunter le tableau de cette renaissance aux notes laissées par un érudit regrettable, M. l'abbé Cholet :

« Le dixième siècle a ses malheurs ; il devait pourtant guérir les plaies sanglantes faites à l'Aquitaine, à l'église de France. C'est un spectacle consolant que la restauration des monastères détruits par les Normands, que la fondation de nouveaux asiles de la piété. La grande famille bénédictine va relever la société civile, ou du moins sera le plus puissant auxiliaire des rois dans l'œuvre de restauration. L'invasion normande s'était répandue comme un fleuve débordé qui promène le fléau des inondations ; les digues se relevant, les champs dévastés sont rendus à l'agriculture, les maisons ébranlées se reconstruisent plus belles, plus solides. On a nommé le x^e^ siècle le siècle de fer ; jamais les vertus silencieuses des cloîtres n'ont jeté dans le monde un plus doux parfum, la société se relevait une seconde fois ; c'est le printemps de notre société moderne.

» En 910, un an avant le traité de Saint-Clair sur Epte, deux ans avant le baptême de Rollon, un duc d'Aquitaine, Guillaume I^er^, le débonnaire ou le pieux, fonde au fond de la Bourgogne l'abbaye de Cluni, l'une des plus célèbres du monde. Sur une plaisanterie de Bernon qui a choisi l'un de ses rendez-vous de chasse pour emplacement d'un monastère, il en chasse ses chiens pour y recevoir les moines. Le compagnon et coopérateur de Bernon, saint Hugues, avait été offert dès l'âge de sept ans au monastère de. Saint-Savin sur la Gartempe, au diocèse de Poitiers, qui avait été gouverné pendant quelques années par Saint-Odon, le futur abbé de Cluni.

» Les grandes abbayes sont appelées à guérir les plaies de l'église de Saintes. Les évêques sont les premiers à tendre la main à ces ouvriers évangéliques formés à l'apostolat par les vertus du cloître, prêts à marcher à la voix de l'obéissance pour secourir des populations ruinées par les invasions et découragées par le malheur.

» L'abbaye de Saint-Jean d'Angély fut une des premières à se relever, sous la double protection du comte de Poitiers et du roi de France. Laissons parler le diplôme que Louis IV d'outre-mer, se trouvant à Poitiers, donne, le 7 janvier 942, en faveur de cette abbaye : « La

» restauration des lieux consacrés au culte divin
» est une de ces œuvres que récompense le
» souverain rémunérateur. Roger, comte illustre,
» et Eble se présentant devant notre dignité,
» ont humblement supplié notre clémence de
» conférer par un acte émané de notre autorité
» royale à un serviteur de Dieu nommé Martin
» une abbaye fondée en l'honneur de saint Jean-
» Baptiste au lieu appelé Angeri dont la déso-
» lation présente un affligeant contraste avec
» son ancienne splendeur ; ce qu'ils nous ont
» demandé nous l'avons fait. » Mais Louis, tout roi qu'il était, était bien plus le protégé que le protecteur de Guillaume tête d'étoupe, comte de Poitiers, et c'est à celui-ci que les annalistes rapportent cette restauration de l'abbaye. Son fils Guillaume III y ajouta ses largesses ; il lui donna entr'autres sa terre de Muron et d'autres terres en Aunis.

» Martin, déjà abbé de Saint-Cyprien de Poitiers depuis huit ans au moins, abbé de Saint-Augustin de Limoges, restaurateur de l'abbaye de Jumièges en Normandie, qui devenait ainsi premier abbé de Saint Jean d'Angély, était de l'illustre famille des vicomtes d'Aubusson, frère de Turpion, évêque de Limoges, d'Aimon, abbé de Saint-Martial de Limoges : oncle du vicomte Robert d'Aubusson : l'historien de l'Aquitaine, Adémar de Chabannais, moine de Saint-Cybar, avait avec eux des liens de parenté. Comme abbé de Saint-Jean il devait jouir de ladite église et de tout ce qui lui appartenait, c'est-à-dire de tous ces vastes marais et de ces salines qui lui avaient été donnés à l'époque de sa fondation.

» L'abbaye de Saintes avait toutes les terres enfermées entre le Chapus et Montélin, Capusium et montem aiglinum, le canal de Brouage et. la Seudre, des communes entières au nord de la Seudre et tout le long de ce fleuve jusqu' auprès de Saujon, Marennes, Saint-Just, Saint-Jean d'Angély, Saint-Sornin, le Gua ; aux bords de l'Arnoult Beurlay, Sainte-Radégonde-de-Valenzay, Pont-l'Abbé, Saint-Sulpice-d'Arnoult, Corme-Royal. Le chapitre de Soubise a une église collégiale avec un doyen et huit chanoines, d'où relèvent Saint-Nazaire et Saint-Froult, Beaugeay, Echillais, Saint-Hippolyte de Biard et Plassay, et dans ce. petit diocèse il faut comprendre des égliges autrefois paroissiales dont il n'est presque plus vestige, Notre-Dame-des-Epaux et Saint-Martin-des-Lauriers. L'île d'Oleron formait à elle seule un

archiprêtré qui avait été en proie aux Normands. Lorsque l'état social se constitue, l'abbé de Maillezais reçoit toute la commune de Saint-Pierre ; l'abbaye de Vendôme, les communes de Saint-Georges et du Château ; l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, la commune de Saint-Denis, c'est-à-dire toute l'extrémité nord de l'ile, usque ad caput Cironis, jusqu'à Chassiron. Dolus est donné au prieur de Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Trojan à l'abbé de Bassac, l'abbaye de la Trinité-de-Vendôme reçoit de Geoffroy Martel et de la comtesse Agnès la moitié de la terre de Marennes, le prieuré de Saint-Saturnin et de Montierneuf, et avec lui toute la commune de Saint-Agnan. Les prieurés de Romegoux, de Geay, de Trizay, de Saint-Gemme avec ses dépendances, Saint-Hilaire-d'Hiers, Saint - Saturnin - de - Séchaux, Sainte-Madeleine de Crazanne sont à l'abbé de la Chaise-Dieu, en Auvergne. Vous trouverez la totalité des communes du pays entre la Seudre et la Charente, tout l'arrondissement de Marennes et une partie de celui de Saintes donnés en libéralités pieuses par les comtes de Poitiers après qu'ils ont reconquis ce territoire autrefois ravagé par les Normands.

» Vous aurez des choses tout à fait analogues en remontant plus au nord du diocèse, pendant ce siècle et les deux suivants. Saint-Etienne d'Yves, Saint-Eutrope de Voutron, Saint-Martin d'Esnandes, Saint-Martin de Benon, au milieu d'une forêt où les comtes de Poitiers avant 996 bâtissent un château, relèvent de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély. Vers 961, l'abbaye de Saint-Liguaire, sur la Sèvre niortaise, maintenant hors du diocèse et du département, est fondée et dotée : elle relève de l'abbé de Saint-Maixent. Le prieur de Fors, près Niort, sur la présentation de l'abbé du Bourg-Dieu nommera aux cures de Saint-Rogatien, d'Aytré et de Saint-Nicolas de la Rochelle. Châtelaillon relève de l'abbaye de Saint-Michel-en-Lherm, ainsi que Saint-Philibert de Nieul, Saint-Pierre de Marsilly, Saint-Candide de Saint-Xandre. L'abbé de Maillezay recevra de la libéralité des comtes de Poitiers Marans, Longèves, Nuaillé, Courçon, Dompierre, Angoulins. L'abbé de Cluny a la Jarrie, Montroy, Saint-Médard ; Isambert de Châtelaillon, possesseur de l'île d'Aix, la lui donne en toute souveraineté. Le prieur souverain de cette île aura sous sa dépendance les églises de Saint-Vivien, du Vergerou, de Salles, de Forges, de Laleu près de la Rochelle, et, ce qui est plus digne de remarque, les trois principales églises et paroisses de la Rochelle, Notre-Dame-de-Cougnes, Saint-Barthélemy, Saint-Sauveur.

» L'île de Ré est occupée par les ordres religieux : Saint-Martin, avec ses filles du Bois et de la Couarde est donné à l'abbaye de Maillezais ; le prieuré de Saint-Etienne d'Ars avec sa fille Saint-Eutrope des Portes, Sainte-Catherine de Loix sont donnés à l'abbaye de Saint-Michel-en-Lherm ; Sainte-Marie à la pointe méridionale de l'ile à l'abbaye de Sablanceaux ; l'abbaye de Notre-Dame des Châteliers fondée sur la paroisse actuelle de la Flotte, par Eble de Mauléon, seigneur de Châtelaillon, avant 1190, complète ce système religieux. Ce qui reste de l'ile, ou plutôt les fiefs militaires compris dans ces six paroisses sont distribués entre quatre seigneurs, le comte d'Angoulême, le vicomte de Thouars, les seigneurs de Didonne et de Mornac. Pour tailler ainsi comme en plein drap des fiefs, des dîmes, des bénéfices, des redevances, il fallait que l'île eût été bien dévastée, que ses terres et salines eussent bien peu de valeur, que le besoin de confier ces terres à de puissants seigneurs, à de riches abbayes se fit bien vivement sentir. »

Ce tableau sans doute n'est pas rigoureusement enchaîné aux dates, il franchit de beaucoup les limites du x^{e} siècle, tout en négligeant des faits du même ordre qui s'y rattachent davantage ; il est écrit sur un ton d'enthousiasme qui ne cache pourtant pas que dans ce siècle il n'y avait que des soldats et des moines, la violence et la résignation, la vie effrénée et la vie aussi restreinte qu'elle peut l'être sans cesser ; mais il repose après tout sur les faits ; il montre les bienfaits de la vie claustrale organisant et protégeant le travail ; il montre aussi comment elle maintenait des liens entre les parties de la France séparées et sans cela trop isolées les unes des autres.

V

987 à 1152.

Tel était l'état de la Saintonge lorsque Hugues Capet arriva au trône de France, sans que Guillaume III, duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, voulût le reconnaître. Hugues, pour l'y forcer, vint assiéger Poitiers dont il fut repoussé : reconduit par ses ennemis jusqu'à la Loire, il fit volte face et les battit. Cela ne décidait pas la question : mais le comte d'Anjou agit envers Guillaume comme celui-ci agissait envers le roi. Le duc d'Aquitaine pour n'être pas pris entre deux guerres et pour prêcher d'exemple reconnut la suzeraineté, alors à peu près nominale, de la maison de France et vint lutter contre le comte d'Anjou que soutenait le comte de Périgord. La suzeraineté de Hugues Capet est constatée par un diplôme de 990 où il confère à l'abbé Alduin, sur la prière de Guillaume, le titre d'abbé de Saint-Jean d'Angély. Il y a là comme un abrégé de l'histoire du siècle. Prendre le plus qu'on peut des terres de ses voisins, et en donner une part à Dieu comme pour en faire son complice, c'est la vie des grands seigneurs de cette époque.

La terreur religieuse constatée par la formule initiale de tant de donations, à l'approche de la fin du monde, se dissipa peu à peu quand on vit que l'an mil s'était passé sans apporter ce terrible règlement de comptes : mais les donations continuèrent. Les chefs des maisons religieuses s'aidèrent aussi. Cet abbé Alduin dont nous venons de parler retrouva fort heureusement ou fort habilement le chef de Saint-Jean-Baptiste dansées décombres de son abbaye ruinée par les Normands (1010). Les critiques ont révoqué en doute la réalité de cette découverte, mais les ducs la consacrèrent, les peuples la crurent. Parmi les seigneurs qui vinrent s'agenouiller devant la Sainte relique, l'annaliste de l'abbaye enregistre le nom d'Isambert de Châtelaillon, signalant ainsi l'importance de cette maison, qui donna quatre évêques à Poitiers, presque des rivaux à ses comtes, mais qui s'éteignit promptement et dans les revers. La prospérité enfla l'orgueil des moines qui, dans l'absence de leur abbé, en vinrent jusqu'à battre les gens du duc d'Aquitaine et à détruire un de ses hôtels, contigu à leur cloître. Le duc irrité pardonna cependant et se borna à appeler

de Cluni un réformateur pour ce bruyant monastère. Au même temps à peu près remonte la fondation de l'abbaye de Bassac, au sud de la Saintonge, par Gardrad, seigneur de Jarnac. Islon, évêque de Saintes, dirigeait alors toute la province de Bordeaux, à la place de l'archevêque paralysé, auquel cependant il ne succéda pas.

Les hommes étant alors une dépendance des terres, toutes les transactions entre les propriétaires modifiaient leur sort, tous les procès étaient des guerres. Guillaume, comte d'Angoulême, vassal du comte de Poitiers, avait inféodé à son propre vassal Aimery, seigneur de Rancogne, des terres que celui-ci protégea en construisant un fort à Fractabotum, lieu qu'on croit être Bouteville. De là guerre. Le fils de Guillaume tua Aimery, puis aida son père à combattre, au nom de Guillaume de Poitiers, le vicomte de Blaye. Le comte d'Angoulême reçut pour récompense (1022) ce château même de Blaye et des terres en Aunis, qui devinrent un objet de dissension entre ses fils : l'un d'eux finit par avoir en partage deux châteaux de Saintonge, Archiac et Bouteville. Bouteville et Blaye sont hors de notre département ; mais il fut nécessairement le lieu de passage des troupes qui allèrent de l'un à l'autre. Pour des services analogues Foulque-Nerre, comte d'Anjou, reçut de Guillaume de Poitiers la ville de Saintes. C'est dans cette ville qu'il attira Herbert, comte du Mans, sous prétexte de traiter avec lui ; il l'y fit arrêter et mettre dans, une prison où il mourut au bout de deux ans. Vers ce temps un incendie dévora Saintes et cette fois la cathédrale ne fut pas épargnée.

C'était la tendance de ceux qui donnaient de faire des dons viagers, de ceux qui recevaient de les regarder comme héréditaires. La force décidait. Ces prétentions ont créé des difficultés à l'histoire ; c'est ainsi qu'elle rencontre des comtes de Saintonge auxquels ce titre n'a jamais appartenu et même des comtes d'Aunis, quoique l'Aunis n'ait jamais été un comté, ni même une seigneurie. Ce n'a été qu'une dénomination géographique, dont l'étendue s'est de plus en plus resserrée ; mais il est vrai que dans ces débats il ne suit pas habituellement le sort de la Saintonge et M. Duruy dans son atlas historique a eu raison de l'en séparer. Geoffroy Martel, comte d'Anjou, qui revendiquait la Saintonge, ne le revendiquait pas. Il était fils de Foulque-Nerre, il avait épousé la troisième femme de Guillaume de Poitiers restée veuve, ce qui pouvait lui donner des partisans sinon des droits, et prétendait garder la Saintonge malgré le fils de ce prince, Guillaume-le-Gros. On se battit, Guillaume fut vaincu et fait prisonnier à

Saint-Jouin de Marnes (1039) ; il mourut en prison. Son frère Othon fut tué en assiégeant Mauzé. Les droit de Geoffroy devenaient clairs.

Pour les faire mieux accepter, il fonda avec sa femme Agnès, en 1047, une abbaye de femmes, Notre-Dame de Saintes, sur les lieux mêmes où s'était élevée autrefois l'abbaye de Saint-Palais. Richement gouvernée par des filles de grande maison, cette abbaye de bénédictines prit le premier rang dans la Saintonge. On lit parmi les noms des témoins de la charte de fondation ceux des premiers barons de l'Aunis. L'année suivante Agnès entraîna son fils, devenu comte de Poitiers, à faire de grands dons à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, en réparation des violences qu'elle avait exercées contre elle. Cette alternative de spoliation et de restitution est fréquente au XI^{e} siècle dans l'histoire de cette abbaye.

A la mort de Geoffroy Martel, d'Anjou, la Saintonge devint de nouveau l'objet et le théâtre de combats entre ses neveux, qui étaient ses héritiers, et son filiâtre, Guy-Geoffroy, devenu comte de Poitiers. Vaincu à chef-Boutonne (1061), Guy céda Saintes pour sa rançon ; mais il l'assiégea à son tour et le prit par famine l'année suivante. Ce ne fut que le commencement des expéditions par lesquelles il ravagea le territoire de ses voisins. En expiation il céda à l'abbé de la Chaise-Dieu, en Auvergne, un territoire à Sainte-Gemme, en Saintonge, pour y fonder une église, et dans sa charte de donation il inséra des clauses pour les protéger, si la chose était possible, contre les exactions de ses propres officiers. Vers le même temps il faisait justice aux moines de l'abbaye de Vendôme de celles d'un de ses intendants, qui leur disputait leurs revenus des salines de Saint-Agnan : il relevait l'ancien couvent de Saint-Eutrope de Saintes. C'est à cette époque qu'on attribue la crypte et la partie romane de cette église.

D'un côté les alternatives de violences et de remords chez les seigneurs, de l'autre le peu de valeur des terres favorisaient singulièrement ces dons aux hommes qui, après tout, savaient en tirer le meilleur parti. Aussi l'exemple de Guy-Geoffroi est-il souvent suivi. Ainsi on rattache la fondation de l'abbaye de Tonnay-Charente par Geoffroy, seigneur du lieu, à une légende qui semble pourtant déjà en supposer l'existence. Sa femme ayant été séduite par un moine, il les aurait tous fait coudre dans des sacs, puis jeter à l'eau, dans un lieu qui en a gardé le nom de Fosse au moines. Puis, trouvant lui-même sa justice un peu expéditive et un peu vive, il aurait fondé l'abbaye. C'est alors qu'un seigneur de Châtelaillon donne toute l'île d'Aix aux moines de Cluny ; que d'autres bâtissent les églises d'Echillais et

de Saint-Trojan de Rétaud et fondent le monastère de Saint-Etienne de Vaux, que s'élève aussi peut-être un monument religieux d'un caractère singulier et d'une destination incertaine, la Lanterne de Fenioux.

Il ne faut pas s'y tromper, toutefois ; cette puissance et cette richesse de l'église étaient achetés au prix de son calme, peut-être de sa dignité. Dans moins de quinze ans (1067-1081) deux évêques de Saintes, Arnoux et Bosan, sont tour à tour déposés par des synodes provinciaux, et, quelqu'obscure que reste cette histoire, il semble bien qu'ils n'acceptent pas la sentence. On place entre eux deux et très probablement avec eux deux comme évêque, Goderan, abbé de Maillezais, dont on a retrouvé, en août 1835, les ossements, la crosse et l'anneau. Goderan, qui ne fut peut-être que nominalement évêque et qui mourut dans son abbaye, laissa la réputation d'un homme très pieux ; celle de ses compétiteurs est moins bonne ; ils furent accusés de simonie. D'autres auteurs prétendent simplement qu'ils avaient déplu l'un au comte de Poitiers, l'autre au Chapitre. Il y a là des symptômes de corruption et de trouble.

Il est plus facile d'honorer les saints que de les imiter. L'année même de la déposition d'Arnoux s'opérait avec pompe la translation des reliques d'Eutrope, renouvelée trente ans plus tard après l'achèvement de l'église qui lui est dédiée. Elle est consacrée par un office spécial, conservé dans un bréviaire de Saintes du XIII^{e} siècle.

Comme les seigneurs tentaient quelquefois de reprendre au fils ce qu'ils avaient donné au père, les fils essayaient parfois de reprendre à l'église ce que leur père lui avait donné. Ainsi fit Eble de Châtelaillon, fils d'Isambert. Il reprit aux moines de Cluni l'île d'Aix. Notons que cette île était alors plus voisine du continent qu'elle ne l'est de nos jours, puisque les sinuosités de la côte portaient vers elle deux villes, Châtelaillon, dont on n'a plus qu'un souvenir, et Montmeillan, détruite plus anciennement encore. Les plaintes des moines furent longtemps impuissantes ; l'impunité enhardit Eble, et la mort de son suzerain, Guy-Geoffroy (1086), remplacé par un jeune prince de quinze ans, secondait son audace. Il réclama, comme ayant appartenu à ses ancêtres, le prieuré de Saint-Georges, dans l'île d'Oleron, et fit entendre au jeune comte qu'il se prononcerait pour ou contre lui selon le parti que lui-même prendrait dans cette question. Guillaume, que je ne sais comment désigner, caries historiens l'appellent le jeune ou le vieux selon le moment où ils l'ont rencontré, en étendant l'une ou l'autre de ces épithètes à toute sa vie, et le désignent, d'après la notation qu'ils adoptent, comme le septième,

le huitième ou le neuvième de son nom ; Guillaume donc, heureux peut-être qu'on ne lui demandât que des terres qui n'étaient pas à lui, reconnut à Eble tous les droits qu'il voulait s'arroger. Mais le véritable possesseur du prieuré, l'abbé de la Trinité de Vendôme, réclama d'autant plus fortement que, si cette part de ses biens était sous la main d'Eble, sa personne en était éloignée et tout-à-fait indépendante. L'abbé porta plainte au pape Urbain II et demanda qu'on refusât toute absolution à Eble tant qu'il détiendrait les revenus et les propriétés ecclésiastiques. En novembre 1088 un synode réuni à Saintes avait élu Amatus archevêque de Bordeaux ; cet archevêque et l'évêque de Saintes, Ramnulfe, convoquèrent à Saintes, en 1089, un concile où ils prononcèrent l'excommunication d'Eble et de sa femme Ivette de la Motte. Eble et Ivette ne se confessèrent pas, ne communièrent pas et gardèrent les terres de l'île d'Oleron. Le pape écrivit au comte de Poitiers. Eble et Ivette promirent de céder, puis ils firent démentir leur promesse par leur fils Isambert. Rien n'avançait : mais le pape Urbain vint en France (1094) ; après avoir prêché la croisade au concile de Clermont, il vint à Saintes et y tint un concile où il excommunia de nouveau les seigneurs de Châtelaillon. Bien que parmi les causes des croisades il y en ait beaucoup d'étrangères à la piété, elles furent accompagnées d'un redoublement de ferveur religieuse, auquel personne ne résistait complètement. Guillaume crut devoir céder à l'impulsion du pape : les griffes lui avaient poussé, ses principaux vassaux l'appuyaient, Eble comprit qu'il fallait obéir ; il abandonna toutes prétentions sur les domaines contestés, mais loin d'en rembourser les revenus perçus il obtint une soulte de cent cinquante livres poitevines (1096).

C'est une chose étrangère à la Saintonge et à l'Aunis que de dire quels motifs entraînèrent plus tard Guillaume lui-même à la croisade, quelle part malheureuse il y prit, comment il revint dans son comté. A cette époque il n'y a d'histoire que pour les seigneurs et l'église, et dans celle de l'église il n'y a guère que des épisodes isolés à signaler.

Les conciles tenus à Saintes amenèrent deux pratiques nouvelles dans l'église : le jeûne des vigiles des fêtes d'apôtres, et la prière de l'Angélus.

Presque en même temps, en juin 1092, l'incendie dévora le monastère récent de la Trinité, en Saintonge, appartenant aux moines de Vendôme, et le château de Soubise appartenant à leur ennemi, le seigneur de Châtelaillon.

Urbain qui sévissait contre celui-ci n'avait pas à être moins sévère contre les couvents eux-mêmes. Il dut abolir le chapitre de Tonnay-Charente, et donner cette maison à des moines réguliers, suffragants de ceux de Saint-Jean d'Angély. Il n'y fallait rien moins que la main du pape. On sait par les lettres mêmes de Geoffroy, abbé de Vendôme, qu'en parcourant les domaines de son abbaye, il n'y trouvait pas toujours l'obéissance, et qu'il s'en fallait de beaucoup qu'il trouvât des égards dans toutes les maisons religieuses. Le duel qu'il raconte entre un de ses moines et un chanoine de Saintes, de quelque manière qu'on l'entende, indique des mœurs canoniques au moins bizarres. Un fils de Guillaume de Poitiers, Henri, était nommé sans élection abbé de Saint-Jean d'Angély, et, pour peu qu'il se rappelât la maison paternelle, de singulières idées devaient le suivre dans le cloître. Un peu plus tard (1122), Pierre-le-Vénérable abbé de Cluny, visitant les maisons de son ordre situées dans notre pays, déplorait qu'un de ses religieux ne trouvât dans son voyage à l'île d'Aix qu'un texte à poésies.

Des fondations importantes n'en coïncident pas moins avec ces désordres. Guillaume lui-même fonda à Saint-Gilles de Surgères (1105) une aumônerie importante, enrichie depuis par ses successeurs et par les Maingot de Surgères. Guillaume de Conchant, de Taillebourg, fonda l'abbaye de Font-Douce (1111) dont lui-même devint abbé et qui reçut sa règle de Géraud de la Salle. Dans les dernières années du règne de Guillaume, l'église cathédrale de Saintes fut totalement reconstruite sous l'épiscopat de Pierre de Confolens. Dans ces années aussi se place une guerre entre le sire de Pons et Geoffroy de Haucon, seigneur de Taillebourg ; guerre qui n'est connue que par la légende de Saint-Eutrope.

Le 10 février 1127, mourut Guillaume de Poitiers. Avec beaucoup de courage, de talents et d'énergie, il avait eu des mœurs effrontément scandaleuses. On a fait remarquer le contraste qui se trouve entre ces mœurs et le ton mystique de ses donations aux couvents ; mais ces pieuses formules étaient évidemment rédigées par les moines, et Guillaume les signait peut-être sans les lire, certainement sans les peser.

Guillaume (IX ou X) son fils et son successeur eut un tout autre caractère. Il se donna pour protecteur de l'Eglise, sans lui être toujours agréable ; car, dans ses dissensions, il fut longtemps du parti qui n'a pas triomphé. Isambert de Châtelaillon n'était pas plus docile aux moines que son père ne l'avait été et Guillaume à son avènement le trouva en querelle avec ceux de Saint-Jean d'Angély, à propos du revenu des marais salans

que ceux-ci possédaient vers Aytré et Angoulins. L'excommunication prononcée par Pierre, évêque de Saintes, avait pourtant suffi pour arrêter Isambert. Mais Guillaume pensa que l'occasion était belle pour reprendre d'anciennes querelles et acquérir de nouveaux domaines. Il entra en armes, en 1130, sur les terres d'Isambert. Isambert est qualifié par des documents contemporains d'homme pacifique ; cependant il ne céda pas sans une courageuse résistance. Il défendit plusieurs mois sa ville de Châtellaillon, et il fallut que Guillaume joignît la ruse à la force pour le contraindre à capituler. La capitulation faite et exécutée, le duc ajouta à ses exigences : il voulut que son vassal lui remît encore sa forteresse de Lisleau, située dans les marais, à deux milles de Châtelaillon. Isambert refusa, se renferma dans ce donjon et le défendit un an entier ; même au bout de ce temps, en cédant à la famine, il put encore imposer quelques conditions à son rapace vainqueur. Il conservait-la moitié du revenu de ses domaines. Il se retira à l'île de Ré, où il vécut obscurément : il mourut sans postérité et fut enterré dans l'église Saint-Martin d'Aix. Guillaume occupa Châtelaillon, rasa le donjon de Lisleau, et laissant les habitants fugitifs du pays se réfugier le plus loin qu'ils purent, à la Rochelle, reconnut leurs libres coutumes. C'est entre 1130 et 1137 qu'il faut placer cette charte perdue de Guillaume, à laquelle se réfèrent les privilèges ultérieurs de cette ville.

Si les seigneurs attentaient aux biens des gens d'église, ceux-ci entr'eux ne se ménageaient pas davantage. Ainsi procès entre les religieuses de l'abbaye de Saintes et les moines de St-Martial de Limoges, qui avaient, par la connivence achetée du comte de Périgueux, usurpé sur elles l'église de Saint-Sylvain, en Périgord ; il fallut l'appui d'un prince, Elie de Talleyrand, pour que l'évêque de Périgueux fit reconnaître le droit des religieuses (1131). Procès décidés en faveur de la même abbaye contre André de Trahent et contre Pierre de Crex, le premier par l'épreuve de l'eau bouillante, le second par le combat judiciaire (1104, 1134). Du reste l'abbesse obtient du seigneur de Taillebourg l'exemption de droits de navigation sur la Charente (1137) ; elle rachète habilement le droit de fabriquer la monnaie après la ruine du concessionnaire qui le tenait d'une de ses devancières (1140), et obtient des comtes de Poitiers une foule de droits à exercer dans leurs forêts.

Ce n'était pas assez des biens, les personnes étaient en danger, et les évêques se respectaient peu entr'eux. Gérard, évêque d'Angoulême, seul partisan du prétendant à la papauté Anaclet, pendant que les autres évêques

du duché reconnaissaient Innocent II, jouissait auprès de Guillaume d'une grande faveur, dont ses adversaires l'accusaient d'abuser. Il eut à passer sur les terres du diocèse de Saintes : l'évêque Guillaume de Gardrad le fit tout simplement enlever, emprisonner, rançonner par son beau-frère, Aimar d'Archiac ; puis écrivit à tous ses confrères pour obtenir leur appui ou leur intervention contre la colère probable du duc.

Saint-Bernard persuada enfin au comte de Poitiers qu'il s'était laissé entraîner dans un schisme. Plein de repentir, se reprochant entre autres fautes un grand scandale donné dans le monastère de Saint-Jean d'Angély, Guillaume vint à l'autel même de ce saint en demander publiquement pardon à lui et à Dieu. Il combla l'abbaye de dons et lui reconnut le droit d'asile. A voir ces expiations si fructueuses, on songe malgré soit au sergent l'Intimé : « Frappez, j'ai quatre enfants à nourrir. » Toutes sont conçues en des termes fort pieux, mais les seigneurs ne songent guère alors à les discuter, d'autant moins qu'ils s'en affranchissent vite à l'occasion. Toutes ces chartres des couvents sont fort précieuses pour l'historien, mais elles l'exposent à tout instant à prendre pour un jugement le plaidoyer d'une des parties.

Dans sa dernière année Guillaume fonda l'abbaye de la Grâce-Dieu, à laquelle il donna une grande partie de la forêt d'Arianzum ou de Benon, et celle de Sablonceaux, près de la Seudre, dont l'église à demi ruinée est encore un témoin important du système ogival. L'influence de l'abbé de Clairvaux sur Guillaume a fait demander si ce n'est pas en l'honneur de ce saint qu'il donna au château de la Rochelle le nom de Vauclair.

Il mourut (1137) après avoir réglé le mariage de. sa fille et sa seule héritière, Aliénor ou Eléonore, avec l'héritier du roi de France, Louis-le-Jeune. Louis venait à peine de célébrer son mariage, à Bordeaux, selon les uns, à Taillebourg, selon les autres, lorsqu'il apprit la mort de son propre père. Il se trouvait ainsi seul roi de France et duc d'Aquitaine, et ce qu'on a appelé depuis l'unité française était bien avancé, si les fautes des souverains n'y eussent mis obstacle. Les deux époux cherchèrent d'abord à se rendre agréables au clergé poitevin. Ils accordèrent à l'abbaye de Saintes des dons et des privilèges. En 1141, Eléonore fonda sur les bords de la Charente une maison d'asile pour les pèlerins sous le nom de Lhopitau. Elle étendit sa protection sur l'abbaye de Fontdouce, que réformait le pape Luc II. Un crime et l'influence de Saint-Bernard devaient entraîner bien plus loin la dévotion de Louis VII. Il se préparait à la croisade.

C’est à ce moment que deux seigneurs, Eble de Mauléon et Geoffroy de Rochefort, réclamèrent Châtelaillon et tout l’Aunis occidental. On ne sait pas au juste l’époque de la mort d’Isambert, mais elle paraît avoir précédé ou suivi de peu celle de Guillanme. Son héritage resta donc plusieurs années aux mains de son suzerain : Eble et Geoffroy crurent les circonstances favorables pour se déclarer ses parents : on ne sait à quel degré. Ils présentèrent leur requête à Louis VII, d’un ton humble ; mais les armes à la main et ne cachant pas quelles bandes ils avaient à leur solde. Louis voulait partir ; il reconnut cette parenté, les laissa se disputer d’abord, puis s’arranger, et s’imposer aux habitants du pays, qui étaient impuissants à les repousser : seulement il se réserva la forteresse de Châtelaillon et la moitié des revenus de la Rochelle (1146). C’est une marque assez claire que cette dernière ville donnait déjà quelque richesse, mais n’était encore guère fortifiée, comme le prouvait le facile succès d’Eble et de Geoffroy.

L’année suivante, Louis VII et Aliénor partaient pour la Palestine et avec eux les principaux seigneurs de la Saintonge, Guy de Lusignan, Geoffroy de Rançon, seigneur de Taillebourg, Guillaume de Mauzé, celui-ci après avoir donné une partie de ses biens à l’abbaye de Saintes, en réparation d’un outrage personnel envers l’abbesse. Dans le cours de la croisade, Geoffroy de Rançon, par une coupable condescendance pour les caprices d’Aliéner, quitta le poste qui lui avait été confié et compromit singulièrement le salut de l’armée.

On sait que cette expédition amena le divorce de Louis VII et d’Aliénor, dont nous n’avons pas à discuter les causes. Aucun événement peut-être de la vie privée des princes n’a eu de plus graves conséquences. Ce divorce fut prononcé le 18 mars 1152. On croit que c’est dans le court intervalle qui sépara son retour d’Asie de son second mariage, qu’Aliénor fit rédiger ou du moins revêtir du sceau de son autorité le code célèbre connu sous le nom de Rôles d’Oleron. C’est une grave question sur laquelle il faut voir la savante discussion de M. Pardessus. Boulainvilliers ajoute, on ne sait sur quelle autorité, qu’après le divorce prononcé elle se retira dans l’abbaye de Notre-Dame de Saintes.

VI

1152 à 1224.

Moins de deux mois après, en mai 1152, Aliénor épousait en secondes noces Henri Plantagenet, duc de Normandie et comte d'Anjou, plus jeune qu'elle de dix ans. Louis VII fit, comme suzerain du duc de Normandie, opposition à ce mariage, mais il ne put l'empêcher. Du reste il n'avait rien à prétendre et ne prétendait rien des domaines de sa femme ; en sorte que Henri joignait toute l'Aquitaine à ses provinces et devenait plus puissant en France que le roi dont il s'était explicitement reconnu le vassal. Né au Mans, le 5 mars 1133, il avait été élevé en Angleterre par les soins de sa mère Mathilde et sous la direction de son oncle Robert. Mais à la demande de son père, Geoffroy d'Anjou, il était venu passer deux ans en France, et son père, comme s'il eût prévu sa grande fortune, lui avait donné pour l'initier à la culture d'esprit de la France méridionale des précepteurs de ce pays, parmi lesquels on nomme Pierre de Saintes. Il aspirait déjà au trône d'Angleterre au moment de son mariage : l'année suivante ses droits furent reconnus par un traité avec le roi Étienne, la mort de ce prince l'en mit en possession en octobre 1154. Cela devait sans doute amener une lutte entre les deux souverains ; cependant elle ne fut ni immédiate ni directe.

Pendant vingt ans, tant que la famille de Henri ne fut pas déchirée par des dissensions domestiques, la Saintonge s'aperçut à peine de ce changement de maître. Les faits principaux dans cette paix agitée continuent d'être les violences et les expiations alternatives des seigneurs envers les couvents ; leur importance d'être due à ce que l'église seule offre par son unité un point d'appui contre ces violences, une protection que recherchent les pauvres gens, tous ceux qui aiment mieux être des travailleurs opprimés que des soudards oppresseurs. Ainsi une femme mariée, Mayendis, donne du consentement de son mari ses propriétés et sa personne à l'abbaye ; un bourgeois, Hélie, termine un débat avec elle par une transaction humble dans les formes, qui au fond diminue peu et garantit beaucoup sa propriété. Cependant un troisième ordre de faits commence à sa produire, une tentative des bourgeois pour se protéger eux-mêmes.

L'abbaye de Notre-Dame de Saintes, sous la longue direction d'Agnès de Barbezieux, occupe le premier rang. Des brefs d'Anastase IV, d'Alexandre III, confirment toutes ses possessions (1153) ; elle défend avec constance ses droits et ses revenus dans l'île d'Oleron et sur les bords de la Seudre contre les prétentions des seigneurs limitrophes, et aussi contre celles des maisons religieuses rivales, les moines de Maillezais, par exemple. Henri Plantagenet intervient en sa faveur et lui offre un appui, qu'elle lui rendait sans doute en lui conciliant les petites gens. Impuissants par eux-mêmes, ceux-ci étaient un appoint important dans les luttes entre vassaux et suzerains : c'était là leur force. Henri interdit rigoureusement à ses agents toute exaction envers l'abbaye, qu'il leur ordonne de défendre en toute occasion. Il sacrifia son sénéchal en Saintonge, Raoul de Faye, aux plaintes du prieur de Saint-Georges-d'Oleron.

Il n'appuie pas moins visiblement les efforts des bourgeois. Ceux de l'Aunis et de la Rochelle ne contestaient ni les droits des Mauléon ni ceux du prieur de l'île d'Aix chez eux ; ils venaient d'obtenir de celui-ci la construction d'une église, celle de Saint-Barthélémy ; mais ils usaient largement des libertés et libres coutumes que leur avaient reconnues Guillaume et Louis VII. Henri les confirma par une charte sans date qu'on croit pouvoir rapporter à l'an 1169 et qu'on a conservée. Il amoindrit son droit d'aubaine, diminuant par là les maux d'un naufrage. Il évinçait ainsi sans violence les seigneurs qui prétendaient des droits sur la Rochelle ; en même temps il se prémunissait contre tous en élevant une forteresse en dehors des murs.

Il croyait pourvoir à l'avenir sans rien changer au présent en associant nominalement son fils Henri à sa royauté, son fils Richard au duché d'Aquitaine (1168) : il se croyait assez fort pour que sa vassalité envers le roi de France, pour ses provinces du continent, solennellement reconnue à Montmirail, restât purement verbale : mais la précocité et la violence de l'ambition dans les membres de cette famille semblaient justifier la fable qui plaçait le diable parmi leurs ancêtres. En outre, les infidélités conjugales de Henri avaient irrité contre lui Aliénor. Elle jeta l'étincelle incendiaire sur ces matières si inflammables. Henri fit arrêter et emprisonner sa femme au moment où elle tentait de sortir d'Angleterre sous des habits d'homme ; mais Richard parvint en Aquitaine, et à son appel les seigneurs de ce pays s'armèrent pour venger leur souveraine, pour défendre leur indépendance nationale et personnelle. C'était là une guerre de famille, non une guerre

civile. Le fils luttait contre le père ; mais les combattants, anglo-normands, normands, France du nord d'un côté, Aquitaine dé l'autre, n'appartenaient pas à la même race. Quant à la patrie, il n'en faut pas prononcer le nom : elle n'existait pas. Le peuple était en dehors et non pas seulement au bas de la hiérarchie. On le vit bien alors. Les habitants des marais, les mariniers des côtes, les bourgeois de la Rochelle, naissante et déjà riche, restèrent tranquilles, ignorant ou n'écoutant guère les malédictions poétiques de la noblesse poitevine et saintongeaise.

Richard, vaincu en Poitou, se jeta dans Saintes ; Henri l'y assiégea avec son armée grossie des Poitevins. Avant que la ville fût prise, Richard en sortit, pour se jeter dans le château de Taillebourg. Son père l'y pressait déjà, lorsque d'autres troubles le forcèrent de retourner en Angleterre, traînant après lui sa femme et sa bru captives. La victoire de Henri en Angleterre, l'abandon du roi de France, forcèrent les princes rebelles de demander un pardon qu'ils obtinrent de leur père ; la soumission de Richard est du 21 septembre 1174.

La ruine des villes, la dévastation des campagnes n'avaient pas réconcilié les Aquitains avec les Plantagenet. Tous ceux qui se fiaient dans la force de leurs châteaux gardèrent les armes. Richard se chargea de livrer à son père ceux qu'il lui avait abandonnés. Après avoir guerroyé en Poitou et en Gascogne, il vint à Saintes en 1178, y célébra dévotement le jour de Noël, et marcha contre Pons, en ravageant les lieux où il passait ; il l'abandonna pour remonter au nord, puis revint attaquer Taillebourg, puis Pons de nouveau (1179) ; il prit et ruina ces deux forteresses, malgré la vive résistance de Renaud de Pons et de Geoffroy de Rancone. Tout se soumit. Mais l'année suivante une ligue était reformée ; le guerrier-poète, Bertrand de Born, du Périgord, en était l'âme : il y avait intéressé le frère aîné de Richard, Henri ; mais celui-ci vendit ses alliés à son frère ; puis, Richard lui ayant refusé l'hommage qu'il en exigeait, il marcha contre lui soutenu par son autre frère, Geoffroy ; leur père prit parti contre eux ou plutôt contre les Aquitains qui ne cherchaient que leur indépendance en se joignant avidement aux ennemis de leur duc ; mais ils n'y trouvaient que des appuis momentanés et dangereux. La mort des deux princes (1186) laissa Richard héritier présomptif de tous les domaines de Henri II. Mais celui-ci ayant exigé qu'il cédât l'Aquitaine à son plus jeune frère, Jean, dit Jean-sans-Terre, ce fut une occasion de rupture. Il y avait alors une grande amitié entre Richard et le nouveau roi de France, Philippe II. Philippe était loin de trahir

un sentiment qui l'armait contre le roi d'Angleterre, dont la puissance éblouissait ou effrayait les rois. En 1184, Thérèse de Portugal qui allait épouser le duc de Flandre, en relâchant à la Rochelle, y avait appris avec étonnement que toutes ces côtes qu'elle longeait, de l'Espagne à la Flandre, appartenaient au monarque anglais. Fort de cette alliance, Richard put d'abord dompter les ennemis les plus près de lui, les seigneurs saintongeais. Taillebourg, grâce à sa situation, malgré. sa ruine récente, était facile à défendre ; il les y poursuivit, et ils n'échappèrent à sa vengeance qu'en prenant l'engagement de l'accompagner à la croisade qui se préparait. Les salles des croisades, au Musée de Versailles, contiennent les écussons de six familles d'Aunis ou de Saintonge, qui ont fourni des croisés : Asnières, Chabannes, Courbon, Laurence, Maingot et Pons. Mauléon est, comme il est juste, assigné au Poitou.

Ils avaient la perspective de l'aider auparavant contre un autre de leurs ennemis, son père, Henri II. La fortune avait changé, Philippe II était un adversaire habile ; le roi d'Angleterre trouvait ses partisans de France tièdes ou traîtres. Il dut subir les conditions qu'on lui opposait, et, pour comble de douleur, il apprit que le fils pour lequel il croyait tout faire, Jean, était parmi ses ennemis. Une fièvre aigüe, qui le surprit au milieu de si grands chagrins, l'emporta bientôt ; il en mourut, jeune encore, à 56 ans, le 6 juillet 1189, en maudissant sa fortune et ses fils, scandaleusement abandonné des siens. Richard vint assister à ses funérailles à Fontevrault, versant des larmes abondantes, peut-être sincères : tout était extrême dans cette nature violente.

Soit dévotion expiatoire, soit politique, le père et le fils s'étaient montrés favorables aux maisons religieuses. Ils avaient soutenu en plusieurs occasions l'abbesse de Saintes, Agnès de Barbezieux, morte en 1182, après une longue et active administration. Aldeburge, qui lui succéda, l'abbé de Nuaillé, les Minimes de Surgères, sentirent leur protection, reçurent leurs largesses. Aliénor même, vers 1180, ce qui vient à l'appui de ceux qui disent qu'elle sortit peu auparavant de captivité, fondait le prieuré de S^{te}-Catherine, à la Rochelle. D'autres les imitaient. Les Mauléon fondaient, en 1178, l'abbaye de Notre-Dame des Châteliers. La même année, le Saint-Siége prenait sous sa protection les biens du chapitre de Saint-Jean-hors-les-murs à la Rochelle. On croit pouvoir rapporter à cette époque l'église d'Ars (île de Ré). En 1186, l'archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine, Henri de Sully, faisait la dédicace de la cathédrale de Saintes.

Les grands de la Saintonge n'aimaient pas Richard comme duc, qu'eût-ce été comme roi ? Cependant pendant son règne le pays fut relativement tranquille. Aliénor reprit de l'influence ; Richard s'éloigna d'abord de l'Aquitaine, bientôt de l'Europe, pour la croisade. Il fallait donner à l'Aquitaine, au moins nominalement, un chef particulier : il fit duc d'Aquitaine et comte de Poitiers son neveu, Othon de Brunswick, dépouillé par l'empereur Frédéric Barberousse des domaines paternels. Le gouvernement de ce prince a passé assez obscur ; les traces qu'il a laissées en Saintonge le constatent plus qu'elles ne le caractérisent. Ce sont surtout des dons aux couvents, aux Templiers de la Rochelle, à la Grâce-Dieu, à Sablonceaux. On en trouve en même temps, soit aux mêmes, soit aux Hospitaliers de la Rochelle, soit aux Minimes de Surgères, émanant de Richard ou d'Aliénor. Il n'est pas facile de distinguer quand ces grands personnages agissent comme propriétaires, quand ils agissent comme souverains. A la même époque appartiennent des dons expiatoires d'Arnaud Gémon à l'abbaye Saint-Etienne de Vaux, et la fondation de l'aumônerie de Chansac, à Pons. Ce qui entrait de piété dans l'esprit qui entraînait aux croisades devait profiter aux maisons religieuses.

Richard avait imposé aux barons qu'il avait vaincus la condition de le suivre à la croisade ; ils y furent fidèles, plus qu'il ne le convenait à ce prince lui-même ; car lorsque, dans sa dispute avec Philippe de France, à Messine, il voulut interrompre dès le début cette expédition, les barons aquitains déclarèrent qu'ils la continueraient, et ainsi le forcèrent à la continuer. Ils en revinrent trop tôt pour le pays délivré un instant de leur turbulence. Ils étaient de retour avant Richard, et Geoffroy de Rançon, son ennemi constant, agissait avec un tel mépris de son autorité que le prince de Navarre, beau-frère du roi, se crut obligé d'intervenir (1194). Le fait est singulier en lui-même ; car cette tâche incombait à Othon de Brunswick. Peut-être était-il moins belliqueux ou ne vit-il là qu'une querelle privée. Le prince de Navarre l'abandonna bientôt pour aller prendre possession de la couronne que lui laissait la mort de Sanche, son père.

Richard délivré de sa captivité arriva bientôt après, ardent à punir ses vassaux ou à se venger de ses rivaux. Il vainquit encore Geoffroy de Rancon à Taillebourg, lui enleva ses châteaux et ses terres ; puis passa dans l'Angoumois pour y combattre Aimar Taillefer. Ses succès menaçaient de finir la guerre, et Philippe-Auguste s'empressa d'intervenir pour y mettre obstacle. (1195) Ici se place une véritable mystification éprouvée par

Philippe dans une rencontre des deux armées, racontée par un troubadour provençal qui la place sur les bords du fleuve la Gaura, auprès de Niort : lieu où nos historiens saintongeois voient la petite rivière de la Gaure, qui baigne le Petit-Niort, auprès de Mirambeau. Au moment du combat, Philippe ouvertement abandonné par les Champenois, vendus aux esterlings d'Angleterre, fut forcé de demander une trève, convertie en paix l'année suivante. Je ne sais si l'histoire est bien vraisemblable ; Richard était plus brave que politique, plus disposé à distribuer des coups de hache que des esterlings : les troubadours du Midi, vexés de la paix, n'épargnaient aucune raillerie au roi de France, pour la lui faire rompre, et je ne sais si l'autorité de l'un d'eux est suffisante pour faire accepter ce fait. Cependant les plus éminents des historiens modernes l'ont accueilli.

Ces troubadours occupent alors une grande place ; c'est le moment d'un grand développement pour la littérature aquitanique, et nos historiens le signalent avec raison, car la Saintonge est la scène de plusieurs de leurs récits : quelques-uns des premiers d'entre eux lui appartiennent, Savari de Mauléon, par exemple. Bertrand de Born en était tout voisin. Richard lui-même aimait cet art de poésie, méridional en cela. Mais ces historiens ont moins raison peut-être de donner comme faits historiques les doux récits de leurs tensons, qu'il fallait prendre tout au plus comme des tableaux de mœurs, encore sans oublier que des moeurs fort grossières peuvent se cacher derrière une grande délicatesse d'esprit, que l'imagination se plaît aux contrastes et, l'on en a des exemples récents, que pendant que la tragédie est dans la rue l'idylle est souvent au théâtre.

Richard allait guerroyant contre ses sujets d'Aquitaine ; il fut tué au siége de Chalus en Limousin, où il croyait trouver beaucoup d'esterlings. Peu de temps auparavant son neveu Othon, appelé à l'empire par le parti Guelfe, avait laissé l'Aquitaine et terminé son rôle si effacé qu'on a peine à le déterminer. Il venait d'abolir, en faveur de l'île d'Oleron, beaucoup de coutumes oppressives et de lui remettre plusieurs impôts onéreux. Presque en même temps Richard faisait des concessions analogues aux bourgeois de la Rochelle : ni les îles ni l'Aunis ne semblent suivre les seigneurs dans leur résistance au roi d'Angleterre.

Richard à peine mort (1199), les seigneurs tentaient de s'approprier cette position importante de la Rochelle. Mauléon la réclamait. N'osant pas refuser, ne voulant pas céder, Aliénor transigea : elle racheta la ville, par l'abandon du château de Benon, d'autres terres et d'une rente annuelle sur

le revenu de la Rochelle même. En même temps elle s'efforçait de s'attacher les habitants du pays, elle confirmait les concessions faites à l'île d'Oleron ; elle reconnaissait les libertés des Rochelais, y introduisant pour la première fois, ce semble, le nom de commune, et comme c'est à cette époque que remonte le premier maire, c'est de là que dans la suite a daté la commune rochelaise. Elle donnait des chartes analogues aux habitants de l'île d'Oleron et de Saintes.

C'est au profit de son dernier fils, Jean, dit Jean-sans-Terre, qu'Aliénor s'efforçait de ressaisir et d'accroître son influence. Il n'était pas l'héritier légal de son frère : Geoffroy, placé par l'âge entre eux deux, laissait un fils, Arthur de Bretagne, qui eût dû succéder à la couronne ; mais d'un côté c'était encore un enfant, et l'Angleterre avait besoin d'un homme pour l'opposer au roi de France ; d'un autre il avait sa mère, Constance, qui ne devait laisser à Aliénor que peu d'influence sur lui : Aliénor sacrifia son petit-fils. Elle allégua un testament de Richard dont l'existence a été mise en doute. L'Angleterre reconnut sans difficulté Jean pour roi. Le Poitou et la Saintonge étaient à Aliénor ; elle les lui donna. Il lui en fit seulement hommage et s'engagea à n'en rien aliéner sans son autorisation. La Normandie se déclara pour lui. L'Anjou, le Maine et la Touraine ainsi que la Bretagne, prêtèrent au contraire serment à Arthur, qui pouvait compter sur l'appui de Philippe de France. Ce fut l'origine d'une guerre qui occupa tout le règne de Jean, qui ne fut honorable pour personne, car Philippe ne chercha qu'un instrument dans le jeune Arthur et l'abandonna dès qu'il crut y voir quelque avantage ; mais qui se termina à l'avantage du roi de France.

Jean se conduisit comme s'il se fût plu à accroître le nombre de ses ennemis. Après avoir fait prononcer son divorce avec Jeanne de Glocester, au milieu de négociations pour un nouveau mariage avec la princesse de Portugal, il s'éprit de la fille du vicomte d'Angoulême, Isabelle Taillefer, fiancée à Hugues-le-Brun, comte de la Marche, et décida son père et elle à rompre l'engagement pris. Il l'épousa immédiatement. Par un acte daté du 30 août 1200, il lui donne comme douaire huit villes, parmi lesquelles figurent Saumur, Niort, Saintes : un autre acte, daté du 5 mai 1204 (1203 dans Rymer, par négligence de la fête mobile d'où se datent les années de Jean), constitue tout autrement ce douaire. Mais cette contradiction s'explique sans doute par les événements accomplis entre ces deux dates qui rendaient illusoire la première donation.

Cet affront irrita vivement Hugues-le-Brun, et lui attira de nombreuses sympathies : les barons prirent les armes ; Philippe de France trouva l'occasion belle pour témoigner un nouvel intérêt à Arthur. Celui-ci, à la tête des barons, enleva à Jean la ville de Mirebeau, en Poitou, où se trouvait Aliénor. Mais cette reine se réfugia dans le château, le défendit et trouva moyen de faire prévenir son fils. Jean arriva à la tête de soldats mercenaires, soldats de métier, les meilleures troupes de ce temps où les peuples n'étaient pas encore armés : il surprit les assiégeants, dont la plupart furent fait prisonniers (1er août 1202) ; parmi eux étaient Savary de Mauléon, le plus grand seigneur de l'Aunis, et Arthur lui-même. Conduit de prison en prison, Arthur disparut bientôt ; les ennemis de Jean l'accusèrent de l'assassinat de son neveu, sans preuves suffisantes, mais sans trouver beaucoup d'incrédules. L'indignation donna des alliés à Philippe, qui fit prononcer par défaut, contre Jean, la confiscation de ses fiefs en France. Quant à Savary, il sortit de captivité en se mettant au service du monarque anglais.

Les hommes de son pays, les gens de la Rochelle n'étaient pas défavorables à ce roi. Ils avaient réglé par abonnement leurs redevances envers lui ; il prenait des mesures qui favorisaient leur commerce avec ses alliés : ils n'entendaient pas changer ce régime ; et se défendaient contre Philippe d'une manière qui porta Jean à leur en laisser et à prendre l'engagement de leur en laisser le soin à eux seuls, en les dispensant de tout autre service militaire. Il en fut autrement de Saintes. Elle ne résista pas au roi de France, et pour se l'assurer celui-ci chercha à s'attacher par des dons et des promesses les religieuses de l'abbaye. Il s'adressa plus directement aux bourgeois de Saint-Jean-d'Angély, qui tiennent de lui leur droit de commune (1204). M. Massiou recule avec toute vraisemblance, jusqu'à ce moment, l'établissement de la sénéchaussée de Saintonge dans cette ville. De la part de Jean, c'est l'époque de concessions nouvelles aux habitants de l'île d'Oleron. Aliénor y conservait aussi des domaines. Elle légua à l'abbaye de Fontevrault une rente de cent livres sur ces terres et une autre de même somme sur la seigneurie de Marans. Elle s'était retirée loin des affaires dans cette maison religieuse, où elle mourut le 31 mars 1205.

Les provinces d'Aquitaine n'aimaient le roi de France que lorsqu'elles ne lui obéissaient pas ; elles s'en détachaient dès que cet allié devenait leur maître. Cette réaction se fit peu attendre et Jean essaya d'en profiter. Le 9 juillet 1206, il débarqua dans le port de la Rochelle, mais à peine entré en

campagne, sans oser attendre Philippe, il se rembarqua dans le même port, trahissant et s'aliénant ses partisans. Ceux-ci n'abandonnèrent cependant pas sa cause et furent encore ses garants lors de la trêve signée à Thouars, le 26 octobre 1207. On remarque parmi eux les saintongeois Savary de Mauléon, Guillaume de Mauzé, Maingot de Surgères, Rancon de Taillebourg, Renault de Pons.

L'excommunication de Jean, en 1209, fut pour la plupart des seigneurs un motif ou une occasion de se séparer de lui. Presque tous restèrent indépendants : Savary de Mauléon se donna à Philippe-Auguste. Peut-être la pauvreté l'y obligeait-elle. Bien qu'il eût une monnaie à lui, il paraît à peine maître de ses domaines. Dans le traité passé avec lui, Philippe lui promet le château de Benon, qu'Aliénor avait déjà cédé à son père, Cognac et la Rochelle, quand il les aura pris : il ne les prit pas. Aussi Savary trouva-t-il le marché mauvais, et céda-t-il, quelques années après, à un nouvel appel de Jean. C'était au moment où une ligue menaçante se formait contre Philippe. Jean, en 1214, débarqua de nouveau à la Rochelle et s'empara presque aussitôt du château de Milescu. Mais la victoire de Bouvine brisa promptement les filets de cette ligue. Jean effrayé s'empressa d'acheter une trêve pour cinq ans, que lui accorda Philippe, fatigué lui-même de cette lutte, quelque heureuse qu'en fût l'issue. Les deux souverains gardaient l'état où les trouvait la trêve. Malgré l'abandon de plusieurs barons saintongeois, Jean possédait encore le littoral, de la Sèvre à la Gironde, la plus grande partie de l'Aunis et une partie de la Saintonge, puisque la même année, en fiançant sa fille à Geoffroy, le fils d'Hugues-le-Brun, son ancien rival en amour, mariage qui n'eut pas lieu, il lui promettait pour dot Oleron, Saintes et leurs dépendances, en attendant qu'ils aient conquis un territoire équivalent en Poitou, en Anjou et en Touraine. Maingot de Surgères faisait à sa considération des dons à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély.

Il trouva chez les Anglais mêmes une plus rude punition de ses fautes, et la couronne tenait mal sur sa tête, lorsque sa mort concilia ses adversaires à son fils (1216). Ç'avait été la tactique de Jean de dompter les seigneurs anglais par l'appui de routiers gascons ou poitevins, et de soldats brabançons ; elle avait tourné contre lui, et l'un des buts de la Grande Charte avait été de proscrire l'emploi de tels moyens ; mais elle n'entraînait pas le moins du monde l'abandon des provinces du continent. Les tuteurs du jeune Henri III essayèrent de les rattacher à la couronne d'Angleterre. Ils lui firent adresser des lettres aux barons et aux communes de Saintonge et

d'Aunis, pour promettre et demander un respect réciproque des droits reconnus. Le sénéchal de Saintonge, Renault de Pons, marchait alors avec Philippe-Auguste contre les Albigeois, expédition contre des chrétiens qu'on assimilait aux croisades, parce que le pape proclamait hérétiques ceux qu'on allait tuer et piller. Henri III respecta de si saints motifs, mais il changea son sénéchal.

Les communes, surtout celle de la Rochelle, étaient alors plus sûres. Elles n'avaient pas de seigneurs, et leurs intérêts étaient moins variables que les intérêts ou les caprices de ceux-ci. Mais une puissante congrégation, qui se serait volontiers substituée aux bourgeois, aux seigneurs et aux rois, essayait de dominer ou d'absorber la Rochelle. Les Templiers prétendaient couvrir de l'inviolabilité du moine les. violences du soudard. Ils obtinrent l'appui du pape dans une lutte contre Maingot de Surgères ; les bourgeois de la Rochelle obtinrent contre eux l'appui du roi d'Angleterre et du pape Honorius III et opposèrent avec succès à une violence obstinée une fermeté patiente.

Des démêlés de famille devaient tourner davantage contre ce petit-fils d'Henri II. Sa mère avait épousé Hugues-le-Brun, son premier fiancé, et emmené avec elle sa fille Jeanne, la sœur du roi d'Angleterre. Celui-ci l'ayant fiancée au roi d'Écosse, Hugues refusa de la laisser partir (1220) ; il fallut encore avoir recours au pape ; mais cette intervention n'empêcha pas la rupture entre le fillâtre et le beau-père. Hugues se jeta dans les bras de Philippe-Auguste, en obtint la confirmation de Saintes et de l'ile d'Oleron, la promesse de Niort et de la Rochelle, quand on les aurait pris, bien entendu. Philippe aimait à donner surtout ce qu'il n'avait pas. Plus prudent que Mauléon, Hugues stipula en attendant une rente annuelle de deux mille livres parisis (1222).

La mort de Philippe-Auguste (14 juillet 1223) hâta les événements qui se préparaient. Moins habile, son fils Louis VIII était plus ardent et il avait des affronts personnels à venger. Henri III, du reste, allait au-devant de la guerre. Il refusait d'assister au sacre du roi de France, et réclamait de lui toutes les anciennes possessions d'Henri II. Louis fit publier la confiscation prononcée contre Jean et marcha pour l'exécuter. Les circonstances lui étaient favorables. Henri III, devenu majeur, ne voulait plus obéir à ses barons d'Angleterre, et les tournait contre lui. Louis trouva un accès facile en Poitou, enleva Niort, que Savary de Mauléon ne put défendre, St-Jean-d'Angély, que les habitants lui livrèrent aisément, et vint assiéger la

Rochelle. Savari défendit cette ville pendant dix-huit jours, attendant et annonçant des secours qui allaient arriver d'Angleterre. Mais au bout de ce temps, le 3 août 1224, les bourgeois capitulèrent pour lui et malgré lui. Ils assuraient l'embarquement de ses troupes et de ses bagages ; pour eux ils stipulaient la confirmation et l'accroissement de leurs priviléges politiques et commerciaux.

L'importance de cette soumission de la Rochelle à la France peut se mesurer à la vivacité avec laquelle l'expliquent les historiens. L'un y voit l'effet surnaturel des prières et des processions de trois reines ; c'est un poète, et il est dans son rôle ; un autre l'effet des intrigues et des largesses de Louis ; un autre celui des embarras et de la négligence, peut-être de la trahison des ministres de Henri III, qui n'envoyèrent qu'en apparence les secours promis. En fait, les Rochelais n'attendirent pas les dernières extrémités, et traitèrent à temps pour faire leurs conditions. La stabilité de cette alliance, comparée à l'instabilité de celle des seigneurs, est un indice dont il faut tenir compte quand on veut juger le régime féodal.

Cette soumission détermina celle de la Saintonge et, par une conséquence moins attendue, rejeta Savari de Mauléon dans le camp de Louis VIII. Irrité ou effrayé des accusations dont il était l'objet, il revint encore une fois à la France, et encore une fois elle l'accueillit : ses talents militaires faisaient oublier ses inconstances. Hugues-le-Brun ne reçut ni ne demanda la Rochelle : les promesses de Philippe-Auguste n'engageaient pas son fils, et il n'en tint que la partie qui lui convenait. Il acheta même de Hugues tous ses droits sur Mauzé. Il tendait à s'affermir en Aunis, en s'y rendant, comme il plaisait fort à cette province, le seul seigneur.

VII

1224 à 1259.

Henri III, au contraire, faisait tout pour se l'aliéner. Dans son dépit, il lui montrait haine et injustice. Le départ de Louis VIII pour la guerre contre les Albigeois lui permit de recommencer une guerre qui fut impuissante. Le comte de Salisbury, envoyé par lui avec une flotte pour attaquer les côtes de la Saintonge, fut jeté par la tempête sur celles de l'île de Ré, et il y aurait été pris sans l'avis officieux et bien payé d'un soldat de Mauléon. Celui-ci lui-même, l'année suivante (1226), lorsque Louis VIII fut mort, à son retour de sa croisade impie, était revenu à l'Angleterre et, trop faible pour attaquer sérieusement la Rochelle, prouvait du moins son zèle en pillant les campagnes voisines. Hugues-le-Brun aussi s'alliait de nouveau avec son fillâtre. Ces vautours s'imaginaient qu'ils allaient déchiqueter la France, parcequ'elle avait un roi enfant. C'était pourtant un grand règne qui commençait.

L'habile régente, Blanche de Castille, mère du roi, sut d'abord leur opposer le zèle et la vaillance de Thibaut, comte de Champagne. Ils n'osèrent combattre son armée, se soumirent, et acceptèrent même un conseil arbitral pour juge des différents qui pourraient survenir. Les petits seigneurs de l'Aunis continuent à ne reconnaître que le Roi, envers lequel la veuve du seigneur de Mauzé, prend, en décembre 1229, l'engagement de n'épouser aucun de ses adversaires. Cela n'empêchait pas Savari de Mauléon de nuire autant qu'il pouvait au commerce des Rochelais, et de ravager les côtes du Poitou et de l'Aunis. Mais ces attaques, bien qu'autorisées formellement par le roi d'Angleterre, qui détestait fort les Rochelais, n'étaient plus de la guerre ; c'était du brigandage. Hugues au contraire laissait régler pacifiquement par les officiers du roi ses débats commerciaux avec eux, ses démêlés de propriétaire avec l'abbesse de Saintes. Celle-ci en réglait d'autres avec la récente abbaye de la Châtre, près Cognac. Mais là tout s'arrangeait par un échange de prières et de droits honorifiques. Cette résignation pacifique durait depuis plus de dix ans lorsqu'elle fut troublée par un arrangement de famille.

Louis VIII avait désigné le Poitou comme apanage de son second fils, Alphonse. Ce jeune homme étant majeur, l'honnête Louis IX exécuta la volonté de son père et investit son frère de son fief (1241). Il oubliait l'engagement pris par son père, ratifié par lui, de ne pas aliéner la Rochelle : mais les Rochelais ne réclamèrent pas. Hugues de la Marche ne réclama pas non plus tout d'abord ; mais la vanité de sa femme, la comtesse reine, ne put se plier à l'idée d'être la vassale d'un vassal. Excité par elle, il renonça solennellement à l'hommage qu'il venait de prêter. C'était la guerre, et Isabelle l'avait préparée en appelant le secours de son fils, le roi d'Angleterre. Celui-ci, que ses barons n'y auraient guère secondé, crut pouvoir la faire sans eux et surtout par de l'argent. Il débarqua à Royan, et déclara que le roi de France avait rompu la trêve en usurpant les domaines de Savari de Mauléon. Ce turbulent seigneur était mort vers 1234, laissant des héritiers qu'il avait fallu faire déclarer légitimes par le pape ; ses prétentions domaniales n'avaient jamais été éclaircies et devenaient un facile prétexte d'une guerre résolue. L'arrivée du roi d'Angleterre fut un signal d'insurrection pour tous ces seigneurs, mécontents de la police à laquelle voulait les soumettre un gouvernement qui prêtait son appui aux petits et en trouvait un chez eux (1242).

Henri III crut bon cependant d'imiter celui qu'il combattait. Il concéda le droit de commune aux hommes de l'île de Ré, tant qu'ils lui seraient fidèles. Il avait d'eux un besoin particulier, dans son projet de reprendre ou, s'il ne le pouvait, de détruire la Rochelle. Mais la reine mère avait été avertie : une flotte respectable couvrait les côtes de l'Aunis, et Louis IX s'avançait rapidement à la tête d'une armée qui ne l'était pas moins. Le premier obstacle qu'il trouva en Saintonge fut le château de Frontenay. Il l'assiégeait lorsqu'il reçut les envoyés du roi d'Angleterre. Il repoussa le reproche d'avoir rompu la trêve, offrant, du reste, assure-t-on, de céder le Poitou et une partie de la Normandie au roi d'Angleterre, s'il voulait renoncer à toute autre prétention et signer une paix définitive ; assertion que rend vraisemblable la conduite de Louis IX en 1259. Henri III dans son infatuation rejeta ces offres. Louis pressa Frontenay et le prit au bout de quinze jours. Alphonse y avait été blessé au pied d'un trait d'arbalète, et les vainqueurs irrités voulaient mettre à mort les vaincus tombés à leur discrétion. A leur tête était un fils du premier lit du comte de la Marche. Louis déclara qu'il ne ferait pas mourir un fils pour avoir obéi à son père, des soldats pour avoir obéi à leur seigneur. Il livra les murs à la colère des

siens, et ils les rasèrent complètement. C'est de là, dit-on, que vient le nom conservé jusqu'à nos jours de Frontenay-l'Abattu.

Louis enleva successivement les châteaux de Tonnay-Boutonne, de Matha, de Thors et de Saint-Assaire, et marchait sur Saintes, mais il se détourna vers Taillebourg, où Geoffroy de Rancon ennemi personnel de Hugues-le-Brun s'empressa de le recevoir. Depuis les prises de cette ville que nous avons mentionnées, ses seigneurs avaient fait construire à ses pieds un pont sur la Charente, qui se prolongeait par une chaussée dans les plaines de l'autre côté du fleuve. L'armée ennemie occupait ces plaines. Effrayés à l'aspect de l'armée française, Henri III et Hugues rejetaient l'un sur l'autre et rejetèrent enfin sur l'orgueil et les intrigues d'Isabelle, la mère de l'un, l'épouse de l'autre, les désastres qu'ils pressentaient. Ils résolurent pourtant d'empêcher Louis de passer la Charente. Le dimanche 20 juillet 1242, Louis IX résolut de forcer le passage ; il y réussit. La valeur qu'il montra, le danger qu'il courut personnellement, les conséquences de cette victoire l'ont rendue célèbre, plus que son importance militaire. Après un premier engagement, le frère du roi Henri III, le comte Richard, se présenta en parlementaire. Il était très respecté pour des services rendus à la Croisade : Louis IX fit taire toute politique, et lui accorda une trêve pour toute la soirée de ce dimanche et toute la nuit. Henri en profita pour s'enfuir jusqu'à Saintes.

Louis IX l'y suivit. Hugues de la Marche marcha au devant des Français ; résolu, dit-on, de perdre la vie ou de reconquérir sa réputation. Il ne fit ni l'un ni l'autre. Un engagement d'avant-garde devint bientôt un combat acharné. Vaincu de nouveau, Hugues rentra dans Saintes, entièrement découragé, ne comptant plus que sur la clémence de Louis et résolu d'y avoir recours. Il le fit et l'obtint, restant un vassal désarmé. Pendant ce temps Henri III disposait de Saintes ; il y préparait son souper lorsqu'il apprit tout d'un coup que par l'accord des bourgeois de la ville et des chefs de l'armée la ville devait dans la nuit même être remise au roi de France. Laissant là son souper, il se jeta sur son cheval et s'enfuit, s'efforçant de gagner son vainqueur de vitesse. Il vit en passant Renauld sire de Pons faisant ses apprêts pour aller en vassal repentant et soumis au devant de Louis. Il ne s'arrêta qu'à Blaye, où les compagnons de sa fuite le rejoignirent. Là un officier fidèle, Hertold, qui commandait le château de Mirambeau, vint lui dire qu'il était prêt à le défendre jusqu'à la mort, mais qu'il ne pouvait se flatter de le faire avec succès s'il n'était secouru. Henri

le dégagea de tout serment, de tout devoir envers lui, et Louis IX, instruit de cette démarche, en loua Hertold et laissa avec pleine confiance le château entre ses mains.

Le 1er août, la famille d'Hugues de la Marche implora le pardon de Louis qui, lui ôtant toutes ses places d'Aunis et de Saintonge, lui laissa quelques châteaux en Poitou, et ses comtés de la Marche et d'Angoulême. La Saintonge tout entière revenait directement dans la main du roi de France. Geoffroy de Rancon qui, par suite d'un outrage qu'il avait reçu d'Hugues, avait juré de laisser croître ses cheveux et sa barbe tant qu'il n'aurait pas été vengé de cet affront par l'humiliation de son seigneur, les fit immédiatement et publiquement couper.

Henri III écrivit à l'Empereur pour présenter autant que possible à son avantage les faits qui venaient de se passer, et se réfugia derrière la Gironde. Louis se préparait à le poursuivre ; mais la maladie ravagea son armée ; lui-même en fut gravement atteint. Il prêta donc l'oreille aux propositions de paix. Une trêve de cinq ans fut signée ; elle n'imposait à Henri III d'autre nouveau sacrifice que l'abandon de l'île de Ré. En quittant la Saintonge, Louis ordonna de relever les murailles de Saintes.

L'épuisement des partis garantissait le respect de la trêve. Il était tel que six ans plus tard (1248), lorsque Louis IX partit pour la croisade, on remarque qu'il n'y fut accompagné par aucun de ses vassaux de Saintonge. Il y eut là dix années d'un repos assez grand pour que le pays échappe à l'histoire. Henri III y avait perdu non-seulement tout pouvoir, mais presque tout partisan : les Anglais, comme tels, n'en avaient jamais eu. On en peut juger par l'antipathie que Mathieu Paris, écrivain si essentiellement anglais, témoigne pour la perfidie des Poitevins, nom sous lequel il comprend nos Saintongeois. Il en donne comme nouvelle preuve une rixe réelle ou supposée qui eut lieu à Pons, en 1254, entre les habitants et quelques nobles anglo-normands, Warwick, Pleyseir, Segrave et leurs gens, à la suite desquels ces anglais furent retenus en prison, quoiqu'ils eussent un sauf-conduit du roi de France, et qu'ils eussent d'abord été gracieusement accueillis. Probablement les Poitevins restés chez eux portent ici le poids de la haine qu'inspiraient en Angleterre ceux de leurs compatriotes qui y avaient cherché et trouvé fortune.

Cela n'empêchait pas que Henri III ne conservât ses prétentions sur ces provinces et, ce qui est plus étonnant, n'empêcha pas qu'elles prévalussent. En 1259, il trouva Louis IX disposé à les écouter, et, malgré l'opposition de

son conseil, ce pieux roi les accueillit en grande partie. Il céda à Henri III, entre autres provinces, toute la partie de la Saintonge située entre la Charente et la Gironde, avec l'île d'Oleron, se réservant celle située entre la Charente et la Sèvre, avec l'île de Ré. Il n'en coûtait à Henri d'autre sacrifice que de renoncer à des prétentions surannées et qu'il n'avait aucun moyen de soutenir sur cette Saintonge du nord, l'Anjou et la Normandie. Louis XI se réservait le droit de faire réviser en appel tous les procès jugés dans la partie cédée qui y donneraient lieu, et par suite y maintenait des sénéchaux ; il conservait la garde et les régales des évêchés, et même l'hommage direct des communes et de plusieurs seigneurs, celui de Pons par exemple. Il en résultait que des sujets du roi d'Angleterre avaient un juge en France, ce qui était si gênant que souvent on convint à l'amiable de suspendre l'exercice de ce droit ; que des sujets du roi de France avaient leur évêque dans une province anglaise (en ne donnant à ce mot que le sens restreint que lui impose l'esprit de ce temps), ce qui avait moins d'inconvénients parce qu'alors l'autorité religieuse était bien plus une et bien moins contestée que l'autorité politique.

Louis n'avait consulté, en agissant ainsi, ni l'esprit, ni les vœux, ni les intérêts des pays qu'il cédait ; il y perdit toute popularité, à tel point qu'ils refusèrent de célébrer sa fête lorsqu'il eut été canonisé. Sa politique a été jugée de diverses manières. Il avait toujours conservé des scrupules sur le jugement par défaut rendu contre Jean-sans-Terre et sur l'engagement pris par contrainte par son père Louis VIII et éludé ensuite sur des motifs plus ou moins justes. Il croyait que le mauvais succès de la croisade avait été une punition de ses fautes, et en vérité il ne pouvait guère en trouver ailleurs. En vain lui alléguait-on les infractions aux trêves, les tentatives injustes, les crimes même des rois d'Angleterre. Il était trop honnête pour croire que les torts des autres justifiassent les siens. Il espérait ainsi tout réparer et cimenter en même temps que les liens de famille une amitié durable entre les deux couronnes. Se fût-il trompé en droit comme il se trompa en fait, qu'il faudrait respecter des motifs si purs, un excès de désintéressement si rare non-seulement dans ce temps et chez les rois, mais chez tous les hommes et en tout temps. Quant aux conséquences qu'eut cette concession pour la suite et en particulier pour la guerre de cent ans, c'est ce qu'il est difficile d'apprécier et ce qui sort de notre sujet. Il serait triste d'en arriver à croire qu'une faute si noble ait été féconde en malheurs, quand tant de fautes criminelles l'ont été en succès.

VIII

1259 à 1360.

Le mécontentement même des populations livrées par Saint-Louis indiquait à Henri III l'intérêt qu'il avait à se les attacher. Un de ses premiers actes fut d'accorder à l'île d'Oleron des franchises qu'elle réclamait. Il prenait en même temps l'engagement de ne pas l'aliéner de la couronne, et ne crut pas y manquer en la donnant quelques semaines après en apanage à son fils et son héritier, Edouard. Celui-ci voulant se faire un appui de son oncle, Guy de Lusignan, la lui céda ; mais Henri s'opposa à cette session, qu'Edouard lui-même révoqua bientôt. Les habitants de l'île d'Oleron en furent reconnaissants au roi, et le témoignèrent en lui envoyant spontanément des subsides pécuniaires considérables pour l'aider dans la lutte qu'il eut à soutenir contre les seigneurs anglais et qu'avait en vain tenté d'apaiser la bienveillance de Louis IX.

La Saintonge du nord supportait aisément le gouvernement d'Alphonse, qui se montrait assez respectueux des droits des peuples et aussi soigneux de maintenir que de soutenir ses officiers. Sous son administration, les bourgeois de la Rochelle et de Saint-Jean d'Angély, trouvant que les seigneurs de la Flandre traitaient bien cavalièrement les conventions qu'ils avaient faites avec eux, purent former une ligue avec des marchands du Poitou et de la Gascogne, pour en imposer à tous l'observation. Alphonse, à la sollicitation de son neveu le comte d'Artois dont les intérêts y étaient engagés, leur en écrivit, mais il n'interposa pas son autorité, et il les laissa se faire rendre justice par des moyens purement commerciaux. Le précepteur des Templiers de la Rochelle s'entendait avec les abbés de Saint-Michel-en-l'Herm, de Maillezais et de Saint-Léonard-des-Chaumes pour travailler par un canal, longtemps appelé le canal des Abbés, au dessèchement des marais qui entouraient Marans. Enfin la paix fut assez grande pour que, vers 1263, une femme, Alix, abbesse de Sainte-Marie-de-Ligueux, en Périgord, sous la seule protection de l'habit et du caractère religieux et portant avec elle une relique, un bras de saint Siméon, pût parcourir en quêtant le diocèse de Saintes, partagé entre deux royaumes.

Les préparatifs d'une nouvelle croisade ne changèrent pas beaucoup cet état de choses (1269). Alphonse parcourut son comté pour y percevoir ses revenus et les impôts spéciaux à ces expéditions. Il vint à Saint-Jean d'Angély et à la Rochelle ; il convertit en redevances pécuniaires bien des servitudes personnelles : il fit en faveur des couvents plusieurs fondations pieuses qui ne nous paraîtraient pas toutes également sages, celle, par exemple, qui consistait à faire brûler nuit et jour à perpétuité un cierge devant un autel, que Philippe-le-Bel fit racheter trente ans plus tard ; il respecta aux dépens de son fisc les exemptions et les priviléges bien constatés.

Ni Louis IX ni Alphonse ne revirent la France. Celui-ci étant mort sans enfants l'Aunis retourna à la couronne. L'année suivante (1272) la mort de Henri III donna également à l'Angleterre et à la Saintonge un nouveau maître, qu'on appelle tantôt Edouard IV, tantôt Edouard I^{er} des Plantagenet. Celui-ci fit de l'île d'Oleron et de la Saintonge, entre la Charente et la Gironde, le douaire de la reine sa mère, Aliénor de Provence. Du reste, résolu à employer surtout ses efforts à se soumettre ses plus proches voisins d'Angleterre, les habitants du pays de Galles, il prêta sans difficulté serment à Philippe III, le lui fit prêter par ses officiers, auxquels il ordonna de reconnaître la juridiction en appel que Saint-Louis s'était réservée et qu'invoquaient les sujets opprimés.

L'église réglait elle-même les différends des siens et ils avaient assez d'intérêts opposés pour l'occuper. Ainsi l'abbé de Maillezais fut obligé d'appuyer d'une sentence d'excommunication ses réclamations contre l'abbé de Saint-Etienne de Vaux (1277). Un synode réuni à Saintes (1282) combattit plusieurs abus, régla plusieurs points de discipline, se proposant surtout de prémunir le clergé contre le danger de la dissipation qui paraissait celui du moment. Peu de temps après l'évêque y reçut avec une grande solennité la visite pastorale de l'archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine, Simon de Beaulieu.

La guerre que Philippe III fit au roi d'Aragon pour venger les victimes des vêpres siciliennes ne pouvait troubler la Saintonge. Cependant à la demande de ce roi les communes et les particuliers de la Rochelle armèrent trente-deux navires qui croisèrent sur les côtes d'Espagne et y firent beaucoup de mal.

L'avènement de Philippe-le-Bel (1285) sembla d'abord consolider la paix en resserrant les liens entre les deux rois. Après avoir reçu l'hommage

d'Edouard, Philippe lui céda les terres enclavées dans la Saintonge qui avaient échappé à la cession faite par Louis IX ; il renonça, non pas au droit de faire juger en appel les causes débattues dans ce pays, mais aux amendes qu'entraînerait l'exercice de ce droit. Philippe venait alors de visiter sa Saintonge au nord de la Charente ; deux ans (1288) après Edouard se rendit lui-même à l'île d'Oleron pour y avoir une entrevue avec le roi d'Aragon. Il s'agissait d'obtenir la liberté de Charles-le-Boiteux, roi de Naples. Edouard avait préparé sa négociation en fondant des messes en l'honneur de saint Eutrope. Cette négociation réussit.

Rien n'autorise à croire que la Saintonge anglaise ait adopté les mesures oppressives que Philippe prescrivit contre les juifs, et qui furent appliquées à la Rochelle (1291).

La politique pacifique des souverains n'entraînait pas l'amitié des peuples et leur police s'occupait peu de prévenir les rixes entre eux. Des querelles entre des matelots normands et des matelots bayonnais et anglais eurent de graves conséquences. Ils se battaient en mer, ils se battaient à terre ; des navires de Bayonne furent pillés et coulés dans le pertuis d'Antioche, dans la rade de la Palisse, auprès de Royan ; des gens de Bayonne furent battus et pillés, dans la Rochelle même, sans que les magistrats pussent prévenir ces violences. Par contre, des bayonnais et des anglais se jetèrent à l'improviste sur la Rochelle, pillèrent des magasins, tuèrent des bourgeois. Renaud de Pressigny insulté à Marans fortifia son château, avec l'aide pécuniaire des moines de Maillezais (1294). Les anglais firent une descente à l'île de Ré, les français ravagèrent l'île d'Oleron. Entre pays si voisins les représailles étaient constantes et affreuses.

Le roi de France intervint ; il somma Edouard de faire juger les coupables ; il le cita lui-même devant son parlement. Edouard envoya son frère Edmond ; il était fort occupé dans son île ; il céda à toutes les demandes de Philippe, négocia un mariage par suite duquel l'Aquitaine reviendrait à la maison de France, et permit même l'introduction d'officiers et de troupes françaises dans les places de cette province. Mais dégagé de ses embarras, il prétendit que cette cession n'avait été, d'accord commun, qu'un simulacre convenu pour flatter la vanité française ; assertion peu vraisemblable, qu'ont accueillie bien aisément des historiens français peu favorables à Philippe-le-Bel. Du reste il ajoutait que cette cession était nulle, ayant été faite sans le consentement des seigneurs Aquitains. Philippe

fit prononcer par son parlement la confiscation de ces provinces, et, parmi elles, de la Saintonge et se mit en devoir d'exécuter la sentence. Il leva même pour cela une taille extraordinaire (1295) qui reçut tout d'abord le nom resté odieux de la Maltôte, mauvaise levée.

Le pape Boniface VIII intervint dans la querelle et fit prononcer une trêve de cinq ans (1297) ; mais les troupes des deux rois restèrent en différents points du pays, voisinage fort à charge alors. La paix y succéda en 1303. Elle n'empêchait pas Edouard de se chercher des alliés pour le moment où la guerre recommencerait. Il venait de reconnaître au corps de ville de Saintes le droit de ne quitter la ville pour aucun service de guerre ; il céda peu après cette ville et son château à vie à Gérard de Lusignan à condition que celui-ci lui laisserait les villes de Cognac et de Merpins et le soutiendrait contre Philippe. Le prince de Galles, le jeune Edouard, fut fiancé avec Isabelle, fille de Philippe, et reçut le duché d'Aquitaine et l'île d'Oleron sans pouvoir les aliéner. Cette île et la terre que le roi d'Angleterre avait en Saintonge devaient être le douaire de la princesse. Philippe renonçait aux droits que lui donnait la confiscation de 1294. Ce mariage ne s'accomplit qu'à la mort d'Edouard I^{er} et l'avénement d'Edouard II (1306). Il devait être fécond en conséquences terribles. Philippe refusa à son gendre ce qu'il avait accordé à son adversaire, l'exemption des amendes en cas d'appel des jugements rendus au bord de la Charente. Il ne négligeait nul moyen d'avoir de l'argent.

Quelques changements intérieurs avaient eu lieu dans ce laps de temps en Aunis : les Templiers, malgré leur hauteur habituelle, avaient arrangé par des concessions amiables un long différend avec l'abbaye de Saint-Jean d'Angély. Guy Larchevêque, seigneur de Parthenay et de Vouvent, devenu, en 1269, seigneur de Taillebourg du chef de sa femme, avait acquis des héritières d'Aimery de Rochefort le château de Rochefort et commandait ainsi le cours de la Charente. Philippe, usant de son droit de suzerain, annula ce marché, indemnisa acheteur et vendeurs et devint lui-même propriétaire de ce château.

Le règne d'Edouard II en Angleterre, le règne correspondant de Philippe IV et de ses fils en France, laissèrent la Saintonge relativement tranquille. Ils furent surtout agités par des débats entre les souverains et les hommes d'église.

Le plus important de tous ces débats fut celui qui entraîna la ruine des Templiers. L'imagination émue des historiens et des peuples a prêté au

jugement qui les frappa une préparation mystérieuse et coupable. Leur abandon fut, dit-on, une des conditions que Philippe-le-Bel imposa à Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, pour prix de l'appui qui le fit nommer pape, sous le nom de Clément V. Ce marché simoniaque aurait été conclu entre les deux contractants, en avril 1305, dans une entrevue secrète, auprès de Saint-Jean d'Angély, dans la forêt d'Essouvert. On a discuté sur le jour de cette conférence, qu'on veut fixer au 18 ou au 20 mai ; on lui a assigné pour lieu FontDouce et la Fayolle, qui tous deux soulèvent des difficultés ; enfin on a attaqué la réalité et jusqu'à la possibilité de cette entrevue de manière à la rendre au moins fort douteuse. On tient pour constant que Clément V revint à Saint-Jean d'Angély en 1307 et qu'il y fit construire à ses frais l'église de la Fayolle.

Il n'est malheureusement pas possible de révoquer en doute les tortures qui arrachèrent des aveux à quelques Templiers. Ceux de la Rochelle les subirent à Saintes (1312), par les ordres d'un tribunal que présidait l'évêque de cette ville assisté d'un inquisiteur. Leurs biens territoriaux passèrent aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et gardèrent longtemps leur nom.

Vers le même temps les seigneurs de Nuaillé, dépouillés de l'exercice de leur droit de haute et basse justice par le sénéchal du roi de France, s'empressaient de se l'assurer en renouvelant l'hommage qu'ils devaient à ce monarque.

Notons encore à cette époque un fait alors étranger à notre département, mais qui devait influer sur lui, en préparant l'établissement de l'évêché de la Rochelle ; c'est celui de l'évêché de Maillezais, formé en 1317 en même temps que celui de Luçon d'un démembrement du diocèse trop étendu de Poitiers.

A la même époque on fait remonter l'institution régulière dans le diocèse de Saintes de la prière appelée l'Angelus, qui déjà y était pratiquée en fait depuis longtemps.

Moins heureux ou moins habile que Philippe, Edouard était obligé d'avoir recours au pape pour mettre un terme à des débats entre ses officiers et l'évêque de Saintes. L'abbesse de Notre-Dame de Saintes elle-même, Agnès de Rochechouart, qui avait réformé avec énergie son monastère, lui suscitait de graves embarras. La Charente séparait les terres de l'obéissance du roi d'Angleterre de celles soumises au roi de France. Saintes était sur la rive gauche et par conséquent terre anglaise : mais le faubourg où était située l'abbaye était de l'autre côté du fleuve, sur les terres de France.

Agnès en concluait que tous ses domaines, même ceux de l'ile d'Oleron, ne devaient relever que du roi de France. Edouard fut encore obligé d'avoir recours au pape, et n'en obtint qu'une solution incomplète. Ces démêlés duraient encore quand d'autres motifs amenèrent la guerre entre les deux rois.

Il semble que le gouvernement français pesait moins sur les peuples que le gouvernement anglais. Lorsqu'il avait armé son fils chevalier, Philippe avait bien réclamé de la province un don qui n'avait de gratuit que le nom ; mais dès son avénement Louis X avait accordé des allégements d'impôts, tandis que de vives réclamations s'élevaient contre la manière dont le sénéchal Arnault Calculi percevait et aggravait ceux qui étaient dus au roi d'Angleterre. Cette différence pouvait pousser ce monarque à une rupture de la paix que d'autres griefs justifiaient mieux. Elle éclata en 1326 et d'une manière terrible. Trop souvent les rois ont employé dans la guerre des chefs de bas étage, qui y ajoutent des horreurs qu'ils peuvent désavouer tout en en profitant. Ici ces chefs reçurent des peuples le nom de bâtards, de la condition sociale de la plupart d'entre eux. Ramassant des troupes de coupe-jarrets anglais et gascons plus braves que disciplinés, trop communs en tout temps, plus communs encore en ces malheureux jours, ils se jetaient sur la Saintonge du nord mal protégée par la Charente.

Charles-le-Bel envoya contre eux une armée qui occupa Saintes, soumise au roi d'Angleterre et qui venait tout récemment d'en obtenir des fonds pour le pavage de ses rues, mais cette armée ne prit pas la citadelle, où les bâtards rejoignirent la garnison anglaise ; près cependant d'y être cernés, ils en sortirent la nuit, et attendirent en plaine l'armée française : puis, comme celle-ci arrivait, ils se dérobèrent, rentrèrent par un chemin détourné dans la ville vide de défenseurs et la saccagèrent. L'abbaye de Sainte-Marie, riche et hostile au roi d'Angleterre, fut à ce double titre la victime de prédilection de leur pillage. Elle en fut réduite à demander et elle obtint une aumône réparatrice de quatre mille livres tournois de la part de Charles-le-Bel. Ce n'était et ce ne pouvait être là qu'un coup de main et les généraux du roi de France mirent promptement fin à cette guerre.

Elle se ranima d'une manière encore plus funeste entre Philippe VI et Edouard III (1330), avant même que celui-ci eût nettement énoncé ses prétentions au trône de France. Pour punir quelques incursions faites par les troupes anglaises au nord de la Charente, Philippe envoya son frère, le comte d'Alençon, assiéger Saintes. Il la prit, la saccagea, ruina la citadelle,

le vieux capitole. Édouard obtint pourtant, comme un désaveu de ces excès, la concession de la ville et le droit d'en relever les murailles, Philippe conservant sa juridiction supérieure.

Lorsque les rivalités des deux rois, de plus en plus accentuées, donnèrent naissance à la guerre de cent ans (1336), elle débuta en Saintonge, au nord de la Charente, par la prise d'un château de Palencourt, Paracolum, dont je voudrais, dont je ne puis déterminer l'emplacement. Il fut livré à Édouard par la trahison d'un gouverneur, condamné à mort pour ce fait par le parlement de Paris. Un seigneur saintongeois, Renault de Pons, rompit brusquement avec Philippe pour prêter hommage à Édouard. Ce prince semblait se préparer la faveur des peuples. Il reconnaissait le droit invoqué par le corps municipal de Saintes, de ne point sortir de sa ville pour faire la guerre ; il offrait aux Rochelais des sûretés et des facilités pour leur commerce avec l'Angleterre ; en même temps que ces bourgeois et ceux de la Saintonge en obtenaient des comtes de Flandre. Dès lors les avantages réciproques de l'union entre les peuples sont compris, mais ils sont restés jusqu'à nos jours impuissants à empêcher la guerre.

Elle avait d'abord et pendant dix ans eu peu d'activité ; elle en prit davantage vers 1346. Le roi de France avait conseraé quelques places éparses au sud de la Charente. Le comte de Derby, Henri de Lancastre, les attaqua ; le fils du roi de France, Jean, vint pour les reprendre, mais le désastre de Crécy le ramenant vivement vers le nord laissa la place libre à Derby. Il prit d'assaut la ville et le château de Mirambeau, puis, passant la Charente, il enleva rapidement Aulnay, Surgères, Benon, mais il échoua devant Marans, et ne put que ravager les campagnes de la Rochelle, sans attaquer la ville. Après avoir fait une pointe en Poitou, il revint assiéger et prendre Taillebourg, où il massacra les vaincus. Les bourgeois de Saint-Jean-d'Angély n'en défendirent pas moins courageusement leur ville, mais ils furent forcés de céder et expièrent cruellement leur résistance. Leur monastère de Bénédictins, qui avait alors pour abbé Pierre d'Aigrefeuille, fut complétement ruiné. Pourtant quelques jours après, Derby revenant de Poitiers, qu'il avait pris et pillé, daigna s'arrêter de nouveau à Saint-Jean pour y développer son luxe et y trouva, assure-t-on, l'admiration de bien des gens. Les peuples regardant tous les crimes comme une sorte de droit de la guerre, les maudissent quand ils en souffrent, les imitent quand ils le peuvent, mais n'en ressentent pas une indignation assez vive et assez durable. Les habitants de Saint-Jean souffrirent encore autrement de cette

guerre ; Philippe VI dédommagea à leurs dépens Aimar de Malmont, seigneur de Tonnay-Boutonne et de Fouras, des pertes qu'il avait faites. Le même roi accorde alors aux marchands de Saintes un privilége pour l'exportation de leurs laines.

Un mal plus grand que la guerre même en arrêta un instant les fureurs, la peste noire, qui sévit cruellement sur le pays, et, au rapport des chroniqueurs rochelais, enleva à leur ville, en 1348, le quart de sa population.

Ses ravages n'étaient pas réparés, lorsque la guerre se ralluma, un an après la mort de Philippe et l'avènement de Jean. Le 1er avril 1351, un engagement eut brusquement lieu dans la Saintonge du nord. Le maréchal Guy de Nesles fut vaincu et fait prisonnier par les Anglais. Les troupes de Jean vengèrent cet échec par quelques succès. Boucicaut reprit Fouras et le rendit à Aimar de Malmont. Charles d'Espagne, favori du Roi, qui venait, en le mariant avec une de ses parentes, de lui donner en Aunis les châteaux de Benon et de Frontenay-l'Abattu, attaqua St-Jean-d'Angély ; le siége traînant en longueur, le Roi lui-même vint l'y joindre ; mais il eût été obligé de l'abandonner, faute de vivres pour nourrir son armée, si le commerce de la Rochelle n'eût remédié à cet inconvénient. Cette ville prend une grande importance dans cette guerre qui avait pour elle un intérêt tout spécial, car les positions des Anglais sur la Charente gênaient et inquiétaient son commerce. Elle devient une fabrique d'engins de guerre ; elle avait fourni pour le siége de Fouras des machines et des gens pour les manier ; elle prêta une aide du même genre et le concours de ses arbalétriers au sénéchal Guichard d'Angle pour la prise de Soubise (1353), de Surgères déclarée ville depuis vingt ans (1353), de Salles (1355), de Rochefort (1356). Jean légitimait ces succès par des actes de justice. Après la reprise de St-Jean-d'Angély, il écouta des réclamations des chanoines de Tours, dont l'anglais avait méconnu les droits ; il punit les exactions et les cruautés de Regnault de Pressigny, seigneur de Marans.

Mais l'imprudence de ce roi perdit tout, et la défaite de Poitiers (1356) jeta la France dans un abime de maux, dont elle n'avait plus, il y a un mois, dont aujourd'hui hélas ! elle a trop l'idée. Le sang des Saintongeois coula abondamment. On cite parmi les seigneurs morts (on ne compte jamais que les grands) les sires de Pons, de Tonnay-Charente, d'Aulnay, de Surgères. La détresse de la France et la captivité du roi amenèrent d'abord le traité de Londres, où figurait la cession de la Saintonge par deça et par delà la

Charente, mais qui était si onéreux que même alors la France refusa de l'accepter, puis le traité de Brétigny (1360), auquel elle se soumit. Il rencontra une vive résistance, non-seulement à la Rochelle, mais dans plusieurs villes de l'Aunis et de la Saintonge, Elles ne pouvaient résister à la fois à la France et à l'Angleterre, et elles durent céder à la nécessité. La Rochelle fut d'abord remise avec des formalités toutes particulières aux agents du roi d'Angleterre ; puis les villes de Frontenay-l'Abattu, de Marans, de Saint-Jean-d'Angély et de Saintes furent l'objet d'un procès-verbal de livraison, signé par les principaux habitants, d'après une formule qui semble demander et obtenir leur consentement. Après un débat et un règlement particulier, le château de Rochefort et avec lui son seigneur, Guichard d'Angle, furent également remis à Edouard (1361). Le reste du pays, entre la Sèvre et la Gironde, suivait plus obscurément la même fortune. Comme si la France eût alors appartenu à tous, excepté à elle-même, l'évêque de Saintes étant mort, le pape réclama son héritage, pour d'excellentes raisons, assure-t-il, mais sans les énoncer. Pendant ce démembrement, la justice se rendait encore au nom du roi de France, et jusqu'au mois d'août 1361, son lieutenant réprime et pardonne des violences.

IX

1360 à 1372.

Le roi d'Angleterre avait le dessein et l'espérance de garder les provinces qu'il venait d'acquérir. Cela lui imposait la nécessité d'y entretenir le commerce, d'y maintenir la police. Par des lettres du 6 mars 1361, il garantit aux Espagnols toutes les facilités qui leur avaient été concédées pour les attirer à la Rochelle ; il déclare qu'il ne les rendra jamais responsables d'infractions commises par d'autres qu'eux ; c'est reconnaître l'inviolabilité de la propriété personnelle au milieu de la guerre. Mais du droit reconnu au fait, la distance était et est restée grande. Ce roi avait pour lieutenant en Aquitaine Jean Chandos : mais il donna à cette province un véritable vice-roi, en en faisant l'apanage du Prince-noir, sous le nom de prince de Galles et d'Aquitaine. Ce prince en prit possession avec une longue solennité (1362). Chandos le reçut d'abord à la Rochelle, où il lui donna pendant quatre jours des fêtes luxueuses ; puis ils parcoururent ensemble la Saintonge et le Poitou, L'arrivée du roi de Chypre, Pierre de Lusignan (1364), qui parcourait l'Europe pour la pousser à la croisade, fut une nouvelle occasion de promenades et de fêtes. Puis le prince de Galles amusa son oisiveté à recevoir les hommages de ses nouveaux sujets. Leur énumération serait presque celle de la province. Guillaume Larchevêque, seigneur de Parthenay, fait hommage pour Châtelaillon ; Aymar de Kermot, pour Surgères ; Guillaume de Mareuil, pour Rochefort et pour Archiac ; Louis de Rochechouart, pour Tonnay-Charente ; Jean de Lapersonne, pour Saujon ; Archambaud de Périgord, pour Arvert ; Montendre est enlevé par le Prince-noir à ses possesseurs pour être donné à Soudan de Latran.

Le prince entrait par ce dernier fait dans une voie dangereuse, dangereuse surtout en face du rival habile auquel la mort de Jean venait de donner le trône de France, le prudent Charles V. Les plaintes se multipliaient. Jeanne de Surgères avait recours à Edouard contre les dénis de justice de son fils ; le comte d'Armagnac et le sire d'Albret s'irritaient d'un signe de méfiance et d'un affront ; et lorsqu'un fouage voté à Niort (1367) eut été subi plus qu'accepté par la province, ils se rendirent auprès de Charles V les

interprètes de son mécontentement. Edouard avait échoué dans son projet de s'attacher la Saintonge et les conséquences allaient s'en faire sentir. Charles cita le duc d'Aquitaine devant la chambre des pairs ; le duc répondit qu'il irait en effet à Paris, mais en compagnie de soixante mille lances ; le roi accepta le défi. Il allait montrer tout ce que vaut un homme dans la destinée des empires.

Robert Knowles amena de Bretagne des troupes au Prince noir ; mais celui-ci fut forcé par la maladie de rentrer en Angleterre, laissant à son jeune frère, le duc de Lancastre, le soin de sa province. Plusieurs seigneurs laissèrent son parti. Jean de la Personne, vicomte d'Aulnay, accepta de la France le manoir de Plassac. La position de Renault de Pons fut plus bizarre ; il passa à la France sans pouvoir entraîner ni sa femme ni ses gens, et se trouva ainsi chassé de chez lui (1370).

Charles V avait l'Espagne pour alliée. Elle lui envoya une flotte qui vint attendre devant la Rochelle la flotte anglaise. Une grande bataille navale fut livrée le 22 juin 1371, et dura deux jours. Le courage des anglais ne put lutter contre la supériorité d'armement des bâtiments espagnols et contre l'emploi nouveau de brûlots pour incendier les navires ennemis : ils furent vaincus. Témoins du combat, les rochelais refusèrent d'y prendre part, malgré les sollicitations du sénéchal de Poitou ; au contraire des seigneurs saintongeois restés fidèles au prince anglais rejoignirent la flotte ; les aquitains cédèrent les derniers, mais enfin ils furent obligés de se rendre prisonniers. On assure qu'on trouva sur les vaisseaux anglais une grande quantité de grésillons, ou menottes, destinés à enchaîner les rochelais et à les transporter en Angleterre pour peupler leur ville d'anglais. Vrai ou faux, ce bruit était de nature à les tourner vers la France. Mais le débarquement dans leur ville du captal de Buch, Jean de Grailly, ne permit pas d'explosion à leur mauvaise volonté : cependant le captal alla attaquer des bretons qui étaient maîtres de Soubise ; Yvain ou Owen de Galles ramena des vaisseaux espagnols ou français devant la Rochelle : Duguesclin en approchait par terre, et s'arrêtait à Bourgneuf.

Comme il avait envoyé attaquer Soubise, de Grailly, alors à Saint-Jean d'Angély, y courut de nouveau ; il avait dégagé le château, il avait pris Renault de Pons et soixante chevaliers lorsqu'il fut attaqué dans la joie et le laisser aller de sa victoire par des troupes qu'Yvain bien informé avait hardiment débarquées. Le captal fut vaincu et pris, et le château de Soubise capitula. Il sembla que ce fût un signal qu'attendaient les villes de la

Saintonge pour repasser à la France. Renault de Pons et les siens délivrés par là rejoignaient Duguesclin vers St-Jean d'Angély ; les habitants de cette ville, sous la direction de leur maire, Patrice de Cumont, se soulevèrent et chassèrent la garnison anglaise (1372) ; le maire y périt. Duguesclin n'eut qu'à entrer dans la ville ouverte. Le château de Taillebourg se rendit sans résistance. Les bourgeois de Saintes, à l'instigation de leur évêque, ne permirent pas à Guillaume de Feranconne, leur gouverneur pour l'Angleterre, de se défendre comme il le voulait et l'aurait pu.

Restait la Rochelle, animée du même esprit, mais mieux gardée par sa garnison, qui du château dominait la ville. Par une ruse hardie, Jean Chaudrier, l'ancien maire, l'en fit sortir, la força de s'embarquer pour Bordeaux et remit la ville au connétable Duguesclin, le 15 août 1372. La prise de Benon, horriblement ensanglantée par les vengeances d'Olivier de Clisson, celle de Marans, de Surgères, de Ciré achevèrent de mettre le pays aux mains des Français. Bientôt après Duguesclin put employer dans son expédition en Poitou les canons, les engins, l'argent que lui fournissaient les rochelais.

X

1372 à 1461.

Soit justice envers le passé, soit précaution pour l'avenir, Charles V s'empressa de reconnaître que la Saintonge s'était donnée d'elle-même, de lui accorder des priviléges et d'y assurer l'ordre. Aux rochelais, il concéda tout ce qu'ils demandaient, surtout la démolition du château qui dominait leur ville, déjà accomplie lorsqu'on la leur disputait ; il y ajouta le privilége de noblesse héréditaire pour leurs maires, ce qu'on a appelé la noblesse de cloche. Ce même honneur fut concédé aux maires de Saint-Jean d'Angély, et les droits de la ville furent mis sous la sauvegarde royale. Des réglements furent rendus pour assurer les droits publics et les droits particuliers compromis par la perte de bien des titres pour les îles d'Oleron, de Ré et d'Aix. Un port à sel, avec prélèvement d'une taxe de quatre livres par muid, fut établi à Saintes. Des taxes, qui portaient même sur les ecclésiastiques, furent réglées pour le rétablissement des fortifications de Saint-Jean d'Angély. Une ordonnance réorganisa le corps des arbalétriers de la Rochelle, que la domination anglaise avait laissé dissoudre. Enfin, en 1374, Charles détacha la Rochelle de la Saintonge pour en faire un gouvernement particulier qui comprit dans sa juridiction Rochefort, Marennes et quelque temps Benon. C'est alors que l'Aunis apparaît légalement comme une province distincte.

La trève qui suivit ces faits ne fut pas longtemps sans être troublée ; cependant jusqu'à la mort de Charles V ces troubles n'eurent pas une grande importance pour la Saintonge. En juillet 1377, Yvain de Galles la traversa en quittant l'armée du duc d'Anjou pour aller attaquer Mortagne. Deux ans après des navires rochelais furent coulés ou incendiés dans le port même de Saint-Malo. Dans le même temps la Saintonge était désolée par les excursions d'Héliot de Plassac, qui tenait pour les anglais le château de Bouteville. Ce hardi chef de bande ne craignait pas de traverser tout le pays et portait ses ravages jusqu'aux portes de la Rochelle. Forts derrière leurs murs, les habitants de cette ville ne l'étaient pas en rase campagne ; mais les seigneurs de la Saintonge et du Poitou, atteints par les déprédations

d'Héliot, lui tendirent un piége, le prirent, l'envoyèrent prisonnier à la Rochelle et s'emparèrent du château de Bouteville. La mort de Duguesclin et celle de Charles V ouvrirent bientôt la porte à de plus grands maux (1380).

Dans la dernière année de sa vie, Charles avait accueilli près de lui une femme de la Rochelle, Guillemette, qui avait des extases et des visions, et qu'on regardait comme une sainte.

La minorité du jeune Charles VI livrait le pouvoir à ses oncles et à leurs favoris. Renault, sire de Pons, demanda et obtint d'eux l'ile d'Oleron et le baillage de Marennes, déclarés par Charles V terres royales de la juridiction d'Aunis : Jacques de Surgères réclama les manoirs de Benon et de Frontenay l'Abattu. Le roi d'Angleterre, Richard, songea, lui, à reprendre la Rochelle. Il se flattait que des intelligences qu'il avait dans la ville la lui livreraient ; mais les traîtres se trouvèrent impuissants à tenir leur promesse. Il jeta du moins des troupes dans l'île d'Aix (1382) ; mais elles y furent cernées par la flotte auxiliaire de Jean, roi de Castille, qui les lâcha à bon marché, ne leur imposant qu'une promesse de ne prendre les armes de trois ans ; ce qui ne les empêcha pas, dès l'année suivante, d'incendier Tonnay-Charente. Les exactions du duc de Berry nuisaient encore plus à la France, en dégoûtant les peuples qu'avait gagnés le sage gouvernement de Charles. Les désordres recommençaient de toutes parts ; le pays se remplissait de bandits, auxquels le duc de Bourbon fit une chasse impuissante. Ils se couvraient, plus ou moins sincèrement, du nom des anglais. Le duc en fit massacrer un grand nombre après avoir pris (1385) les châteaux de Montlieu, d'Archiac et de la Troncette, et vint attaquer la place mieux défendue de Taillebourg. Elle commandait la Charente et gênait fort le commerce des rochelais ; aussi fournirent-ils pour l'attaquer des galères appareillées et armées, dont le secours décida la prise de cette forteresse au bout de neuf semaines. Tonnay-Charente, Bouteville retombés aux mains des anglais leur furent aussi enlevés.

Les succès des français furent compensés par des revers sur mer. En avril 1387, une véritable flotille de navires de Flandre et de la Rochelle partit de ce port chargée de vins à destination de l'Ecluse. Elle fut remontrée et attaquée par une flotte anglaise qui venait de quitter l'embouchure de la Tamise. Malgré les efforts d'un vaillant marin flamand, Jean Bucq, elle fut défaite et ceux-là seuls échappèrent qu'un faible tirant d'eau déroba à l'ennemi : le prix du vin en haussa en Flandre, mais fut réduit à rien en

Angleterre. Le chef de cette flotte, le comte d'Arondel, en conçut le dessein de piller le pays producteur de ces vins, et y descendit par l'embouchure de la Sèvre. Ils s'avancèrent jusqu'à Marans, dont les habitants s'enfuirent, et de là ils désolèrent la campagne jusqu'à la Rochelle. Le sénéchal Hélion de Lignac en était absent ; deux braves soldats, Joy et Taillepié, attaquèrent les pillards et leur tuèrent beaucoup de monde, mais le comte d'Arondel étant survenu avec plus de quatre cents hommes d'armes les repoussa jusqu'à la Rochelle, où ils ne rentrèrent qu'avec peine et blessés. Arondel se rembarqua ; il fut rejeté par la tempête sur les côtes ; mais les rochelais crurent à un retour volontaire et songèrent plus à se défendre qu'à attaquer ; ils se ravisèrent ensuite et appelèrent le maréchal de Sancerre, qui était en Saintonge ; mais quand celui-ci arriva la mer était apaisée, le vent changé, et il ne put que voir les pillards emporter leur butin.

Un armistice pour six mois fut publié en août 1388 ; il fut employé à quelques mesures de police. Une monnaie d'un titre inférieur circulait en Saintonge ; Charles VI fit rechercher les auteurs de ce crime qu'on ne permet qu'aux rois, et imprima plus d'activité à la fabrication de la monnaie à la Rochelle. Il fit paver plusieurs rues de cette ville. Le vicomte de Thouars défendit les religieux de la Grâce-Dieu contre les exactions de chefs de bandes, sujets à confondre amis et ennemis.

Après la rupture de la trève (1390), le vicomte de Meaux vint occuper Saint-Jean d'Angély pour surveiller la province. Mais ce soin ne ramenait pas à la France les pays de domination anglaise, et les peuples de la Guienne repoussèrent les avances que le connétable de Sancerre leur fit à l'entrevue de Mirambeau en 1397. Ils déclarèrent qu'ils trouvaient meilleur commerce et plus facile entente avec les anglais. La guerre était cependant peu active dans ces pays, et ceux qui l'aimaient furent obligés d'y suppléer par un grand défi de sept contre sept. Le combat eut lieu à Montendre et les chevaliers français, sous la direction de Guillaume du Châtel, y eurent l'avantage. Un gentilhomme normand, Jean de Béthencourt, employait mieux ces loisirs relatifs ; parti de la Rochelle avec deux navires qu'il y avait équipés, il découvrait les îles Canaries en juillet 1402.

Les anglais n'avaient pas renoncé à la Rochelle. Lorsque Richard fut tombé du trône, une nouvelle tentative de s'en emparer par trahison fut faite et déjouée (1404). Les anglais se contentèrent de piller et de brûler des navires qui en sortaient, et firent subir le même sort à l'abbaye de Notre-Dame-des-Châteliers, à l'île de Ré. Une trève survint, mais ces trèves ne

mettaient pas fin à des querelles de voisins qui étaient de véritables guerres. Les barons de Saintonge qui tenaient pour le roi de France, moins forts que leurs adversaires, appelèrent à leur aide le connétable d'Albret. Avec lui, ils enlevèrent une des clés de leur pays, Mortagne-sur-mer, qui trente ans auparavant avait échappé à leur parti, parce qu'Yvain de Galles avaient été assassiné pendant qu'il l'assiégeait (1407).

Et cependant les petits peuples, les communes profitaient de ces trêves pour établir ou étendre leurs droits. Les rochelais obtenaient de Charles VI des lettres patentes pour lever sur les vins chargés dans les ports de leur banlieue une taxe de dix sous tournois par tonneau, dont un cinquième seulement entrait dans les coffres du roi : quelques années plus tard, compris dans la cession de la Saintonge que le roi faisait au dauphin son fils, ils invoquaient et faisaient prévaloir leur privilége de n'être pas détachés de la couronne. L'île de Ré se faisait reconnaître franche et quitte de toute aide et taille levée pour la guerre. La seigneurie de Taillebourg était par achat incorporée au domaine royal, et, à cause de quelques dépendances de cette seigneurie, le dauphin faisait acte de vassalité envers l'abbé de Saint-Jean d'Angély

En 1410, la trêve fut officiellement rompue ; la guerre reprit un caractère plus général et plus grave. Le comte de Huttington à la tête de troupes anglaises exerça dans la Saintonge des ravages dont les campagnes se ressentirent pendant un siècle ; il enleva quelques places. L'année suivante, le duc de Bourbon lui reprenait le château de Soubise, qui commandait la Charente. Lorsque Henri V eut succédé à son père sur le trône d'Angleterre, le Dauphin offrit de lui céder plusieurs provinces, parmi lesquelles était la Saintonge méridionale ; mais le jeune roi exigeait l'exécution complète du traité de Brétigny et la France ne pouvait s'y résigner. La défaite d'Azincourt (1415) mit sa constance à une rude épreuve, et la jeta dans une extrême détresse. Les deux fils aînés du roi, Louis et Jean, ne survécurent que peu de temps à ce désastre, et laissèrent pour héritier présomptif de la couronne leur jeune frère, Charles, auquel elle fut un instant ravie par le traité de Troyes, le 21 mai 1420. Le roi d'Angleterre devenait en même temps roi de France, et lorsque Charles VI mourut, en 1422, son fils n'était qu'un prétendant, que ses ennemis appelaient ironiquement le roi de Bourges.

Ce jeune prince sortait alors de la Rochelle, où il était venu avec ses partisans de France pour communiquer avec ses partisans d'outremer, et où

un acccident bien vulgaire, l'écroulement d'un plancher, faillit couper court à ses destinées. Son fauteuil placé dans l'enfoncement d'un mur le préserva seul de la chute commune. La Rochelle le reconnut, elle reçut, en 1424, le secours de cinq mille écossais que lui amenait le comte Douglas et repoussa trois ans plus tard les tentatives d'une flotte anglaise. L'année suivante de nouveaux secours furent demandés à l'Ecosse. Pour prix d'une armée auxiliaire de six mille hommes, le roi Jacques Stuart recevait le comté de Saintonge et la seigneurie de Rochefort-sur-Charente érigés en duché-pairie, échangeables pour le Berry et le comté d'Evreux après l'expulsion des anglais. Cette clause n'a jamais été exécutée, et ce nouveau duché-pairie ne figure même sur les listes que de 1428 à 1437.

Charles VII trouva un secours plus efficace dans cette assistance de Jeanne-d'Arc, dont le surnaturel est, en vérité, l'explication la plus facile à concevoir. La Rochelle avait donné le jour à une femme qui, elle aussi, se disait inspirée, mais qui s'était donné une mission moins haute et qui n'a pas eu d'éclat. Catherine excitait seulement les peuples à porter leur argent au roi et se chargeait de découvrir celui qu'ils lui cacheraient. Jeanne, qui la rencontra à Jargeau, ne vit en elle qu'une rêveuse qu'elle renvoya aux soins bourgeois de ses enfants. Les vllies de la Saintonge secondèrent au moins de leur argent les efforts faits pour délivrer Orléans et célébrèrent avec une grande joie sa délivrance (1429).

C'est dans les tempêtes surtout que chacun cherche un appui selon son caractère. C'est ainsi qu'on voit en Saintonge Harpedane acheter par des dons les prières des moines de l'abbaye de Notre-Dame de la Grâce-Dieu ; Jacques de Surgères, rechercher et obtenir la protection et sauvegarde du roi ; La Trémouille et le connétable de Richement se disputer par les armes les terres du vicomte de Thouars, et lui arracher ses fiefs de l'île de Ré, de Marans, de Benon qui lui furent pourtant rendus en 1438. Enfin le roi lui-même chercha son salut dans une réconciliation avec le duc de Bourgogne (1431). Cette réconciliation décidait, mais n'accomplissait pas la délivrance de la France : il y fallait vingt ans encore.

Les anglais avaient surpris la ville de Mornac, point important parce qu'il commande la Seudre ; le château seul résistait, vigoureusement défendu par le capitaine Jean Gast ; les rochelais, vivement intéressés dans la question, louèrent des navires espagnols et flamands pour attaquer les anglais par la Seudre, pendant que le sire de Pons l'attaquerait par terre. Gast manquait de vivres ; ils lui en firent passer à l'aide d'un va-et-vient établi entre eux par

une corde lancée avec une flèche ; puis ils menèrent vigoureusement l'attaque, mais quand ils comptaient sur le succès Jacques de Pons laissa passer les anglais (1433). La place était délivrée, mais la rançon des assiégés échappait aux assiégeants.

Les combattants songeaient souvent plus au butin qu'au but de la guerre. C'est ainsi qu'en avril 1436, une flotte anglaise qui attendait pour l'enlever au passage Marguerite d'Ecosse, fiancée au dauphin de France, au moment de la saisir, se jeta sur des navires flamands chargés de vins et laissa celle qu'elle guettait entrer, quitte pour la peur, dans la rade de la Palisse, d'où elle passa bientôt à la-Rochelle et à Tours.

La guerre lâche la bride à toutes les mauvaises passions et est d'ordinaire accompagnée de troubles presque aussi funestes qu'elle-même.. A Saint-Jean d'Angély le roi fut obligé d'intervenir entre les Bénédictins et le maire, et les Bénédictins entre le maire et le peuple ameuté. Des bandes que caractérise assez le nom d'écorcheurs ravageaient la Saintonge. La ville de Saintes avait bien été autorisée à lever sur les marchandises un droit applicable à la réparation de ses remparts : mais les lieux non fortifiés étaient désolés. Le roi voulut lui-même y mettre ordre. Trois frères, Maurice, Guillaume et Charles Plusquallet avaient fait leur repaire du château de Taillebourg (1441). Charles VII les y poursuivit, les prit, les envoya en prison dans les tours de la Rochelle. Il donna leurs terres du Cluseau et de Taillebourg à Prégent de Coétivy, dont un frère, Olivier, épousa seize ans plus tard une des filles qu'il avait eues d'Agnès Sorel, en recevant pour dot les seigneuries saintongeoises de Mornac et de Royan. Jacques de Pons, celui qui avait chassé et laissé échapper les anglais de Mornac, secondait le roi dans ces expéditions. Un autre seigneur, Legallois de Vieillez obtint pour prix de ses services dans le même temps la permission de fortifier son château de Lasséré, dans le village d'Andilly, près la Rochelle.

Vers le même temps, Françoise, fille du vicomte de Thouars, en épousant Pierre de Bretagne reçut en dot, avec des rentes sur l'île de Ré, le comté de Benon, tandis que son mari recevait du connétable de Richemont Châtelaillon et d'autres terres en Aunis : ce qui fut l'occasion de contestations opposées aux moines de Saint-Gilles de Surgères sur leurs droits d'usage dans la forêt de Benon. Un arrêt du 5 septembre 1447 reconnut leurs droits. Ces matières sont si délicates que nous avons encore

vu de nos jours des procès entre le propriétaire et les usagers de cette même forêt.

La trêve qui avait laissé la Gascogne aux mains des Anglais fut rompue en 1451. Dunois enleva Blaye. Jonzac se soumit de lui-même à Charles. VII. Enfin les dernières villes se remirent anx mêmes mains. Charles reçut leur hommage à la fin d'août 1451. C'est à cette date qu'on place ordinairement la fin de la guerre de cent ans ; ce ne le fut pas cependant effectivement pour la Saintonge. L'année suivante, des troupes anglaises débarquées sous la conduite de Talbot s'emparèrent de Jonzac, mais Charles VII le reprit, au mois de juin 1453, ainsi que Montendre, Chalais, et d'autres petites places, et la défaite et la mort de Talbot à Castillon mirent un terme réel à la lutte. Les Rochelais contrihuèrent à la reprise de Bordeaux, conséquence de cette victoire. Elle laissait la France, après des maux inouis, bien plus forte et plus compacte qu'elle n'avait jamais été. Quelque part qu'eût prise la Saintonge aux péripéties de cette guerre, bien que la croissance de buissons dans des terres autrefois cultivées ait donné lieu à ce dicton populaire, que les bois sont venus en Saintonge par les anglais, elle n'y avait pourtant joué qu'un rôle secondaire et, relativement à la plupart des pays qui l'environnent, ses souffrances avaient été tolérables.

Il ne reste plus que quelques faits épars à relever dans la fin du règne de Charles VII, prince au-dessous de sa fortune.

C'est à Taillebourg que fut arrêté par les gens de Prégent Coétivy Jacques Cœur, lorsqu'il cherchait à se dérober à l'ingratitude de celui qu'il avait tant servi, et il resta longtemps prisonnier dans une des tours du château. Le vieux Jacques de Pons ayant déplu à Prégent tomba dans la disgrâce du roi et s'enfuit en Espagne, d'où il ne revint qu'après la mort de ce prince.

Presque aussitôt après, l'église cathédrale de Saintes fut reconstruite à l'aide d'indulgences accordées par le pape aux fidèles qui y contribueraient, et l'église de Saint-Eutrope reçut des accroissements par les libéralités du dauphin : l'évêque de Saintes permit de transporter à Rouen quelques reliques de saint Vivien. Peu après Saintes reçut un nouvel avantage aux dépens de Saint-Jean d'Angély ; le siége de la justice royale y fut transféré en 1454.

L'expulsion des anglais n'avait pas été une paix définitive. Ils la troublaient par mer et essayaient même des descentes. En octobre 1457, on vit de leurs navires en rade de la Palisse. Des marins rochelais allèrent les combattre ; une tempête mit fin au combat, plus funeste aux bâtiments

rochelais qui avaient un plus fort tirant d’eau. Repoussés de la terre ferme, les anglais en se retirant pillèrent le bourg de la Flotte, île de Ré.

XI

1461 à 1553.

Le 21 juillet 1461, Charles VII mourait accablé de chagrin, au milieu de son triomphe, par des discussions de famille, laissant le trône à Louis XI. Dans la réaction qui eut lieu contre les favoris du règne précédent, Jacques de Pons fut remis par un acte exprès du nouveau roi en possession de ses domaines. Espérant trouver Louis moins en garde que son père, les anglais se présentèrent de nouveau dans les eaux de la Rochelle, mais ils trouvèrent les côtes bien armées et se contentèrent de porter une fois de plus dans l'île de Ré le pillage et l'incendie. Cette tentative devait être la dernière, bien que les démêlés de Louis avec le duc de Bourgogne dussent avoir une grande influence sur le sort de la Saintonge.

Le baillage d'Aunis avait été assigné comme garantie du douaire de la mère du roi, Marie d'Anjou, et elle était à la Rochelle occupée à en faire dresser un censif ; son fils vint l'y trouver, sans luxe, sans apparat, bourgeoisement chez des bourgeois. De là il passa en Guienne, et, le 10 juin 1463, il institua un parlement à Bordeaux, dont la juridiction s'étendait sur la Saintonge. Mais, neuf ans après, la Charente fut donnée comme limite à cette juridiction ; le pays entre cette rivière et la Sèvre fut attaché d'une manière durable au parlement de Paris, ce qui établit une dualité plus complète entre les provinces qui forment notre département.

Lorsque Louis XI trouva plus facile de dissoudre la ligue du bien public par des dons que de la vaincre par les armes (1465), il donna l'île d'Oleron et la seigneurie de Châtelaillon à Antoinette de Maignelais, maîtresse du duc de Bretagne : au contraire il rejeta les prétentions des ambassadeurs de Jacques II d'Ecosse, qui, poussés, croit-on, par ce même duc, réclamaient Rochefort et la Saintonge promis par Charles VII quarante ans auparavant en échange de secours très imparfaitement donnés.

Cherchant un appui dans le peuple contre les grands, Louis convoqua à Tours des états-généraux, auxquels les villes principales de Saintonge et d'Aunis, Saintes, Saint-Jean d'Angély et la Rochelle envoyèrent chacune trois députés. Il y fit confirmer l'acte par lequel il retirait à son frère,

Charles, duc de Berry, le duché de Normandie, qu'il lui avait d'abord donné en apanage : mais il voulait encore moins lui céder la Champagne et la Brie, comme il l'avait promis à Péronne, et pour le séduire par la grandeur du don il lui offrait la Guienne, dont il portait les limites jusqu'à la Sèvre, ce qu'exprimait ce titre : duc de Guienne, comte de Saintonge et seigneur de la Rochelle (1469).

Charles accepta, mais le roi trouva de la résistance dans les provinces cédées. Lorsque les agents du nouveau duc se présentèrent à la Rochelle, les habitants lui firent voir que leurs priviléges ne permettaient pas cette cession et se montrèrent si décidés à appuyer par la force ces remontrances qu'il fallut bien les respecter. Louis XI fut obligé de mander près de lui leurs députés, et d'étayer son autorité auprès d'eux par de hautes considérations d'intérêt public, dont les lettres qu'il leur adressa gardent les traces. Ils cédèrent, et reçurent le prince en lui faisant jurer l'observation de leurs priviléges, même de celui qu'il violait. Trois mois après, le 19 août 1469, Louis recevait dans la chapelle du palais épiscopal de Saintes le serment d'hommage de son frère. Il n'y comptait guère cependant et le 9 septembre il avait avec lui sur le pont de bateaux jeté sur la Sèvre, au Braud, une entrevue terminée avec plus de confiance qu'elle n'avait commencé, pour tâcher de le maintenir en dehors de toute ligue hostile. Les deux frères se séparèrent dans un accord apparent, peut-être sincère, mais qui devait peu durer. Charles n'avait pas achevé de traverser la Saintonge qu'il avait renoué des intrigues avec les ennemis du roi de France, et que celui-ci chargeait ses agents de. surveiller les anglais jusque dans les ports et les villes qu'il venait de céder.

Il ne cessait d'avoir l'œil sur elles et dès que la guerre éclata il voulut les avoir. Il ne craignit pas d'en appeler à leur fidélité, et toutes en effet le reçurent de suite, excepté la Rochelle, qui parut prendre plus au sérieux le serment prêté au duc. Cependant elle céda aux injonctions menaçantes du roi, sans le contraindre d'employer les armes. Peut-être y fut-elle décidée par la maladie du duc, qui mourut le jour même de cette reddition (1472). On attribua cette mort aux suites d'un empoisonnement tenté sur lui, commis sur sa maîtresse, la dame de Montsoreau, à l'aide d'une pêche partagée entr'eux avec un couteau empoisonné, huit mois aupavant, par l'abbé de Saint-Jean d'Angély, Jordan Favre, qui venait alors de succéder à un homme célèbre par sa fortune politique, le cardinal Labalue. L'abbé fut déposé, puis livré au duc de Bretagne qui le mit en prison. On a accusé

Louis XI d'avoir été l'instigateur de ce crime sans preuves suffisantes ; ce n'en est pas une que le peu d'activité apporté au jugement de l'abbé, puisque celui-ci était dans les mains et mourut dans les prisons d'un ennemi de ce roi.

Louis s'empressa de s'assurer lés provinces que lui rendait la mort de son frère par toutes sortes de concessions. Aux rochelais il accorda ce privilége remarquable, de commercer librement, même avec les nations auxquelles il faisait la guerre, soit en allant dans leurs ports, soit en recevant leurs navires. Les priviléges des communes de Saint-Jean d'Angély et de Saintes furent confirmés et accrus ; elles furent assimilées, ce qui pour la dernière surtout était une grande amélioration, à la commune de la Rochelle. A cette époque du reste la constitution de celle-ci était volontiers prise pour modèle et étendue par Louis à plusieurs villes : mais les termes restant les mêmes, les choses changeaient : c'étaient des concessions faites, non plus des conditions acceptées par le roi, et il ne s'y croyait pas rigoureusement lié. Il faisait aussi sentir sa justice ou sa faveur aux particuliers. Olivier de Coétivy reçut l'autorisation de relever et fortifier sa châtellenie de Saujon, et le roi lui donna le château de Rochefort en échange de ses terres de Mornac et de Royan. Au contraire il réfréna la tyrannie du baron de Jarnac envers ses vassaux ; il soutint le parlement de Bordeaux qui contraignait par l'emprisonnement l'évêque de Saintes de respecter une de ses sentences dans un procès civil. Enfin par un plus grand effort il ordonna de réparer une grande injustice que lui-même avait commise en dépouillant frauduleusement de leurs biens les sires de la Trémouille. Cette réparation et cet accroissement de richesses amenèrent des alliances entre les plus grandes maisons de la Saintonge, les Coétivy et les la Trémouille, les seigneurs de Thouars, de Taillebourg et de Pons.

Louis XI ne pouvait renoncer à l'usage du pouvoir arbitraire que parce qu'il le sentait lui échapper. Il mourait cette année même, le 30 août 1483. A peine était-il mort que les grands du royaume qu'il avait tenus en bride essayèrent de secouer le joug. Les seigneurs saintongeois se divisèrent. Quelques-uns, entr'autres le sire de Pons, prirent parti pour le duc d'Orléans ; mais leurs efforts furent impuissants. Odet d'Aydie, sire de Lescun, qui commandait à Saintes, fut forcé par ses propres soldats de l'abandonner et ne put guère mieux défendre Blaye. C'est le seigneur de Benon, de Marans et de l'île de Ré, Louis de la Trémouille, qui mit fin pour le roi à cette lutte, en faisant prisonnier à Saint-Aubin-du-Cormier le duc

d'Orléans, (1488) et qui, plus tard, reçut de ce duc devenu roi cette réponse si belle parce qu'elle fut une règle de conduite et non pas seulement une grande parole : Le roi de France ne venge pas les querelles du duc d'Orléans. Les communes étaient restées presque indifférentes à cette guerre de cour ; seulement lorsque l'Angleterre parut prête à y prendre part, la Rochelle se montra prompte à seconder les armements que le roi commandait dans ses ports, et à se mettre en état de défense, tout en maintenant ses priviléges avec une dignité et même une vanité jalouse ; le jour, par exemple, où elle ne permit pas au comte de Candale de passer dans la ville la revue de quarante lances qu'il commandait. Le luxe et les arts y brillaient. Une triomphante passion, c'est-à-dire la représentation d'un mystère, y réunissait vingt mille spectateurs.

Des individualités collectives se prononçaient partout alors. L'abbaye de Marie de la Grâce-Dieu obtenait du pape Sixte IV des priviléges honorifiques. Dans l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, les moines disputaient à leur abbé commandataire le droit de nommer aux offices et de régler la discipline : il fallait que les soins des tiers ménageassent un concordat. C'était bien pis à Saintes. On s'y disputait le pouvoir épiscopal par des intrigues qui allaient jusqu'au faux : un conseiller clerc au parlement de Paris fut dégradé et banni pour s'en être fait le complice. Il est vrai que la dignité épiscopale entraînait de grandes richesses et un grand pouvoir. La mairie de son côté, dignité de vieille date qui, on ne sait comment et au mépris du texte formel des priviléges, avait passé aux mains de deux jurés et venait d'être rétablie par Charles VIII (1492), réprimait les usurpations en matière d'étiquette de la prévôté, qui osait avoir comme elle ses hallebardiers, et se faisait donner, en l'ôtant aux sires de Taillebourg, la garde des ponts de la ville. Les couturiers et les bouchers de la ville assuraient à leurs corporations des droits et des priviléges.

Les maux publics n'atteignaient plus aussi directement la Saintonge. La guerre était portée en Italie. La Trémouille et le sire d'Archiac furent de ceux qui se distinguèrent le plus à l'inutile victoire de Fornoue. A son retour, La Trémouille appuya de son crédit les réclamations des rochelais contre le projet de Charles VIII de réunir une flotte dans le port de Brouage (1495). Il est bien probable qu'ils se souciaient peu de voir se développer si près d'eux un port rival, mais le motif qu'ils alléguaient était fondé aussi ; la proximité d'une flotte royale eût banni la sécurité nécessaire au commerce. Tout pouvoir était alors une menace d'oppression..

A la mort de Charles VIII (1498), le baillage d'Aunis, le gouvernement de Saintonge, la traite de Saintonge, c'est-à-dire les droits sur les denrées qui descendaient la Charente, furent les garanties du douaire de sa veuve, Anne de Bretagne. Louis XII porta comme son prédécesseur ses armes vers l'Italie et l'ouest fut tranquille. Un débat commercial avec la Flandre fut réglé par les intéressés eux-mêmes (1501). Un rochelais, Séguin Gentilz, y représenta habilement les négociants de la Rochelle et de Saint-Jean d'Angély. Le pays eût été heureux sans des fléaux naturels, qui sévirent cruellement et à plusieurs reprises pendant ces premières années du XVI^{e} siècle, la peste et la famine. Les chroniqueurs épuisent toutes les expressions pour peindre la mortalité et la terreur qui la suivit. On dit que Saintes perdit un tiers de ses habitants ; Saint-Jean d'Angély n'avait jamais vu pareille calamité ; à la Rochelle il fallut employer la rigueur pour empêcher des officiers municipaux de déserter leur poste. Le commerce et la culture cessèrent. De là la ruine des communes et une disette qu'accrurent des mesures maladroites, dictées par une économie politique malentendue.

On respirait pourtant à la fin du règne ; l'Aunis qui, sur l'intention manifestée par Charles VIII de créer un parlement à Poitiers, venait de rappeler qu'il ne pouvait être détaché de celui de Paris, fit rédiger sa coutume, qui, après une révision de plus de vingt ans, fut publiée le 30 septembre 1514.

Le bon roi Louis XII mourut l'année suivante, laissant le trône à un prince de vingt-et-un ans, François I^{er}.

C'est une révolution religieuse qui a marqué son règne ; mais les tendances opposées des peuples et des rois rendaient inévitable une révolution quelconque. Il n'y avait pas seulement conflit entre les intérêts ; on ne se comprenait plus. Les parlements mettaient des obstacles à la confirmation des priviléges des villes ; François les levait, parce qu'il ne croyait guère par là se lier. Ainsi furent ratifiés ceux de Saintes et de la Rochelle, et après un plus long débat l'exemption de la taille dont jouissaient les magistrats municipaux de Saint-Jean-d'Angély. Le roi apportait ces ratifications comme un don lorsque, en 1519, il visita la Saintonge et l'Aunis. On le reçut partout avec pompe, et à la Rochelle avec une magnificence singulière, bien que la ville fût encore tout émue d'un débordement extraordinaire de la mer qui l'avait désolée quelques mois auparavant.

On s'occupait de régulariser l'action de la justice. En 1520, trois commissaires envoyés par le Roi vinrent à Saint-Jean-d'Angély pour présider à la révision et à la rédaction de la coutume de Saintonge. Tel est cependant l'empire de l'habitude, que Saintes conserva en fait des coutumes différentes qui formaient l'usance de Saintes. L'Aunis relevait d'un autre parlement, avait une autre coutume, qui ne fut rédigée que plus tard.

La perception des impôts, soit au nom des villes, soit au nom du roi, fut une occasion de troubles pour les deux provinces. L'accroissement de la richesse ne la facilite pas toujours, parce qu'avec elle croît d'ordinaire l'inégalité de sa répartition. Les villes percevaient un droit sur les vins vendus en détail, qui a toujours été difficilement accepté. Les hôteliers de la Rochelle en refusèrent le paiement (1527) : le peuple les soutint. D'autres questions de répartition d'impôt se mêlèrent à celle-là et accrurent des divisions entre le corps municipal et une bourgeoisie qu'il ne représentait plus assez. Le pouvoir royal intervint. L'évêque d'Avranches régla en son nom ces débats par un arrangement connu sous le nom d'appointement d'Avranches qui ne mit fin à rien. Jarnac, envoyé par la reine-régente pour veiller sur la Rochelle, profita de ces divisions pour obtenir du roi la suppression du corps de ville de la Rochelle, et la création, à son profit, d'un office de maire perpétuel de cette ville (1536).

Les mêmes causes agissaient à Saintes, bien qu'avec moins d'intensité, parce que la population s'appartenait moins à elle-même. Elles amenèrent des résultats analogues, mais moins violemment et plus tard. Ce n'est qu'en 1545 que l'autorité royale intervint pour assurer la levée de ce droit sur le vin vendu en détail.

Elle avait dans l'intervalle frappé plus violemment pour son propre compte. François I^{er} faisait lever un lourd impôt sur le sel ; car ces questions restent toujours les mêmes, et l'on ne peut pas dire que, après plus de trois siècles, ces droits sur le sel et sur les vins vendus au détail soient ni abandonnés ni vraiment-acceptés ; il voulut l'étendre à l'Aunis et à la Saintonge, qui se prétendaient dispensés par le droit de quart et demi de tout autre droit de gabelle. Les populations résistèrent. Les troupes du roi vinrent dompter les gens de l'île de Ré, de Marennes, de l'île d'Oleron, et ensuite ceux du bordelais. La Rochelle partageait le mécontentement commun ; Jarnac en profita pour y introduire des soldats à sa solde. Mais la population de la ville réfréna elle-même et le força de désavouer l'arrogance de ses satellites. Il eut recours au roi ; Tavannes introduisit frauduleusement des

troupes dans la ville, puis, faisant succéder la violence au mensonge, parla en maître. François I[er] fut reçu avec un respect imposé par la crainte (1542), mais il s'en tira habilement. Il parut faire céder la justice à la clémence, montra de la confiance et en obtint ; il emporta l'argent et l'amour des Rochelais. Aussi lorsque, l'année suivante, on craignit une alliance de l'Angleterre et de l'Espagne contre la France, ouvrirent-ils leurs bourses et se montrèrent-ils tout prêts à repousser une descente qui ne fut même pas tentée.

Et pourtant ce simulacre de guerre leur fut fatal. Des galères qui se dirigeaient de la Méditerranée vers la mer du Nord relâchèrent dans leur port. Une d'entre elles chargée de poudre fit explosion et causa d'épouvantables désastres (1545).

D'autres calamités particulières marquent ces dernières années. En 1537, la mer débordée inonda l'île de Ré avec une telle violence que les flots passant par dessus les falaises des deux côtés se rejoignirent dans l'île et menaçaient de la submerger. L'année suivante, une gelée brûla les vignes, le 17 avril, à tel point qu'on n'eut presque pas de vin et que ce qu'il y eut ne valut rien. On prétend que pour distraire les populations attristées on remit alors en vigueur deux fêtes populaires tombées en désuétude, la guerre aux coqs, où les sergents de la prévôté poursuivaient et mangeaient, après les avoir atteints, des coqs fournis par les administrés ; et le banquet de la pelote du roi, où des pelotes plus ou moins belles, fournies par les nouveaux mariés de l'année, étaient le prix du plus agile.

Des maux plus durables et dont il serait moins facile de se distraire se préparaient. En 1535, on avait brûlé en Poitou une pauvre servante appelée Gaborite, parce qu'elle prêchait l'hérésie dont elle avait été infestée chez ses maîtres à la Rochelle ; en 1546, des religieuses de Saintes sortaient de leur couvent et renonçaient publiquement à la règle et au célibat.

Ainsi Henri II, en arrivant au trône (1547), trouvait deux grandes causes de troubles dans nos provinces, l'avénement de la réforme religieuse et la résistance à la gabelle.

Celle-ci éclata la première. La dure perception des droits sur les sels, rendue plus dure par l'avidité des agents, exaspéra les populations. La révolte commença dans l'Angoumois, elle gagna Jonzac et souleva plus de cent paroisses. Elles se donnèrent un chef qu'elles appelaient le couronal de Saintonge. Les révoltés remontèrent jusqu'à Saintes, entraînant tout avec eux ; cette ville n'osa leur résister ; mais Taillebourg les arrêta. Ils

reculèrent devant un premier échec, se replièrent sur Cognac, puis redescendirent à Bordeaux, où ils furent maîtres quelques jours. On vola, on tua, on brûla, au cri de mort aux gabeloux (1548), et ce nom désigna bien des gens qui avaient des ennemis ou seulement des envieux. Les excès égalèrent les souffrances et les souffrances avaient été terribles. La répression le fut aussi. Henri d'Albret, gouverneur d'Aquitaine., avait d'abord opposé une résistance impuissante. Le roi envoya une véritable armée : tout se calma à sa seule approche. Mais le connétable, Anne de Montmorency, déploya une rigueur qui eût été cruelle même quand elle n'eût pas été superflue et elle l'était devenue. Ces excès étaient plus criminels encore que ceux des pauvres révoltés, car ils avaient moins d'excuses.

La révolte ne s'étendit pas au nord de la Charente. Henri II, dès son avènement, avait rendu aux Rochelais leur mairie élective et la joie qu'ils en ressentaient les gardait de tout trouble. On crut pourtant devoir leur donner le spectacle de la pendaison dans leur ville de quatre des émeutiers. On trembla à Saintes lorsqu'on y vit arriver le sieur de Vieilleville avec une compagnie de lansquenets ; mais la fureur de Montmorency paraît avoir été peu contagieuse. Reçu avec un grand respect, Vieilleville se montra plein de bienveillance et se plut à parler de sa vénération pour l'évêque de Saintes, Charles de Bourbon, celui que la ligue opposa, sous le nom de cardinal de Bourbon, à Henri IV. L'évêché de Saintes semble avoir eu à cette époque le privilège d'être conduit par des hommes destinés à devenir fameux. Raimond Pairault, né à Surgères d'une famille obscure, depuis cardinal de Gurck, et les deux Soderini, avaient été les prédécesseurs immédiats de Charles de Bourbon. Vieilleville mit dans Saintes une certaine animation de luxe et de fêtes, qu'il porta ensuite à Saint-Jean-d'Angély. Ce qui valait mieux, il ménagea une transaction par laquelle les peuples se rachetèrent de la gabelle, en payant, outre le droit du quart et demi, un capital de deux cent mille écus d'or, impôt aussi onéreux peut-être, mais moins vexatoire dans sa perception. En décembre 1553, les populations rachetèrent de même, par le versement d'une somme d'un million cent quatre-vingt-quatorze mille livres, le droit du quart et demi lui-même.

XII

1553 à 1569.

Il n'y avait pas de transaction possible avec la réforme religieuse. Son esprit se manifestait parfois où on l'attendait le moins. Les moines de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, de l'aveu de leur abbé, tentèrent, en 1553, de se séculariser : mais leur tentative fut repoussée comme entachée de simonie. Il se montrait plus directement à la Rochelle, et c'était avec le dessein exprès de le réprimer qu'en 1552 on y avait institué un nouveau tribunal, le présidial. Ses poursuites ne furent pas stériles : le sang coula sous les verges, les bûchers furent dressés : mais ils ne servirent qu'à faire au nouveau culte de plus nombreux prosélytes.

La cour songeait du moins à s'assurer la domination militaire à la Rochelle. La crainte d'une descente d'une flotte anglaise, après le mariage de Philippe d'Espagne avec Marie Tudor (1554), avait attiré sur les côtes la noblesse de Saintonge et de Poitou : elle peuplait Marans, Surgères, Mauzé ; mais elle s'y plaisait peu et elle affluait à la Rochelle. Elle heurta promptement la bourgeoisie de cette ville et trouva de l'appui dans le gouverneur, d'Estissac, volontiers populaire tant qu'il avait été seul, mais incapable de résister à l'entraînement de sa caste. Le sang des bourgeois coula dans des rixes ; il resta sans vengeance, jusqu'à ce que le peuple menaçât de se faire justice lui-même. Il fallut bien faire le procès aux meurtriers, mais dès-lors aussi on résolut de se rendre maître des Rochelais en construisant chez eux une citadelle. La peste qui désola la ville, de juin à octobre, suspendit l'exécution de ces projets ; mais ils furent bientôt repris et poussés avec vigueur. Les Rochelais invoquaient en vain des priviléges jurés et reconnus : on ne les contestait pas et on continuait. Ils prirent les armes et l'on s'arrêta. Des appuis achetés à la cour firent abandonner les travaux.

Tout se tient dans l'esprit d'indépendance. Ces mécontentements étaient de nature à seconder les efforts des réformateurs. Une église se forma sous l'influence des prédications de Richer, illustré déjà par des talents et des persécutions (1556). La venue d'Antoine de Bourbon, gouverneur de

Guienne, mari de Jeanne d'Albret, seconda ce mouvement. Il allait à la messe, mais il menait avec lui des prédicateurs qui professaient hardiment les idées nouvelles, des comédiens qui attaquaient plus hardiment encore l'église établie. Les uns et les autres furent entendus, et le 24 décembre 1558 un consistoire fut établi sous la présidence du pasteur Faget.

Toutefois, à la mort d'Henri II, si la Rochelle était bien près d'appartenir à la réforme, elle ne songeait pas encore à en faire un parti ; elle était loin d'appartenir, comme on a dit depuis, à la Cause. Sous François II, la Saintonge n'y figure encore que par ses seigneurs ; François de Pons, baron de Mirambeau, est le lieutenant général des princes confédérés. Après l'emprisonnement du prince de Condé, Amaury Bouchard est arrêté à Saint-Jean-d'Angély comme un des auteurs de la conjuration d'Amboise. Cette noblesse s'enrichissait alors d'un nom illustre. La maison de Bourdeilles y entrait par son alliance avec les seigneurs d'Archiac, et le chroniqueur Brantôme y devenait prieur de Royan et de Saint-Vivien.

A la mort de François II (1560), Catherine adopta une politique tolérante, et pourtant les Rochelais dépassaient l'esprit de l'édit du 17 janvier 1562, lorsqu'ils pratiquaient successivement dans les mêmes églises les cérémonies des deux cultes. Cet accord avait déjà cessé et les ministres réformés ne prêchaient plus que hors la ville, lorsque le massacre de Vassy y fit succéder une haine réciproque. Ce crime ne fut peut-être pas celui de Guise ; il fut certainement celui du fanatisme, le vice le plus opposé à l'esprit religieux et dont l'esprit religieux sait le moins se défendre. Dès qu'ils l'apprirent, la Saintonge et l'Aunis prirent les armes ; moins ardente, quoique la populace eût brûlé les tableaux, brisé les statues, pillé les ornements des églises, la Rochelle se borna à offrir au prince de Condé un subside de seize cents livres par mois. Antoine de Pons leva des troupes en Saintonge pour combattre les princes que servait son cousin François de Pons. François de la Rochefoucault mit à Saint-Jean-d'Angély une forte garnison réformée, et le ministre Léopard vint de la Rochelle y présider un synode où il fit prononcer que l'écriture sainte permettait la résistance armée contre le roi, pour cause de religion. A ne voir que nos guerres, si nombreuses et si acharnées, il ne semblerait pas que les protestants eussent conservé de scrupules à cet égard, et pourtant cette doctrine n'a jamais été pleinement acceptée parmi eux ; le plus souvent, ils s'en sont pris à ce détour qu'ils ne combattaient que des favoris et des ministres qui trompaient le roi.

Ces scrupules auraient dû mettre et ne mettaient pas de la modération dans la guerre. Les réformés dominaient depuis dix ans dans les îles (on appelait alors ainsi ces terres bordées par la mer, entourées par des rivières, des canaux, des marais) de Marennes, d'Arvert et d'Oleron ; ils insultaient et vexaient les catholiques, qui, irrités, excités par leurs prêtres, s'emparèrent de la citadelle de Saint-Pierre-d'Oleron. Ils y furent attaqués et massacrés, malgré les supplications des ministres Bouquin et Brulé. Ce n'est pas en religion seulement que les harangueurs ont horreur des massacres qu'ils ont souvent amenés par leurs déclamations et qu'ils ne peuvent plus arrêter. Des ravages, criminels encore mais moins déplorables, eurent lieu dans les autres villes. Comme à la Rochelle, à Saintes, à Barbezieux, à Bassac, à Saint-Jean-d'Angély, les églises furent pillées. La dévastation de l'abbaye de cette dernière ville offre cette particularité qu'elle fut conduite ostensiblement et avec une apparence de régularité par le maire de la ville, Arnauld Rolland. Les reliques, entre autres la tête de saint Jean, furent recherchées et brûlées. Une tradition veut que le maire ait été tué d'un coup de pied de son cheval, au moment où, en possession de cette relique, il allait monter sur cet animal, qu'il avait ironiquement nommé Messe. Mais elle est démentie par l'information même qui eut lieu sur ces faits, reprise deux fois avec l'intervalle d'une année, au nom et par les soins de l'abbé, qui amena contre Arnauld une condamnation à mort, à laquelle il n'échappa qu'en conséquence de l'amnistie de 1563, lors du traité d'Amboise.

On a remarqué qu'au milieu de ces troubles se produisaient de la part des incitateurs des promesses au peuple de ne plus payer de tailles au roi ni de droits aux seigneurs ; et on en a conclu le caractère démocratique de la réforme ; d'autres considérations lui font assigner un caractère aristocratique. La seule chose établie en tout cela, c'est que les réformateurs, même convaincus, font trop souvent appel à toutes les passions, pourvu qu'elles les secondent.

Quelques chefs des réformés essayaient des actions de guerre plus honorables et plus importantes. François de Pons attaqua en vain le .château de Blaye ; il voulut ensuite, aidé du baron de Duras, affamer Bordeaux ; ayant laissé cette tâche à son frère, il rencontra, en se retirant, une troupe de paysans catholiques qui l'attendaient près de Lansac, et les mit en fuite. D'autres hésitaient, et La Rochefoucault crut devoir renouveler à Saintes ce qu'on avait fait à Saint-Jean-d'Angély, faire décider par un synode qu'on

pouvait en bonne conscience porter les armes dans cette cause. Un baron de Saintonge, estimé dans le parti, Belleville, soutint le contraire ; son opinion fut condamnée, mais il y fut conséquent, et profita de l'amnistie offerte par le Roi : il en reçut le surnom de Quillebédoin, déserteur, en patois saintongeais, dit de Thou. La décision du synode n'ébranla pas non plus Jarnac, par lequel La Rochefoucault espérait entraîner la Rochelle, et celle-ci, fort décidée à n'être pas un instrument des princes, déclarait au roi même qu'elle ne bougerait pas tant qu'on lui laisserait la liberté de son culte. Châteauroux, au nom du Roi, rentrait à Saint-Jean-d'Angély sans que les protestants s'y opposassent, laissant à ceux qui voudraient se retirer la liberté de le faire avec armes et bagages, à ceux qui resteraient toute liberté de conscience. Et il tint parole, mais dès qu'il fut retiré, les catholiques, excités par un ancien moine devenu soldat, Duplessis de Richelieu (le grand oncle du futur cardinal), se remirent à tirer vengeance du passé.

Irrité de la tiédeur des Rochelais, voyant le maire promettre, le peuple refuser des canons au duc de Montpensier, La Rochefoucault pensa qu'il fallait leur forcer la main et pour cela entrer chez eux. Mais la herse tomba devant ses troupes, et elles trouvèrent une résistance sérieuse. Impuissant à la vaincre, il descendit vers Pons, le prit, remonta attaquer Saint-Jean-d'Angély, dont les alentours furent ravagés à l'envi par les agresseurs et par ses défenseurs, y fut rejoint par Duras qui, vaincu en Périgord, avait pourtant culbuté sur sa route quatre cents lansquenets, et laissa Saint-Jean-d'Angély pour l'accompagner auprès de Condé. Par suite de leur retraite, les catholiques qui occupaient Taillebourg, commandés par Nogaret, rentrèrent dans Saintes et y traitèrent rudement ce qu'ils y trouvèrent de réformés. Parmi ceux-ci, Palissy persécuté, malgré la protection de Montpensier, laissa la ville pour se réfugier momentanément à la Rochelle.

Montpensier n'avait fait que passer à Saintes ; il attaqua vivement Marennes, Arvert, l'île d'Oleron, dont les ministres réformés s'enfuirent en Angleterre : maître au sud de la Charente, il voulut l'être à la Rochelle. Y entrer par force eût été difficile ; et il n'y avait même pas de prétexte, car elle ne s'était pas déclarée contre le Roi. Le duc accepta d'y entrer avec une escorte limitée, abusa de la confiance qu'il inspirait pour y introduire ses soldats déguisés, puis parla en maître. Il interdit le culte réformé. On dit qu'il eut la pensée de détruire la ville. Il ne l'osa pas, car il n'est guère possible de lui supposer un scrupule d'honnêteté, et il est douteux qu'il l'eût pu : il la quitta après y avoir fait des réglements fort durs, qu'on respecta

tant qu'il fut là, extorqué quelque argent et fait sentir aux Rochelais qu'une guerre déclarée était ce qu'il y avait pour eux de plus sûr.

Ils ne s'y décidaient pas cependant. Montpensier leur avait laissé son capitaine Richelieu, qui voulut les piller en prince : ils lui firent voir qu'il n'était pas le plus fort, et il s'en alla. Un protestant de l'ile d'Oleron, le capitaine Chesnet, crut que si à l'aide des intelligences qu'il avait dans la ville il y introduisait des hommes armés, il y maintiendrait aisément son autorité (1563) : cette surprise réussit d'abord ; mais le maire, revenu d'une première faiblesse, fit prisonnier Chesnet, qui n'échappa à la potence que par la paix et l'amnistie qui survinrent bientôt.

Après la paix d'Amboise, Charles IX parcourut le midi de la France, croyant séduire ses sujets par le développement de sa magnificence. La Saintonge le reçut avec des fêtes, qui ne furent nulle part plus brillantes qu'à la Rochelle, à laquelle le connétable de Montmorency venait cependant de témoigner une grande méfiance (1565), achevant de l'aliéner au roi, sans lui ôter aucun moyen de se rendre redoutable. A la suite de ce voyage, un des gouverneurs du jeune prince de Béarn, Lacase, las des intrigues de cette petite cour, la quitta pour se retirer dans son manoir de Saintonge.

Les hommes et les choses contribuaient également à rendre impraticable le dessein des Rochelais, de ne se livrer complètement à aucun des deux partis. Le Roi en ordonnant à son gouverneur de se rendre maître dans la ville ne fit que les disposer à tout souffrir du parti opposé. Le maire Pontard en profita pour s'y arroger une autorité excessive ; il y appela un officier de Condé, Saint-Hermine (1568) ; il emprisonna ceux qu'il redoutait, catholiques ou protestants, et porta la tyrannie jusqu'au pillage et au meurtre sans que la crainte des attaques du dehors permît à la population de s'opposer à ces maux du dedans. Les gentilshommes protestants affluèrent dès-lors à la Rochelle, et en partirent pour ravager le pays voisin. Ils prirent et pillèrent Luçon. Le capitaine Labelle, dit Rousseau, allait de là à Sainte-Gemme-la-Plaine, lorsqu'il fut surpris par les troupes du comte du Lude. La garnison de la Rochelle arriva trop tard pour le dégager, assez tôt pour faire du butin et jeter dans Marans quelques hommes commandés par le capitaine Sauvage, qui de là pillèrent de nouveau Sainte-Gemme et Luçon, et égorgèrent dans l'église même de cette ville le peuple et le prêtre qui la défendaient.

Il n'y avait pas besoin de ces faits pour indiquer aux catholiques l'importance de la Rochelle ; aussi l'un des plus habiles de leurs chefs, Montluc, ne songeait-il à rien tant qu'à la prendre. Mais la cour qui l'applaudissait ne lui fournissait ni argent, ni canon, ce qui lui faisait dire que ce n'était qu'une moquerie et une farce, qu'un affront qu'on lui préparait. Au moins enlevait-il des endroits moins bien défendus : par son ordre, Madaillan ravageait Marennes et ses environs ; il fit subir un grave échec aux réformés à Saint-Sorlin, où ils l'attaquèrent malgré les ordres de leur chef, le vieux capitaine Goulènes, qui ne pouvant ni les retenir ni les sauver mourut à leur tête. Cet exploit le rendit maître du pays. L'île d'Oleron fut soumise par Antoine de Pons ; l'île de Ré par Leberon, qui l'attaqua audacieusement par l'endroit le plus fortifié par la nature, le moins surveillé par les hommes. Montluc, maître du pays, arrivait à Saintes, lorsque la paix de Longjumeau l'arrêta (1568), quoiqu'il dît tout haut que pour un aussi bon morceau que la Rochelle il ne fallait craindre de rompre le jeûne. Mais ces menaces ne servaient qu'à prolonger le pouvoir de Pontard.

Cependant, le temps de sa mairie expiré, il fut remplacé par Salbert sous lequel les protestants firent fête à de Gourgues revenant de l'expédition de la Flandre, où il les avait cruellement vengés des cruautés des Espagnols, mais tolérèrent quelque temps le libre exercice des deux cultes. Aussi étaient-ils en droit de refuser l'entrée de la Rochelle à Vieilleville, que le roi y envoyait avec des forces suffisantes et au-delà, pour maintenir la paix entre eux, en disant qu'ils sauraient bien la maintenir eux-mêmes. La cour ne le permettait pas. Elle tendit des piéges à Condé en Bourgogne et le força de traverser la France avec mille dangers pour venir avec sa femme et ses enfants demander asile à la Rochelle. Il y fut d'autant mieux reçu qu'il s'y présentait en fugitif. Mais Coligny, Jeanne d'Albret avec son fils, le jeune roi de Navarre, le futur Henri IV, y arrivaient avec lui, et, à quelque titre qu'ils y fussent réunis, leur présence donnait à leurs partisans les plus zélés une prédominance irrésistible. Le jeune Henri donna alors la première preuve publique de sa vivacité d'esprit en ajoutant quelques mots à ceux qu'on lui avait fait apprendre pour répondre à la harangue qui lui fut adressée. Sa fortune faillit se terminer bien vite, car quelques jours après il tomba à l'eau dans l'avant-port, mais il fut sauvé par un capitaine de navire, Jacques Lardeau.

Condé s'occupa d'abord d'équiper une flotte ; il sollicita et obtint des secours d'Elisabeth d'Angleterre, qui lui donna des canons en échange de denrées fournies par les rochelais. Ces navires payèrent ce qu'ils avaient coûté par des prises faites en mer sur les nations et les provinces hostiles à la Cause. Un tribunal jugeait la légitimité de ces prises et puisqu'on voit des débats durer plusieurs années, il faut bien croire qu'on en espérait quelque justice. Puis ce prince et Coligny s'assurèrent de plusieurs places fortes de Poitou et de Saintonge. François de Pons se fortifia dans Saintes qui lui fut livré par ceux de ses partisans qui étaient dans la ville, Romegoux dans Taillebourg dont il s'était audacieusement emparé peu auparavant. Les catholiques de Saintes avaient essayé d'envoyer à Angoulême, en remontant la Charente, plusieurs objets précieux de l'église de. Saint-Pierre ; ils furent pillés en route par le baron de Sainte-Mesme, averti, dit-on, par des chanoines de Saintes. Antoine de Pons au contraire défendait vigoureusement la cause royale dans son château de Pons d'abord, puis au nord de la Charente, car il trouva moyen d'installer Lachâteigneraie à Saint-Jean d'Angély, de lui donner des troupes et des munitions.

En revenant du Poitou, Coligny et Condé réunirent leurs troupes à Saintes, dont les églises eurent beaucoup à souffrir de tels hôtes. Ils allèrent de là assiéger Pons, qui leur résista, mais fut enfin enlevé après leur départ par leur lieutenant Depiles. Beaucoup de soldats catholiques y furent massacrés pendant le combat et même après : leur chef, le vieux Antoine de Pons, fut envoyé prisonnier à la Rochelle. Vous avez combattu en homme qui défend son bien, lui disait Depiles. Monsieur, répondit-il noblement, depuis deux ans j'ai défendu cinq places qui ne m'appartiennent pas, et j'ai fait voir que mon bien est partout où la patrie est attaquée. Lachataigneraie pour défendre Pons avait dégarni Saint-Jean d'Angély. Les réformés en profitèrent et y entrèrent ; mais ils souillèrent cette facile victoire par de grands excès contre les églises et contre les personnes catholiques. Un procès-verbal dressé, il est vrai, par leurs adversaires, après coup et sans contrôle, leur impute d'horrible cruautés. Ajoutons que l'abbé qui fit rédiger ces plaintes fut emprisonné l'année suivante à Angoulême et peu de temps après légua par testament ses abbayes de Saint-Jean d'Angély et de Bassac à son cousin Jarnac, qui, bien que calviniste, en fut quelque temps considéré comme abbé.

Le pillage profite peu aux causes qui le permettent. Les finances des princes n'étaient pas florissantes : il fallut demander à la Rochelle de grands

subsides : elle les refusa, de manière à montrer aux princes que l'insistance serait dangereuse ; ils furent réduits à moins de moitié et même alors incomplétement perçus (1569). On confisqua et on mit en vente les biens ecclésiastiques, les princes garantissant sur leurs propres biens la ratification de ces achats à la paix : cela encore réussit médiocrement et on arma de nouveau des corsaires. On s'en alla par mer attaquer Saint-Michel-en-Lherm, qu'on pressait aussi du côté de la terre. Les navires partaient de la Rochelle emportant de l'artillerie ; un italien, Scipion Vergano, trouvait les moyens de la débarquer et de la mettre en batterie ; des canonniers anglais la servaient. Un moine, Châteaupers, avec une garnison composée en partie de moines, repoussa deux attaques, succomba à la troisième, fut reçu à composition pendant qu'on massacrait tout ce qu'on trouvait dans l'abbaye, et fut ensuite lui-même massacré sous prétexte qu'on avait trouvé de lui des lettres où il montrait peu d'égards pour de tels ennemis.

Deux mois après, le 13 mars 1569, Condé était à son tour assassiné après avoir été battu et s'être rendu, sur les limites de la Saintonge, entre Bassac et Jarnac. Coligny, qui ne le croyait que prisonnier, ramenait les débris de l'armée à Saint-Jean d'Angély. Il ne fit guère que l'y rallier, puis il s'en alla passer ses troupes en revue et les encourager par l'exemple de sa résolution, dans les prairies qui s'étendent devant Tonnay-Charente. Là on proclama chefs nominaux du parti Henri de Navarre et Henri de Condé, deux princes, l'un de quinze, l'autre de seize ans. Alors aussi en signe de résolution Jeanne d'Albret fit frapper douze médailles avec cette devise : Ou victoire entière, ou paix assurée, ou mort honnête.

Le chef réel, Coligny, n'était pas facile â décourager. Plusieurs de ses officiers voulaient se réfugier à la Rochelle ; il fit décider qu'on occuperait la plupart des places de la Saintonge, Pons, Angoulême, Cognac, Saintes, Saint-Jean d'Angély sans tenir la campagne, et les troupes royales ne pouvant prendre ces villes se retirèrent après avoir seulement surpris et défait quatre cornettes commandées par Montgomery.

Un frère de Coligny, d'Andelot, de retour d'une mission en Poitou, vint mourir à Saintes, vivement regretté des siens. Son corps fut porté à la Rochelle avec de grands honneurs, et conservé dans la tour de la Chaîne d'où son fils le transporta, dix ans plus tard, à la Roche-Bernard.

La Rochelle devenait de plus en plus le point d'appui des réformés. Les instances de Jeanne d'Albret et de son fils venaient d'obtenir que, malgré les réglements de la commune, le maire Salbert fût continué dans ses

fonctions : à côté de lui on avait admis un chef militaire, Lanoue, l'un des plus estimés à tous égards des officiers protestants. Il en sortit pour aller porter la guerre en Poitou et prendre Châtellerault. Quand Coligny lui-même assiégea Poitiers, c'est à la Rochelle et à Taillebourg qu'il emprunta son artillerie. Cela n'empêchait pas Romegoux de sortir de Taillebourg, pour porter au loin ses courses hardies ; dans l'une d'elles il alla surprendre et piller le riche monastère des Chartreux de Bordeaux. Le normand Desore conduisait, lui, la flotte des calvinistes sur les côtes de Bretagne et y faisait des prises nombreuses qu'il amenait à la Rochelle.

La bataille de Moncontour mit fin à ces succès des protestants. Ce désastre frappait particulièrement les Rochelais : leur gouverneur Lanoue, une grande partie de leur artillerie y avaient été pris. Mouy, qui remplaça un instant Lanoue, fut assassiné à Niort par Maurevel après une vigoureuse sortie, et revint mourir à la Rochelle. Princes et soldats s'y réfugiaient en foule et cette ville, moins grande d'un quart alors qu'aujourd'hui, compta quelque temps soixante-seize mille habitants. Elle devenait l'objectif principal des catholiques ; ils en occupaient les abords et s'y fortifiaient : ils enlevaient successivement le fort de la Brune et Marans, où Pluviaut faillit être pris pendant qu'il essayait vainement d'incendier le château qu'il laissait. Il n'y avait plus sûreté à se promener à Lafont, et Jeanne d'Albret n'échappa qu'avec peine à de hardis cavaliers. Mais le siége de Saint-Jean d'Angély, ordonné par Charles IX, divisa les forces des royalistes.

XIII

1569 à 1572.

Il commença le 12 octobre 1569, dirigé par le duc d'Anjou, avec les conseils des maréchaux de Tavanne, de Cossé et de Vieilleville. A la première sommation, Depiles répondit qu'il tenait la ville du gouverneur de Guienne, Henri de Navarre, qu'il ne la rendrait que sur son ordre ; et il se prépara à défendre avec une assez faible garnison une place médiocrement fortifiée. Secondé par Auriol, zélé calviniste qui avait beaucoup d'ascendant sur les habitants, il obtint de ceux-ci une grande activité pour réparer les remparts, ruina les faubourgs pour ôter cet asile aux assiégeants, boucha les brèches à mesure qu'ils les faisaient et repoussa leurs assauts. Le 4 novembre ils n'avaient rien gagné sur lui, et ils entraient dans la voie des négociations ; ils mêlaient les menaces aux promesses pour l'engager à se soumettre. Depiles craignait de manquer de vivres ; il promit de se rendre si, après qu'on lui aurait laissé la liberté de communiquer avec les princes, il n'était pas secouru au bout de dix jours. On le lui accorda : à la fin du dixième jour il n'avait pas reçu de secours ; sommé d'exécuter sa promesse, il avait promis de le faire le lendemain matin ; des cavaliers commandés par Saint-Surin entrèrent la nuit dans la place, et il fallut reprendre le siége. Vieilleville irrité foudroya la ville avec une artillerie puissante pour le temps ; des sorties furent faites, des assauts donnés avec vigueur. Dans un de ceux-ci, Sébastien de Luxembourg, comte de Martigues, un des ennemis des huguenots les plus redoutés, fut tué. Enfin la ville était aux abois lorsque Vieilleville fit encore offrir aux assiégés une capitulation qui les laissait sortir avec armes et bagages, enseignes ployées, sous la promesse de ne pas prendre les armes de quatre mois. Elle fut acceptée. Le 3 décembre, les soldats et les bourgeois sortirent, mais au milieu de la marche les soldats catholiques se jetèrent sur les vaincus et, sourds à la voix de leurs chefs, les pillèrent, en massacrèrent beaucoup. Depiles, Lamotte-Pujols, plusieurs officiers qui avaient passé avant cette attaque, en ayant demandé réparation sans l'obtenir, déclarèrent qu'ils se voyaient par là dégagés de leurs promesses et qu'ils reprenaient immédiatement les armes.

Pendant les sept semaines de ce siége, la guerre s'était poursuivie en différents points de la Saintonge, avec des succès divers. Par les ordres du duc d'Anjou, Puytaillé s'était jeté dans le château de Tonnay-Charente, d'où il pouvait également inquiéter Marennes et Arvert, Saintes et Taillebourg. Par une marche hardie, il surprit le château de Soubise et captura six navires qu'il fit remonter à Charente ; mais il avait affaire à des ennemis aussi vigilants que lui. Pendant qu'il était absent, Romegoux vint de Taillebourg, s'empara de ces navires, et pilla la ville basse de Tonnay-Charente. Puytaillé espérait prendre Saintes par la connivence de quelques habitants ; son projet fut déjoué par Bussac qui y commandait ; en revenant et en passant sous Taillebourg, il fut attaqué par Romegoux, mais il le repoussa, et le lendemain il fit contre Saintes une nouvelle tentative suivie cette fois de succès. Il s'en élança pour prendre Mornac, Royan, la Tremblade, et fut blessé en attaquant le fort d'Arvert. Ces succès excitaient l'émulation de Romegoux. Il voulait à son tour s'emparer de Saintes. Plusieurs de ceux qu'il avait convoqués trouvent le projet trop hardi et l'abandonnent ; il ne l'en poursuit pas moins, y entre de nuit, en laissant une ronde passer à côté de lui, et enlève Combaudière, qui y commandait en l'absence de Puytaillé. Mais il ne put garder la ville, où Antoine de Pons introduisit peu après de grands renforts.

Les deux partis étaient fatigués, mais il fallait un épuisement absolu pour prévaloir sur leur méfiance et leur haine réciproques, et Charles IX eut en vain quelques velléités de paix. Il avait besoin de mettre l'accord dans sa famille même. Son frère Henri, duc d'Anjou, avait fait partager à sa mère sa méfiance envers sa sœur Marguerite, déjà, disait-on, en intrigues d'amour avec Henri de Guise. Cette jeune princesse tomba malade au château de Landes, près de St-Jean d'Angély, pendant le siége, et le roi du moins lui montra une sollicitude fraternelle. Il ne put résister aux obsessions des siens et maintenir les récompenses qu'il avait données au maréchal de Vieilleville, qu'il avait laissé à Saint-Jean pour le remettre en état de défense, et qui compâtit noblement aux embarras et à la faiblesse du roi.

La guerre continua dans la Saintonge, d'autant plus terrible que les ennemis étaient plus voisins, se la partageant non pas par grandes parties, mais par petits lambeaux, enclavés les uns dans les autres. Guéri de la blessure qu'il avait reçue à Arvert, Puytaillé voulut enlever au capitaine Chesnet Marennes et Brouage, et s'associa dans cette entreprise Antoine de Pons. Celui-ci voulut agir seul, se laissa surprendre à Saint-Just, fut blessé

et aurait été pris de nouveau si Puytaillé et deux autres ne fussent survenus à temps pour le dégager. Grâce à ces auxiliaires qui peu de jours après taillèrent en pièces les huguenots dans une embuscade il put surprendre Marennes. Puytaillé attaqua ensuite Saint-Jean d'Angle, où la garnison du château se défendit mal. Les habitants se défendirent bien, mais inutilement. Le capitaine Cader y eut une jambe cassée, pendant qu'il poursuivait une jeune fille de seize ans, qui, pour sauver son honneur, se jeta dans le fossé du château, d'où ses amis purent la retirer (1570).

Profitant de sa victoire, Puytaillé marcha vers Brouage, rencontra les protestants, les défit et entra avec eux dans la ville : il les en chassa, les poursuivit et leur tua un grand nombre d'hommes, surtout parmi leurs auxiliaires allemands, qui ne pouvaient sortir des marais dont ils ne connaissaient pas les passages. Antoine de Pons voulait qu'on lui remît cette ville, _domaine de ses ancêtres et qui avait reçu le nom de Jacopolis, de Jacques de Pons, qui le premier l'avait fortifiée en 1555 : mais Puytaillé garda sa conquête.

Grâce à ces succès, les catholiques étaient maîtres de Marans, de Saint-Jean-d'Angély, de Saintes, de Marennes, de Brouage ; ils entouraient la Rochelle et ne lui laissaient que la mer. Lagarde voulut la gêner aussi de ce côté-là, en s'emparant de l'île de Ré, mais Desore le battit, et il ne lui échappa qu'en faisant remonter la Charente par ses galères, qui avaient un faible tirant d'eau. Puytaillé jeune, qui commandait à Marans, se flatta de faire mieux et de s'emparer de la Rochelle même, dont un traître, qu'il avait eu comme prisonnier, lui promettait de lui livrer l'entrée. Mais, averti à temps que c'était un piège qu'on lui tendait à lui-même, il renonça à son entreprise.

Il voulut au moins profiter de la présence des galères de Lagarde dans la Charente, pour s'emparer avec son aide du château de Rochefort, mais Lanoue, qui avait repris le commandement des Rochelais, survint et les força de s'enfuir. Peu de jours après, Puytaillé surprit près de la Rochelle une avant-garde de Lanoue, et écrivit à ce capitaine qu'il regardait cela comme une revanche suffisante ; pour son amour-propre, peut-être, non pour sa cause ; il le vit bien, quand la garnison qu'il avait mise dans le château de Nuaillé lui revint à Marans, l'informant que Lanoue venait de prendre ce château.

Lanoue déjouait en même temps une tentative de Lagarde sur Tonnay-Charente ; il lui prit même une de ses galères, parce que les forçats auxquels

on promit la liberté refusèrent de ramer : les autres s'enfuirent jusqu'à Brouage. Lagarde se vengea peu après en enlevant aux Rochelais un navire breton qu'ils avaient pris : d'audacieux matelots normands allèrent brûler cette prise jusque dans Brouage, et Lagarde eut encore le dépit de ne pouvoir s'emparer d'un navire anglais, qu'il surprit sur la côte de Chef-de-Baie, et qui, bien qu'échoué, se défendit assez longtemps pour lui faire lâcher prise.

Lanoue, sortant de l'Aunis, alla attaquer les forts construits en Bas-Poitou ; à Sainte-Gemme, près Luçon, il défit Puygaillard malgré une vive résistance et se trouva assez fort pour attaquer Fontenay-le-Comte, où il reçut une blessure qui amena pour lui l'amputation du bras gauche. Il le remplaça par un bras de fer, dont il se servait pour manier la bride de son cheval : c'est ce qui le fit appeler Lanoue bras-de-fer. Fontenay se rendit quelques jours après. Vers le même temps, les catholiques avaient le dessous dans une rencontre à Asnières, près de Saint-Jean-d'Angély ; La Rochefoucault emportait d'assaut sur eux le château de Soubise, et une expédition partie de la Rochelle les chassait successivement des forts de Saint-Denis, de Saint-Pierre et du Château, dans l'île d'Oleron, sous les yeux des marins de Lagarde. Dans cette île, les églises-furent encore saccagées et les habitants catholiques rançonnés. Le littoral de l'Océan se soumit aux réformés, excepté Royan et Brouage ; mais Puytaillé l'aîné sorti de cette dernière place, aussitôt après le départ de l'armée calviniste, reprit Arvert, la Tremblade et Marennes.

On se battait aussi plus au sud de la Saintonge, où Bouteville, Alas, Ozillac, Mortagne, Jonzac, Cônac, Pizani, étaient aux catholiques, tandis que les protestants occupaient Barbezieux, Montauzier, Montguyon, Mirambeau, Archiac, Saint-Maigrin. Dans ces petits combats quotidiens se distinguait un jeune gentilhomme saintongeois, aventurier hardi, écrivain remarquable, que son esprit mordant et emporté rend suspect en histoire, éminent dans le pamphlet politique, plus éminent encore dans la poésie satirique. Théodore-Agrippa D'Aubigné, qui n'avait pas encore dix-neuf ans, prit grande part à un combat livré à Jonzac, avantageux à son parti, et quelques jours après força Puytaillé le jeune de lever le siége du château d'Archiac. Il soutint la retraite des calvinistes qui, surpris par Lagarde à Royan, se retiraient vers Saujon ; mais une fièvre qu'il contracta faillit terminer dès lors une carrière qui devait être aussi longue qu'agitée

Ces succès des calvinistes portèrent Jeanne d'Albret à réunir leurs troupes en une grande armée, et leurs chefs, assemblés à Pont-l'Abbé, en donnèrent le commandement à René de Rohan. Ce général reprit facilement Marennes et les environs et attaqua par terre et par mer Brouage, qui était la clé du pays. Puytaillé l'aîné, qui l'avait pris et fortifié, venait de mourir ; son frère partit de Marans, trouva les chefs catholiques plus tièdes qu'il ne comptait, et n'en vint pas moins au secours de la place ; mais en passant près du Douhet, entre Saint-Jean et Saintes, il fut blessé d'un coup d'arquebuse, traîné par son cheval et mourut. La nouvelle de sa mort mit fin à la résistance très vive de la garnison, qui rendit la place et en sortit avec armes et bagages. Mais cette capitulation fut imparfaitement observée ; quelques corps furent pillés ; représailles de la violation de la capitulation de Saint-Jean-d'Angély. Le plus riche négociant de la ville, Guillet, fut pendu, selon les uns parce qu'il avait fourni des navires à Montluc, selon les autres pour un crime plus odieux, celui d'avoir livré à la brutalité des soldats, lors de la prise de la ville par les catholiques, des femmes qui avaient cherché un asile dans sa maison.

Puytaillé le jeune avait laissé Marans dégarni de troupes à Chaperon ; celui-ci ne put le défendre contre Lanoue, et la reddition de sa ville entraîna celle du château de Charron. Puygaillard essaya bien, peu de temps après, de reprendre Marans, mais il fut forcé de se retirer après avoir incendié quelques maisons. Il fit une pointe hardie sur la Rochelle, faillit surprendre Jeanne d'Albret au village de Lafont, puis se dirigea vers Mauzé et de là sur Saintes qu'assiégeait Rohan. Il fut rencontré en route par Pluviaut et Saint-Étienne, moins bien accompagnés que lui ; mais ils présentèrent leurs valets comme des soldats, et le hardi Puygaillard trompé et intimidé recula.

Rohan avait rallié ses troupes pour assiéger Saintes avec une bonne artillerie et Scipion Vergano. En le rejoignant, quelques compagnies du régiment d'Asnières avaient pris le bourg de Cônac. La garnison de Saintes résista fortement à plusieurs attaques, mais elle était peu soutenue par un corps municipal qui manquait de résolution et d'activité. La retraite de Puygaillard la découragea, elle accepta la capitulation ordinaire de ce temps, sortir avec armes et bagages. Comme il était trop ordinaire aussi, cette capitulation fut violée, bien que Rohan et Soubise allassent jusqu'à tuer plusieurs de leurs soldats pour la faire respecter. Quelques courtisanes, cortège habituel des armées à cette époque, furent l'objet des derniers outrages de la part des soldats ; et pourtant l'une d'elles, si l'on en croit

d'Aubigné, trouva dans sa beauté et la dignité de sa tenue assez d'autorité pour se faire respecter.

La crainte excitée par la chûte de Saintes facilita la prise de Pons, qui se rendit au moment où les principaux chefs des protestants refusaient de l'assiéger et consentaient à peine qu'on s'y montrât, et celle de Bouteville. Ils n'avaient plus à prendre dans la Saintonge que Royan et Saint-Jean-d'Angély et songeaient à attaquer cette dernière ville lorsque fut faite la paix de Saint-Germain (8 août 1570). Elle fut solennellement proclamée à la Rochelle le 26 de ce mois. Cette ville était, des quatre places de sûreté concédées aux réformés, la plus favorable par son assiette et sa situation, et elle vit une véritable cour se grouper dans ses murs autour de la reine de Navarre.

Les pensées de cette petite cour étaient bien sincèrement tournées vers la paix. On accepta sans conteste Biron comme gouverneur, Jarnac comme sénéchal de la Rochelle ; Biron n'ayant pu venir de suite, on reçut Beaupuy, que le roi désigna pour son lieutenant. Le maréchal de Cossé était chargé d'établir dans la ville la position des catholiques ; on fit droit aux plaintes peu nombreuses de ceux-ci et les deux cultes s'arrangèrent pour vivre en bonne intelligence. Les princes fondèrent un collège d'écoliers auquel ils adjoignirent, à leurs frais, quelques chaires plus savantes pour faire de ce collége une pépinière pour l'entretien du saint ministère. Ils réunirent un synode des églises réformées qu'à leur prière Théodore de Bèze vint présider : on y rédigea et ils signèrent, le 12 avril 1571, le formulaire connu sous le nom de Confession de foi de la Rochelle, dont l'original est à Genève, une copie photographiée à la bibliothèque de la Rochelle. On y célébra le mariage de Coligny avec la comtesse d'Entremont, venue de Savoie pour épouser en lui un héros et un saint, et deux mois après celui de sa fille du premier lit avec Charles de Téligny. On se hâtait de jouir de ce bonheur relatif comme si l'on eût su combien peu il devait durer.

Coligny, attiré près du roi par les préparatifs d'une guerre contre la Flandre, Jeanne d'Albret, attirée à la cour de France par les préparatifs du mariage de son fils avec la sœur du roi, quittèrent la Rochelle, malgré les inquiétudes trop justes de ceux qui les entouraient. Bientôt Jeanne mourut, empoisonnée, croit-on ; Coligny mourut assassiné, et le 24 août 1572 avait lieu le massacre de la Saint-Barthélemy, ce crime des crimes.

XIV

1572 à 1576.

A cette nouvelle, les Rochelais se mirent en défense. La paix avait rétabli le pouvoir du roi tout autour d'eux, et ce prince leur promettait encore la paix en s'efforçant de leur montrer les meurtres du 24 août comme une nécessité politique qui n'attaquait pas leur culte. Ils ne se laissèrent pas aveugler, et jamais en effet des hommes n'ont pu voir plus littéralement écrit qu'il faut vaincre ou mourir. Ils repoussèrent offres et menaces : ils ne reçurent Lanoue chez eux que lorsqu'il eut accepté ce rôle étrange, de leur parler tous les jours de paix entre deux combats où il les conduisait et leur donnait l'exemple avec une égale énergie.

A l'arrivée de Biron, les petites garnisons de Marans, de Charron, de Nuaillé, s'étaient réfugiées, non sans perte, à la Rochelle ; et cette place commença à être cernée. Le duc d'Anjou arriva le 12 février 1573, pour l'enlever de vive force, et Lanoue la quitta le 11 mars suivant. On employa tout ce que fournissait alors l'art de la guerre ; une artillerie considérable pour le temps battit la ville : on fit une première tentative pour lui fermer la mer ; huit mines furent creusées ; neuf assauts furent donnés ; les princes et les gentilshommes du plus haut rang donnèrent l'exemple du courage, sinon de la discipline. La ville opposa de non moindres efforts. Toute la population, y compris les femmes qui prirent part aux combats, et qui, à l'aide d'une machine appelée l'encensoir, inondèrent souvent les assiégeants d'huile bouillante, seconda le courage des gentilshommes réformés réfugiés dans la place, et l'administration énergique des maires qui se succédèrent, Jacques Henry, Morisson et ses deux coélus, Bouchet et Mignonneau ; ces trois derniers moururent à la peine. La richesse et le crédit de la ville suffirent à de grandes dépenses. A la fin de juin cependant, les Rochelais savaient par les vaines tentatives de Montgomery, mal secondé par les Anglais, qu'ils n'avaient rien à attendre du dehors ; ils entrevoyaient la fin de leurs vivres et de leurs munitions de guerre. Les assiégeants avaient conscience de l'indiscipline et du découragement de leurs soldats, épuisés par les fatigues et les maladies ; ils avaient perdu

plusieurs des principaux chefs, quelques-uns des plus haïs des protestants, le duc d'Aumale, l'ingénieur Scipion Vergano, qui, après avoir fortifié la Rochelle, en dirigeait l'attaque : ils étaient divisés entre eux, et un parti, dit des politiques, s'était formé. Des deux côtés on était las. L'arrivée des députés de Montauban, qui eurent des entrevues avec les Rochelais, celle des ambassadeurs qui apportaient la couronne de Pologne au duc d'Anjou, furent une occasion pour parler de paix, et l'on transigea.

Les Rochelais firent reconnaître leurs priviléges et, en quelque sorte, la légitimité de leur défense ; ils assuraient la liberté de leur culte ; mais ils ne traitaient que pour eux, pour Nismes et pour Montauban, et non pas, comme ils l'avaient prétendu, pour tous ceux de leur parti. Ils acceptaient les apparences de la soumission, ils donnaient des otages, ils remirent les clés de leur ville au duc d'Anjou. Par suite d'une convention secrète, assure-t-on, ce prince n'y entra pas. Ses affaires le pressaient de partir. Biron et quatre trompettes en prirent seuls possession en son nom. Beaucoup de militaires, Montluc, Tavannes, ont prétendu que ce siége eût dû finir autrement, qu'au moment où l'on traita le succès en était sûr, quoiqu'il eût été prolongé par la mollesse du prince, qui avait choisi le logis le plus commode à ses aises, le moins à ses travaux, et par le mauvais vouloir de plusieurs des chefs qui auraient été bien fâchés de prendre ceux qu'ils assiégeaient. Ils auraient dû ajouter par l'outrecuidance, l'indiscipline, le désordre des seigneurs et des gentilshommes, qui amena chez les soldats une répugnance qui alla jusqu'à la lâcheté ; par l'absence de précautions hygiéniques qui fit périr de maladie vingt mille hommes, plus du double de ceux que tuèrent le fer et le feu. On ne comptait que treize cents morts parmi les assiégés. En fait, des deux côtés l'épuisement était égal : la défense fut plus obstinée que l'attaque.

Ceux qui ne souffrent pas directement d'une guerre qui se fait pour leurs intérêts et leurs passions sont sujets à trouver qu'on ne lui fait pas assez de sacrifices. Les protestants se plaignirent du traité que la Rochelle avait accepté. D'un autre côté, les Rochelais auraient voulu que la Cause payât une partie de la dette qu'ils avaient contractée pour elle et se trouvèrent par là de plus en plus engagés dans les affaires communes. Catherine de Médicis n'acceptait pas non plus franchement la paix et aurait bien voulu que des intrigues lui livrassent la Rochelle. On accusa de trahison dans cette ville des soldats mercenaires qui y étaient restés après la paix et des membres des familles municipales. Des aveux arrachés par la torture

motivèrent des condamnations. Dulion périt l'épée à la main, Guy sur l'échafaud ; Huet se sauva par la double énergie qu'il montra à se défendre par les armes et par la parole. Ce complot, vrai ou supposé, porta le nom de faction du cœur navré, parce qu'une lettre qui le fit découvrir n'avait pour signature qu'un cœur traversé d'une épée.

Indigné par ces intrigues, dupe peut-être de celles du parti des Politiques, Lanoue vint à la Rochelle (1574), non plus pour prêcher la paix, mais pour dire qu'on ne pouvait s'y fier et que mieux valait une guerre avouée. On montrait en même temps un pirate italien, Lichani, croisant entre la Sèvre et la Gironde et n'enlevant que les navires des réformés, ce qui faisait supposer qu'il avait l'aveu secret de la cour. C'est lui qu'on attaqua d'abord. Il s'échappa, mais une partie de son équipage fut pendue, l'autre fustigée. On ne déclara pas la guerre, mais on nomma Lanoue général, au refus de Rohan. On écouta à peine les envoyés de Catherine, le sieur de Saint-Sulpice et la dame de Bonneval. On n'écouta guère plus Lahaye, le député du parti politique.

Ce parti était plus avide d'action. Il ourdit un complot, qui aboutit à la guerre du Mardi-gras, ainsi nommée du jour où elle éclata, mais qui échoua par la faiblesse de ses auteurs. Les protestants de Saintonge y furent entraînés surtout par Lanoue. A la tête des Rochelais, il s'empara de Rochefort, qui commandait la Charente. Les réformés de Pons se rendirent maîtres de la ville et y appelèrent Plassac : d'autres réformés livrèrent à la Cause Tonnay-Charente et Saint-Jean-d'Angle, où ils exerçaient les fonctions de receveurs. Des soldats déguisés en meuniers s'emparèrent en plein jour de Talmont ; Royan et Bouteville furent pris par escalade. Ces succès coûtèrent peu et, sous l'influence de Lanoue, les vainqueurs furent pleins de modération. Une bicoque sans nom coûta plus au parti. Un de ses chefs les plus aimés, Pontus de Pons, sieur de la Case, brave, lettré, généreux, digne ami de Lanoue, fut tué d'un coup d'arquebuse pendant qu'il parlementait pour éviter l'effusion du sang.

Besme, l'assassin de Coligny, se trouvait en Saintonge en ce moment ; il fut arrêté, conduit au château de Bouteville, s'en échappa, fut poursuivi et tué.

Le duc de Montpensier arrivait avec une armée royale ; le parti des Politiques semblait dissous et les Rochelais se reprenaient à regretter la paix. Lanoue leur fit comprendre que ce n'était plus le temps de l'indécision. Avec une grande activité, nécessaire peut-être pour calmer ses

propres inquiétudes, il fortifia Brouage, sans en consulter le propriétaire, s'assura de l'île de Ré et de l'île d'Oleron, et maîtres ainsi des passages par mer ils lancèrent leurs redoutables corsaires. Dans des pourparlers, qui eurent lieu à Esnandes, avec des envoyés de Catherine, Lanoue put leur montrer par les faits que les Rochelais ne pouvaient plus traiter à part. Cependant les seigneurs mêmes de Saintonge se divisaient, les uns se joignant à lui, les autres au contraire se retirant à leurs châteaux et réclamant le bénéfice des édits. Saintes et Saint-Jean-d'Angély aux mains des catholiques, Biron les menaçant de cette dernière place, ayant failli recouvrer Tonnay-Charente comme il l'avait perdu, par la connivence d'un habitant, l'arrivée de Montpensier les faisaient réfléchir. La mort de Charles IX (30 mai 1574) suspendit tout. Montpensier fut rappelé à Paris ; des négociateurs prirent sa place et, dans une entrevue qui eut lieu à Thairé, le 27 juin, réussirent à faire accepter une trêve à Lanoue et à François de Pons.

La confiance entre les deux partis était impossible : les arts de la paix eux-mêmes parlaient de perfidie. Cette année on joua à la Rochelle une tragédie de Catherine de Parthenay, depuis duchesse de Rohan, alors jeune veuve de vingt ans : elle avait pour sujet la mort d'Holopherne. La trêve n'était pas expirée qu'on accusait de trahison le maire de la Rochelle, Guillaume Texier : on lui imputait d'avoir livré une empreinte des clés de la ville ; on le justifiait en disant qu'il ne l'avait fait que pour tendre un piège à l'ennemi ; sa considération n'en fut pas diminuée. Liés à leur parti, les Rochelais envoyaient à l'assemblée de Millaud des députés que le parti contraire arrêta malgré un sauf-conduit. Condé, leur écrivant de Strasbourg, leur adressait de grandes promesses, leur demandait de l'argent. Lanoue, s'adressant directement au peuple, le fit voter ; les mauvaises récoltes en sel ne permirent pas de le donner.

Henri III, de son côté, écrivait aux Rochelais pour les détacher de la cause générale ; il leur envoyait des diplomates pour agir sur eux ou sur Lanoue ; il y eut des entrevues à la perte de Cougnes, à Angoulins, dans la salle St-Yon : toutes les fois qu'on voulait préciser les choses, on se trouvait de plus en plus séparé. Cependant Montpensier avait conduit de nouveau son armée en Poitou, et une avant-garde se montra presque aussitôt vers Marans. Soubise, Tonnay-Charente, Rochefort, prévinrent l'attaque par leur soumission. La garnison de Marans essaya de résister, mais se voyant trop faible, elle évacua la place pendant la nuit. Lanoue essaya de la reprendre, pendant que René de Rohan retenait l'armée royale devant Lusignan, dont il

fit durer le siége près de quatre mois. Il y trouva plus d'obstacle qu'il ne croyait et faillit y être pris ; sa bravoure personnelle le sauva.

La cour attachait une grande importance à séduire Lanoue, le soldat le plus brave et le plus ami de la paix qu'on ait jamais vu. Les Rochelais écartaient de lui les députés qui le demandaient et ne permettaient que des discussions générales. Mais ces négociateurs eurent une entrevue avec lui à Pons, où il était avec quelques autres chefs, entrevue sans résultats, malgré les désirs et les soins du sénéchal du Périgord, André de Bourdeilles.

Celui-ci aurait voulu qu'on agît contre Bergerac : il espéra quand il vit l'armée de Montpensier entrer en Saintonge (1575). Mais elle aima mieux attaquer le château de Saint-Jean-d'Angle, qu'elle prit d'assaut : Lapopelinière (encore un homme distingué à la fois comme soldat et comme historien) le reprit bientôt. Les réformés s'emparèrent aussi facilement de Mornac et de Tonnay-Charente. Le baron de Ruffec, qui ne put l'empêcher, s'en vengea en ravageant, en Aunis, campagnes et manoirs, défendus ou non, soumis ou non. La cour parlait de paix cependant, mais qui pouvait croire des paroles commentées par de tels actes ? Elle offrait de céder comme garanties Marans et Benon ; on aima mieux enlever Benon par force. Lanoue le prit à l'aide de l'artillerie rochelaise ; mais l'officier auquel il le confia se le laissa presque aussitôt reprendre par la ruse de prétendus transfuges qu'il accueillit trop facilement dans la place.

La cour aurait bien voulu attirer Lanoue à Paris, soit pour le séduire, soit pour le garder : mais le parti ne voulait pas courir un si grand risque. Il envoya à sa place le baron de Mirambeau, François de Pons, que Catherine ne séduisit pas davantage et n'essaya pas de garder. Une entrevue du roi avec les députés des églises réformées n'avança pas plus les choses et les aigrit davantage. Ceux de la Rochelle rapportèrent les réponses du roi et elles furent l'objet d'un grand débat.

C'est que, à côté de l'intérêt commun, bien des intérêts opposés se heurtaient dans le parti protestant. Ainsi deux gouverneurs réformés se disputaient Brouage au nom du seigneur de Pons, propriétaire de la ville, et de Rohan, chef du parti. La prudence de Rohan apaisa le débat. Les membres du conseil municipal et les bourgeois de la Rochelle, tout en arrêtant d'un commun accord l'autorité envahissante des gentilshommes réfugiés dans la ville, en étaient à faire entre eux un véritable traité de paix, moins pour régler que pour ajourner leurs débats. L'autre parti n'était guère plus sage, il est vrai, et des débats analogues avaient lieu à Saintes, mais

pour une cause tout opposée. Il s'agissait là de ne pas accepter les charges municipales.

L'armée royale voulut profiter de ces débats. L'île de Ré avait été laissée sans garnison. Parti des Sables-d'Olonne, Dulandreau débarqua hardiment près d'Ars et arriva sans obstacle sérieux à Saint-Martin. Mais les Rochelais n'eurent ni moins d'audace ni moins d'activité, et ils l'en chassèrent la nuit suivante. Seulement, pour cette expédition, Lapopelinière fut obligé d'abandonner Charron, où il s'était fortifié, et la position fut occupée par la garnison catholique de Marans. Lanoue prit des mesures pour s'assurer la possession de l'île de Ré et éviter qu'on renouvelât pour elle l'imprudence de dégarnir les environs de la Rochelle et la ville elle-même. Elle était en effet assez pressée pour qu'on dût dans les campagnes protéger les vendangeurs par de la cavalerie. De riches prises faites en mer compensaient ces causes de ruine et en consolaient.

Les espérances s'accroissaient par ce qui devait être une cause de ruine, par une alliance plus étroite avec le parti des Politiques ; le chef de celui-ci, le duc d'Alençon, n'avait ni les vues ni la fermeté nécessaires à un tel rôle ; il changea au premier intérêt qu'il y crut voir, et fit bon marché des priviléges des Rochelais : ils lui firent sentir très nettement qu'il n'avait ni le droit ni le pouvoir de les engager, et au moment où il signait une trêve, à l'aide de leurs canons et d'auxiliaires de passage achetés par leur argent, ils reprirent Marans et son château.

La cour se crut néanmoins forcée de céder à cette alliance fragile ; elle accepta, par le traité de Chatenoy (1576), une paix que le parti des catholiques ardents trouva si opposée à ses vues et à ses intérêts qu'il ne voulut plus en confier l'exécution au pouvoir, et forma contre lui autant que contre les huguenots la Sainte-Ligue.

XV

1576 à 1579.

Condé et Henri de Navarre sentaient combien la Ligue était menaçante pour eux. Le premier était déjà revenu, le second revint au protestantisme. Celui-ci, en se dirigeant vers son gouvernement de Guienne, voulut entrer à la Rochelle. Aux difficultés qu'on lui fit, il comprit qu'on craignait d'y accueillir un maître ; il diminua singulièrement son escorte, et y fut reçu en ami avec sa sœur Catherine : tous deux y suivirent publiquement les cérémonies du culte réformé. La semaine suivante, le baron de Mirambeau le recevait avec plus de pompe à Brouage, d'où il gagna Périgueux par Saintes et Montguyon.

Condé avait été moins heureux. Il était nominalement gouverneur de Picardie ; la Picardie, gagnée à la Ligue, lui était fermée. Il obtint en échange le gouvernement de Cognac et de Saint-Jean-d'Angély ; on le repoussait de cette dernière ville par des causes analogues, mais sous le prétexte que la ville désolée par la peste était hors d'état de le recevoir : il voulait venir à la Rochelle ; les Rochelais lui firent les mêmes difficultés qu'à Henri, et lorsqu'il était à Surgères le firent prier respectueusement, mais formellement, de différer son voyage. Impatienté, il chargea ses plus fidèles serviteurs, Lucas et Saint-Mesme, de se glisser dans Saint-Jean-d'Angély avec quelques troupes, de s'y appuyer sur les protestants et de parler en maîtres. Cela réussit, il entra dans cette ville et son autorité n'y fut plus contestée.

Mais il entendait l'établir ailleurs, et, quoique ce fût un homme très pieux, la haute idée qu'il avait de ses droits princiers le rendait peu scrupuleux dans le choix des moyens. En revenant de Périgueux, où il avait rejoint Henri de Navarre, il avait passé par Brouage, et ce port de Saintonge lui avait paru fort à la convenance d'un gouverneur de Saint-Jean d'Angély auquel la Rochelle n'obéissait pas : les idées qu'il avait laissé voir à cet égard lui avaient valu l'invitation que lui avaient adressée les rochelais de ne pas venir chez eux. Il n'en voulut que plus y donner suite. Brouage appartenait au baron de Mirambeau ; il pria le baron de venir à Saint-Jean

d'Angély lui parler d'affaires importantes, et, quand il le tint là, il lui fit comprendre qu'il avait besoin de Brouage comme place de sûreté. On saisit là sur le vif les raisons de l'affaiblissement et de la dissolution du parti protestant ; les princes, le duc d'Alençon, le prince de Condé, les Rohan y tiennent trop de place et substituent trop visiblement leurs intérêts à ceux de la Cause. Plus habiles, les Guises dominaient le leur en paraissant n'en être que les instruments.

Le baron de Mirambeau céda Brouage au prince de Condé, qui devait le lui rendre au bout de trois mois avec son armement, à moins que de nouveaux troubles ne le lui rendissent nécessaire comme lieu de retraite. Condé insista ensuite pour entrer à la Rochelle ; il n'y entra toutefois qu'après avoir subi les conditions qu'avait acceptées Henri de Navarre ; mais il s'y plaignit amèrement de cet accueil, opposant l'intelligence des choses d'état innée chez les princes à la vanité prétentieuse de ces bourgeois, et imputant à la trahison du maire l'opposition qu'il avait trouvée. Le corps de ville mit immédiatement le maire en jugement, puis déclara et fit publier qu'il n'y avait aucun fondement à ces accusations. Condé put comprendre alors le mot de son cousin Henri de Navarre : Je puis tout ce que je veux à la Rochelle, parce que je n'y veux que ce que je dois. Il adoucit ses manières, et retourna à Saint-Jean d'Angély. Ce n'était plus que par leurs forces propres que les villes maintenaient leurs droits. Ainsi, vers le même temps, à Saintes, le lieutenant criminel, au nom du roi, disposait des clés de la ville, malgré les magistrats, et était appuyé par la cour.

Cependant la Ligue agissait. Au nord de l'Aunis, un ligueur avait poursuivi un jeune seigneur protestant jusqu'aux portes de Marans et y avait jeté l'alarme ; au sud de la Saintonge, des ligueurs s'étaient emparés de Merpins et de Talmont. Politiquement, ils s'assuraient la majorité aux Etats de Blois, où le baron de Mirambeau faisait en vain entendre la voix des réformés, et contre lesquels les princes réformés protestèrent de loin. Condé ne voulut même pas entendre les députés ni ouvrir les lettres que la cour lui envoyait à la suite de cette assemblée.

Il fallait se préparer à la défense et s'assurer l'alliance des Rochelais. Lanoue vint les trouver, et leur fit sentir que tout espoir de la paix n'était plus qu'un leurre dangereux ; il leur fit reconnaître Condé pour chef, mais après que celui-ci leur eut accordé en bonne et due forme vingt-deux articles, véritable garantie de leur indépendance (23 janvier 1577).

Brouage avait été remis au baron de Mirambeau, au grand regret de Condé. Craignant ou feignant de craindre que la place ne fût remise aux catholiques, il la fit surprendre par ses officiers les plus dévoués et la confia au sieur de Montaigu ; puis, celui-ci ayant été pris par les catholiques, il s'y rendit lui-même, en changea la garnison, et revint à Saint-Jean. Lésé dans ses intérêts et dans ses droits, le baron accepta l'alliance des catholiques, en appela, mais en vain, aux habitants de Brouage, et cédant aux cavaliers de Condé fut obligé de s'enfuir précipitamment à Mirambeau, où il ne lui resta que son château. Condé l'y assiégeait et refusant tout accommodement exigeait qu'il se livrât à sa merci : la garnison fit une sortie heureuse : le prince s'obtinait, lorsqu'il reçut de Sainte-Mesme, son lieutenant à Saint-Jean, et de Henri de Navarre des messagers qui l'avertissaient que Mayenne arrivait à la tête des ligueurs, prêt à tirer bon parti de ces dissensions des huguenots.

Condé se hâta de mettre d'abord la Seugne, puis la Charente entre lui et ses ennemis. Ils l'atteignirent à Tonnay-Charente, mais ne connaissant pas la nature du terrain ils hésitèrent et le laissèrent passer. Eux-mêmes passèrent la Charente à Taillebourg, puis se répandirent tout autour. Saint-Savinien fut pillé et le pays de Tonnay-Charente à Cognac fut ravagé. Puis ils revinrent à Tonnay-Charente, où le capitaine Lucas avait déjà repoussé une attaque. Cette fois il ne put tenir contre l'artillerie des assiégeants ; la plupart de ses soldats se rendirent ou s'évadèrent ; resté le dernier, il fut pris comme il descendait des remparts à l'aide d'une corde, s'évada et fut tué dans sa fuite. C'était un fort bel homme, et les chirurgiens de l'armée le disséquèrent, avant, le bruit en courut, qu'il eût rendu le dernier soupir.

La créance accordée à de pareils bruits venait peut-être de la dureté que Mayenne affichait, prétendant traiter les prisonniers non en ennemis vaincus, mais en rebelles qui méritaient le gibet, et ne se laissant ou ne se faisant arrêter dans l'exécution de ses menaces que par ses propres officiers.

Il s'empara du château de Rochefort, que le rochelais Gargoulleau abandonna à son approche : dans le sud, les environs de Marennes étaient désertés par les habitants fuyant devant la terreur qu'inspirait Mayenne, et devant les exactions des troupes indisciplinées de Condé. Cette indiscipline se faisait sentir même au combat. Elle força Lapopelinière qui commandait à Marans d'abandonner cette ville, que ses bourgeois tentèrent en vain de défendre. Aussi les rochelais en ouvrant leurs portes à Lapopelinière les fermèrent-ils à ses soldats. Un d'entr'eux, Valzergue de Séré, blessé des

plaintes de son chef, l'appela en duel et le blessa. Il eût mieux valu maintenir dans son armée une discipline dont l'absence causa un peu plus tard sa propre mort.

Ces succès mettaient Mayenne bien près de la Rochelle ; il vint jusqu'au Treuil-aux-Filles, à quelques pas de Lafont ; il ne fut arrêté que par l'audace de quelques gentilshommes embusqués dans ce dernier village : les méfiances étaient telles alors entre les bourgeois de la Rochelle et les gentilshommes qui y étaient réfugiés qu'aucun des deux partis n'osait sortir en grand nombre de peur que l'autre ne l'y laissât pas rentrer. Mais Mayenne n'osa pas pousser à bout ses avantages et se retira sur Nuaillé.

D'autres inquiétudes tourmentaient les rochelais du côté de la mer. Une escadre royale était sortie de la Gironde, menaçant leur ville ou Brouage, deux dangers presque égaux. Ils équipèrent rapidement des navires, mais cédant aux instances de Condé ils en donnèrent le commandement à un de ses gentilshommes, Clermont d'Amboise. Il rencontra en rade de Chef-de-Baie les vaisseaux ennemis qui voulaient se rendre maîtres de l'île de Ré ; il les laissa tenter sur l'île une attaque que les forts repoussèrent et se retirer vers le sud, sans les troubler autrement que par quelques coups de canon tirés de loin. Cette flotte allait attaquer Brouage que Mayenne devait attaquer par terre. Cette ville avait pour gouverneur Montgomery qui n'avait inspiré aux habitants ni crainte ni confiance : Condé s'y rendit et le remplaça par Manducage, dont le courage devait faire du siége de Brouage l'événement capital do cette année.

Mayenne aurait voulu commencer par s'assurer de Royan ; mais il le trouva bien défendu par Campet, baron de Saujon, et par Arnaud, qui commandait pour Condé un vaisseau et trois pataches. Il abandonna l'attaque. Il était maître par terre. Condé obtint des rochelais des efforts par mer ; mais ils ne cédaient que lentement à un mouvement qui ne venait pas d'eux. Condé justifia leur méfiance, en employant ces navires à une promenade en mer, où ses gentilshommes furent obligés de relâcher à l'île d'Aix, pour mettre fin aux nausées du mal de mer. Pendant ce temps, Mayenne et les siens investissaient Brouage, le 22 juin 1577, pas assez vite toutefois pour empêcher Valzergue de Séré de descendre à terre par la Seudre, de battre les postes catholiques qui gardaient Saint-Just et Saint-Agnant, et d'introduire un renfort de douze cents arquebusiers dans la place bien préparée, du reste, militairement, mais munie de moins de vivres

qu'elle ne l'eût été sans le mécontentement qu'avaient causé à l'île d'Oleron les procédés de Condé envers le baron de Mirambeau.

Pendant que les assiégés gênaient les premiers travaux des assiégeants, Campet délivré sortit de Royan et leur apporta par mer quelques vivres : il apprit que son bourg de Saujon était occupé par des troupes royales et gardé avec une confiance négligente. Il se rembarque, remonte la Seudre, arrive au clair de lune à Riberou, évite le poste qui le gardait, passe le chenal à l'aide de ses intelligences dans le pays et vient surprendre les compagnies de La Guiche et de Quélus, qui dormaient à la française, dit d'Aubigné. Il prit ces deux chefs dans leur lit ; il se retirait, craignant que la marée montante ne lui coupât le chemin, lorsque surviennent les quatre compagnies de Riberou. Campet soutint bravement le choc ; il y fut blessé, un de ses frères le fut plus gravement que lui, un autre fut tué ainsi que dix des siens, mais il ne laissa ni ses morts ni ses blessés et emmena ses prisonniers après avoir tué quatre-vingts hommes à l'ennemi.

Par un coup non moins hardi, Pontlevin sortant de Saint-Jean d'Angély à la tête de quelques volontaires marcha au-devant d'une compagnie que le roi envoyait à Brouage sous la conduite de Palaiseau, un de ses favoris, la surprit pendant la nuit au bourg de Saint-Gibardeau, en Angoumois, et la tailla en pièces.

Devant Brouage les travaux des assiégeants avançaient ; Lansac et sa flotte sortaient de la Gironde pour les seconder par mer. Clermont d'Amboise, qui y était enfin venu, ne l'attendit pas : il se rapprocha de la Rochelle ; on augmenta ses forces ; il laissa passer à Chef-de-Baie Lansac avec des forces inférieures, le poursuivit et laissa maladroitement échouer deux de ses meilleurs vaisseaux ; il essaya en vain des brûlots qui n'atteignirent qu'un navire sans même le détruire, de sorte qu'il put entrer dans la Seudre et s'y embosser de manière à nuire aux assiégés : il rejoignit encore Lansac à la pointe méridionale de l'île d'Oleron et le laissa échapper pour n'avoir pas su calculer la différence des tirants d'eau des vaisseaux des deux escadres. Tout cela excita vivement contre lui l'opinion des rochelais qui l'avaient plus subi que choisi. Sensible à contre temps à leurs reproches et à l'accusation de timidité, il voulut y répondre à tout prix et engagea par un temps de calme le combat contre des galères qui n'avaient pas besoin de vent. Il ne fut sauvé d'un désastre complet que par le reflux et mérita qu'on dît qu'il avait combattu à contretemps pour n'avoir pas su combattre à temps, et qu'il avait perdu par sa précipitation ce que n'avaient pas encore

perdu ses lenteurs. Ces échecs et ces railleries étaient des symptômes également fâcheux.

La perte de l'île d'Oleron pour les réformés en fut la première conséquence. Mayenne donna au siége de Brouage une plus vive impulsion : Manducage reçut en repoussant un assaut une blessure qui le mit hors de combat et qui causa plus tard sa mort. Un renfort envoyé par Condé n'arriva dans la ville qu'après avoir fait de grandes pertes, en passant devant le fort d'Echillais, élevé par l'officier de ce nom sur l'ordre de Mayenne. Cet officier et son successeur Chémereau périrent dans la lutte. La flotte protestante n'était pas entretenue et le courage des commandants qui persistaient à combattre ne pouvait plus avoir de résultat : un de leurs navires fut incendié, un autre fut pris. Les assiégés vivement pressés n'espéraient plus de secours et se voyaient sur le point de manquer de vivres. Valzergue de Séré et les plus énergiques pensèrent qu'il n'y avait plus rien de mieux que de mourir les armes à la main, et firent prévaloir cette résolution sur l'avis de Manducage qui, trop blessé pour la partager, la combattait. Mais la sortie fut exécutée avec une vigueur inégale : Séré y fut tué, la plupart des autres refoulés.

Grâce à la hardiesse d'un marin qui porta leurs dépêches à la nage, ils firent connaître leur détresse à Condé et aux rochelais : ceux-ci risquèrent tout pour les ravitailler par mer, et des pataches à la rame avaient forcé l'obstacle que leur opposaient les galères de Lansac, dont les autres navires étaient retenus par le calme, lorsqu'ils furent arrêtés par une estacade formée de mâts et de vergues, par laquelle cet officier avait barré le port. Il fallait céder. Par une heureuse circonstance, Mayenne pressé par le roi d'en finir, ne sachant pas à quelle extrémité ses adversaires étaient réduits, leur offrait de lui-même une capitulation honorable. On la discuta, puis elle fut signée le 16 août et devint définitive après l'acceptation qu'il fallut que les assiégés arrachassent à Condé. Ils sortirent de la place le 22 août, et ceux qui avaient été si lents à les secourir trouvaient qu'ils avaient été trop prompts à se rendre. Cette petite place avait cependant tenu deux mois. Les conditions de la convention furent fidèlement observées.

Après la signature du traité et sans en attendre la ratification, Mayenne avait fait partir sa cavalerie, de sorte qu'elle rencontra Condé au moment où il se disposait à passer la Charente à Bassac. Il fut forcé de se rejeter sur Pons. Mayenne l'y suivit, et en fut repoussé avec vigueur. Dans une sortie, vingt-deux soldats calvinistes n'ayant pu rentrer à temps furent enfermés

dans une maison du faubourg. Ils s'y défendirent si bien qu'il fallut y mettre le feu, et ils aimèrent mieux y périr que se rendre. Condé réussit à sortir de Pons dans la nuit et à joindre Henri de Navarre à Montguyon. Mais la paix signée le 28 septembre à Poitiers mit fin à ces hostilités.

Elle laissait spécialement aux réformés Saint-Jean-d'Angély, siége du gouvernement du prince de Condé, et la Rochelle. Acceptée par la lassitude des deux partis, elle ne mettait pas un terme définitif aux entreprises tumultueuses des plus ardents qui continuaient entr'eux une guerre d'aventuriers. Condé fit encore faire en mer quelques prises, mais il fut désavoué par les rochelais et hautement blâmé par les ministres de son culte. Lansac de son côté persistait à gêner le commerce de la province, notamment celui des sels. La veuve du duc du Thouars dressait un inventaire des ruines du château de Benon, prête à en demander compte aux rochelais.

Le roi essaya de rallier à lui au moins la haute noblesse, en fondant un nouvel ordre de chevalerie à côté de l'ordre de Saint-Michel qui était déprécié. Ce fut l'ordre du Saint-Esprit. A la première promotion, faite le 31 décembre 1578, il fut accordé à deux grands seigneurs de la Saintonge, Charles de Larochefoucault, seigneur de Barbezieux, qui, appelé à faire valoir ses titres, refusa d'y comprendre ses campagnes pendant les guerres civiles et de mettre au rang des services rendus à la patrie le massacre de compatriotes, et Antoine, sire de Pons, celui dont on a vu la noble réponse à Depiles ; celui dont la fille, Antoinette, repoussa si dignement les instances amoureuses de Henri IV. Assurément par le cœur et par l'esprit ces gens faisaient honneur à leur pays.

XVI

1579 à 1588.

Le traité de Nérac (28 février 1579) renouvelé peu après par celui de Fleix (29 novembre 1580) expliqua quelques articles de la paix de Poitiers d'une manière favorable aux réformés ; mais ces actes officiels n'empêchaient pas de sourdes intrigues.

Des gentilshommes huguenots voulaient tenter un coup de main sur la ville de Montaigu et y entraîner les rochelais : quelques-uns d'eux pressaient le maire de faire battre le tambour ; le maire répondit que ce n'était pas le tambour qui méritait d'être battu, et prit des précautions pour faire respecter sa réponse.

Il refusa avec autant de fermeté le canon que lui demandait Lanscome, pour chasser, disait-il, Saint-Luc de Brouage ; bien lui en prit, car peu de jours après Lanscome et Saint-Luc réunis menaçaient Saint-Jean d'Angély, insultaient Matha, surprenaient Mauzé.

D'Aubigné donnait avis aux rochelais d'une tentative projetée contre eux à l'aide d'un égoût dont la grille en fer avait été limée, et les engageait à tourner ce piège contre ceux qui l'avaient tendu. Ils aimèrent mieux le prévenir par une surveillance ostensible.

Ce même d'Aubigné accepta l'offre que lui firent des traîtres de lui livrer la ville et le château de Blaye, et échoua devant la résistance des bourgeois.

Dans ces guerres d'embûches les couvents étaient particulièrement exposés ; celui des Bénédictins à Tonnay-Charente, l'abbaye de la Tenaille, non loin de Jonzac, furent saccagés.

Ces tumultes n'empêchaient pas des occupations plus dignes de la paix. Un synode réuni à la Rochelle régla en cinquante articles plusieurs points de discipline de l'église réformée. Dans la même ville, on voulut reviser la coutume d'Aunis ; des querelles d'étiquette firent avorter cet utile projet.

A Saintes, l'esprit catholique reprenait de plus en plus l'ascendant : on excluait les réformés du corps de ville, et ce corps de ville se laissait enlever par les agents de l'autorité royale le droit de choisir son chef. L'évêque, Nicolas Lecornu de la Courbe, plein de zèle pour sa religion, bien qu'il ne

comptât pas la patience et la modération au nombre de ses vertus, résolvait et commençait la reconstruction de l'église cathédrale.

Saint-Jean d'Angély avait aussi ses gloires pacifiques. De Thou, le futur historien, envoyé à Bordeaux parmi les magistrats qui allaient remplacer la chambre mi-partie, venait de leur part visiter le prince de Condé ; il se liait avec le docte saintongeois Elie Vinet.

La violence des passions de l'époque, la faiblesse du roi étouffaient ces germes heureux. En mars 1585, Henri III excitait ses sujets contre la Ligue ; en juillet il s'en déclarait le chef et par l'éditée Nemours proscrivait tout autre culte que le culte catholique. C'était encore la guerre de religion, mais dirigée cette fois surtout contre les deux princes protestants, Henri de Navarre et Henri de Condé.

Des maladies épidémiques désolaient alors Saint-Jean d'Angély et la Rochelle. Celle-ci ne s'en montra pas moins active et résolue à seconder, tout en réservant ses droits, les projets de Condé qui commandait directement en Saintonge. Ses gentilshommes accouraient près de lui et il put marcher au-devant des ligueurs qu'il défit à Fontenay. Une foule de petites places, proie facile du premier prêt, tombèrent entre ses mains : Fouras, Soubise, Saint-Jean-d'Angle, Sainte-Gemme, Saint-Just, Hiers, Cônac, Mornac. C'étaient les préludes d'un nouveau siége de Brouage qu'il voulait faire en personne : les rochelais le servaient avec ardeur en équipant une flotte : ses progrès étaient rapides ; une descente dans l'île d'Oleron avait mis entre ses mains des agents de la ligue par lesquels il savait que la lenteur des secours préparés pour Brouage lui laisserait le temps de le prendre, lorsqu'il se laissa distraire de son entreprise par l'espoir d'aller prendre Angers. Il s'y fit battre, au point qu'il fut heureux de s'échapper en sortant de France et en se réfugiant à Guernesey.

Le comte de Laval ramena quelques troupes à Saint-Jean d'Angély, où il reçut bientôt l'avis qu'il pouvait s'emparer de Taillebourg. Cette forteresse était occupée par la veuve de Louis de la Trémouille ; c'était une zélée catholique ; mais cela n'empêchait pas que Condé eût demandé la main de sa fille, Charlotte ; que ce mariage, amour ou ambition, ne sourît beaucoup à cette jeune fille, et que son frère ne l'appuyât. La mère av it presque cédé : Condé en marchant sur Angers avait passé à Taillebourg, et y avait laissé avec quelques gens de sa maison des pierreries et des objets précieux. La défaite d'Angers avait modifié les sentiments de la mère, exalté ceux de la jeune fille, et celle-ci faisait indiquer au comte de Laval les moyens

d'empêcher que sa forteresse ne fût remise à l'armée catholique. Le comte s'en empara en effet, mais il renvoya sans rançon les prisonniers qu'il avait faits, sur la déclaration de M^{me} de la Trémouille qu'ils étaient venus là par son ordre.

D'Aubigné avait aussi ramené d'Angers quelques cavaliers et il les conduisait vers Brouage, mais il ne put qu'y recevoir les troupes restées pour assiéger cette ville qui, à la nouvelle des revers de leur parti et à l'approche d'une armée catholique, avaient commencé une retraite, bientôt changée en fuite. Cette prompte démoralisation de soldats aguerris montre pour combien la confiance dans sa force entre dans le courage militaire.

Ce découragement, la peste, la famine semblaient livrer la Saintonge à Mayenne qui y entrait et qui se présenta devant Saint-Jean-d'Angély. Une ruse du comte de Laval sauva la ville. Il fit tirer de nombreuses mousquetades et hasarda audacieusement tout ce qu'il avait de troupes aptes à combattre dans une simple reconnaissance, trompa ainsi l'ennemi sur l'état de ses forces et l'intimida.

Mayenne en reculant rencontra par hasard, près de Varaise, un corps qu'il prit pour une embuscade, et auquel il échappa après un combat qui coûta la vie au frère du comte de Laval, François de Goligny, sieur de Tanlay. Il se dirigeait vers la Gascogne : comme il passait à portée de Pons, Plassac qui y commandait le fit défier par une rodomontade vraiment gasconne de venir assiéger celte ville : Mayenne ne s'y arrêta pas. Excepté Pons, Saint-Jean-d'Angély et la Rochelle, toutes les places de Saintonge étaient au pouvoir de la Ligue et semblaient lui répondre de ces trois villes.

Ni les Rochelais ni Rohan ne désespéraient de la Cause. Rohan reprit le château de Marans qui les inquiétait fort : volontiers l'eussent-ils détruit, mais les seigneurs propriétaires des autres châteaux de l'Aunis craignirent des représailles et s'y opposèrent. Reformant sa troupe, d'Aubigné assiégea et prit Thors ; Plassac s'empara de Royan, en escaladant une haute muraille qu'on croyait si bien défendue par elle-même qu'on ne gardait pas la ville de ce côté là.

Cependant Condé, que décevaient trop longtemps les promesses d'Elisabeth d'Angleterre, revenait d'une manière romanesque. Charlotte de la Trémouille, impatiente de l'absence de son fiancé, avait équipé à la Rochelle deux vaisseaux qu'elle lui envoya à Guernesey. Il se maria le 16 mars 1586, à Taillebourg, dont il prit possession, et reprit bientôt la campagne. Par lui ou par ses lieutenants, par composition, par force, par

ruse, il recouvra promptement Dampierre, Aunay, Mondévis, Chizay, Sazay vers St-Jean-d'Angély et, au sud de la Charente, Soubise, Brassaut, Saint-Jean-d'Angle, Trizay et Mornac.

La disette poussa d'Aubigné à attaquer l'île d'Oleron qu'elle n'avait pas atteinte. Découvrant aux soldats qu'il commandait son projet et tous ses dangers, il ne prit avec lui que ceux qui voulurent le suivre. Les autres furent trois semaines après taillés en pièces par Saint-Luc près de Saint-Sorlin et par Biron près de Dampierre. Il embarqua sept cent cinquante soldats résolus sur cinq navires, à Pierre-Menue, avec l'artillerie et les munitions prises à Soubise. Rencontré par un navire de guerre ennemi, il passa hardiment à sa proue et lui échappa. La conquête de l'ile offrit peu de difficultés, et il y trouva quatre voitures de vivres qui venaient au-devant du gouverneur catholique, qu'on attendait et qu'il prévenait. Il était plus difficile de s'y maintenir : il le fit pourtant, repoussant une grande carraque de quatre cents tonneaux à laquelle il faillit mettre le feu et une descente de Saint-Luc, qui se retira lassé de ses efforts au moment où ils allaient triompher. Des navires rochelais étaient allés au secours de d'Aubigné, mais ils s'étaient laissé distraire par un vaisseau ennemi qu'ils avaient pris, et dont, oubliant leur but principal, ils avaient rapporté les dépouilles dans leur port.

La retraite de Saint-Luc amena le 7 avril une autre rencontre, funeste aux deux partis. Ses troupes se dispersèrent ; une partie remonta vers Saintes et fut rencontrée par celles de Condé. Au premier choc, elle fut repoussée et mise en fuite. Mais à deux cents pas des Arènes, Condé rencontra l'infanterie commandée par Tiercelin, qui s'était mise en bon ordre à Maubraguet et s'avançait protégée par les haies. Condé eût été vaincu à son tour sans l'arrivée du comte de Laval dont une charge impétueuse décida la victoire. Mais elle lui coûta cher. Deux de ses frères, les sieurs de Rieux et de Sailly, y furent tués : son autre frère, le sieur de Tanlay, avait été tué quelques mois auparavant à Varaize, et lui-même mourut de chagrin quelques jours après. Condé les fit enterrer tous quatre dans la chapelle de Taillllebourg. C'étaient les quatre fils du frère de l'amiral Coligny, d'Andelot, mort lui-même à Saintes, en 1569. Vrais enfants d'Andelot, dit d'Aubigné, semblables de visage, mais plus encore en probité, prudence et valeur.

Vingt jours après. (27 avril 1586) une autre perte afffigeait le parti. René de Rohan mourait à la Rochelle, à l'âge de trente-huit ans.

Condé ne perdait pas de vue ses desseins sur Brouage ; les Rochelais le secondaient de leur mieux, résolus, s'ils ne pouvaient prendre la ville, à en rendre le port impraticable, en y coulant de vieux navires chargés de sable et de cailloux. Toute la résistance de Saint-Luc ne put empêcher l'exécution de cette partie du projet, et tous ses efforts pour déblayer ensuite le port n'y réussirent que très imparfaitement.

Les chefs des ligueurs, Mayenne et Matignon, après avoir fait leur jonction, avaient d'abord pensé à agir en Saintonge, à attaquer Pons, Taillebourg, St-Jean-d'Angély ; mais ils aimèrent mieux se porter en Gascogne. Henri de Navarre au contraire, abandonnant la campagne de ce pays, laissant au vicomte de Turenne le soin de défendre les places fortes, remonta vers la Saintonge. Il s'arrêta à Pons, où l'appelait une passion qui tient trop de place dans sa vie, puis, visita Saint-Jean-d'Angély, la Rochelle, l'île d'Oleron. Il fortifia Marans, dans l'attente d'une attaque par Biron, qui assiégeait Lusignan. Cette prévision se réalisa. Marans fut vivement attaqué, défendu avec énergie et constance. Biron y fut blessé. Des pataches venues de la Rochelle amenèrent à la ville d'abord de l'artillerie, puis des vivres tirés du Bas-Poitou (la Vendée). Les assiégeants inondèrent le pays pour attaquer par eau. Mais ils surent mal se servir de batteries flottantes. Une grande coulevrine, bien placée dans la ville, leur fit au contraire beaucoup de mal et les força de se retirer, ce qui fit donner à cette pièce d'artillerie le nom de Chasse-Biron. Le maréchal s'apprêtait à prendre sa revanche lorsque des négociations intervinrent. Elles amenèrent une trêve, pendant laquelle Biron dut emmener son armée au sud de la Charente.

Pendant ces négociations, Saint-Luc jeta des troupes dans l'île d'Oleron, à l'aide des intelligences qu'il y avait. Surpris, d'Aubigné se défendit avec courage, mais il fut renversé et pris dans un combat. Saint-Luc lui permit d'aller à la Rochelle, sur la promesse qu'il reviendrait le dimanche suivant. Dans l'intervalle, il reçut l'ordre de l'envoyer à Bordeaux et de le livrer probablement à la mort. Il lui en donna avis. Mais d'Aubigné, sourd à cet avis d'un ennemi généreux, sourd aux prières de ses amis, ne voulut pas manquer à la parole donnée. Il revint à Brouage se constituer prisonnier, et il allait être remis à des ennemis plus acharnés, lorsque des menaces de représailles sur Guiteaux, pris par les réformés, permirent à Saint-Luc de le garder et de le mettre à rançon. C'est d'Aubigné, il est vrai, qui raconte cette noble conduite, mais personne ne l'a démenti.

Les conférences qui eurent lieu à Saint-Bris, entre la reine-mère d'un côté, Henri de Navarre et Condé de l'autre, n'amenèrent pas la paix et à l'expiration de la trêve, le 8 mars 1587, les combats recommencèrent. Henri reprit encore une fois les châteaux de Chizay et de Sasay, et plusieurs autres places de Poitou : il revint, excédé de fatigues, à la Rochelle, où il était fort aimé, trop même par quelques rochelaises. Il en ressortit vite pour mettre Marans en excellent état de défense. Joyeuse menait son armée vers l'embouchure de la Sèvre ; il se détourna tout d'un coup, et passant par Surgères marcha sur Tonnay-Charente, qu'il trouva mal défendu et qu'il prit. S'avançant ensuite sur la Rochelle, il fit surprendre à Croix-Chapeau une compagnie d'arquebusiers mal gardée, qui fut en partie brûlée avec la maison où elle s'était réfugiée, en partie massacrée.

Pendant ce temps, Condé faisait reprendre Tonnay-Charente, par ceux mêmes que Joyeuse en avait chassés, mais il n'y laissa qu'un sergent et quinze soldats ; Joyeuse le sut et revint brusquement. Ces seize hommes se firent forcer et tuer sans demander composition. Joyeuse était obligé de ramener en Poitou son armée déjà fatiguée et malade. En traversant la forêt de Benon, il tomba dans une embuscade tendue par le baron de Rosny, depuis Sully : Il n'échappa de sa personne que parce que les troupes de Rosny, moins patientes que leur chef, attaquèrent précipitamment et se retirèrent contentes d'emmener quelques obscurs prisonniers.

Après quelque repos pris en Poitou, Joyeuse se dirigea vers la Gascogne ; Condé et Henri de Navarre partirent, l'un de Saint-Jean-d'Angély, l'autre de la Rochelle, pour aller à sa rencontre. D'Aubigné les y rejoignit après avoir dissipé une embuscade qui l'avait attendu près de Taillebourg. Henri de Navarre était le chef du parti protestant : mais beaucoup d'hommes de son parti étaient inquiets de sa politique, scandalisés de sa vie privée. Il se les rattacha par une habile humilité. Docile au blâme des ministres, aux avis de Duplessis-Mornay, il fit dans le temple de Pons un aveu public de ses fautes et en demanda pardon à Dieu.

Il alla ensuite prendre position à Montlieu ; Joyeuse était à Laroche-Chalais, prêt à sacrifier sa vie, non ses aises. Henri plus actif le prévint, s'empara de Coutras, et, le 20 octobre, engagea la bataille, contre l'avis de ses officiers. Il les ranima par ces mots qu'il savait dire, encouragea ses troupes par la prière et le chant des psaumes et vainquit. Joyeuse fut tué dans le combat. On a reproché à Henri de n'avoir pas profité de sa victoire, sans songer assez combien il était peu maître d'une armée dont les craintes

communes étaient le lien le plus fort. Condé lui-même, renversé de cheval par un coup de lance pendant la bataille, médiocrement content de l'éclat qu'elle donnait à Henri de Navarre, retournait avec les siens à Saint-Jean-d'Angély.

Il y couvait, dit-on, des projets d'ambition personnelle, suggérés par son beau-frère, Claude de la Trémouille, et voulait se créer une principauté dans l'Ouest ; en attendant, quoique sa chûte à Coutras eût amené la maladie et la fièvre, il se livrait avec ardeur aux exercices du corps. Le 3 mars 1588, à minuit, il fut pris de vomissements violents ; le 5, il sentit tout-à-coup une grande faiblesse, s'assit et mourut. Les médecins crurent à un empoisonnement : un page et un valet de chambre au service de la princesse avaient disparu. Les soupçons atteignirent la princesse. D'autres cependant accusèrent les catholiques ; quelques-uns même le roi de Navarre. La princesse fut mise en jugement. Condamnée d'abord, épargnée parce qu'elle était enceinte, détenue sept ans en prison, elle fut enfin déclarée innocente par le parlement de Paris. Ces jugements contradictoires ont partagé les historiens. Il n'y a certainement pas de preuves de sa culpabilité ; mais des doutes sont restés sur son innocence et sur la légitimité de son fils, Henri II de Condé, né le 1er septembre 1588, en prison, à St-Jean-d'Angély. L'enfant fut nourri à Mazerai, et l'on nomme encore chemin de la princesse celui où passait sa mère lorsqu'on lui permettait d'aller le voir.

XVII

1588 à 1610.

On était tout au trouble causé par cette mort, lorsque, le 15 mars 1588, Beaumanoir, sieur de Laverdin, partit de Niort pour attaquer Marans avec des forces bien plus considérables que celles qu'avaient à lui opposer Lajarrie, gouverneur de cette place, et Bois-du-Lys, qui amena à son secours une troupe de volontaires. Malgré une défense énergique, peu secondée par les habitants, ces deux officiers perdirent successivement les forts de Beauregard, de Lhoumeau et de la Bastille. Ils n'avaient plus que le château mal fortifié lorsqu'arrivèrent à leurs secours deux galiottes de la Rochelle. Celles-ci furent forcées, par le canon des assiégeants, de redescendre la Sèvre. Le roi de Navarre qui accourait trouva le marais trop inondé pour y faire agir son infanterie et sa cavalerie, et, après avoir poussé le courage personnel jusqu'à l'imprudence, fut forcé de se retirer. Il n'avait pu que prendre le fort du Braud qui fut bientôt repris. Lajarrie et Bois-du-Lys durent rendre la place le 25 mars. Ils en sortirent avec armes et bagages, enseignes déployées.

Laverdin répara de son mieux les fortifications de Marans et le laissa au capitaine Lecluseau. Cette ville en mains ennemies inquiétait trop la Rochelle pour que le roi de Navarre n'eût pas à cœur de la reprendre : le 25 juin il l'attaqua par eau et par terre, et dans quatre jours il se rendit maître successivement des forts du Braud, de Charron, du Clousy, de Labrune, de Beauregard, de l'Allouette, de Poixneuf et enfin de Marans. C'est alors qu'il adressa à la comtesse de Grammont une description pleine de charme de ces lieux médiocrement pittoresques.

Au mois de novembre suivant, une assemblée des églises réunie à la Rochelle, inquiète des mesures qu'elle attendait des États de Blois, cherchait à resserrer le parti. Bien des reproches y furent adressés à Henri, qu'on accusait, non sans raison, d'obéir à des considérations politiques plus qu'au zèle religieux. Ce prince habile opposa beaucoup de patience à l'aigreur de ces paroles et sut empêcher qu'on affaiblît en rien l'autorité que réclamaient les opérations militaires.

L'assemblée était à peine dissoute lorsqu'on apprit l'assassinat du duc de Guise (23 décembre) qui allait tourner directement contre Henri III la haine et les forces de la Ligue. Duplessis-Mornay empêcha qu'on manifestât aucune joie de ce crime. Henri de Navarre était alors à Saint-Jean-d'Angély et marchait contre le Bas-Poitou. Une forte fièvre qui le saisit devant la Garnache, le 9 janvier 1589, le força de se faire rapporter à la Rochelle, et le vif intérêt qu'on exprima sur toute sa route lui montra combien le peuple était plus prononcé que l'assemblée en sa faveur.

A peine rétabli, le roi de Navarre parlait de soumettre Saintes et Brouage : Duplessis-Mornay lui fit comprendre que son rôle changeait avec la position du roi de France, qui ne pouvait plus avoir recours qu'à lui. En effet, Schomberg et de Thou, que ce monarque envoyait en Allemagne, étaient forcés de passer pour s'y rendre par Saint-Jean-d'Angély, Saintes et Coutras. Ils virent en passant les deux jeunes enfants de la princesse de Condé, à laquelle ils témoignèrent plus tard de l'intérêt. Cédant à ces conseils, Henri de Navarre porta ses armes vers le centre de la France. Dès lors et pour tout son règne, la guerre s'éloigna de la Saintonge. Ce règne commençait, au moins aux yeux de ses partisans, le 1er août 1589 par l'assassinat d'Henri III. Le roi proclamé par la Ligue, sous le nom de Charles X, le cardinal de Bourbon, ancien évêque de Saintes, n'était pas même reconnu par cette ville, catholique mais royaliste. Ce vieillard arrêté à Blois fut conduit non pas à la Rochelle, comme on le dit alors, mais à Maillezais, où il fut confié à la garde fidèle de d'Aubigné.

Marguerite de Navarre, laissée par son frère régente de Béarn, voulant le voir en 1592, se rendit à Saumur, en traversant la Saintonge, par Jarnac, Beauvais-sur-Matha et Aulnay.

D'Épernon, gouverneur de Saintonge, se prétendait à ce titre gouverneur de la Rochelle, qui ne reconnaissait pas son droit et qui battait ses soldats lorsqu'ils voulaient le faire valoir. Il troublait sa province sur plus d'un point, puisqu'il avait à l'autre extrémité des démêlés à main armée avec le sieur d'Aubeterre (1593). Le temps n'était pas venu pour Henri IV de soumettre ces agitateurs à sa police.

Les Espagnols envoyaient des vaisseaux hostiles jusque dans la Gironde. Une flotte armée par les Rochelais alla pour les combattre, mais ils la prévinrent par leur retraite, avertis, dit-on, par les officiers du roi qui auraient dû les combattre.

Tous ces désordres retombaient sur les paysans et les poussèrent à une révolte, connue sous le nom de révolte des Croquants, qui eut bientôt des excès pires que ceux qu'elle combattait. Elle s'était étendue de la Guyenne au Périgord et à la Saintonge ; mais dans ces provinces le gouverneur de Périgord, Henri, vicomte de Bourdeilles, sut l'éteindre par un mélange de fermeté et de modération plus que par les armes.

Contre tous ces troubles, Henri IV chercha et trouva une plus grande force dans un acte que peut blâmer la foi religieuse, mais dont les effets furent sans contredit favorables à la France. Le 25 juillet 1593 il embrassa le culte catholique.

Il était impossible qu'un pareil acte n'émût pas vivement les réformés, d'autant plus que l'une des conditions que le pape mettait à l'absolution qu'on lui demandait était que le roi ferait élever dans la religion catholique le jeune prince de Condé, alors son héritier présomptif, qu'il avait fait baptiser en 1592, selon les rites du culte réformé. Henri IV appela auprès de lui le jeune prince ; le procès de sa mère fut révisé, elle fut acquittée et peu après abjura elle-même le protestantisme. Henri IV avait remis en vigueur l'édit de Poitiers, et comptait assurer mieux encore la liberté religieuse ; mais il ne voulait pas de factions dans son royaume et avait très nettement signifié qu'il entendait que désormais les Églises n'eussent pas d'autre protecteur que lui. Il fallut donc que les synodes se bornassent, au moins en apparence, à s'occuper de la discipline ecclésiastique. C'est dans ce but que l'assemblée de Sainte-Foix établit un conseil spécial pour l'Angoumois, la Saintonge et l'Aunis, auquel s'adjoignirent peu de temps après le Bas-Poitou, la Touraine, l'Anjou, le Maine, le Perche, le Vendomois et le Loudunois.

Henri IV, avec des vues plus hautes, s'efforçait d'effacer les différences politiques en laissant un libre cours aux différences religieuses : il donnait l'Édit de Nantes, le 13 avril 1598. Il était peut-être le seul dans son royaume qui envisageât et voulût si complètement le bien. Il éprouva de grandes difficultés de la part des catholiques, de grandes aussi de la part des protestants, en particulier à la Rochelle. Il fallut toute une négociation pour y faire accepter l'édit et la liberté qu'il accordait aux catholiques, qui presque tous l'avaient quittée, ne célébrant plus leur culte qu'à Esnandes, Bourgneuf et la Jarrie. Ce ne fut que le 8 août 1599 que l'évêque de Saintes put y célébrer solennellement la grand'messe

La ville de Saintes, étrangère à ces luttes, consacrait ces temps pacifiques à des améliorations intérieures. Elle faisait revoir et confirmer par le roi les priviléges de son corps de ville, les statuts de ses corporations ouvrières ; elle révisait le tarif du pain, réglait les secours à donner aux pauvres, les moyens de lutter contre les épidémies. On restaurait l'église St-Eutrope, et le roi faisait relever les remparts. Le collége d'écoliers, malgré les protestations du principal, passait aux mains des jésuites, nouvellement établis dans la ville.

De son côté, à leur collége, les ministres réformés de la Rochelle ajoutaient une bibliothèque publique.

Les maires de Saint-Jean-d'Angély étaient obligés d'employer la plus grande part de leur activité contre les maladies contagieuses qui désolèrent plusieurs fois la ville dans ce laps de temps ; on les loue d'y avoir mis un terme par de sages réglements.

Les seigneurs et les particuliers réglaient leurs droits. Ainsi l'abbé de Nuaillé se fait reconnaître comme châtelain de la terre de Saint-Sauveur et en rend hommage au duc de Thouars.

L'impôt de la Pancarte, c'est-à-dire d'un sou par livre sur les denrées entrant dans les villes closes de mur, qu'Henri IV, après l'avoir demandé pour trois ans (1601), fut obligé de proroger, excita dans la province quelques troubles, qui s'aggravèrent encore de ce que la Rochelle fit valoir avec succès les priviléges qui l'exemptaient des droits de ce genre. Rosny envoyé en Aunis et en Saintonge, reçu avec confiance et avec pompe à la Rochelle, bien accueilli dans toutes les villes, inclinait à trouver tout bien : Henri IV fit mieux encore en trouvant le moyen de supprimer cet impôt.

Ce fut encore Rosny, devenu duc de Sully, qui intervint lorsqu'un synode projeté à la Rochelle inquiéta Henri IV, lorsque le refus fait par les Rochelais de recevoir le jésuite Séguiran, qui, au fait, s'était présenté chez eux en alléguant un faux ordre du roi, le forçait à faire le fâché, bien qu'au fond il sût à quoi s'en tenir. Sully dévoué au roi et resté protestant conciliait tout.

Ces tracasseries n'empêchaient pas Henri IV de servir la province par de plus hautes mesures. Sous sa protection, un gentilhomme saintongeois, Pierre Dugua, sieur de Monts, à l'aide des fonds des négociants rochelais, secondé par un autre saintongeois, Samuel Champlain, allait au Canada où il fondait le commerce des pelleteries. Par un bienfait plus grand encore, Henri attirait dans le pays le brabançon Humfroy Bradley, et obtenait par

des concessions et des priviléges soutenus de son appui constant qu'il consacrât les fonds de ses compatriotes, ses talents et son expérience au desséchement de marais considérables des deux côtés de la Sèvre. Ce grand roi appréciait dignement ces opérations lorsqu'il disait que la France trouverait ainsi chez elle les trésors des Indes.

Le 14 mai 1610, le couteau de Ravaillac enlevait à la France l'un de ses plus grands princes, celui peut-être dont la vie en se prolongeant eût le plus influé sur sa destinée. Henri IV n'avait que cinquante-sept ans.

XVIII

1610 à 1628.

Les protestants comprirent mieux ce qu'ils perdaient dans Henri qu'ils n'avaient senti ce qu'ils lui devaient ; mais ils se divisèrent sur les moyens d'échapper aux maux qu'ils prévoyaient : ils espérèrent sauvegarder leur foi les uns par les armes, les autres par la soumission. La régence sembla d'abord vouloir donner raison à ceux-ci. Elle prodigua les promesses, mais elle rencontrait bien des méfiances, et la retraite forcée de Sully les accrut. Henri de Rohan, gendre de ce ministre, en fut le principal interprète et les fit prévaloir à l'assemblée de Saumur (1611). Sur ses avis, les Rochelais réparèrent leurs remparts et redoublèrent de surveillance. La cour elle-même n'avait peut-être pas de parti pris contre les réformés, mais elle en avait un contre deux choses qui étaient leur appui nécessaire, le pouvoir des grands seigneurs et l'indépendance des grandes communes. Cette pensée amena les deux événements qui dominent l'histoire de la Saintonge et de l'Aunis pendant le règne de Louis XIII, le siége de Saint-Jean-d'Angély et celui de la Rochelle.

Rohan était gouverneur de Saint-Jean-d'Angély et fut l'objet de la première attaque. On répète souvent avec le poète : C'est le faible qui trompe et le puissant commande. Rien n'est moins vrai, et ce quart de siècle le montre bien. La ruse et l'intrigue y précèdent et y accompagnent constamment la violence. Rohan avait pour lieutenant à Saint-Jean-d'Angély le sieur de Brassac : la cour le gagna et voulut s'en servir pour enlever la place à son chef (1612) ; Rohan en fut avisé, et remplaça cet officier par Hautefontaine, sans rencontrer de résistance ouverte. De sa personne, il se rendit à Paris pour se justifier devant la régente, mais informé que les intrigues continuaient, il prit prétexte de la santé de son frère pour revenir brusquement dans son gouvernement. La cour espérait l'y combattre à l'aide d'un maire à sa discrétion, dont elle exigeait le maintien dans ses fonctions arrivées à leur terme. Rohan fit procéder aux élections régulières, tout en cédant à la cour sur le maintien provisoire des clés de la

ville dans les mains de l'ancien maire, qu'il surveillait. L'irritation réciproque était visible.

Dans l'attente d'une attaque, Rohan sentait bien qu'il avait besoin de l'appui des Rochelais, et il le cherchait moins auprès du corps municipal qu'auprès du peuple, toujours plus prêt aux dispositions violentes, soit parce qu'il prévoit moins, soit parce qu'il a moins à perdre. Pour le contre-carrer, la régente envoya dans cette ville Ducoudray, mais le peuple irrité de ces intrigues força cet agent de laisser la ville. Des commissaires envoyés vers Rohan, n'osant pas venir le trouver, lui envoyèrent un huissier qui ne rencontra que Hautefontaine et s'en revint sans autre réponse que des coups de bàton. Des vaisseaux de la reine se montraient en mer, ses troupes dans la campagne ; de l'autre côté une assemblée de cercle se préparait à se réunir à la Rochelle pour prendre des mesures défensives.

Tout était piége alors. Taillebourg était occupé pour le duc de Rohan ; M^me^ de Latrémouille à qui il appartenait vient l'habiter, se plaint que les troupes l'y gênent, les écarte sous ce prétexte et y substitue des troupes royales.

C'est ce qui fait comprendre comment à Saintes le maire attachait une grande importance à ne pas laisser passer aux mains du gouverneur les clés de la ville : ce fut l'objet d'un grand débat, dans lequel le corps de ville, joué par le duc d'Épernon, n'obtint qu'au bout d'un an un arrêt du conseil du roi qui le maintenait dans son droit.

La cour redoutait l'assemblée de cercle qui devait se réunir à la Rochelle. Elle réussit à l'empêcher ou du moins à la rendre extrêmement courte par l'influence des protestants les plus modérés, qui y firent résoudre qu'on se contenterait des promesses de la régence. Mais elle laissait à la Rochelle bien des germes de dissensions ; elle avait vivement ému le peuple, et l'ovation qu'il fit à Rohan lorsqu'il y vint en janvier 1613 n'était guère d'accord avec les résolutions pacifiques.

La volonté de la régente de faire épouser au jeune Louis XIII une princesse espagnole n'était pas de nature à les fortifier. Elle semblait une menace aux protestants. Elle déplaisait à bien d'autres et tout un parti, à la tête duquel était le prince de Condé, paraissait décidé à s'y opposer par la force. Rohan, son frère Soubise et leurs adhérents se présentèrent comme auxiliaires à ce parti. Rohan alla prendre le commandement des opposants en Gascogne ; Soubise leva des troupes en Saintonge. Ces intrigues échouèrent contre les précautions de la reine et n'apportèrent pas même un

retard au mariage projeté, qui fut célébré le 25 novembre 1615, dans l'église cathédrale de Bordeaux, par l'évêque de Saintes, Nicolas le Cornu de la Courbe ; pourtant la protestation fut hardie. Un navire rochelais, qui était dans le port de Bordeaux, résista avec persistance à l'ordre de tirer son canon pour célébrer cette fête. La jeune reine, si singulièrement reçue dans son nouveau royaume, eut encore à souffrir du mauvais état des chemins. Il devint un vrai danger aux environs de Bédenac, et en souvenir d'un vœu qu'elle y avait fait, elle fit construire dans ce village une chapelle, où elle plaça une statuette en argent représentant la sainte Vierge.

Le nouvel allié des protestants, Condé, prétendait se servir d'eux sans se donner à eux le moins du monde. Il arrivait du nord de la France où il avait rassemblé quelques troupes et se flattait de rejoindre Rohan en Gascogne ; mais il fut heureux de trouver un asile à Saint-Jean-d'Angély pour échapper aux troupes royales. Il alla de là à la Rochelle, où son nom lui garantissait un bon accueil : il s'entretint avec les ministres protestants sans prendre aucun engagement avec eux et contracta avec le corps de ville une alliance dans laquelle celui-ci mit de grandes réserves. Là aussi une méfiance réciproque était visible. Les Rochelais gardèrent les petites places dont ils s'étaient assurés, Marans, Nuaillé, Fourras, Rochefort ; Condé fit attaquer Tonnay-Charente par d'Aubigné qu'il avait entraîné, et jeta dans le château de Pons les troupes plus avancées avec lesquelles il renonça à tenir la campagne.

Les conférences de Loudun (1616), cette foire publique de perfidies particulières et de lâcheté générale, comme l'appelle d'Aubigné, lui fournirent bientôt l'occasion d'abandonner le parti : cependant lorsqu'il fut arrêté et mis à la Bastille, les réformés virent là une menace. Les Rochelais se fortifièrent à Rochefort, ce qui fut l'occasion d'une collision immédiate non pas avec la cour, mais avec d'Épernon, gouverneur de Saintonge, et, prétendait-il, d'Aunis et de la Rochelle. Il amena ses troupes à Surgères et à Tonnay-Charente, et ce fut entre eux une petite guerre d'escarmouches et de pamphlets. Ce fut le roi qui mit la paix : il envoya le sieur de Boissise l'imposer aux contendants à des conditions qui, malgré le mécontentement et les divisions qu'elles causèrent dans la Rochelle, furent mieux exécutées par les bourgeois que par le grand seigneur.

En même temps celui-ci avait querelle avec d'Aubigné, qui s'était réfugié dans sa place de Maillezais, en y ajoutant celle du Doignon, petite île de la

Sèvre, qu'il avait achetée et fortifiée, d'où il bravait d'Epernon avec un respect narquois, et le criblait d'épigrammes qui sont restées.

Les réformés s'inquiétaient aussi, moins légitimement, de la splendeur que reprenait autour d'eux le culte catholique. L'évêque de Saintes. avait fondé trois nouveaux couvents dans cette ville, où il mourut le 13 juillet 1617 ; l'abbé de Saint-Jean-d'Angély reprenait la construction de son église, après avoir fait solennellement constater que les réparations de 1608 la laissaient trop loin de son ancienne beauté. Ils eurent plus de raisons de voir une menace dans la résolution que prit Louis XIII d'aller à main armée faire restituer aux ecclésiastiques leurs biens dans le Béarn (1620). Ce roi fut cependant reçu avec beaucoup d'empressement à son passage à Saint-Jean-d'Angély, où il dîna dans le monastère nouvellement restauré, et à Saintes où le zèle monarchique s'étala avec pompe.

A l'approche du danger, les divisions des protestants ne cessèrent pas. Les plus timides, les plus convaincus de leur faiblesse espéraient encore échapper par la patience ; les plus ardents convoquèrent à la Rochelle une assemblée, que le roi déclara d'avance illicite, sans réussir par là à l'empêcher. Elle s'ouvrit le 24 décembre 1620. Plusieurs de ceux qu'elle choisit comme commandants de ses cercles ayant décliné ce périlleux honneur, Rohan et Soubise s'en trouvèrent les véritables chefs.

En réponse, le Roi faisait marcher son armée vers l'Aunis. Il fit inviter Rohan à l'obéissance par un envoyé, qu'appuyaient quatre mille hommes. Sur son refus, on tenta d'enlever Saint-Jean-d'Angély par un coup de main, soutenu par des complices qu'on avait dans la ville. Mais le complot échoua. On en vint à la menace et à la force ouverte. Le 27 mai 1621, le Roi déclara criminels de lèse-majesté tous les adhérents à l'assemblée de la Rochelle ; il transféra toutes les juridictions de cette ville à Marans qui, ainsi que toutes les petites places voisines, venait de faire sa déclaration de fidélité et d'obéissance, et se prépara à faire d'abord le siége de Saint-Jean-d'Angély.

Rohan, ne voulant pas s'enfermer dans cette place, en confia la défense à son frère Soubise et, plus réellement peut-être, à son lieutenant, le sieur de Hautefontaine. Ils commencèrent par brûler les faubourgs pour que le maréchal de camp d'Auriac, qui en commençait l'investissement, ne pût pas s'y loger. Le 28, le roi quitta Niort ; le 30, jour de la Pentecôte, il entendit la messe à Chizé et se préparant pieusement à une pieuse guerre il toucha les écrouelles ; le 31, il commença réellement le siége de Saint-Jean-d'Angély.

Le faubourg de Taillebourg fut vivement canonné et deux des trois barricades qui le défendaient furent enlevées ; mais l'assiégeant s'arrêta à la troisième. L'artillerie seule agit le lendemain. Le 3 juin le Roi fit sommer la place de se rendre. Trois attaques dans le même jour suivirent le rejet de cette sommation. Les assiégés opposaient une vive résistance à laquelle les femmes prenaient part. Quinze jours furent employés en petits combats. Le 17 une mine essayée trois jours auparavant éclata, mais elle n'ouvrit qu'une brèche insuffisante, d'où les assiégeants furent repoussés, après y avoir fait de grandes pertes. Mais le sieur de Hautefontaine, le véritable défenseur de la ville, y fut tué. La résistance faiblit après sa mort ; les vivres et les munitions de la garnison s'épuisaient, et les assiégeants recevaient de nombreux renforts. Le 24, Soubise demanda une capitulation qui lui fut refusée, et fut forcé d'accepter une simple promesse de grâce. Cependant la garnison et ceux des bourgeois qui le voulurent sortirent avec armes et bagages, mais sous la condition de ne jamais s'en servir contre le roi. La ville fut plus fortement punie. Ses murailles furent rasées, ses priviléges abolis, sa commune supprimée. Son nom même devait disparaître, elle devait prendre celui de Bourg-Louis : mais l'usage prévalut contre cette sentence.

C'était là un présage et une menace pour la Rochelle, et pour qu'elle ne pût s'y tromper l'assemblée du clergé votait un don au roi de trois millions six cent mille livres, pour servir à l'assiéger et non autre chose. Comme pour la prévenir qu'elle n'aurait pas de secours à attendre les petites places de la Saintonge, Pons à leur tête, faisaient leur soumission au roi. Ce fut d'Epernon qui parut d'abord vouloir l'assiéger. Ses troupes occupant Croix-Chapeaux, Clavette, la Jarrie, Longève Villedoux, Angoulins la serrèrent de près. Une autre attaque se préparait par mer. Les rochelais se fiant à leurs murailles contre d'Epernon et se contentant de l'arrêter par de fréquentes escarmouches, envoyèrent des vaisseaux qui résistèrent avec succès à la flotte royale. Ils s'emparèrent de l'île d'Oleron et la remirent à Soubise qui croyait que son serment l'engageait peu envers des gens médiocrement soucieux des leurs. Après avoir pris ou brûlé plusieurs navires, ils attaquèrent de nouveau Brouage sans pouvoir ni le prendre ni en combler le port. Leur attaque aida seulement Soubise à prendre Royan, que lui livraient ceux des habitants qui suivaient la religion réformée (1622).

Ces faits démentaient les espérances que le roi avait conçues de la prise de St-Jean-d'Angély et. donnaient de la confiance en Soubise. Il prit

l'offensive en Bas-Poitou ; mais il subit aux îles de Rié, comme on appelait alors ces marais de la Vendée, une défaite due en grande partie à l'indiscipline de son armée et qu'on fit gravement peser sur lui. A son retour à la Rochelle, il fut fort mal reçu et la prompte reddition de Royan au roi fut un contre coup de ce désastre. La guerre reprenait plus vive et le 24 juin le comte de Soissons établissant son quartier général à Laleu semblait bien commencer un siége de la Rochelle. C'est alors que furent entamées les deux entreprises qui devaient la perdre. On songea à barrer l'entrée du hâvre, premier essai de la digue ; on jeta les fondements du fort Lamotte, bientôt le fort Louis, et Arnaud son futur commandant brûla sous les yeux des rochelais un navire échoué à la côte.

Une bataille sur mer où l'amiral rochelais et le duc de Guise montrèrent un grand courage fut interrompue par l'annonce de la paix, qui amenait la dissolution de l'assemblée. Celle-ci se sépara le 11 novembre. La démolition du fort Louis était une des conditions de cette paix, mais ce devait en être la promesse la plus vaine. Deux années se passèrent pour la province dans un calme assez grand, pour la Rochelle dans de stériles et déplorables débats intérieurs, où l'action commune ne se rencontre que pour demander du roi cette démolition du fort Louis toujours reconnue comme une dette, toujours promise, toujours éludée. On le fortifiait au contraire et bien des intrigues contre la Rochelle s'y ourdissaient.

Rohan et Soubise, il est vrai, n'étaient guère plus loyaux et étaient moins habiles. Ils cherchaient un appui en Espagne, chose étrange et tout à fait contraire à l'esprit de leur parti. Soubise rompit brusquement cette paix apparente par une attaque sur le Blavet qui ne réussit qu'à moitié (1625). Forcé d'en revenir à la guerre sur mer, il attaqua la flotte royale, dans laquelle se trouvaient des auxiliaires hollandais, quand elle hésitait et se bornait à observer les côtes de la Rochelle. Il força ainsi le duc de Montmorency à donner à ses opérations une activité à laquelle il ne sut pas s'opposer. Deux batailles navales anéantirent presque les forces des rochelais et soumirent les îles au duc. La cour parla haut alors ; elle déclara que le fort Louis ne serait pas détruit ; elle mit à la paix des conditions à laquelle les rochelais préféraient une ruine totale. Elle les adoucit pourtant par l'intervention des anglais qui l'avaient aidée dans sa victoire et une dernière paix acceptée le 6 mars 1626 par le maire de la Rochelle ajourna encore quelque peu la perte de cette ville.

L'influence de l'Angleterre qui avait facilité cette paix la rendit courte. L'opinion publique de ce pays n'était pas favorable à l'alliance avec la France ; Buckingham, favori de Charles I^{er}, avait été froissé dans sa vanité et, dit-on, dans des prétentions amoureuses : il entama des intrigues qui brouillèrent tout. Des navires anglais enlevaient des navires de commerce français en mer, et même sur les côtes, et disaient qu'ils ramassaient ainsi des fonds pour l'assistance des réformés. Buckingham excitait les plaintes des protestants de France et leur persuadait qu'ils devaient en appeler au roi d'Angleterre, qui avait conseillé et garanti la paix. Soubise était en Angleterre. Rohan espérait en cette alliance. Leur mère, qui réclamait la liberté d'un secrétaire, venait d'entrer à la Rochelle pour éviter, disait-on, d'être elle-même arrêtée. Tout tendait vers la guerre. Seuls les rochelais s'y refusaient craignant pour leur indépendance les offres de l'Angleterre autant que les menaces de la France.

En juin 1627, Charles, duc d'Angoulême, amena à Marans une armée du roi. Le 20 juillet, Buckingham arrivait en rade de l'île de Ré et publia le manifeste de son maître Charles I^{er}. Il venait, disait-il, protéger les protestants contre les mauvaises intentions de la cour de France, et s'emparer de l'île de Ré pour forcer le roi de France de détruire le fort Louis. Les rochelais pensaient que l'île de Ré aux mains des anglais les gênerait autant que le fort Louis et agissaient en conséquence. L'île avait pour gouverneur Toiras, qui devait mettre plus d'énergie dans sa défense qu'il n'avait mis de prudence à la préparer. Il dispersa trop ses forces et ne sut pas empêcher la descente de Buckingham à Sablanceaux : mais celui-ci ne sut pas profiter activement de ce premier succès.

La cour de France ne s'inquiéta pas seulement pour l'île de Ré, mais pour toutes les côtes de Saintonge ; elle donna des ordres pour la défense éventuelle de l'île d'Oleron et de Royan.

Buckingham s'empara aisément de la Couarde, de la Flotte, du bourg de Saint-Martin : il s'occupa de couper à la citadelle toute communication, mais cela avec une certaine négligence de grand seigneur, en sorte que le 8 août Marcillac put envoyer de la côte des Sables d'Olonne quelques barques de vivres au fort Laprée. Le duc d'Angoulême soupçonnant les rochelais de bon vouloir envers les Anglais, et le soupçon était fondé, portait son quartier à Aytré pour les surveiller de plus près.

Buckingham faisait une guerre atroce. Pour forcer la garnison à se rendre, en soulevant ceux des habitants de l'île qui en faisaient partie, il réunit les

femmes du pays et les fit pousser à coups de bâton et à coups de fusil vers la citadelle. Ces malheureuses auraient été toutes assassinées si la garnison ne les eût reçues au risque de hâter la famine. Cependant les deux chefs, Toiras et Buckingham, s'échangeaient galamment des présents. Le 6 septembre, Marcillac réussit de nouveau à ravitailler la citadelle. Le frère du roi, Gaston, venait d'arriver devant la Rochelle ; le 10, un premier coup de canon tiré de la ville était sa déclaration de guerre : elle se croyait décidément forcée à accepter directement la lutte. Dans son manifeste, elle déclarait qu'en acceptant l'alliance momentanée de l'Angleterre, elle n'en restait pas moins toute française. Louis XIII dans le sien mêla comme d'ordinaire les promesses aux menaces. Ces dernières seules étaient sincères.

Les réserves des Rochelais refroidissaient Buckingham, tandis que Richelieu trouvait dans ses nouveaux desseins l'obligation de secourir plus efficacement l'île attaquée. L'offre faite par Buckingham de l'évacuer à condition que le fort Louis serait rasé fut rejetée : un nouveau ravitaillement opéré presque de vive force par le capitaine Maupas fut une réponse encore plus catégorique. Ce même Maupas conduisit du secours à la garnison, échappant à la flotte anglaise par l'audace même qu'il eut de faire passer ses petites embarcations sous leurs gros navires. La vivacité et le bonheur avec lesquels une attaque fut repoussée achevèrent de décourager Buckingham et, sans être encore résolu au départ, dès le 11 octobre il y songeait et en commençait déjà les préparatifs.

Le 12, Louis XIII arrivait devant la Rochelle. Le cardinal de Richelieu se rendit à Brouage, puis à l'île d'Oleron pour hâter les apprêts d'une descente. Le général anglais désespérant dès lors du succès, voulut du moins sauver l'honneur militaire. C'est dans ce but qu'il ordonna, le 6 novembre, une attaque vive et impuissante. Le 8 il commença sa retraite, que la poursuite des Français qui l'atteignirent dans le passage difficile du canal de Loix faillit rendre désastreuse. Le 17 novembre il mit à la voile, emmenant avec de faibles débris de son armée Soubise malade et désespéré. Il avait été souvent brave soldat, toujours mauvais administrateur. Peu ménager de ses ressources, il avait demandé des vivres aux Rochelais, et négligeait de leur rendre même ce qui lui en restait ; de sorte qu'ils avaient payé cher ses offres de secours. Il les laissait à demi-épuisés pour la guerre dans laquelle il les avait engagés.

Ce n'était plus qu'un duel dont l'issue ne pouvait être douteuse. La Rochelle ne représentait plus comme autrefois tout un parti. La plupart des réformés s'étaient prononcés contre une résistance qu'ils appelaient maintenant une révolte ; il y avait dans les Rohan autant de vues personnelles que de dévouement religieux ; restaient quelques gentilshommes courageux et dévoués mais qui ne donnaient qu'une force bien médiocre. La Rochelle même combattait autant pour son indépendance municipale que pour sa foi ; et là encore elle était seule. L'Aunis,. la Saintonge n'étaient que les spectateurs les plus voisins du théâtre du combat, et leurs vœux n'étaient pas uniformes. L'appui de l'Angleterre était intéressé, précaire ; un leurre plus qu'un appui. Bien qu'il n'eût été accepté que par une nécessité suprême et avec des réserves expresses qui lui maintenaient son caractère d'auxiliaire, bien que la royauté eût aussi employé des alliances contre ses sujets, ce secours étranger compromettait la cause plus qu'il ne devait la servir, et il l'a injustement tachée aux yeux de la postérité.

Richelieu aussi avait des alliés compromettants. Les officiers de son armée étaient pour la plupart ses ennemis et redoutaient son succès. Ce fut peut-être ce qui le décida à préférer aux chances d'une attaque de vive force l'action plus lente mais plus sûre de la faim. Dès l'abord il fit de ce siége un blocus et refusa la sortie des bouches inutiles, qu'il empêcha jusqu'à la fin avec une rigueur impitoyable. Treize forts enceignirent la ville ; ce n'était rien, tant que la mer restait ouverte ; nulle flotte ne pouvait fermer à l'audace l'entrée du port, la digue fut résolue, commencée dès le mois de novembre 1627, continuée avec une persistance que ne lassaient ni les dépenses, ni les tempêtes. Derrière, une flotte royale, soutenue par un contingent plus apparent que réel de vaisseaux espagnols, offrait pourtant une force imposante.

Il y eut, soit pour faire entrer des vivres, soit pour faciliter la sortie de quelques bouches inutiles, quelques vigoureuses actions tentées ; deux hommes du peuple de la Rochelle, Rivière et Laforêt, s'y firent admirer. Il y eut de l'autre part quelques coups de mains essayés, pour prendre la ville par surprise. Dans l'un d'eux Feuquières fut pris et il resta neuf mois prisonnier à la Rochelle ; ils échouèrent tous, sans même que les assiégés les connussent. Seule une attaque du fort de Tasdon (mars 1628), vivement conduite, vivement repoussée, fut une véritable affaire de guerre. Il y eut pour apporter des vivres ou des nouvelles en franchissant la digue des traits

d’une grande audace, parmi lesquels celui de David tient la première place. Mais la vertu dominante des deux parts fut la patience, héroïque chez ceux qui souffraient. Les Rochelais attendaient que les Anglais vinssent leur apporter des vivres et les dégager, Richelieu atttendait que la faim forçât les Rochelais à lui demander grâce.

Le Roi qui assistait à ce siége s’y ennuya vite ; il le quitta le 10 février, mais il y revint le 25 avril, pour y rester jusqu’à la fin. Le 30 du même mois, les Rochelais élisaient pour maire Guiton, devenu pour l’histoire le type de leur indomptable résolution. Le 11 mai, une flotte anglaise se présenta pour la première fois devant la ville ; elle ne fit rien, ne tenta rien et repartit huit jours plus tard. Une autre revint le 29 septembre, essaya quelques brûlots impuissants et perdit en négociations inutiles un temps si précieux à des gens que tourmentait la faim. Après en avoir subi toutes les horreurs, après avoir perdu les cinq sixièmes de sa population, indigène ou auxiliaire, après plus de onze mois de siége, la Rochelle demanda grâce le 28 octobre 1628. Le 1er novembre, le roi triomphant y fit son entrée.

Miséricordieux pour les individus, tolérant pour le culte réformé, Richelieu fut implacable pour le corps politique. Comme commune et comme place forte, la Rochelle fut anéantie. Son corps de ville fut supprimé, ses murailles furent rasées, à l’exception de celles qui la défendaient du côté de la mer. Du reste la province, quelque étrangère qu’elle fût restée à la guerre, subit un sort analogue. Saintes la catholique fut démantelée. Le fort Louis fut détruit. Des fortifications de l’île de Ré on ne laissa debout que le fort Laprée. Une seule ville devait y gagner. L’ancienne rivale de la Rochelle, Brouage, était choisi par Richelieu pour devenir. sur ces côtes le port militaire.

XIX

1629 à 1685.

Il serait étrange de fonder une unité sur la guerre qui divise tout, et pourtant on peut dire que les guerres de religion étaient un lien entre les villes de l'Aunis et de la Saintonge, et qu'il se rompt quand elles cessent, qu'elles n'ont plus d'histoire commune. Il ne reste plus qu'à juxtaposer des faits spéciaux à chaque localité.

Brouage fut bâti et fortifié avec soin, sur les plans de d'Argencourt ; un des ouvriers de la Digue de la Rochelle (1629). Richelieu y fit partout apposer ses armoiries. M. Lesson regarde avec vraisemblance comme bâti alors, à son passage et en son honneur, l'autel votif connu sous le nom de monument de Moëze.

Le cardinal qui prenait le titre de lieutenant général du roi au gouvernement de la Rochelle, pays d'Aunis, Brouage et îles adjacentes, n'avait voulu détruire la Rochelle que comme place forte, non comme ville de commerce. Il faisait remplir ses fonctions de gouverneur par son oncle, le grand prieur Amador de la Porte, qui, secondé par les intendants Coignet de la Tuilerie et de Villemontée, se faisait aimer dans cette ville, y rappelait une population et quelque prospérité. La reine Anne d'Autriche, qui y vint en 1632, put encore y être reçue avec splendeur. L'éclat de sa chûte lui attirait des visiteurs nombreux.

Ruinée par les guerres de religion, l'abbaye de Sablonceaux était enfin restaurée par l'archevêque de Bordeaux, le belliqueux de Sourdis, et à peine relevée donnait lieu à un débat assez scandaleux entre deux ordres religieux.

Le despotisme cache plus qu'il ne les empêche les petits troubles. L'impôt sur les boissons (1636) en occasionna dans la Saintonge du sud, Richelieu qui aima mieux les attribuer à des intrigues de l'Espagne qu'à la dureté de ses mesures financières, les fit réprimer cruellement par .la noblesse et par l'armée.

Ces rudes exemples servirent du moins à arrêter la résistance des cabaretiers de Saintes contre le droit de souchet, perçu par la municipalité.

Ils le refusèrent tant qu'elle parla elle-même ; ils payèrent dès qu'elle eut recours à l'intendant. Ce dernier pouvoir n'avait pourtant pas été accepté sans peine par la magistrature locale et l'on a des remontrances du présidial de Saintes, en 1629, contre l'action de l'intendant Coignet de la Tuilerie. Alors elle semblait surtout se faire sentir dans ces pays, malgré l'étendue de ce titre, entre Loire et Garonne. A la Rochelle on frappait des médailles en l'honneur des intendants.

Louis XIII avait écrit aux magistrats municipaux de Saintes de se méfier des intrigues de l'Espagne, de veiller sur leur ville, de ne pas l'ouvrir à son frère s'il s'y présentait sans un ordre écrit de lui. On vivait dans ces inquiétudes, lorsque survint la mort du cardinal de Richelieu (4 décembre 1642), bientôt suivie de celle du roi (14 mai 1643).

Quelque mal que Richelieu eût fait aux protestants, il était leur égide et sa mort les rejeta dans de vives inquiétudes. En visant les priviléges municipaux de Saintes, avec des restrictions que cette ville laissa passer, le nouveau roi rappelait qu'elle était restée dans le devoir et l'obéissance pendant les troubles pour la religion ; à la Rochelle, la police devenait plus exigeante et plus tracassière pour les réformés ; quelques gentilshommes de ce culte s'étant rassemblés à Saint-Jean-d'Angély furent poursuivis et emprisonnés. Ces faits ramenèrent le pouvoir à l'idée énoncée dès 1628, de faire de la Rochelle le siége d'un évêché. Louis XIII avait voulu y donner suite et avait même fait choix d'un évêque propre à servir la religion sans lui sacrifier la paix, Hardouin de Péréfixe : maintenant sur l'indication de Vincent de Paul, qui avait été quelques années abbé de Saint-Léonard-des-Chaumes, en Aunis, on songeait à Raoul de la Guibourgères, successivement évêque de Saintes et de Maillezais, et c'était le siége épiscopal de Maillezais qu'on voulait transférer à la Rochelle. On obtint à cet effet une bulle d'Innocent X, du 2 mai 1648.

Ce diocèse avait été détaché en 1317, en même temps que celui de Luçon, de l'immense diocèse de Poitiers. Sa forme n'était pas favorable à l'administration : c'était une bande irrégulière dont la longueur, du nord au sud, était le triple de sa largeur ; l'Aunis qu'on allait y annexer devait encore l'allonger sans l'élargir. L'abbaye de Maillezais, dont on en avait fait le chef-lieu, avait été dévastée pendant les guerres, et l'on avait déjà voulu le transférer à Fontenay qui avait refusé. Cependant l'évêque et le chapitre ne se prêtaient pas à sa translation à la Rochelle. On trouvait une autre opposition dans l'évêque de Saintes. Le nouveau diocèse enlevait au sien

l'archiprêtré de la Rochelle entier, une grande partie de ceux de Surgères et de Mauzé, un peu de celui de Saint-Jean-d'Angély, en tout quatre-vingt-seize paroisses, y compris les cinq de la Rochelle. Cette opposition fut levée par une transaction pécuniaire, une indemnité de six mille six cents livres de rente payée par l'évêché de la Rochelle. L'autre le fut par les tribunaux et par le temps, puisque la décision prise en 1648 n'eut son plein effet qu'en 1666.

Le diocèse de la Rochelle, dont on estimait le revenu à cinquante mille livres, comprenait trois cent trente-et-une paroisses, réparties entre trois archidiaconés, ceux de la Rochelle, de Fontenay et de Bressuire, divisés eux-mêmes en quatre archiprêtrés, ceux de la Rochelle, de l'ile de Ré, d'Ardin et de Surgères, et quatre doyennés, ceux de Fontenay, de Saint-Laurent, de Bressuire et de Vihiers. Du nord au sud, de Favraie à Rochefort, il avait bien trente lieues ; sa largeur variait de trois à seize. Cette séparation était de nature à diminuer encore l'union des deux provinces ; je ne crois pas cependant qu'elle y ait beaucoup contribué. La partie du Poitou qui était ainsi annexée à l'Aunis n'était pas celle avec laquelle il avait eu le plus de rapports ; cette unité factice n'a jamais formé un lien bien fort et a laissé peu de souvenirs même parmi les ecclésiastiques.

Comme pour célébrer la création de l'évêché, les catholiques de la Rochelle resserrèrent les liens qui les unissaient, en faisant refleurir une association à la fois spirituelle et temporelle formée dès 1637 par les soins des Carmes, sous l'invocation de saint Louis, roi, et sous le nom de Confrérie des marchands.

Les troubles de la Fronde se firent fortement sentir en Saintonge. En octobre 1650, le jeune roi Louis XIV passa à Saintes lors de son voyage à Bordeaux et y fut reçu avec de grands honneurs. Tout auprès cependant, à la Rochelle, le comte Dudaugnon, resté maître dans la ville par la mort du gouverneur, le duc de Brézé, dont il était lieutenant, refusait d'obtempérer aux ordres qu'il recevait. L'année suivante, le prince de Condé sorti de prison armait en Guienne, acceptait l'alliance des Espagnols qui s'emparaient en son nom de la ville de Pons ; attirait dans son parti Latrémouille, prince de Tarente, et Larochefoucault ; avec leur aide, malgré les résistances de Montausier, mal soutenu par le ministre auquel il restait fidèle, il se rendait maître de Saintes et de Taillebourg, échouait à Cognac et était forcé de se retirer en personne, devant le comte d'Harcourt, d'abord à Archiac, puis à Saintes. Il en était réduit à solliciter l'alliance de

Dudaugnon qui se promettait sans se livrer et se fortifiait dans les tours de la Rochelle malgré les habitants. L'armée royale arrivait, commandée par le comte d'Harcourt. A son approche, les soldats de Dudaugnon évacuent le Braud, et dans la Rochelle ne gardent qu'une des tours, où son lieutenant Besse est livré par ses propres soldats. D'Harcourt rejoint son armée à Surgères, marche sur Tonnay-Charente et bat Condé qui passe le fleuve et se retranche au village de la Bergerie.

D'Harcourt ne le poursuivant pas, il repasse la Charente, mais abandonnant bientôt la Saintonge, il envoie son infanterie en Guienne par Royan et Talmont, conduit lui-même sa cavalerie par Écoyeux, Saintes, Pons et Jonzac. Sa retraite n'est pas assez rapide pour empêcher que d'Harcourt ne vienne la hâter en battant son arrière-garde à Rouffiac et à Brives-sur-Charente. La malheureuse ville de Pons est reprise par son seigneur qui sert parmi les royalistes, puis reprise encore et pillée par les troupes du prince de Tarente, qui protège contre les siens les églises où se réfugient les habitants. Mais lui-même est défait par d'Harcourt à Préguillac et poursuivi jusque dans Saintes. Chambon, gouverneur de cette ville, en brûle les faubourgs et cependant la rend au bout de quatre jours au grand mécontentement de Tarente et de Condé. Les royalistes reprennent par suite Taillebourg, Cozes, Marennes, les îles de Ré et d'Oleron. Montausier qui avait de ses deniers racheté Saintes du pillage, aussi ferme contre les rancunes de la cour que contre la fureur des soldats, adoucit beaucoup pour les gentilshommes de la province les conséquences de la défaite.

Cependant Dudaugnon, réfugié à Brouage, tournait l'œuvre de Richelieu contre la royauté (1652). Il en augmente les | fortifications, se garde bien par mer, traite avec Cromwell, avec l'Espagne, et même après qu'une armée navale de cette puissance a été vaincue dans le pertuis d'Antioche, trouve encore moyen d'obtenir pour prix de sa soumission cinq cent trente mille livres et le bâton de maréchal. Peu de temps après, par une convention secrète |ou volontairement, il abandonna son gouvernement. Mazarin le prit pour lui. Il s'y fit représenter par le comte d'Estrade et n'y vint guère, ce qui ne l'empêcha pas d'y faire de grands ménages et trafics utiles à sa fortunes, assure un de ses amis.

Ce qu'on payait aux princes fut repris sur les peuples ; après la guerre, les impôts les accablèrent. Taillebourg et Tonnay-Boutonne en souffrirent particulièrement et en furent en grande partie dépeuplés. Saintes aussi, appauvri même avant la guerre par des inondations, épuisé après par des

maladies épidémiques, se plaignait d'être complètement ruiné et de ne pouvoir entretenir ses clôtures et ses monuments (1655). Son évêque joignait par un pont le faubourg des Dames à l'arc de triomphe qu'un déplacement de la rivière avait entouré d'eau. La ville ne pouvait obtenir qu'on ajoutât à ses priviléges municipaux les deux articles qu'on en avait sournoisement retranchés, l'exemption du paiement des aides et le droit de noblesse.

Le cardinal de Mazarin, en 1659, confina dans son gouvernement de la Rochelle sa nièce Marie de Mancini, lorsqu'il voulut la soustraire à l'amour du jeune Roi, avec lequel elle eut, à Saint-Jean-d'Angély, une triste et dernière entrevue. Ces amours allaient devenir de l'histoire. La Saintonge leur fournit plusieurs de leurs héroïnes. Le Roi jeta un instant les yeux sur Antoinette de Pons, qui inspira une passion plus vive au duc de Guise. Il aima plus longtemps et plus hautement la belle et spirituelle Athénaïs de Rochechouart de Mortemart, appelée d'abord M^{lle} de Tonnay-Charente, devenue marquise de Montespan, qui devait faire place à une autre fille de la Saintonge, la petite fille de d'Aubigné, née dans une prison de Niort, heureuse d'abord d'épouser le poète infirme Scarron, devenue ensuite marquise de Maintenon et par un mariage secret épouse du roi de France.

Après la mort de Mazarin (1661), pendant le règne éclatant de Louis XIV, deux faits surtout intéressent spécialement la Saintonge et l'Aunis, la fondation de Rochefort et la révocation de lédit de Nantes.

La monarchie était devenue non-seulement puissante mais magnifique, et son ministre Colbert voulait avoir un grand port sur les côtes de Saintonge. Il jeta successivement les yeux sur l'embouchure de la Seudre, où est la Tremblade, sur Brouage, sur Soubise et sur Tonnay-Charente (1665). L'envasement commencé des deux premiers lieux, les prétentions des propriétaires des deux derniers l'y firent renoncer. Ce fut le signal de la ruine de Brouage. L'encombrement croissant du port et le mauvais état sanitaire de ce pays marécageux l'achevèrent bientôt. Enfin Colbert racheta le château de Rochefort, qui aliéné autrefois du domaine royal ne pouvait pas être soustrait à ce retour, et qui ne fut pas payé, parce qu'on attendit assez pour que M. de Cheusse, le vendeur, qui était protestant, s'exilât plutôt que de renoncer à sa foi. C'était peut-être la position la plus difficile et la plus dispendieuse des cinq : mais Colbert avait beaucoup d'argent et beaucoup de volonté.

On dessécha d'abord les marais ; puis on établit les forges, la corderie, les premiers chantiers de construction ; le 15 novembre, une partie de la flotte du duc de Beaufort y opérait son désarmement. Le 5 mars 1669, Rochefort était déclaré bourg fermé, et les ingénieurs Clerville et Blondel traçaient les plans de la ville future. En 1670, l'arsenal était presque achevé. La perspectire d'une guerre avec la Hollande fit hâter les travaux, et en 1671 trente-et-un vaisseaux s'équipèrent dans ce port. En 1673, on comptait une population de vingt mille habitants, attirés par les travaux et par les priviléges accordés à ceux qui venaient : population assez mêlée, qu'on fut obligé de lier par une police fort sévère, qu'on essaya de moraliser par l'établissement d'une maison de capucins. En 1673, l'hôpital fut ouvert et reçut les malades soignés auparavant à Tonnay-Charente. C'était là l'œuvre de Colbert du Terron qui fut remplacé le 15 août 1674 par Demuin.

Celui-ci continua l'œuvre et la dénatura. La Hollande s'était inquiétée du nouveau port ; une expédition commandée par l'amiral Tromp avait eu pour principal but sa destruction ; mais Tromp trouva les côtes trop bien gardées, l'entrée de la Charente trop bien défendue, et il renonça au dessein qu'il avait laissé voir. Demuin crut devoir mettre Rochefort en état de repousser par lui-même de pareilles tentatives en le fortifiant ; il jeta les fondements des remparts. Mais c'était contrarier les vues de Colbert, qui craignait qu'un établissement militaire n'amenât des conflits entre les chefs, surtout entre lui et Louvois. Demuin fut remplacé par Arnoul. Celui-ci fit consacrer l'église (1683) ; la cérémonie fut faite par l'évêque de Saintes, quoique la ville fût du diocèse de la Rochelle. Il fit plus, Seignelay ayant eu, en 1684, la pensée d'abandonner le nouvel établissement pour le transporter au Vergerou, Arnoul le sauva en y montrant comme intéressée la mémoire des deux Colbert ; puis il pressa l'œuvre ; alors furent construites les nouvelles formes. Ce grand port était achevé. Vauban voulait bien le reprendre pour le faire plus vaste et plus magnifique encore ; mais son projet ne fut pas adopté.

Colbert avait à peine vu son œuvre accomplie. Il était mort le 6 septembre 1683, et sa mort laissa un libre jeu à des passions qu'il avait réfrénées. Protecteur du commerce et de l'industrie, il l'avait été des protestants : sa mort les livrait. Le 18 octobre 1685 parut l'édit fatal qui révoquait l'édit de Nantes. On le regarde souvent comme la déclaration d'une guerre à outrance aux réformés ; ses auteurs croyaient qu'il en était la

fin. Il importe d'y songer pour le juger et il faut voir ce qu'avait été cette guerre en Saintonge et en Aunis.

Le temps des ministères de Richelieu et de Mazarin est peut-être le plus heureux que les protestants de France aient connu avant 1788. Anéantis comme parti politique, comme secte religieuse ils étaient fort gênés dans leur prosélytisme, mais ils jouissaient de la liberté de conscience et à un degré assez élevé de la liberté de culte. C'est en attaquant celle-ci que leurs adversaires espéraient les étouffer, et cela à l'aide surtout d'agents laïques, dévoués par fanatisme ou par ambition, moins scrupuleux à la fois et moins compromettants que des membres du clergé. On crut d'abord que la législation existante, rigoureusement appliquée, y serait suffisante.

En 1661, les protestants avaient treize temples dans l'Aunis, plus de cinquante dans la Saintonge. L'église de la Rochelle comptait à elle seule près de cinq mille communiants. C'est elle qu'on attaqua la première. La déclaration de 1628 ne permettait l'habitation de la Rochelle qu'aux réformés qui y étaient établis avant le siége et qui ne l'avaient pas quittée. En leur demandant la preuve de ces faits, ce qui était souvent leur demander la preuve d'un fait négatif, on espérait en diminuer le nombre, et en effet par suite des jugements ainsi obtenus on en fit sortir plus de trois cents familles. On persista, on multiplia les chicanes ; mais la politique s'opposait à ce dépeuplement de la ville. Le conseil royal mit obstacle au zèle et mérita cet honorable reproche qu'à un jour donné il avait été huguenot. En vain après le départ de Colbert du Terron, le nouvel intendant, Demuin, mit-il au service du clergé un zèle plus dur, la force des choses résistait : de l'aveu des catholiques, la richesse commerciale, les lumières, l'influence appartenaient aux réformés ; or, le commerce de la Rochelle était florissant ; Colbert y avait placé les entrepôts, cherché les directeurs de son importante compagnie du Nord. Des flottilles en partaient pour les expéditions commandées par Louis XIV et des navires appartenant aux négociants rochelais faisaient partie de ces flotilles.

A Pons, on profitait de la ferveur catholique du seigneur, Phébus d'Albret, pour gêner les pasteurs par une observation minutieuse des réglements. Ils se réunirent en synode, en juin 1667, pour parer à ces attaques ; il leur était défendu de laisser entrer à leur prêche les protestants convertis, leur fussent-ils inconnus ; pour éviter qu'il s'en glissât parmi eux, ils se distribuèrent, comme marque de reconnaissance, une pièce d'étain, ou marron, portant le plus ordinairement cette devise : ne crains point, petit

troupeau ; mais il était bien impossible qu'ils échapassent complètement à ce filet à mailles serrées. Même impuissance dans le synode réuni à Soubise, en 1670, pour empêcher les conversions intéressées.

Ensuite c'est aux écoles qu'on s'adressa. On n'en permettait qu'une en chaque circonscription, et on n'y pouvait enseigner qu'à lire, à écrire et à chiffrer. La Rochelle seule eut assez de crédit pour échapper à l'application de cette scandaleuse ordonnance. Un nouveau piège fut trouvé dans un serment de fidélité au Roi qu'on demanda aux ministres. On y avait inséré des termes contraires à leur foi, de sorte qu'ils ne pouvaient ni le prêter sans la démentir, ni le refuser sans paraître sujets rebelles.

On arrivait à de plus larges résultats en contestant l'existence légale des temples. On posait en principe que tout exercice public de leur religion était une usurpation sur les droits de l'église, un abus toléré par suite des violences et des malheurs des différents temps : on en concluait qu'on avait le droit de changer les édits qu'ils avaient arrachés, et que, tout au moins, devait-on les restreindre le plus possible : qu'ainsi un des temples devait être détruit, toutes les fois qu'ils ne prouvaient pas formellement qu'il avait été autorisé, toutes les fois que le lieu ou toute autre condition pour les quels il l'avait été était modifié le moins du monde. En s'appuyant sur ces motifs, le syndic du clergé réclamait, en 1681, la suppression de quarante et un des temples du diocèse de Saintes. Dès cette année, ceux de Saint-Seurin et de Mortagne furent détruits, parce qu'ils avaient été accordés en considération du seigneur et que ce seigneur s'était converti au catholicisme. Le culte fut interdit à Gemozac la même année.

Les intendants zélés avaient recours à d'autres moyens : Demuin envoyait des garnisaires à Brouage, à Surgères, à Mauzé : les prisons de la Rochelle se remplissaient de réformés du Poitou, coupables d'avoir voulu quitter leur pays plutôt que leur foi, et on faisait un crime à leurs coreligionnaires de la pitié qu'ils leur montraient. Cependant la liberté nominale n'était pas amoindrie. Un synode se réunissait publiquement à Jarnac en septembre 1681 ; un autre à Saint-Just le 4 novembre 1683. Trente et une églises étaient représentées à celui-ci, qui fut le dernier. On y déplorait hautement la chute des frères qui n'avaient pu résister à la persécution. Dans l'Aunis seul on comptait plus de deux mille conversions opérées entre ces deux synodes, par les prédications, les conférences, les instructions de tout genre du clergé, disaient les catholiques, par les moyens plus efficaces propres aux intendants, disaient les réformés. Ceux-ci eurent

une petite joie dans la disgrâce de Demuin (mars 1683) qu'ils considérèrent comme un désaveu de ses excès de zèle. Mais la mort de Colbert mit un terme à toute apparence de ménagements ; La révocation de l'édit de Nantes amena tout aussitôt la démolition des temples restés debout, ceux de Pons, de Saint-Jean-d'Angély, de la Rochelle. En même temps, il est vrai, on offrait aux protestants la lumière de toutes parts ; l'évêque de Saintes, la Brunetière, ouvrait à Saint-Jean-d'Angély des conférences où il n'invoquait que la persuasion : cinq missionnaires, à la tête desquels était Fénelon, parcouraient la Saintonge, ne s'appuyant eux aussi que sur la douceur et sur l'éloquence ; mais, malheureusement, le vertueux Fénelon lui-même demandait que la rigueur du pouvoir séculier fit ressortir la douceur des prêtres. Quelque grande qu'elle soit, la charité ne remplace pas la justice.

XX

1685 à 1715.

Il était le véritable interprète du tout puissant Louvois, celui, quel qu'il fût, qui inscrivait sur une pierre de l'église de Châtenet : anno 1686, extincta est hœresis. Ce ministre impérieux croyait que son ordre avait suffi à cette tâche. Dès le 13 décembre 1685, moins de deux mois après la révocation, il s'indignait qu'il y eût encore huit cent trente religionnaires dans vingt-huit paroisses du diocèse de la Rochelle, et qu'on n'eût pas tiré meilleur parti des instructions sauvages qu'il donnait le mois précédent :

« Il y a dans quatre paroises de la Rochelle six
» cents personnes de la religion qui ne se sont
» pas converties, parce qu'elles ont toutes dé-
» serté et se sont mises dans les bois ; comme
» elles ne pourront pas y tenir dans la rigueur
» de la saison qui va commencer, faites y loger
» des troupes dans la fin de ce mois.... que les
» dragons qui sont logés chez les gentilshommes
» de la R. P. R. y demeurent jusqu'à ce qu'ils
» soient convertis et qu'on leur laisse faire le
» plus de désordre qu'il se pourra... Faites punir
» avec beaucoup de sévérité les religionnaires
» qui ont l'insolence de vous apporter des
» requêtes. » Ces moyens héroïques étaient impuissants, et l'embarras d'avouer au Roi leur impuissance forçait d'en suspendre quelquefois l'application.

Les convertis mêmes étaient un embarras. Beaucoup d'entre eux avouaient tout haut que leur faiblesse seule avait fait leur conversion ; ils évitaient le plus qu'ils pouvaient les actes de catholicisme, et vivaient dans le célibat, plutôt que de recevoir le mariage comme un sacrement. Des deux côtés on combattait les mariages mixtes. Pour ceux qui tout en restant protestants se mariaient entre eux, on ne savait comment constater leur état-civil, et c'est une difficulté qui, souvent éludée, n'a jamais été résolue

légalement pendant le siècle qu'a duré ce régime. On en avait chassé quelques-uns de France, un plus grand nombre avaient réussi à tromper une surveillance rigoureuse et à s'enfuir ; ils écrivaient, ils publiaient des exhortations pour soutenir la constance de ceux qui restaient en France, pour éveiller leurs remords s'ils avaient succombé dans ces rudes épreuves. Ils y étaient secondés par la position des convertis qui ne trouvaient que dédain chez leurs anciens, que défiance chez leurs nouveaux coreligionnaires : plus encore par les regrets qu'exprimaient quelques-uns de ces convertis eux-mêmes. « La violence des
» dragons nous fit tomber dans cette lâcheté,
» dont nous demandons pardon à Dieu » disait Samuel Majou dans son testament, et il l'avait rachetée en refusant, après son abjuration signée, de la confirmer par ses actes, malgré une détention de dix-huit mois. Au contraire rien n'arrêtait les témoignages d'estime et les acclamations prodigués à ceux qui souffraient courageusement.

Aussi les protestants essayaient-ils tous les moyens de se réunir. Plus de deux ans après l'édit, Louvois surprend et signale les assemblées que les religionnaires, espérant que l'on aurait moins d'attention à se qui se passerait sur les frontières de trois intendances différentes, font sur les confins de l'Angoumois, de la Saintonge et du Poitou. L'Aunis appartenait alors à cette dernière intendance. Les réformés cherchèrent des lieux plus secrets, le silence des bois ou le bruit de la mer qui couvrait celui de leurs chants. En 1709, le maréchal de Chamilly faisait démolir la maison de la Grenoblerie, près de Saint-Jean-d'Angély, qui servait à ces réunions secrètes.

Pour frapper les obstinés jusque dans leurs descendants et pour encourager en même temps les dénonciateurs, on fit une proie de leurs biens : on risquait de déchaîner et on déchaîna les plus mauvaises passions, et il fallut refuser les biens d'un fugitif aux demandes d'un chapitre. On a vu que le Roi lui-même ne paya pas l'indemnité due pour sa terre de Rochefort à M. de Cheusse, parce qu'il s'était exilé. C'était en vain : on ne pouvait vaincre la constance des martyrs, ni même toujours étouffer leur voix. On a des stances où les persécutés exhalent leurs plaintes ; on a le récit de la confession de foi d'une femme saintongeaise, où la simplicité de sa foi pousse à bout la science subtile de son interrogateur. Récit apocryphe peut-être, mais qui courait parmi les réformés et qui exprime leur pensée. On a surtout le récit d'évasions exécutées avec une audace et une

résignation extraordinaire. On voit de jeunes filles courir les champs la nuit, se faire embarquer dans des caisses, supporter toutes les privations, subir toutes les gênes, braver tous les dangers pour arriver dans un pays où elles puissent hautement avouer leur croyance. Cette faveur de l'exil ne s'obtenait que d'une manière extraordinaire. En 1703, une des filles du consul hollandais à la Rochelle, Ribaut, ne lui fut rendue qu'en échange d'un capitaine de vaisseau fait prisonnier par les troupes anglaises, le gendre de l'intendant Begon, Lagalissonnière.

A la fin du règne de Louis XIV, la persécution n'a pas eu de trêve. On a un chant écrit en 1714 où les protestants en déplorent la recrudescence. Des rapports des intendants il résulte que les provinces d'Aunis et de Saintonge avaient perdu le tiers de leurs habitants. Ainsi ce prince expia lui-même cet acte aussi impolitique que criminel, qui a tant coûté à l'industrie française, qui a tant. pesé sur sa destinée.

Ces tristes événements furent les principaux, non les seuls dont l'Aunis et la Saintonge furent le théâtre pendant ces trente années.

En 1689, la guerre avec la Hollande fit sentir la nécessité de fortifier les côtes. On avait déjà songé à creuser un canal de la Charente à la Seudre, en passant par Brouage ; il devait communiquer avec un autre canal qui aurait rejoint la Seudre à la Gironde, c'était une entreprise aussi utile au point de vue militaire qu'au point de vue commercial : cependant des besoins plus urgents la firent abandonner. On se mit à refaire des remparts à la Bochelle : en quarante jours, on l'avait mise à l'abri d'un coup de main, puis on continua selon des plans souvent remaniés, qui en firent assez promptement une place respectable. On acheva la citadelle du Château (île d'Oleron), on créa un arsenal à Saint-Martin-de-Ré. Mais Rochefort surtout, l'œuvre favorite du règne, reçut de rapides développements. Sous l'impulsion de M. Bégon, l'intendant dont elle a gardé le meilleur souvenir, cette ville vit la forêt qui portait son nom abattue pour lui faire place, ses maisons s'élever ; de nombreux armements lui donner de l'activité ; des droits d'octroi assurer sa richesse. Ses priviléges furent confirmés, un maire perpétuel y fut établi. Des milices bourgeoises y furent armées. Dès-lors elle prend son rang.

Elle avait peu de charges, puisque le pavé de Charras, à ses portes, est payé des deniers d'octroi de la Rochelle. Celle-ci reçoit aussi une mairie perpétuelle. Le séminaire s'y élève.

Un changement plus général était opéré dans le pays par l'édit d'avril 1694, qui en faisait une généralité. L'Aunis était alors la neuvième élection du Poitou ; la Saintonge était partagée entre les généralités de Limoges et de Bordeaux. On les réunit pour en former une nouvelle, qui se divisa en cinq éléctions, celles de la Rochelle, de Saint-Jean d'Angély, de Marennes, de Saintes et de Cognac. L'élection de Saintes qui contenait trois cents paroisses fut, après 1760, partagée en deux, dont les chefs-lieux furent Saintes et Barbezieux. La Saintonge avait compté cinq senéchaussées, Saintes, Saint-Jean d'Angély, Tonnay-Charente, Pons et Marennes ; trois baillages, Taillebourg, Brouage et Oleron. Elle formait alors avec l'Angoumois un gouvernement militaire, détaché sous Louis XIV du gouvernement de Guienne. L'Aunis, détaché de celui de l'Orléanais, en formait un auquel se joignaient les côtes et les îles. La nouvelle généralité contenait le diocèse de Saintes tout entier, en y joignant l'Aunis qui appartenait au diocèse de la Rochelle, quelques paroisses des diocèses d'Angoulême, de Poitiers et de Périgueux. Les élections de la Rochelle et de Cognac relevaient du parlement de Paris ; les autres de celui de Bordeaux. Néanmoins, bien qu'il y eût une cour des aides à Bordeaux, et que le siége en eût même été placé à Saintes de 1647 à 1675, les cinq élections ressortissaient de la cour des aides et de la chambre des comptes de Paris. Elles obéissaient aux quatre coutumes différentes de la Rochelle, de Saint-Jean d'Angély, de Saintes et d'Angoulême. La population de la généralité était de 497,700 habitants ; ses contributions de 9,440,000 livres : ce qui donnait par tête 18 livres 19 sous ; moyenne supérieure à celle du royaume.

M. Bégon fut le premier intendant de la généralité ; il joignit ces pouvoirs à ceux d'intendant de la marine à Rochefort : ces fonctions ne furent séparées qu'en 1716. Il a donné en 1698 un mémoire sur sa généralité, résumé dans le livre de Boulainvilliers sur l'état de la France, qui peut tout à fait servir à comparer l'état de notre pays à la fin du XVII^{e} siècle à son état actuel.

L'approche des vaiseaux anglais et hollandais, en mai 1696, attira Tourville à la Rochelle, pendant que M. Bégon veillait à la défense de Rochefort. En effet ces deux villes restèrent à l'abri de l'insulte, lorsque ces vaisseaux arrivèrent en juillet ; mais ils bombardèrent pendant trois jours la nouvelle citadelle de Saint-Martin-de-Ré. L'Etat se trouva trop pauvre pour indemniser les habitants des pertes qu'ils avaient subies, et ordonna que la

commune y subviendrait par de nouveaux impôts. Ce fut à la bienfaisance privée, au zèle de M^me^ Bégon secondée par l'habileté de son mari, que Rochefort dut alors l'établissement d'un hôpital pour les orphelines. Tout souffrait de l'épuisement des finances ; l'état des routes était tel que le duc d'Anjou devenu roi d'Espagne ayant voulu, en se rendant dans son royaume, passer par Rochefort et par la Rochelle, en fut empêché par leur dégradation : Saint-Jean-d'Angély et Saintes eurent seuls l'onéreux honneur de sa présence.

Deux fois encore pendant cette fin du règne de Louis XIV, de 1703 à 1706, des projets de descente plus ou moins réels des Anglais inspirèrent des alarmes, firent prendre des précautions sur les côtes et à Rochefort. Soit qu'on se fût alarmé à tort, soit que les ennemis trouvassent la défense trop bien organisée, la première tentative n'eut rien de sérieux, la seconde n'eut même pas lieu. Cette année, 1706, marque un temps d'arrêt dans les progrès de Rochefort. Le nombre des armements y diminua beaucoup et progressivement. La ville avait continué cependant à prendre de l'importance : on y avait placé, en 1702, un siége royal pour la justice : en 1703, une maîtrise des eaux et forêts, qui s'étendait de Mauzé à Blaye : en 1709, une juridiction nouvelle y fut établie sous le nom de Prévôté maritime. En 1704, son hôpital avait reçu un médecin destiné à l'illustrer comme praticien et comme professeur, Cochon-Dupuy.

En 1705, au moment où l'État avait si grand besoin d'argent, un capucin qui prétendait avoir trouvé le grand œuvre, la transmutation des métaux, y fit quelque bruit. On le manda à Paris, où la découverte disparut à l'expérience. La population de cette ville, où les ouvriers étaient relativement en grand nombre, souffrit tout spécialement de la disette de 1709 : de sages mesures de la municipalité vinrent à son secours. Un mal qui pouvait être plus durable se fit sentir en 1710. M. de Bégon venait de mourir et d'être remplacé par M. de Beauharnais, ancien officier de marine, plus favorable aux prétentions de son corps. Celles-ci devinrent assez choquantes pour exciter entre les officiers de la marine et les officiers municipaux des discussions dont les ordres du ministre purent prévenir les suites, mais sans établir un bien bon accord.

Ce qui peut paraître singulier, le tribunal de l'amirauté ne siégeait pas à Rochefort, où il ne fut établi qu'en 1785. Les affaires de ce ressort se portaient alors à la Rochelle. Pour le pays au sud de la Charente, ce tribunal avait été transféré, en 1702, de Brouage à Marennes : en 1707, les

départements de l'amirauté de la Rochelle, Saintonge et Poitou furent réunis sous un seul receveur qui résida à la Rochelle.

Il faut encore pour compléter ce qui regarde nos provinces pendant ce laps de temps rappeler quelques faits relatifs à la religion et au commerce.

De 1708 à 1711, le père Grignon de Montfort fit dans le diocèse de la Rochelle, pour les soldats, les pauvres, les femmes, des prédications fort passionnées et fort suivies. En 1714, il voulut les reprendre dans le diocèse de Saintes, mais au grand étonnement de ses partisans il fut arrêté par un interdit de l'évêque. Les protestants n'étaient pas l'objet de ces missions : on les abandonnait, eux, aux soins des intendants. La controverse portait alors plus sur le jansénisme que sur la réforme.

En 1713, les prêtres de la mission, chargés de fournir des aumôniers à la marine et mal payés, demandent l'abandon à leur ordre de la manse abbatiale de Saint-Jean-d'Angély. Les Bénédictins n'échappèrent que par une transaction à cette demande.

Deux grandes questions commerciales liées entre elles furent agitées en 1696. Les négociants rochelais furent sollicités à faire la traite des nègres, que nous regardons aujourd'hui comme un crime, qu'on regardait alors comme un commerce non seulement licite mais nécessaire : sur l'avis des négociants du pays, on interdit aux propriétaires de la Martinique de faire des sucres terrés. C'est l'époque où fleurissent dans l'Aunis les raffineries de sucre. Les commandants des navires de l'État cherchaient à favoriser aux dépens du trésor les contrebandes commerciales, et l'on établit pour s'opposer à ces fraudes un navire qui stationnait devant la Rochelle. Mais on se lassa de cette surveillance et l'abus subsista.

Quelques grandes expéditions sortent encore de la Rochelle sous des chefs célèbres, de Gennes, Regnault, d'Iberville, Désaugiers : en 1703, des. navires emportent avec des vivres pour la Louisiane des filles de mauvaise vie enlevées à Paris, auxquelles on joint par une véritable razzia celles qui infestaient Rochefort ; purification arbitraire pire peut-être que le mal qu'elle corrigeait ; en juin 1711, Duguay-Trouin part de Chef-de-Baie pour aller attaquer Rio-Janeiro.

Enfin on s'occupe déjà d'assurer le passage de l'île de Ré au continent. Divers prétendants s'en disputent le revenu, que le roi confisque.

XXI

1715 à 1789.

Le changement de règne amena dans l'administration quelques changements qui se firent sentir dans la généralité de la Rochelle. Par suite de la division de l'intendance, M. de Beauharnais resta à Rochefort comme intendant de la marine ; M. le marquis de Creil, intendant de la généralité, vint résider à la Rochelle (1716). Au mois de mai de la même année, on établit dans cette ville une chambre de justice chargée d'examiner la gestion des traitants, peut-être de les pressurer à leur tour, et le peuple en montra une joie vindicative. Une autre petite revanche se préparait à Rochefort. Un couvent de bénédictins, émané de la maison de Saint-Michel-en-l'Herm, voulait s'y fonder et s'y charger des fonctions auxquels ne suffisaient pas les prêtres de la mission de Saint-Louis : ceux-ci comprirent que les nouveaux venus se substitueraient bientôt à eux et prévinrent leur établissement par des promesses qui, dit-on, ne furent jamais bien tenues.

Un symptôme plus significatif et plus général, c'est l'empressement avec lequel on se dispute les fonctions municipales ; à Saint-Jean-d'Angély et à Rochefort il y a conflit entre le siége royal et les chefs de la bourgeoisie : on accueille avec grande joie à Rochefort l'arrêt de mars 1718 qui y établit un Hôtel-de-Ville ; à la Rochelle celui de février qui rend au corps-de-ville un caractère électif. Il semble même que dans cette dernière ville quelques têtes tournèrent un peu, puisqu'il en sortit quelques années après une pétition pour demander le rétablissement des priviléges abolis en 1628, presque au moment où son passé lui était rappelé d'une manière toute différente, par l'érection en comté, sous le nom de comté de Raze, de la partie de la ville donnée au duc de Saint-Simon, sous le nom de fief Saint-Louis. Le 15 juillet 1719, y fut créée une chambre de commerce, alors la seule de la généralité. C'était un moment où l'esprit de spéculation se ranimait, quoiqu'il fît fausse route en s'éprenant à l'excès du système de Law.

L'interruption des constructions maritimes à Rochefort y avait amené une gêne croissante, qui fit chercher de nouvelles voies de prospérité. Alors

furent établis les chantiers de la Cabane carrée et furent faites des tentatives commerciales (1723). Les commerçants louent beaucoup, aiment peu la concurrence. Les nouveaux venus trouvent toujours les anciens trop lents à leur faire place, et ceux-ci en effet ne s'y résignent que le plus tard possible. Les négociants de la Cabane-Carrée accusaient de jalousie ceux des autres villes de la province, et surtout ceux de la Rochelle qui tenaient le premier rang. L'histoire ne peut que signaler à leur origine, non discuter ces griefs réciproques, auxquels un siècle et demi n'a pas mis fin : tant s'en faut ! Elle peut louer sans restriction les efforts du curé Charles Jouvenon, dont la constance charitable réussit à doter Rochefort d'un hôpital civil, appelé d'abord l'hôpital des malades, devenu depuis l'hôpital Saint-Charles, où s'illustrèrent la bienveillance et la science de M. Cochon-Duvivier. Vers ce même temps Rochefort voit s'ouvrir à ses habitants le jardin de la marine, le jardin public (1732). Un peu plus tard la faveur de M. de Maurepas ramène l'activité dans son port militaire et en fait le principal point d'approvisionnement pour les colonies françaises en Amérique, en dépit des plaintes des ports qui en étaient alors en possession.

En même temps le gouvernement qui faisait argent de tout trouvait moyen d'en faire avec les offices municipaux à Rochefort et à la Rochelle. Cette dernière ville fondait son académie, le seul symptôme d'études ou, si l'on veut, de prétentions littéraires que donnassent alors les deux provinces.

La déclaration de guerre à l'Angleterre en 1744 ramena l'attention sur l'entrée de la Charente, qui n'était jamais entretenue dans un état suffisant de défense. Des canons furent envoyés à l'ile d'Aix. Les constructions de vaisseaux furent reprises avec activité. Des corsaires partirent. Mais pendant qu'on faisait ces préparatifs l'île Royale succombait ; la flotte arriva à temps pour recueillir la garnison de Louisbourg et deux mille personnes de la colonie qu'elle débarqua malades à Rochefort au milieu de malades. De nombreux hôpitaux furent organisés au Vergerou, à l'île d'Aix, à l'île d'Oleron. MM. Cochon Dupuy luttèrent de toute leur activité et toute leur science contre le fléau. Quand une flotte anglaise se présenta, en 1746, dans les pertuis, elle trouva les côtes trop bien gardées pour rien entreprendre. On continua pourtant d'armer à l'île de Ré les redoutes de Sablanceaux et des Portes, quoique les finances de l'état fussent si mal gérées qu'elles ne fournissaient pas le salaire des ouvriers. Le 18 octobre 1747, Létanduère partit des rades de l'île d'Aix escortant un convoi de deux cent cinquante voiles que toute sa bravoure ne put sauver d'un désastre.

Aussi la paix d'Aix-la-Chapelle (18 mai 1749) fut-elle reçue avec une vive joie dans le pays, à la Rochelle surtout. Elle lui rendait l'espoir du commerce et en effet elle lui ramena quelque prospérité.

On en avait besoin partout. Saintes, qui disparaît alors presque complétement de l'histoire, n'était pas plus riche que les ports. Le dauphin y ayant passé en 1749, le corps de ville qui lui offrit des présents montant à cinq cent huit livres eut peine à réaliser cette chétive somme.

Toute paix suspendait les travaux à Rochefort ; mais cette cité dans la force de sa croissance trouvait d'autres moyens de développement. Des études sur les maladies fréquentes qui le désolaient les firent attribuer à la mauvaise qualité de l'eau qu'on y buvait. L'ingénieur Saccardi chercha le moyen d'y remédier : après avoir vainement essayé des puits artésiens, après s'être indigné de l'idée du père Ferry, dont on a plus tard reconnu la justesse, qu'il ne fallait que quelques précautions pour rendre très bonne l'eau de la Charente, on en demanda à d'autres sources, qu'à l'aide d'un château d'eau on distribua dans des fontaines (1751).

La Rochelle aussi dans le même temps améliorait un peu sa distribution d'eau et tentait avec des succès divers des industries nouvelles, fayencerie, verrerie, magnanerie.

De nouvelles craintes de guerre maritime amenèrent sur la fin de 1754 de nouveaux armements à Rochefort, sur les côtes, à l'île d'Aix. Deux frégates, l'Aquilon et la Fidèle, purent rentrer dans le port de cette île après avoir été attaquées à leur retour d'Amérique par deux navires anglais d'une force supérieure. La victoire de la flotte française devant Port-Mahon fut plus qu'une revanche éclatante, quoique passagère ; elle jeta d'autant plus de joie à Rochefort que l'officier qui la commandait, Lagalissonnière, était né dans cette ville, de la fille de l'intendant Bégon, qui lui était cher.

Toutes les guerres maritimes faisaient naître la crainte d'une descente sur les côtes de l'Aunis. Cette crainte fut plus vive que jamais lorsque en septembre 1757 une flotte arriva dans les pertuis avec onze mille hommes de débarquements et mouilla à moins de deux lieues de la Rochelle. Toutes les populations, les milices de Rochefort, de Saint-Jean-d'Angély, de la Rochelle, ressentirent plus encore d'indignation que de peur, et se montrèrent prêtes à seconder les mesures militaires prises par le maréchal de Sénectère et le marquis de Langeron. Après avoir bombardé l'île d'Aix et étalé leurs forces devant Fouras les Anglais se retirèrent, et l'année suivante s'arrêtèrent encore devant les mêmes obstacles. Quelques

personnes avaient des inquiétudes sur les dispositions des protestants et furent étonnées de leur attitude résolue. C'était une idée fausse, née du sentiment des injustices exercées envers eux.

L'indifférence religieuse de la régence et du règne de Louis XV n'avait en rien adouci les rigueurs de l'édit de 1685. L'incertitude de leur état civil était à elle seule une persécution constante. Quelques-uns, les plus pauvres surtout, se mariaient sans autre garantie que leur parole réciproque : d'autres faisaient enregistrer leur union par l'église catholique, sans la reconnaître pour cela : d'autres enfin la faisaient cimenter par de hardis pasteurs, qui prêchaient dans les bois et sur les bords de la mer, ceux qui constituent l'Église sous la croix. Ce sont eux qui sont les objets d'une persécution plus violente. Il y a contre eux des arrêts de pendaison ; condamnation aux galères ou à l'exil pour ceux qui les assistent, parfois pour ceux qui les écoutent. Ces persécutions sont interrompues par des intermittences de tolérance sans garantie. Les prières des protestants constatent elles-mêmes l'amour de la paix, l'esprit de tolérance du gouverneur, M. de Sénectère. Ils étaient néanmoins très français et, adonnés presque tous au commerce, ils étaient très zélés à repousser les violences de l'Angleterre.

Celle-ci avait retiré ses flottes des côtes de l'Aunis, mais ses corsaires les inquiétaient encore. L'arrivée à Rochefort d'habitants de Louisbourg et de l'île Royale qui y arrivaient fugitifs et sans ressources montrait qu'elle nous avait frappés en Amérique de coups plus sensibles.

Les commerçants qui pressentaient et redoutaient l'abandon du Canada, essayaient de le prévenir en adressant au ministre des mémoires pour en faire sentir l'importance. Puis en 1762, ils vinrent au secours des finances obérées de l'État ; les villes, des citoyens de Rochefort et de la Rochelle se cotisèrent pour lui offrir une frégate. Ces sacrifices ne purent prévenir la désastreuse paix de Paris. Le ministère crut détourner de lui le mécontentement public en poursuivant les officiers qui n'avaient pu défendre nos colonies. La Rochelle eut le triste spectacle d'un conseil de guerre et de la condamnation des deux officiers qui commandaient à la Martinique. Cela ne la consola pas d'une paix qui était la ruine du commerce des pelleteries, sa principale richesse. Ce coup atteignit toute la province et les provinces voisines.

Une mesure bien différente du ministère avait pourtant fait naître aussi quelques difficultés. La suppression des jésuites atteignait les villes de

Saintes et de la Rochelle en leur ôtant les professeurs de leurs colléges. La Rochelle remit non sans peine le sien à des prêtres séculiers : l'évêque de Saintes confia celui de cette ville à des Bénédictins, après avoir écrit une lettre pour l'apologie des jésuites. Son successeur, M. de la Chastaigneraie, les remplaça par des prêtres séculiers. Il est triste d'ajouter qu'aimé de ses diocésains il ne pût l'être des chanoines de son chapître, dont le séparèrent des débats sur des intérêts pécuniaires, entre autres, le refus de quatre repas qu'ils réclamaient. Un historien très peu favorable à notre siècle avoue pourtant qu'on n'y verrait pas de tels scandales.

La Guyanne et Cayenne étaient restées à la France. Le chevalier Turgot, le frère du grand ministre, entreprit d'y conduire une colonie qui devait s'embarquer à Rochefort. En attendant, les colons appelés de tous les coins de la France, surtout de l'Alsace, devaient être réunis et on ne savait où les loger. On les plaça d'abord à Saint-Jean-d'Angély, puis à Saint-Savinien, Taillebourg, Saintes et Cognac. Une police très sévère maintint l'ordre parmi eux, sans les garantir d'une misère, triste présage de celle qui les attendait dans cette expédition peu mûrie et mal dirigée.

Les charges de la guerre pesaient encore pendant la paix. Le logement des militaires à la charge des villes était une des plus onéreuses. Un régiment l'avait imposé par ruse et par force à la ville de Rochefort. Celui des chefs surtout, fixé d'ordinaire en argent, devenait une source fréquente de débats : on les accusait de l'exagérer sous prétexte de dignité, de l'exiger même quand ils étaient absents, même pour des soldats qui ne figuraient que sur le papier. La Rochelle et surtout Saint-Martin de Ré réclamaient contre ces exactions. La citadelle de Saint-Martin reçut alors un prisonnier qui y était conduit pour un amour de garnison, une rivalité avec son colonel dans un régiment de cavalerie alors à Saintes, et dont le nom allait devenir bien célèbre, Riqueti de Mirabeau.

C'était l'esprit du temps de rechercher et d'attaquer les abus. Dans l'Aunis et dans la Saintonge des journaux se fondaient, simples feuilles d'annonces d'ordinaire, mais qui s'ouvraient parfois à des critiques ou à des plaintes. Ce même esprit se manifestait dans l'élan avec lequel fut reçu le droit d'élire les maires. A l'assemblée de notables réunie pour ce sujet à la Rochelle en 1765, tous les ordres se présentèrent, même celui de la noblesse, qui s'était abstenu à la réunion de 1758, pour le vote d'un don gratuit. De vives questions d'étiquette troublèrent l'assemblée, symptômes puérils de prétentions menaçantes.

Le commerce avait alors volontiers recours à l'appui de l'État, à des priviléges. Quelque coup qu'il eût reçu, celui de la Rochelle faisait encore envie. Dès que les constructions maritimes se ralentissaient (1763) Rochefort voulait faire servir l'appui du ministre de la marine à son développement commercial. Il se plaignait alors de la froideur de ceux qui se succédaient, et L'imputait sur des soupçons aux intrigues de ses voisins, des Rochelais surtout, dont le port s'envasait, pas assez vite pourtant au gré de leurs rivaux. Les ministres répondaient que le service même de l'État marchait souvent lentement à Rochefort ; qu'il était difficile de concilier les réglements du commerce avec les prétentions des officiers de marine ; que ceux-ci abuseraient de leur posisition ; que ce serait une occasion fréquente de conflits ou de blâmes. Rochefort obtint pourtant une chambre de commerce (1766). La reprise des travaux du port interrompit ces plaintes, renouvelées dès qu'ils cessèrent.

Seule pourtant dans ces provinces cette ville gagnait tous les jours. En 1766, on y place un bagne, établissement qu'on regardait alors comme une faveur, dont on a été heureux depuis d'être débarrassé. En 1767, on y bâtit un théâtre, peu après qu'on avait bâti celui de la Rochelle. Mais l'élément militaire croît à côté de l'élément maritime, et, le choc de ces prétentions refroidissant les marins à l'égard d'une ville qui n'est plus toute à eux, l'activité commence à diminuer (1770) ; la misère suit et la ville qui se dépeuple sollicite une remise d'impôts. Le passage du maréchal de Richelieu, qui allait visiter Marennes et l'île d'Oleron, donna de meilleures espérances et elles s'accrurent lorsqu'au commencement du règne de Louis XVI M. de Sartines arriva au ministère de la marine (1774).

Le maire de Rochefort, M. Dulaurens, jouissait de quelque crédit auprès de ce ministre et l'employa activement au profit de sa ville. Il essaya en vain de disputer pour elle à Lorient et à Bordeaux l'établissement d'une correspondance royale maritime, mais il obtint un entrepôt du commerce des îles et colonies françaises de l'Amérique, et la ville dans sa reconnaissance lui vota une pension viagère de douze cents livres, reversable par moitié sur la tête de son épouse. Cette promesse ne reçut jamais même un commencement d'exécution, et Rochefort a payé l'acquisition de son entrepôt comme le grand roi avait payé celle de Rochefort. M. Dulaurens conçut aussi le projet d'assainir Rochefort par le dessèchement des marais qui l'entouraient jusqu'à Marennes ; projet qu'il ne put d'abord faire accepter, que M. de Reverseaux reprit quelques années

plus tard, et qui n'a reçu son accomplissement que dans notre siècle. Les mêmes vues, les mêmes études amenèrent la plantation d'arbres, la création de cette promenade, qui a pris, du nom de l'intendant qui la décréta, le nom de Cours d'Ablois.

Vers cette époque plusieurs princes visitèrent le pays, recevant des fêtes dans les villes, les payant par des promesses promptement oubliées, le duc de Chartres, le comte d'Artois, l'empereur Joseph qui voyageait incognito et que la science occupait plus que les plaisirs. Le passage du comte d'Artois amena à Rochefort un incident triste et caractéristique du temps. Les jeunes bourgeois de la ville s'étaient formés en garde d'honneur pour y recevoir ce prince, et il leur avait accordé la permission de conserver cet uniforme d'un jour. Les gardes de la marine, établis à Rochefort seulement depuis deux ans, furent mécontents de cette faveur. Plusieurs d'entre eux ayant rencontré un de ces volontaires, Abel, l'insultèrent et le frappèrent. Il les repoussa avec dédain et leur en demanda raison à tous l'un après l'autre pour le lendemain matin. On aima mieux le faire arrêter que croiser l'épée avec lui ; le maire intervint, mais l'intendant, le prince, le roi le rebutèrent ; Abel ne sortit de prison qu'à condition de quitter immédiatement la ville, et les volontaires durent quitter leur uniforme.

On ne saurait imputer cette conduite peu honorable des gardes de la marine à l'absence de courage ; elle était dictée par l'orgueil nobiliaire qu'aucun corps ne portait aussi loin, et qui explique comment Rochefort a été dès lors et depuis la ville la plus républicaine de ces provinces. Les marins de ce port brillaient du reste alors autant que jamais par leur bravoure et il s'honore justement des noms de Laclochetterie, de Tilly, d'Amblimont, de Maurville, de Vaudreuil.

L'année 1778 amena de nombreux armements au port de Rochefort pour une guerre à laquelle celui de la Rochelle prit par ses corsaires une part active, brillante, avantageuse. Un camp fut formé près de Saint-Jean-d'Angély par M. de Voyer, qui se montra très favorable à cette ville et y a laissé un souvenir reconnaissant. Ce camp y apporta beaucoup d'animation jusqu'à la mort de M. de Broglie qui y mit la tristesse et en amena la dissolution. Ce fut aussi l'occasion de nouveaux travaux à l'île d'Aix. Malheureusement ces travaux conçus et entrepris à la hâte ne pouvaient se faire qu'en détournant brusquement les habitants des campagnes qu'elles dépeuplaient.

La faveur et la prospérité de Rochefort se maintinrent. Un nouvel et magnifique hôpital y fut bâti pour la marine (1783). Une pompe à feu, invention alors récemment introduite en France, y fut employée pour amener dans un vaste bassin les eaux nécessaires à la maison : la ville fut pavée, tardivement, mais avec un soin alors très exceptionnel. Son commerce avait pris de l'extension ; elle entendait le garder à l'abri de toute rivalité et combattait par les faveurs administratives les prétentions de concurrence que la liberté du commerce avait inspirées à la ville voisine de Tonnay-Charente, qui n'en a pas moins établi et conservé de grands rapports commerciaux surtout avec l'Angleterre.

La vieille rivale, la Rochelle, protégeait alors son port par la construction de la jetée et de ses chantiers. Marchant en avant dans les voies littéraires, elle venait d'ouvrir une bibliothèque publique. D'autres questions s'y agitaient d'un intérêt plus général. L'augmentation des impôts était un besoin plus senti qu'avoué, et le mode de cette augmentation le problême capital du moment. La bourgeoisie résistait à l'extension de la taille d'exploitation et plusieurs mémoires sur cette question furent rédigés au nom de l'agriculture comme au nom du commerce. Un intérêt lié à celui-là, mais qui touchait plus de gens et descendait plus avant dans le peuple, s'attachait à la taxe du pain. Il était d'autant plus vif que cette taxe présentait d'assez grands écarts entre la Rochelle et Rochefort. Dans les deux villes on s'occupait de l'asseoir sur des bases plus fixes et meilleures.

De tous les progrès amenés par les exigences de l'opinion, aucun ne touchait plus la Saintonge et l'Aunis que les lois qui fixaient enfin l'état civil des réformés. Elles étaient pressenties et rendues nécessaires par cela même qu'on n'avait pas voulu pousser la persécution à outrance. L'intendant déclarait que dans dix ans il y avait eu dans sa généralité deux cent trente naissances, deux cent soixante-deux morts qui n'avaient pas été consignées sur les registres ecclésiastiques et dont une note tout officieuse était tenue par des ministres réformés. Les protestants avaient rouvert, sinon leurs temples, au moins des lieux où ils se réunissaient pour prier, avec la permission tacite du gouverneur, M. de Sénectère. L'édit de 1787 fut l'objet d'une vive protestation de la part de l'évêque de la Rochelle, mais elle fut combattue par des ecclésiastiques et poursuivie par le pouvoir judiciaire. Il trouva les protestants aussi nombreux et aussi influents que les avait trouvés la révocation de l'édit de 1685, et en Saintonge et en Aunis ils ont certainement beaucoup plus perdu de leur prépondérance dans un siècle du

régime de la presque égalité entre les cultes que dans un siècle de celui de la persécution. Dans le même temps le catholicisme affirmait sa vitalité puissante par une cérémonie qui lui est propre. En 1785, on portait dans une grande procession la tête de saint Eutrope autour de la ville de Saintes.

La France était condamnée à des réformes non moins désirées, mais moins élaborées, plus difficiles, plus incertaines. Au début, on se tourna vers le passé. La généralité était un pays d'élection ; dès 1786, l'Aunis rappelait qu'il avait été pays d'État, que son mode d'annexion à la couronne lui donnait droit de l'être. En 1788, les trois ordres de la ville de Saintes réunis, qui auraient pu justement alléguer les mêmes raisons, demandaient que la Saintonge, séparée de la Guienne, unie à l'Angoumois et à l'Aunis, formât une province et eût ses états provinciaux. L'Aunis au contraire repoussait cette union, par les mêmes raisons que la Saintonge alléguait pour n'être pas fondue et comme perdue dans les états provinciaux de la Guienne. La convocation des états-généraux était alors décidée, les prétentions des ordres privilégiés annoncées et l'instinct démocratique fortement éveillé. Entre la noblesse et le tiers état, il n'y avait plus de différence sociale, il y avait une grande inégalité politique : celle-ci devait être effacée, mais par quels efforts !

XXII

1789 à 1792.

Les élections s'ouvraient au milieu d'un des plus rudes hivers dont on ait gardé le souvenir, et il imposait aux administrations municipales des devoirs de prudence et de charité auxquels elles ne manquèrent pas. La charité privée leur vint en aide. A Saintes, à Saint-Jean-d'Angély, à Rochefort, à la Rochelle, à Tonnay-Charente, à Royan, à l'île d'Oleron des associations se formèrent et cherchèrent à tirer le meilleur parti possible du désintéressement des particuliers. Les administrations militaires les secondèrent, mais ce n'en était pas moins une complication fâcheuse aux agitations politiques.

Les électeurs furent distribués dans les trois sénéchaussées de Saintes, Saint-Jean-d'Angély et la Rochelle, et vaquèrent à leurs opérations dans les mois de février et de mars. Les cahiers des trois ordres témoignent tous d'un vif besoin de réformes ; ils diffèrent dans la manière dont ils les conçoivent : il ne semble pas pourtant qu'il fût impossible de les concilier. A côté des demandes d'intérêt général, ils posent aussi des réclamations d'intérêt local, et sur plusieurs l'antagonisme était inconciliable ; mais c'étaient là de pures et médiocres difficultés d'administration. La passion se montra vive surtout à repousser les délégués des intendants. M. Savary, à Marans, M. Orceau, à Rochefort, choisis comme députés malgré ce titre, furent rejetés par l'assemblée générale de la Rochelle ; le roi put bien casser cette décision, mais non pas ôter à cette manifestation son importance significative.

Les sénéchaussées nommèrent députés aux états-généraux, Saintes : M. Delatour-Dupin, remplacé lorsqu'il entra au ministère par M. de Brémond d'Ars, et M. de Richier, pour la noblesse ; MM. de la Rochefoucauld, évêque de Saintes, et Labrousse de Beauregard, chanoine, pour le clergé ; MM. Garesché, Lemercier, Augier et Rastier de Montguyon, pour le tiers-état ; Saint-Jean-d'Angély : MM. de Beauchamp de Grandfief et d'Allarde, pour la noblesse ; Landreau et Lespinasse, pour le clergé ; de Bonnegens des Hermitans, Viaud, Picard de la Pointe et Regnaud, pour le tiers état ; La

Rochelle : MM. de Malartic pour la noblesse ; Pinelière pour le clergé ; Griffon de Romagné et Alquier pour le tiers-état.

Pendant que, aux États généraux, le tiers-état conquérait ses droits politiques, il se préparait dans chaque commune à les défendre contre ses adversaires naturels et contre les égarements de sa partie la moins éclairée. Les gardes nationales se formaient. Il n'était déjà que trop visible qu'elles auraient de grands désordres à réprimer. Les espérances éveillées par ces changements étaient rendues plus impatientes par les maux qu'on subissait, la cherté des vivres, la rareté du numéraire, l'interruption du travail. Dès le mois d'avril une émeute avait eu lieu à Rochefort, un boulanger avait été sur le point d'être jeté dans son four. Au mois de juillet le bruit se répandit qu'une horde de brigands ravageait la Saintonge et la ville de Saintes se mit en état de défense. Heureusement cette alarme était née de bruits exagérés, mais seulement exagérés.

Les gens qui se sentaient menacés s'armaient et se serraient ; un chroniqueur remarque, non sans malice, que les avocats de Saintes se réconcilièrent entre eux. L'adoption de la cocarde tricolore par le Roi fut l'occasion de banquets, de fêtes, de grandes explosions de joie. On la porta aux chefs militaires qui la reçurent de bonne grâce, du moins en apparence. Le 5 avril 1790, tous les bataillons de garde nationale du département se réunirent à Rochefort dans les plaines qui bordent la Charente, et là six mille hommes prêtèrent le serment d'être toujours unis pour la défense de la constitution et de la patrie : c'est ce qu'on appela le Serment de la Fédération. Cette union fut trop tôt mise à l'épreuve. L'abolition des priviléges seigneuriaux mal comprise exalta les passions cupides des paysans du sud de la Saintonge ; ils pillèrent les seigneurs, attaquèrent leurs personnes ; il fallut faire marcher contre eux les troupes et les gardes nationales réunies. Mais les gardes nationales elles-mêmes s'exagéraient parfois les droits que leur donnait cette action protectrice ; elles faisaient la police, elles s'érigeaient en tribunal : chacun mettait au-dessus de la loi l'idée qu'il se faisait de la justice. Au nom de cette idée, beaucoup de gens s'irritaient du projet d'interdire la traite des nègres ; c'était un crime à leurs yeux de faire partie de la société des Amis des noirs.

Une autre question plus spéciale occupait vivement les esprits. L'assemblée constituante imposait à la France de nouvelles divisions. La demande que faisait l'Aunis de former à lui seul un département fut rejetée : il dut être uni à la Saintonge ; il abandonnait quelques communes au

département des Deux-Sèvres ; une seule, celle d'Elle au département de la Vendée, la Saintonge deux arrondissements aux départements de la Charente et de la Gironde. Le département de la Charente-Inférieure était divisé en sept districts : ceux de la Rochelle, de Rochefort, de Marennes, de Saint-Jean-d' Angély, de Saintes, de Pons et de Montlieu. A l'époque du Consulat, la plus grande partie de ces deux derniers forma l'arrondissement de Jonzac. On avait en vain demandé que l'île de Ré fût un district particulier. Restait la question difficile de la fixation du chef-lieu. L'Aunis et la Saintonge, c'est-à-dire la Rochelle et Saintes, et dans la Saintonge même Saintes et St-Jean-d' Angély émettaient des prétentions, faisaient valoir des droits inconciliables. L'assemblée constituante, sans juger le débat, avait décidé que l'assemblée du département de la Charente-Inférieure se tiendrait à Saintes, et qu'elle alternerait ensuite entre les villes de la Rochelle, Saint-Jean-d'Angély et Saintes, à moins que dans le cours de la première session l'assemblée du département ne proposât une autre disposition définitive.

Ces mots l'assemblée du département désignaient l'assemblée chargée d'administrer cette circonscription : les électeurs réunis, au mois de juin 1790, pour la nommer crurent ou voulurent croire qu'elle désignait leur propre assemblée ; ils discutèrent vivement la question et la tranchèrent. Ils rejetèrent l'alternat et Saintes devint ainsi le chef-lieu du département. Au mois de septembre suivant, à l'assemblée constituante, les députés Alquier et Regnaud, au nom de la Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély, attaquèrent bien cette décision prise par un pouvoir incompétent et devant lequel la seule commodité de la majorité des électeurs devait prévaloir sur toute considération de droit ou d'intérêt général ; mais Lemercier la défendit avec vivacité, et l'Assemblée pressée de s'occuper de questions plus importantes ratifia ce qui avait été fait.

On était alors tout aux élections, élections départementales, élections de district, élections municipales. Celles-ci, les premières faites de toutes, avaient amené de grands troubles à Saint-Jean-d'Angély. Deux maires avaient été nommés, et chaque parti accusait le parti opposé d'intrigues et de violations de la loi. L'assemblée constituante chargea d'une enquête sur les faits le maire de la Rochelle, M. Goguet, parce que la municipalité rochelaise avait été organisée d'une manière qui satisfaisait les citoyens et la rendait digne de la confiance de l'Assemblée. Cette honorable mission fut longue et difficile et ce ne fut qu'au bout de six mois, au mois d'août

1790, que l'élection du maire de Saint-Jean-d' Angély put enfin être faite régulière ment et acceptée. Le maire le premier élu, M. Valentin, dont l'élection avait été attaquée, fut réélu.

Il ne l'était pas encore lorsque, le 14 juillet, le serment de la fédération fut prêté par les troupes et les gardes nationales avec une grande pompe et un grand enthousiasme. En même temps s'organisaient les sociétés politiques, les clubs, qui avaient pour but de maintenir l'accord entre les citoyens, et qui devaient aller si souvent contre leur but. Les tristes symptômes se multipliaient en effet. La municipalité rochelaise avait déjà usé sa popularité à lutter contre les émeutes nées de la cherté du pain et de la disette : à Saintes, il fallait employer la force armée pour faire installer un curé que repoussaient les femmes de sa paroisse, le curé de Saint-Vivien : à Rochefort, il fallut proclamer la loi martiale pour empêcher des matelots d'exécuter la sentence de mort qu'ils avaient prononcée contre leur cuisinier coupable de malpropreté. Cet équipage était celui de l'Apollon, destiné à laisser de plus tristes souvenirs. Des dissensions plus graves encore causaient une désolation plus générale, et le département de la Charente-Inférieure s'y associait par des adresses votées aux gardes nationales de Montauban et de Nancy, par des cérémonies funéraires célébrées avec pompe en l'honneur des victimes qui avaient péri à Nancy pour la défense des lois.

L'abolition des droits féodaux, la confiscation et la mise en vente des biens du clergé mettaient en jeu des passions bien propres à tromper les esprits sur le vrai caractère de ces mesures. On n'achetait pas avec sécurité les biens du clergé. L'assemblée nationale ordonna aux municipalités d'en acheter pour les revendre ; c'est à cette occasion que furent créés les assignats.

L'abolition des droits féodaux mécontentait naturellement la noblesse. Un député de Saint-Jean-d' Angély, le marquis de Beauchamp, protesta publiquement contre celle des droits honorifiques de son ordre. Ce qui n'empêcha pas les municipalités de faire partout briser les écussons armoriés ; on n'avait alors aucune préoccupation de ces regrets d'artistes ou d'historiens que nous éprouvons aujourd'hui. Mais un plus grand danger, c'est que ceux dont les propriétés étaient allégées ne voulurent accepter ni les restrictions, ni les conditions de temps ou d'argent qu'entraînait cet allégement. Par suite de ce cours d'idées et de la rareté du numéraire, tous les impôts devinrent difficiles à percevoir, moins que ne le disaient les

adversaires du régime nouveau, plus que ne l'avouaient ses partisans. Mais le refus de payer les droits féodaux rachetables fut formel et ne put en quelques endroits être surmonté que par l'emploi de la force. Au mois d'octobre 1790, à Migron, on sonna le tocsin, la population en armes résista, et les commissaires délégués par le directoire du département n'évitèrent l'effusion du sang que par une transaction, qui donna à la loi un triomphe plus apparent que réel. Il y eut plus de mal à Varaize. La révolte avait pour mot d'ordre le refus des dîmes et l'empêchement de la circulation des grains, pour chef le commandant d'une garde nationale, pour instigateurs des hommes de loi, pour appui plusieurs maires et, croit-on, la connivence secrète de la mairie de Saint-Jean-d'Angély. L'insurrection résista les armes à la main et réunit seize cents hommes, presque tous du canton de Matha. Le maire de Varaize, Latierce, ayant refusé de s'associer à cette coupable résistance, fut arrêté, maltraité et enfin assassiné, malgré le courage avec lequel Isambart, curé de Ternant, l'arracha un instant à cette foule furieuse. Le directoire du département fut obligé de requérir la garde nationale, la gendarmerie et les troupes régulières. A l'approche de ces forces la garde nationale de Matha arrêta elle-même deux meneurs étrangers ; mais lorsqu'on rechercha les assassins de Latierce on voulut sonner de nouveau le tocsin. Journeau, un des commissaires, fit enlever la cloche du bourg de Varaize qu'il avait cerné : force restait à la loi. L'assemblée constituante informée de ces faits loua ceux qui avaient montré du courage, prit sous sa protection la femme et les enfants de Latierce et renvoya les accusés de ces crimes devant le tribunal de la Rochelle, craignant de trouver de la partialité à Saint-Jean-d'Angély.

Des résistances plus tenaces se préparaient d'un autre côté. L'évêché de la Rochelle avait été supprimé. Son titulaire, M. de Coucy, se retira en publiant une lettre triste, mais modérée ; cependant il quittait la France et bien des gens s'en irritèrent. La constitution civile du clergé alluma bien d'autres colères : non-seulement la plupart des prêtres refusèrent le serment qu'on exigeait d'eux, mais on insulta violemment ceux qui le prêtèrent. Le chapitre de Saintes ne se laissa dissoudre qu'après avoir publié une vive protestation ; l'évêque de Saintes, M. de Larochefoucault, donna le précepte et l'exemple d'une résistance indignée. L'élection d'un autre évêque (1791), Robinet, curé de Saint-Savinien, ne rencontra cependant pas d'opposition directe et les cérémonies très simples qui l'accueillirent ne furent pas troublées. Aux yeux de beaucoup de gens, la richesse et le pouvoir de

l'Église étaient seuls attaqués jusque-là : la religion catholique ne l'était pas. Cependant l'emploi de beaucoup de lieux ayant servi au culte pour des usages profanes était déjà de nature à les froisser.

Toutefois les espérances l'emportaient encore de beaucoup sur les craintes. En octobre 1790 on constituait par l'élection les tribunaux de district et les tribunaux de commerce ; en septembre 1791 le tribunal criminel et le haut jury. Les clubs semblaient assurer la vie politique ; les femmes y applaudissaient ; à la Flotte, île de Ré, une députation de dames y fut conduite par M^{me} Déchézeau, à laquelle la vie politique devait bientôt coûter si cher. L'adoption du drapeau tricolore fut l'objet d'un enthousiasme mêlé de troubles, des populations ardentes supportant avec peu de patience les retards que la discipline militaire forçait les troupes d'apporter à ce changement désagréable à la plupart de leurs officiers.

La fuite du Roi et son arrestation à Varennes firent bientôt pressentir quelles tempêtes portaient les nuages qui enveloppaient la France. Cependant c'est encore la confiance qui paraît dominer dans les fêtes pompeuses qu'amènent l'anniversaire de la Fédération en juillet 1791, la proclamation de la Constitution en septembre. C'est avec confiance qu'on procède à l'élection des membres de l'assemblée qui doit succéder à la constituante. Cette réunion électorale eut même des scènes émouvantes. Un pamphlet avait été publié contre Bréard et Jouneau, qui avaient réprimé les désordres de Varaize. Ils provoquèrent des explications à cet égard et elles amenèrent une de ces réconciliations pathétiques et passagères qu'on appela depuis des baisers Lamourette. On avait à nommer onze députés ; ce furent Bréard, Jouneau, Delacoste, Bernard, Eschassériaux, Ruamps, Merveilleux-Mortafond, Dumoutier, Niou, Riquet et Gilbert-Désaubinaux.

Pendant l'année que remplit en France l'assemblée législative, deux soins graves et tristes absorbèrent toutes les pensées de ceux qui prirent part à l'administration dans la Charente-Inférieure, des troubles à apaiser, la défense de la patrie en danger à organiser.

Le premier mariage civil fut célébré, à la Rochelle, le 27 octobre 1791, le jour même où la direction du département publiait un arrêté pour mettre à exécution la loi qui avait décrété la liberté des cultes : mais la tolérance que réclamait l'opinion était loin d'être entrée dans les mœurs ; le choix entre les prêtres assermentés et ceux qui ne l'étaient pas troublait les familles et les villes : il fallut défendre chaque parti contre les insultes et les violences

de l'autre, en attendant qu'on en vînt, au nom de la tolérance, à proscrire toute cérémonie religieuse.

La rentrée des impôts était une autre cause de troubles. Partout elle était difficile : on avait beau démontrer qu'ils avaient diminué ; les circonstances les rendaient plus lourds que jamais : on ne trouvait personne pour se charger de leur répartition. Le procureur général Garnier accusait à cet égard le district de la Rochelle d'un mauvais vouloir ou d'exigences intéressées plus grandes qu'ailleurs. Cependant le maire, M. Garesché, donnait l'exemple d'un paiement anticipé et de dons considérables ; exemple d'autant plus méritoire que les troubles qui désolaient déjà l'île de Saint-Domingue menaçaient singulièrement sa fortune. Les idées qui avaient amené les émeutes de Migron et de Varaize continuaient leurs ravages. On avait beau publier, expliquer les décrets de l'assemblée constituante, l'intérêt aveuglé se refusait à comprendre. A Chaniers, à la Chapelle, à Fontcouverte, à Montils, à Saint-André-de-Lidon, à Mornac, non-seulement on se refusa à payer et on reçut à coups de fusil la gendarmerie, mais on fit planter des gibets par ceux qui paraissaient disposés à payer en jurant de les y pendre. Il fallut faire marcher des troupes pour emprisonner et réduire les récalcitrants.

Bien des gens s'exagéraient les droits ou abusaient du pouvoir dont ils se trouvaient en possession. Des gardes nationaux faisaient de leur propre autorité des réquisitions chez les personnes qu'ils croyaient riches : les officiers municipaux de Saint-Thomas-de-Cosnac, pour découvrir la mère d'un enfant exposé, ordonnèrent et firent la visite corporelle de toutes les filles de leur commune. Poursuivis devant les tribunaux par le père de l'une d'elles, ils soutinrent leur droit : condamnés à des dommages et intérêts, ils appelèrent, et alors seulement ils furent publiquement flétris pour leur indécente brutalité.

A ces égarements coupables se joignaient de grands crimes. Il n'y avait plus nulle sûreté dans les campagnes que des malfaiteurs pillaient à main armée, brûlant les pieds de ceux qu'ils volaient pour les forcer de dire où était leur argent, ce qui leur valut le nom de chauffeurs.

Et cependant l'attention était encore plus fortement appelée par la nécessité de repousser les menaces de l'étranger.

Le 23 octobre 1791, un premier bataillon de volontaires était passé en revue à Saintes par le général Verteuil, qui commandait la douzième division, après avoir fait pieusement bénir son drapeau. En même temps on

y promenait en grande pompe le buste de Mirabeau, dont la mort était récente.

A Saint-Jean-d'Angély, les partis sacrifiaient leurs dissensions à l'amour de la patrie et se réunissaient dans un banquet solennel (1792).

A peine le premier bataillon avait-il en passant protesté de son zèle à la barre de l'assemblée nationale, qu'un second partit pour la frontière, après un mois seulement consacré à son organisation et à son équipement. Sa réunion à Saintes fut l'occasion d'une fête dont la bénédiction de son drapeau, la plantation d'un arbre de la liberté et l'enthousiasme général firent les frais. Peu de jours après, cependant, la troisième célébration de la fédération trouva les populations bien refroidies. Les idées changaient. Un troisième, un quatrième bataillon se formèrent en ce mois de juillet 1792 ; le général Verteuil mettait les places fortes du département en état de résister aux attaques qu'on pouvait craindre de la part de l'Espagne et de l'Angleterre. On comptait alors parmi les places de première classe le Château-d'Oleron, la Rochelle et Saint-Martin de Ré ; de seconde classe Rochefort ; parmi les postes de première classe l'île d'Aix ; de seconde le port Chapus et Fouras, de troisième Brouage.

L'accueil enthousiaste fait aux volontaires bretons qui traversaient le département, pour se rendre à l'armée du midi, fut un autre signe de l'esprit du pays.

L'assemblée législative allait se dissoudre et terminait sa session au milieu de lugubres événements. L'ancien évêque de Saintes, Larochefoucaud, fut massacré dans les sinistres journées de septembre. L'ancien député de la Rochelle, Alquier, devenu président du tribunal criminel de Seine-et-Oise, avait eu le mérite de chercher à prévenir les massacres de Versailles. Ses efforts furent impuissants. Plus heureuse, la municipalité de Rochefort avait pu protéger contre les fureurs populaires dix-huit prêtres condamnés à l'exil qu'elles menaçaient à leur passage dans cette ville.

Le département venait de choisir ses députés à la Convention nationale. Ce furent cinq des membres de l'assemblée législative : Bernard, Bréard, Eschassériaux, Niou et Ruamps ; six membres nouveaux : Garnier, Giraud, Dechézeaux, Lozeau, Dautriche et Vinet.

XXIII

1792 à 1799.

Le 21 septembre 1792 ouvrait l'ère de la République, et son premier soin fut de faire renouveler par l'élection les conseils administratifs et les tribunaux. Elle était accueillie par bien des espérances. Le 22 octobre, Saintes célébrait par une fête l'entrée des Français en Savoie, et deux mois après on promenait dans le département un drapeau que le premier bataillon de la Charente-Inférieure avait enlevé aux Autrichiens à Virton, dans le Luxembourg. Alors quelques prêtres, quelques nobles témoignèrent du regret de leur résistance ou de leur émigration, témoignages trop épars toutefois pour qu'on y attache de l'importance. Peut-être eux-mêmes se fussent-ils démentis après le jugement de Louis XVI.

Dans ce grand procès, trois des onze députés de la Charente-Inférieure, Giraud, Dechézeaux et Dautriche votèrent pour la détention, les huit autres pour la mort. Giraud et Dautriche opinèrent pour le sursis à l'exécution du jugement rendu. On attribue en partie aux colères de quelques clubs, celui de Rochefort surtout, les votes des députés.

La Convention a défendu la France contre d'immenses dangers ; elle l'a préservée de l'invasion et ce service incomparable a couvert bien des fautes, même celles qui étaient de nature à le compromettre : mais quand on s'arrête aux détails, ils voilent ces grands résultats et tout en réduisant à leur juste valeur ceux qu'on rencontre dans la Charente-Inférieure, il faut bien avouer qu'ils font de l'histoire de ces trois années une lugubre histoire.

Pendant tout ce temps, les administrations municipales eurent surtout à lutter contre les besoins de tout genre qu'eût fait naître à lui seul le maximum par lequel on croyait les prévenir, et sinon contre la famine au moins contre la disette ; et pourtant les aliments semblaient exister, mais entre les soupçons populaires qui s'irritaient de leur seule cherté et les procédés sommaires du pouvoir central qui s'emparait de tout, au mépris même des marchés faits, l'action était toujours difficile, et le lendemain n'était jamais assuré. L'histoire quotidienne de cette époque enseigne à ne compter sur rien, mais aussi à ne désespérer de rien.

En face de l'Angleterre menaçante, la Convention avait dû songer à mettre en sûreté les côtes de l'Océan ; elle créait une huitième armée, l'armée des côtes ; elle ordonna l'exécution des plans du général Verteuil et la mise en état de toutes les places du littoral ; elle pressait surtout avec une activité inouïe les armements maritimes dans le port de Rochefort. L'insurrection de la Vendée compliqua tout.

La proximité même des lieux appelait à cette guerre les gardes nationales du département ; mais ni les troupes ni leurs chefs n'étaient préparés à une guerre aussi terrible. A la première rencontre, près de Chantonnay, le 19 mars 1793, Marcé fut vaincu : selon l'esprit du temps, il fut déclaré tout au moins incapable, probablement traître, destitué et envoyé à Paris devant un tribunal révolutionnaire, qui lui fit pourtant attendre dix mois le jugement qui le condamna à mort.

Cette défaite répandit l'alarme dans le département et eut un contre coup plus terrible à la Rochelle. L'anxiété populaire se tourna en rage et quelques prêtres qu'on allait faire embarquer pour l'île d'Oleron furent massacrés avec des circonstances horribles. Les secours arrivés à temps pour débloquer les Sables-d' Olonne ne rassurèrent pas beaucoup sur les desseins qu'on prêtait aux insurgés de s'emparer de la Rochelle, de Niort, de Poitiers. On se hâta de ravitailler la première de ces villes et les îles voisines. Le peu d'ordre de l'armée républicaine, la confiance médiocre qu'on avait dans ses chefs, le peu de véracité de leurs rapports contribuaient à accroître des craintes qu'eût amoindries en les rendant précises un langage plus conforme à la vérité.

Les dangers de la patrie exaspéraient, bien loin de les calmer, les haines des partis dans le sein de la Convention. Le 31 mai 1793 vit la chute et amena la mort des Girondins, et trois jours après on publiait la déclaration des droits de l'homme et la nouvelle Constitution. Billaud-Varennes accusait Dechézeaux d'avoir voulu soulever son département contre le parti victorieux et les Rochelais de lui avoir prêté l'oreille. Ceux-ci répondaient qu'ils étaient trop voisins de la Vendée pour ne pas savoir combien il importait de ne pas diviser davantage la République.

La trahison qui livra Toulon aux Anglais inspira une plus juste indignation ; on crut qu'une vaste intrigue menaçait tous les ports de la République. Ces craintes et ces colères furent vivement ressenties à Rochefort. Deux représentants du peuple, Laignelot et Léquinio, y avaient été envoyés pour y mettre la terreur à l'ordre du jour et s'acquittaient avec

une ardeur fanatique de cette sinistre mission. Partout les prisons s'ouvrirent pour recevoir les suspects. Brouage, choisi pour lieu d'exil à ceux que ne pouvaient plus contenir les maisons d'arrêt de chaque ville, en fut bientôt encombré. Partout il y eut des exactions, des violences, des douleurs. Mais le sang ne coula avec abondance qu'à Rochefort. C'était là le quartier général des deux représentants, là qu'ils avaient choisi un tribunal révolutionnaire à leur gré, là qu'ils avaient trouvé un homme heureux de se charger des fonctions de bourreau, fonctions qu'on désigna emphatiquement par le nom de vengeur du peuple.

Le vaisseau l'Apollon venait d'y ramener son équipage et celui du Généreux, qui étaient à Toulon lorsque ce port avait été livré aux Anglais. Ils furent emprisonnés comme suspects d'avoir trempé dans ce crime. Le cours des idées ne fut pas détourné par l'héroïsme que montraient en ce moment même leurs frères d'armes de la marine, Mulon et Tartu, commandants des frégates la Cléopâtre et l'Uranie, qui, en combattant deux frégates anglaises en vue de l'île d'Oleron, dans le pertuis d'Antioche, mouraient l'un dans le combat, l'autre quelques heures après la victoire. Une fête civique célébra leurs funérailles ; puis les yeux se tournèrent vers l'échafaud.

Deux soins absorbaient l'activité de Lequinio et de Laignelot. Faire mourir les traîtres, et ce nom s'appliquait à tous ceux qui inquiétaient le parti, ou seulement lui déplaisaient, et effacer toute trace du culte chrétien. En principe cependant ils reconnaissaient, ils proclamaient la liberté des cultes ; mais pour assurer cette liberté ils désignaient au tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire à la mort, quiconque parlait ou écrivait en faveur d'une croyance quelconque. En même temps ils déclaraient seul digne d'un homme libre le culte de la Raison, ils érigeaient l'église de Rochefort en temple de la Vérité. Lequinio faisait imprimer à la Rochelle son livre des Préjugés détruits. En revanche, il faisait brûler des milliers de volumes de théologie chrétienne, avec autant d'empressement que les chrétiens en ont mis si souvent à brûler ceux des païens, des hérétiques ou des philosophes. On ne saurait dire ce que les fanatiques ont le plus à cœur, de maudire leurs adversaires ou d'imiter ce qu'ils ont le plus blâmé en eux. Il faisait aussi brûler des assignats que les vendéens avaient souillés d'inscriptions royalistes, faisant ainsi, disait-il, gagner quelques millions à la République.

Heureux encore le pays, s'il n'eût pas pris de mesures plus sanglantes. Beaucoup de têtes tombèrent ; dix officiers de l'Apollon et du Généreux, des marins du Pluvier, le fournisseur Rivière furent remarqués parmi les victimes. Une sentence de mort atteignit deux frères jumeaux, César et Constantin Faucher, blessés tous deux en Vendée en combattant pour la République. Lequinio contre son habitude fit suspendre l'exécution du jugement ; les deux frères furent acquittés et réintégrés dans leur grade. Ils devaient périr plus tard sur une esplanade, victimes de la même violence dans les passions d'un parti opposé.

Une victime restait à atteindre, la plus noble de toutes ; Dechézeaux avait donné sa démission de membre de la Convention où il avait été remplacé par René Eschassériaux, et il s'était retiré dans la vie privée à la Flotte, île de Ré. La haine l'y poursuivit ; le respect, le témoignage hardi de ses concitoyens ne purent le sauver. Il déclara sur l'échafaud avec trop de vérité qu'il mourait victime des partis, parce qu'il n'avait voulu être d'aucun.

Laignelot et Lequinio furent, en janvier 1794, remplacés à Rochefort par les représentants Guezno et Topsent qui stimulèrent moins l'ardeur du tribunal révolutionnaire et plus celle des arsenaux. Les travaux du port furent poussés activement. En même temps des prises assez nombreuses faites sur mer sur les Anglais et surtout sur les Espagnols récompensaient et augmentaient cette ardeur.

La modération relative des deux nouveaux commissaires avait plutôt changé la direction des poursuites qu'elle n'y avait mis fin. Des dénonciations continuelles souvent secondées par Lequinio envoyaient devant les tribunaux de Paris une foule d'accusés presque toujours condamnés sur l'accusation seule. On vit même des gens poursuivis pour des faits contraires à des lois abrogées, et la précipitation à condamner était telle qu'on peut dire que ceux mêmes qui étaient coupables périssaient par un arrêt injuste. Il y eut pourtant quelque chose de plus odieux peut-être que cette précipitation de l'échafaud. Ce furent les lentes et meurtrières tortures infligées aux ecclésiastiques entassés à Rochefort, sur des pontons, à l'île d'Aix.

Le neuf thermidor amena dans le département comme ailleurs une réaction qui fut relativement modérée. Le représentant Blutel envoyé en mission à Rochefort y réforma le tribunal révolutionnaire, plus toutefois pour prévenir une revanche du parti vaincu que pour en exiger une expiation sanglante. En flétrissant ses arrêts, on réhabilita solennellement

les plus illustres de ses victimes, l'amiral Grimouard et Dechézeaux. Bientôt Rochefort vit arriver d'autres vaincus, d'autres députés, Billaud-Varennes, Collot-D' Herbois, Barrère. Les deux premiers furent embarqués pour la Guyane ; le dernier s'était échappé : il fut depuis conduit à Saintes, où il resta longtemps en prison.

Tout en maintenant ses décrets contre les prêtres qui refusaient le serment, la Convention fit cesser la persécution furibonde exercée contre eux. Les survivants furent transférés à Saintes où la charité chrétienne et l'humanité s'exercèrent librement envers eux. Elle avait de nouveau proclamé le libre exercice des cultes. La messe fut célébrée publiquement dans une maison particulière de la Rochelle, le 5 avril 1795. La cathédrale de cette ville fut rendue au culte le 22 août 1795. Cette liberté fit bientôt disparaître la secte des théophilantropes qui avait auparavant rallié un certain nombre de partisans dans le département ; témoignage du besoin que les hommes ont d'un culte.

Au mois d'octobre 1795, le Directoire remplaçait la Convention. Au mois de septembre précédent, le département avait désigné pour les conseils de ce gouvernement dix membres, dont deux, Bréard et Delacoste, prirent place au conseil des anciens ; huit parmi les Cinq-Cents, Eschassériaux aîné (Joseph), Eschassériaux (René), Vinet, Lozeau ; Giraud, Levallois, Garreau et Laurenceau. Desgraves, Dautriche et Niou, nommés par l'Assemblée nationale, étaient entrés aux anciens. Deux autres anciens députés de la Charente-Inférieure étaient envoyés à ces conseils par d'autres départements, Garnier de Saintes et Alquier. Les renouvellements annuels de ces représentants placèrent successivement : aux anciens, Martin de Chassiron ; aux Cinq-Cents, Thénard-Dumousseau et Nairac ; aux anciens, Lemercier ; aux anciens, Bouisseren ; aux Cinq-Cents, Héard et Levallois.

La division par districts était supprimée, et le département administré par une commission centrale de cinq membres, sous laquelle fonctionnaient des administrateurs de canton et de commune.

Par sa position, le département était surtout inquiété par la guerre maritime. Les Anglais tenaient la flotte bloquée dans la rade de l'île d'Aix, où elle fut battue le 4 février 1796 par un ouragan d'une force extraordinaire qui se fit sentir jusque dans le port de Rochefort. Les Anglais en étaient alors à ce point d'audace qu'ils descendaient enlever des bestiaux dans les environs de Roehefort et de la Rochelle. En présence de ces faits, le Directoire commandait tous les efforts possibles pour la restauration de la

marine. Ces circonstances amenèrent à Rochefort un marin distingué, le vice-amiral Martin. Le commerce armait aussi des corsaires qui inquiétaient le commerce anglais.

La guerre de la Vendée avait cessé, malgré son voisinage, d'être une inquiétude pour le département ; cependant il trouva plus de sécurité et plus de liberté dans tous ses mouvements par la pacification de ce malheureux pays. Par une triste compensation, il souffrait, comme toute la France, de la dépréciation toujours croissante des assignats, qui ébranla ou détruisit tant de fortunes. Un tableau officiel dressé au moment de leur démonétisation établit qu'ils ne conservaient pas alors un demi pour cent de leur valeur nominale.

La tentative royaliste du 18 fructidor échoua, mais elle ramena malheureusement les violences illégales et les proscriptions. Une partie des déportés furent dirigés sur Rochefort, et là mis pour être conduits à Cayenne sur des navires où des chefs choisis pour leur dureté ne voulurent même pas les mettre à l'abri de la grossièreté de quelques matelots.

Un des effets de ce coup d'état fut de ranimer une persécution religieuse moins violente, plus puérile qu'elle n'avait été. Il s'engagea une lutte qui serait ridicule si quelque chose pouvait l'être en si grave matière sur la célébration du dimanche ou celle du décadi. Le respect pour le décadi était devenu la mesure du patriotisme.

Rochefort eut de plus légitimes émotions à cause de la guerre tentée par le directoire en Irlande. Après avoir vu rentrer l'expédition infructueuse de Hoche, il vit partir celle plus mal conçue et aussi malheureuse du général Humbert. Il en fut peu consolé par la rentrée de la corvette la Bayonnaise ramenant une frégate anglaise, l'Embuscade, qu'elle avait attaquée et qu'elle avait enlevée par un brillant abordage.

Enfin, pour terminer le tableau de cette époque, il faut signaler dans le département, comme dans toute la France, l'alliage monstrueux de brigandages audacieux mal réfrénés par une police impuissante, et d'une soif de plaisir qui va souvent jusqu'à la licence. En guerre, en paix, l'ordre et la mesure manquaient partout au directoire ; c'est ce qui fit accepter, qui rendit populaire l'usurpation du pouvoir par un seul homme, le général Bonaparte, au XVIII brumaire an VIII (9 novembre 1799).

XXIV

1799 à 1815.

Quelque changeants, quelque absolus, quelque tyranniques qu'eussent été trop souvent les gouvernements qui s'étaient succédé depuis 1792, ils avaient pourtant professé un même principe, reconnu un même idéal, le pouvoir résidant dans le peuple, exercé en son nom par ses élus toujours soumis à son contrôle. Le consulat avait une autre tendance. Il émanait bien du peuple, mais toute action émanait de lui. Il choisissait les membres de son corps législatif sur des listes de citoyens désignés dans les départements par des élections à plusieurs degrés. Le département de la Charente-Inférieure élisait ainsi (on appelait cela élire) quatre députés. Chaque année, un cinquième des membres du corps législatif était renouvelé ; mais la députation de chaque département l'était à la fois ; ils étaient pour cela divisés en séries. La Charente-Inférieure appartenait à la troisième. Par suite de ce mécanisme compliqué, elle comptait bien dans le corps législatif cinq, dans le tribunat deux de ses anciens députés, mais ils ne la représentaient plus. Le département était divisé en six arrondissements, dont les chefs-lieux étaient à Saintes, Saint-Jean-d'Angély, la Rochelle, Rochefort, Marennes et Jonzac (1800). Dans le premier résidait un préfet, dans les cinq autres des sous-préfets, nommés par les conseils. Le nombre des cantons ou justices de paix était réduit de quarante-sept à trente-neuf.

Le premier spectacle qu'eut le département, ce fut une promenade de proscrits. Les proscrits du 18 fructidor laissèrent l'île d'Oleron : la France leur était rouverte ainsi qu'à beaucoup d'émigrés, nobles et autres. En revanche, de nouveaux proscrits arrivaient à Rochefort pour être transportés à Cayenne, à la Rochelle pour être relégués à l'île de Ré. Ils appartenaient à des partis assez opposés pour faire voir qu'aucun parti n'avait vaincu au XVIII brumaire ; que cette journée marquait le triomphe d'un homme qui écartait ceux qui lui avaient fait obstacle, ou qui lui faisaient ombrage. Plus tard d'autres citoyens subirent la même destinée, frappés arbitrairement à l'occasion de grands crimes dont ils n'étaient pas coupables (1801).

L'homme de génie qui s'acheminait ainsi vers le trône avait vu qu'un peuple lassé ne blâmerait rien chez celui qui lui donnerait le repos, l'ordre, la prospérité matérielle, et il les lui donnait. Le rétablissement des octrois, qu'il avait été plus facile d'abolir que de remplacer, rendait aux communes des moyens d'action qui compensaient, et bien au-delà, la charge qu'ils imposaient aux administrés. Les moyens d'assainir Rochefort, dès longtemps indiqués, sollicités par M. Cochon-Duvivier, furent enfin employés, et ses instances devinrent efficaces par la puissante volonté du premier consul. Un hôtel des monnaies, une chambre de commerce furent rétablis à la Rochelle. Cette ville devint le chef-lieu de la XII^{e} division militaire. Le concordat y ramena aussi un évêque (1802), mais au détriment de Saintes. L'évêque de la Rochelle avait pour diocèse la Charente-Inférieure. Du fond de son exil, M. de Coucy, émigré depuis 1790, protesta contre cet arrangement, jugea que le pape excédait ses droits, et traita d'intrus le nouvel évêque, M. de Lorris. A Saintes, en 1804, on retrouva et on représenta au respect ému des fidèles les reliques de saint Eutrope. Cette exhibition publique était un symptôme.

Un projet ancien dans la province, nouveau pour les conseils de l'état, celui d'un canal de l'Océan à la Sèvre, pour mettre en communication la Rochelle et Niort, fut enfin adopté et reçut un commencement d'exécution trop tôt interrompu.

Les projets du premier consul pour secourir l'Égypte qu'il avait abandonnée, pour soumettre Saint-Domingue, pour opérer une descente en Angleterre, amenèrent une recrudescence dans les travaux maritimes qui se fit fortement sentir à Rochefort. Trois mille cent dix marins furent levés dans cet arrondissement. Les îles d'Aix et d'Oleron furent armées d'une manière redoutable, les côtes furent mises en défense avec cette activité qu'imprimait à tous les services un chef qui à la grandeur des vues unissait le soin des détails. L'exercice du canon et du mortier était devenu quotidien.

C'était sur un des plus habiles marins dont s'honore le port de Rochefort, l'amiral Latouche-Tréville, que comptait Bonaparte pour son expédition contre l'Angleterre. La mort de cet officier fut un des premiers obstacles que rencontra ce projet. Il mourut le 30 août 1804, au moment où le premier consul venait d'échanger son titre à apparence républicaine contre le nom plus sonore d'Empereur. Dans le vote ouvert sur la question d'hérédité le département avait donné l'énorme majorité de 23,245 voix contre 25.

L'Empire a ébloui et fatigué de ses triomphes la France et l'Europe : mais par sa position le département était loin du théâtre de ces victoires, tandis qu'au contraire il souffrait directement de ce que la guerre maritime apporta de revers même dans les années les plus prospères de cette période.

A son début, le 11 janvier 1805, le vice-amiral Messiessy quittait la rade de l'île d'Aix avec cinq vaisseaux et quatre frégates, et quatre mois après il rentrait dans la Charente ayant fait aux Antilles une expédition heureuse et sans avoir rencontré un navire anglais. Mais la fortune changea singulièrement quand ce même officier voulut combiner ses mouvements avec ceux de Villeneuve. Les hésitations timides, puis la hardiesse à contre-temps de celui-ci amenèrent le désastre de Trafalgar. Dès-lors la marine française fut condamnée à l'impuissance, malgré le courage et les avantages partiels de ses marins. Les croisières anglaises infestaient les côtes de la Charente-Inférieure. Napoléon eût pu les voir du belvédère de son hôtel lorsqu'il vint à la Rochelle après avoir, à son retour de Bayonne, traversé le département et visité Saintes et Rochefort (1808). Il y avait dans cette ville et dans un assez grand rayon autour d'elle de grands travaux conçus depuis un quart de siècle, repris alors depuis cinq ans pour assainir les environs en ménageant l'écours des eaux marécageuses par de nombreux canaux creusés sur la rive gauche de la Charente, et la ville en lui donnant des eaux vives. Il y avait pour l'embouchure de la Charente, et notamment entre les îles d'Aix et d'Oleron, de grandes fortifications projetées ; l'Empereur visita l'île d'Aix, traça lui-même le plan d'un nouveau fort et donna une nouvelle impulsion à ces travaux qui amenèrent les forts d'Enette et de Boyard, ce dernier interrompu dans les dernières années de l'Empire. C'est aussi pendant cette visite qu'il prit la résolution exécutée deux ans plus tard de transférer à la Rochelle le chef-lieu du département.

Peu de temps après le maréchal Junot, revenant de Portugal, arrivait aussi à la Rochelle où il était déjà passé l'année auparavant et y remerciait les magistrats des soins qu'y avaient reçus les blessés de son armée.

Cet enthousiasme qu'inspiraient la présence du maître et celle d'un de ses lieutenants n'eût déjà plus été le même peu de mois après. Le retour du général Dupont et de son état-major à Rochefort après la honteuse capitulation de Baylen était de nature à le refroidir, bien moins toutefois que le blocus continental dont les effets, faiblement atténués par la tolérance des licences, pesaient lourdement sur cette région commerciale. L'ordre de brûler toutes les marchandises anglaises trouvées en France exécuté avec

une grande rigueur causa de grandes pertes à plusieurs négociants et produisit chez eux une irritation muette mais profonde.

Un plus grand désastre venait de frapper les esprits (1809). En rade de l'île d'Aix, onze navires de guerre avaient été surpris encore mal équipés par une division anglaise munie de brûlots. Cinq de ces navires avaient été détruits par l'incendie, trois avaient été pris. Le bruit des canons, les lueurs de l'incendie avaient au loin averti la population des côtes, témoins émus de ces terribles péripéties. L'Empereur n'admettait pas qu'on pût être vaincu, quand on portait son pavillon. Les commandants de ces navires furent envoyés au conseil de guerre ; plusieurs furent condamnés, l'un deux fut fusillé, comme coupable de lâcheté, et mourut avec un courage qui ne prouvait rien au fond, mais qui semblait démentir l'accusation et qui attirait vivement l'intérêt. On crut alors et bien des gens croient encore aujourd'hui qu'on se hâta de faire ces victimes pour empêcher que le maître, portant plus loin son examen, ne surprît bien des négligences, bien des fautes commises aux dépens de l'état par des motifs personnels et ne fit remonter bien plus haut sa colère.

Que pouvaient pour compenser de pareilles impressions quelques combats de péniches où de jeunes officiers faisaient admirer leur courage même par leurs ennemis ?

Le 1er juillet 1810, en vertu d'un décret impérial du 19 mai précédent, daté de Bruges, eut lieu la translation du siége de la préfecture du département de la Charente-Inférieure de Saintes à la Rochelle. Cette mesure d'un grand intérêt local fut attribuée à des motifs différents, selon les passions des villes rivales ; elle souleva de la part de celle qu'elle dépossédait des protestations très vives, auxquelles a mis fin, ou peut-être qu'a suspendues la lassitude plutôt que la résignation ; cependant portée à plusieurs reprises devant les pouvoirs supérieurs qui se sont si souvent renouvelés elle a toujours été confirmée.

En 1811, le général qui commandait à l'île de Ré mit Saint-Martin en état de siége ; malgré une réclamation des habitants, faite en 1812 au grand scandale de l'autorité militaire, cette inutile oppression fut maintenue jusqu'en 1813. L'empire se sentait dès lors menacé et cherchait de dernières ressources dans un pays épuisé. Les réfractaires se multipliaient, Saint-Martin fut un des dépôts de ces militaires et fut affligé par le spectacle des maladies qui les enlevaient en grand nombre et plus encore par celui des

exécutions par lesquelles on tentait d'arrêter leurs tentatives sans cesse renouvelées d'évasion.

C'est alors (1813) que le sénateur Boissy d'Anglas parcourut comme commissaire extraordinaire la 12e division militaire et par conséquent le département. Il tentait de renouveler cette résolution de repousser l'ennemi qui avait sauvé la France sous la Convention : mais il devait éprouver combien les vicissitudes politiques avaient diminué le patriotisme. Heureux si nous n'avions pas dû le voir bien plus encore ! Les jours funèbres étaient levés. Le 6 avril 1814, un corps d'armée commandé par le général Lhuilier, revenant d'Espagne, se dispersant dans les villes de Mirambeau, de Pons et de Saintes, y trouvait un accueil très froid, une crainte prononcée d'être entraîné dans quelque danger par sa présence ; il apercevait à Saintes le drapeau blanc et la cocarde blanche, et le commandant de la place dut redoubler de surveillance pour contenir la colère de la garnison. Rochefort au contraire obéissait avec zèle aux ordres donnés pour sa défense. Ainsi se dessinait déjà une divergence destinée à s'accroître longtemps. Le 11 avril la déchéance de Bonaparte et la paix imposée par les alliés étaient officiellement annoncées dans le département. Au mois de juillet suivant, le duc d'Angoulême en traversait les différentes villes au milieu des applaudissements, prodiguant des promesses de bienveillance un peu banales, dont plusieurs cependant furent suivies d'effet. La chambre des députés était réunie depuis le 4 juin, mais formée des membres du corps législatif que Napoléon avait ajournés le 31 décembre 1813, c'est-à-dire sans élections véritables.

Au mois de novembre, la ville de Saintes réclamait en vain contre la translation du siége de la préfecture.

Une autre cause de troubles se manifesta dans le département considéré comme diocèse. Des adversaires du concordat crurent qu'il tombait avec l'empereur et refusèrent de reconnaître plus longtemps leur évêque, qui fut obligé d'avoir recours à l'appui du ministre. Cette petite église se tut, mais ne se soumit pas.

Le 15 mars 1815, l'annonce inattendue du retour de Bonaparte vint tout d'un coup briser le pouvoir dont s'enivraient les partisans de l'ancien régime et faillit donner au département de la Charente-Inférieure un rôle aussi périlleux que grand. Le baron de Vitrolles conseillait à Louis XVIII de chercher à la Rochelle un asile qui lui semblait favorable pour combattre et, en cas de revers, favorable pour fuir. Ce conseil ne fut pas suivi. La

Rochelle adressa sans lutter à l'empereur une formule d'obéissance bien morne si on la compare à l'enthousiasme qui accueillait depuis longtemps tous les pouvoirs nouveaux.

Aux termes de l'acte additionnel aux constitutions de l'empire, le collége électoral du département devait nommer quatre députés, les colléges d'arrondissement en nommaient six ; ce furent MM. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, Gallocheau, Thénard-Dumousseau, Eschassériaux jeune, Majou, Garnier, Duret, Clémot, Desgraves, de la Fenestre. Aucun n'appartint à cette puissante opposition qui contribua, aveuglément peut-être, à la chute de l'empereur.

La guerre s'était rallumée sur les confins du département de la Vendée, mais elle fut loin de renouveler les vieilles luttes que rappelle ce nom. Des navires s'armaient à Rochefort ; la prompte arrivée d'une croisière anglaise les enferma dans le port. La chute de Bonaparte destinait à cette ville des scènes grandes et émouvantes. C'est là qu'il toucha pour la dernière fois la terre de France. Il y attendait le moment de s'embarquer pour les Etats-Unis. Quelques amis qui venaient le rejoindre traversaient Saintes au milieu de démonstrations singulièrement hostiles ; cependant quand son frère Joseph se fut fait connaître il trouva du moins chez le maire une bienveillance respectueuse. Arrêté longtemps à Rochefort par des lenteurs calculées, l'empereur y fut l'objet des manifestations enthousiastes de la population, chez qui peut-être elles ont laissé des traces jusqu'à nos jours. Enfin déterminé par des intrigues, dans lesquelles on accuse d'avoir trempé le préfet que lui-même avait donné à notre département, M. Richard, qu'il n'est pas de notre sujet de discuter et de flétrir, il se rendit à bord du navire anglais le Bellérophon, où il cherchait un refuge, où il ne devait trouver qu'une prison.

XXV

1815 à 1830.

Cette courte période des Cent jours est une de celles qui ont le plus pesé sur notre histoire, et peut-être l'expions-nous encore aujourd'hui. Bonaparte laissa à cette fois la France bien plus agitée que la première. Des gardes nationales mobilisées du centre de la France occupaient alors le département. Elles se montrèrent mécontentes de l'empressement avec lequel on y reprit la cocarde blanche ; il y eut des rixes, des duels ; mais les autorités militaires intervinrent et d'ailleurs les nombreuses désertions de soldats de ces régiments rendirent bientôt toute lutte impossible. Les partisans les plus vifs de cette seconde restauration devaient bientôt changer ces dispositions. Soit qu'ils se méprissent sur les motifs qui les inspiraient, soit que la chute définitive de l'empereur leur ôtât toute crainte, ils se jetèrent dans une réaction furibonde : à moins d'imiter ou tout au moins d'applaudir leurs excès, nul n'échappa à leurs soupçons. Un mot dit ou simplement entendu suffisait pour compromettre la liberté des gens. Ce fut la terreur, moins ce qui s'y mêla de grand, l'effort prodigieux pour repousser l'étranger et les nobles aspirations. Toutefois si cette réaction entraîna des dénonciations sans nombre, des destitutions fréquentes, des condamnations correctionnelles ridicules par leur disproportion avec les faits allégués, par exemple, l'amende, l'emprisonnement et la surveillance de la police pour avoir fait des moustaches au buste en plâtre de la duchesse d'Angoulême (juin 1816), elle ne fit pas couler le sang dans le département ; il ne fut pas témoin de crimes comme ceux qui souillèrent le Midi.

Par ailleurs aussi il montrait une modération relative. Aux élections d'août 1815, il avait nommé cinq députés, MM. Admyrauld, Jouneau, Rivaud de la Raffinière, Baudry, Macarty, dont les deux premiers avaient fait partie des assemblées de la révolution et s'en souvenaient, dont les trois autres, même le dernier, le plus prononcé de tous, devaient paraître bien tièdes au milieu des ébullitions de la chambre introuvable. Aussi lorsque le Roi effrayé des élans d'un royalisme qui dépassait le sien eut dissous cette

chambre, le département maintint-il sa députation. Seulement il n'avait plus que quatre memhres à nommer, en octobre 1816, et M. Rivaud ne put être réélu.

L'esprit public, si peu représenté par le petit nombre des membres des colléges électoraux, s'éloignait bien plus de la cour. Tout y contribuait, les malheurs et les fautes. On en trouve des exemples dans deux faits spéciaux au département. De septembre à décembre 1816, rentraient à Rochefort les victimes du naufrage de la frégate la Méduse, sortie de ce port six mois auparavant, et dont l'affreux désastre était imputé à l'ignorance hautaine d'un capitaine qui n'avait dû ce grade qu'à des services rendus à l'armée de Condé. Au tort d'un pareil choix, le ministre joignait celui d'imputer à l'esprit de parti des plaintes si légitimes. En avril 1817, un fait peu tragique attaquait par le ridicule ceux qu'avait attaqués l'indignation. Un aigle et ces mots : Fin-Avril, trouvés sur des couteaux avaient fait attendre l'explosion d'un grand complot ; il se trouva que ces couteaux d'acier fin, fabriqués par la maison Avril de St-Etienne sous l'empire, portaient fort innocemment un Aigle.

Cette époque tourmentée voyait pourtant déjà s'accomplir de grands progrès : déjà se dessinait une double tendance, compromise aujourd'hui par son succès même, le besoin général du mieux-être matériel et l'aspiration générale à la vie politique. Bien des gens déplorent aujourd' hui les effets du suffrage universel et qui sait ce qui nous restera dans quelques mois de notre bien-être matériel ? Il faudrait entrer dans trop de détails pour montrer ces deux progrès dans le département ; on ne peut qu'en signaler quelques symptômes.

Ils apparaissent surtout à Rochefort, la ville du département la plus prompte au progrès, peut-être parce qu'elle était la plus en arrière. Le 24 octobre 1817, l'eau est pour la première fois introduite dans son château d'eau, entrepris depuis plus de dix ans : en 1818, il fonde sa bibliothèque publique. Il donne à son instruction primaire des développements, qu'elle reçoit aussi dans les autres villes du département. Une sorte d'émulation, qui n'est pas sans danger, mais qui est là dans une juste mesure, se montre à cet égard entre le culte catholique et le culte réformé et produit des effets salutaires. Rochefort se plaignait alors que le gouvernement donnât peu d'activité aux travaux de son port. Il essaya sans beaucoup de résultats d'intéresser sur ce point le duc d'Angoulême qui traversa le département en 1818. Les Rochelais tirèrent meilleur parti de l'accueil qu'ils firent au

prince dans cette visite : ils trouvèrent en lui un appui contre l'attaque de M. Lemercier, qui tentait de ramener à Saintes le siége de la préfecture. Mais celui de la douzième division militaire fut transféré à Nantes.

Un fait plus malheureux mais tout-à-fait accidentel jeta le deuil dans le département, et lui enleva un établissement important. Par des causes mal éclaircies, la poudrière de Saint-Jean-d' Angély fit explosion le 25 mai 1818 : sous l'impulsion de ce malheur, les habitants la laissèrent transporter à Angoulême.

Le roi Louis XVIII passa son règne à se défendre contre l'ardeur intéressée de quelques-uns de ses partisans. De ces dangereux auxiliaires aucun ne fit plus de mal aux Bourbons que ces missionnaires qui, en 1818, parcoururent la France comme un pays qu'il fallait convertir au christianisme, et nulle part leur réaction provocatrice ne choqua plus que dans la Charente-Inférieure. Ce n'est pas que ce pays fût hostile au catholicisme, mais par ses traditions il redoutait plus qu'aucun autre l'immixtion du clergé dans la politique. Beaucoup de gens obéissaient à ce sentiment sans en discerner les causes, et, en général, il y a dans ces états inconscients des esprits une persistance et une influence dont l'histoire seule peut et doit rendre compte. Une chose nuisit plus aux missionnaires que la polémique qu'ils soulevaient ; ce fut l'indignité de quelques-uns de ceux qui les suivirent, croyant faire oublier, peut-être expier par là les crimes commis dans les plus mauvais jours de la république. Alors la lutte se précisa et s'élargit. A l'île de Ré, deux régiments disciplinaires, les blancs et les gris, s'injuriaient et se battaient encore au nom de Bonaparte et des Bourbons : mais dans le département, c'était l'esprit libéral qui venait au combat.

Il montra sa force aux élections de 1819, auxquelles il prenait part comme appartenant à la troisième série pour le renouvellement de la chambre par cinquième. Il y envoya MM. Louis Admyrauld, Mathieu Faure, Beauséjour et le général Tarayre. Le nom de ce dernier était d'autant plus significatif que les électeurs avaient été le chercher hors du département, avec lequel il n'avait aucun lien. La loi du 29 juin 1820, qui constituait un double vote en faveur des électeurs payant mille francs d'imposition, ajouta à cette liste trois députés, MM. Fleuriau de Bellevue, Boscal de Réals et Eschassériaux. Le dernier seul appartenait à l'opposition, mais le second ne l'avait emporté que de cinq voix sur M. Audry de Puyraveau, et le premier devait son élection bien moins à ses opinions qu'à

l'estime et à la bienveillance dont il jouissait depuis longtemps. Le 1er février 1822, le second arrondissement envoyait à la chambre, en remplacement de M. Admyrauld démissionnaire, M. Audry de Puyravault, dont l'opposition libérale devait atteindre une si grande notoriété.

La loi de juin 1820 avait divisé le département en quatre arrondissements électoraux, dont le premier contenait l'arrondissement administratif de la Rochelle et l'île d'Oleron ; le second le reste de l'arrondissement de Marennes, celui de Rochefort et le canton de Saujon ; le troisième l'arrondissement de Saintes, moins trois cantons, et celui de Jonzac ; le quatrième l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély avec les cantons de St-Porchaire et de Burie.

L'élection de M. Audry fut suivie de près par la découverte du complot militaire désigné sous le nom de Conspiration de la Rochelle (1822), qui coûta la vie à quatre sous-officiers du 45e régiment, qu'on appelle aussi les Sergents de la Rochelle. L'âge et le courage des accusés, l'acharnement des accusateurs, la tendance à l'opposition qui dominait firent sans doute porter un vif intérêt sur cette affaire ; mais elle n'avait pas été ourdie à la Rochelle, elle n'en exprimait pas l'esprit.

Le libéralisme n'y était pas encore antipathique aux Bourbons, et l'empressement avec lequel, en août 1823, on rechercha et on accueillit la visite de la duchesse d'Angoulême, retournant de Bordeaux, n'était pas seulement une flatterie officielle ; ses malheurs et son caractère la faisaient sinon aimer, du moins respecter. Mais le ministère fit dissoudre la chambre et, malheureusement pour les Bourbons, réussit à se rendre maître des élections. Deux cents voix faisaient alors un député. En février et mars 1824, MM. Fleuriau de Bellevue et Boscal de Réals furent réélus : les autres furent remplacés par MM. Bonnet-Lescure, de Saint-Légier, de Saint-Marsault, Delaage et de Chiève, ces trois derniers nommés par le collége du département. C'étaient des gens honnêtes, mais par amour du repos appuyant le ministère ou ne lui faisant qu'une opposition rare et timide. Pour la majorité du public le nom de ministériel devint alors une injure.

Et cependant le pays en général atteignait un haut degré de prospérité, dont le département avait sa part. On y fonda alors des établissements de luxe qui en sont un signe. En 1824, Royan, qui n'était encore connu que par la pêche des sardines, établit des bains de mer, pave ses rues, plante des promenades, devient une ville. Des bains du même genre sont ouverts à la Rochelle en 1826. Le lazaret, l'hospice des aliénés de Lafont sont de la

même date. Rochefort voit avec orgueil rentrer dans son port les marins et les savants qu'il a donnés aux expéditions de Freycinet et de Duperrey. Un bien d'un tout autre ordre est opéré dans l'arrondissement de Marennes par l'amélioration apportée à l'aménagement des marais, beau travail qui doit assurer une longue reconnaissance au sous-préfet, M. Leterme.

Fort de l'appui complet de Charles X, roi depuis septembre 1824, le ministère ne trouvait pas encore la chambre assez docile ; il ne lui laisse pas achever les sept années qu'il lui avait assignées, il la dissout en novembre 1827 et ose en appeler à l'opinion. Elle répond fièrement à son défi. MM. Fleuriau de Bellevue, Boscal de Réals et Saint-Légier sont réélus ; mais les quatre autres députés font place à des députés d'une opposition bien prononcée, MM. Gallot et Audry de Puyraveau nommés dans les deux premiers arrondissements ; MM. Eschassériaux et Duchâtel, élus par le collége de département. A la candidature de M. Gallot l'opposition royaliste avait opposé un nom bien illustre, Chateaubriand.

Le mouvement de l'opinion se faisait sentir par ailleurs dans le même sens. A partir de 1828, les journaux se multiplient dans le département. Des cours industriels y sont fondés, destinés à rendre les moindres ouvriers plus capables dans leur métier, destinés aussi à opérer leur émancipation intellectuelle, et, plus que n'y songent leurs fondateurs, à préparer une augmentation immense du nombre des électeurs.

Dans la session de 1828, M. Fleuriau de Bellevue combat heureusement le projet de supprimer les hôtels de monnaie des départements et sauve, mais pour peu de temps, celui de la Rochelle. Une ordonnance assigne au port de Rochefort et à celui de Brest les forçats condamnés à plus de dix ans de bagne.

Dans cette année 1828, la duchesse de Berry visita le département et y fut accueillie avec des démonstrations peut-être intéressées : cependant le mécontentement ne remontait pas encore plus haut que le ministère. Il fut encore accru par le procès que soutint M^{me} du Cayla contre les usagers de la forêt de Benon, dont ses agents avaient fait périr les bestiaux par des piqures empoisonnées. Cette affaire elle-même, et l'attitude du prince gendre de la comtesse envers les paysans qui plaidaient contre lui et envers M. Pontenier, le procureur du Roi, qui se prononçait pour eux, produisirent une vive irritation.

Singulier temps que prenait M. le marquis d'Asnière pour réclamer le titre de sire de Pons, dont la maison tombait en quenouille, et apprendre au

public que sa noblesse remontait plus haut que Clovis.

Cependant une véritable guerre se poursuivait entre le gouvernement et la chambre. Celle-ci fut dissoute en 1830. Les élections se firent en juillet au bruit du triomphe d'Alger. L'entreprise seule de cette expédition annonçait de la hardiesse et une attitude ferme à l'égard des étrangers : son succès devait avoir un retentissement particulier pour notre département, où était né l'amiral Duperré, mais cette gloire ne put modifier les événements. Les électeurs des quatre arrondissements renommèrent MM. Gallot, Audry, Duchâtel, Eschassériaux ; ceux du département adjoignirent à M. Fleuriau MM. Béraud et le général Minot d'un libéralisme plus prononcé que les membres qu'ils remplaçaient. Cette réélection des deux cent vingt-et-un amena la révolution de 1830, où un des députés du département, Audry, se plaça au premier rang.

XXVI

1830 à 1848.

La révolution de juillet avait ce double caractère, d'être une résistance victorieuse à la réaction, et la reprise d'une marche en avant, mais vers un but bien indéterminé. C'est surtout au premier point de vue qu'elle fut comprise et adoptée dans la Charente-Inférieure. C'était là le triomphe de la bourgeoisie et la bourgeoisie y dominait ; à des degrés inégaux toutefois, en sorte que l'un des arrondissements électoraux trouvait qu'on avait été bien loin, l'autre qu'on s'était arrêté bien tôt. Un assez long temps devait s'écouler sans que les élections révélassent ces dissidences. Le second point de vue fut cependant aperçu aussi au moins d'instinct ; on chercha à donner satisfaction aux masses ouvrières. Les classes que séparaient des différences de rang, des différences de richesse, d'éducation, de manières, se rapprochèrent un peu dans la vie privée, beaucoup dans les réunions et les fêtes publiques, trop même pour que le rapprochement fût durable. Les magistrats affectèrent un langage populaire, persuadant avant de commander. Enfin et surtout on chercha des travaux, dont le but était plutôt l'avantage du travailleur que l'avantage à retirer du travail. Toutefois celui-ci ne fut pas négligé : des constructions utiles furent élevées ; il n'y eut pas gaspillage. Ces traits n'ont rien de spécial au département ; mais ils lui conviennent.

Il eût pu mieux juger la gravité des questions qui se posaient, s'il eût été plus attentif aux prédications des Saint-Simoniens qui parcoururent en 1831 ses villes, d'où sortaient quelques-uns des brillants adeptes de cette école : mais il n'y vit guère qu'un spectacle, qu'une bizarrerie de gens qui avaient de l'esprit et du goût : on les écoutait parler contre le jeu entre deux tables de jeu, après quoi on leur offrait une carte, presque étonné qu'ils refusassent en souriant. C'était pourtant le socialisme qui naissait.

Ces questions ne préoccupaient pas la chambre qui remaniait la loi électorale. Elle augmentait un peu le nombre des électeurs en abaissant l'âge et la somme de contributions exigés pour jouir de ce droit, mais sans admettre aucun autre principe à côté de ce principe du cens, préparant ainsi

une nouvelle révolution. Elle n'admettait plus que des colléges d'arrondissement. Néanmoins la Charente-Inférieure devait nommer sept députés. Six étaient naturellement demandés à ses six arrondissements administratifs. Le septième fut attribué par le projet de loi, puis par la chambre des députés à la Rochelle ; la chambre des pairs le transféra sans discussion à Saintes. Sur la réclamation de M. Fleuriau, basée sur l'intérêt du commerce, de l'industrie, de la marine, des départements en rapports fréquents avec celui de la Charente-Inférieure, la chambre des députés maintint et fit prévaloir sa première décision. Les mêmes motifs firent décider une fois de plus que le siége de la préfecture resterait à la Rochelle.

Ce fut le dernier acte de M. Fleuriau à la chambre. Nul ne contestait que ce fût un excellent citoyen, mais seulement dans les limites où l'on peut l'être en préférant le repos à tout. Il ne fut pas réélu aux élections de juillet 1831. Dès le mois d'avril précédent, M. Gallot, démissionnaire, avait été remplacé par M. Admyrault fils, qui n'avait pas encore quitté Alger. Les élections de juillet lui donnèrent pour collègues MM. de Chassiron, Camille Eschassériaux, Duchâtel fils, Beauséjour, Senné, Audry de Puyravault. Celui-ci, le seul célèbre alors de ces six membres, rencontrait déjà une forte opposition, motivée par ses tendances républicaines.

Une réaction en faveur de la monarchie déchue se préparait en Vendée. Les premières traces s'en laissèrent voir à Rochefort où, dès le mois d'avril, des tentatives maladroites d'embauchage parmi les ouvriers amenèrent des poursuites qui ne le furent pas moins. Le 16 mai suivant, le général Bonnet recevait des pouvoirs extraordinaires pour étouffer ces agitations. Ce n'est qu'un an plus tard, en mai 1832, que la duchesse de Berry, se rendant du midi de la France en Vendée, s'arrêtait en Saintonge, au château de Plassac, et traversait ensuite tout le département, pour aller diriger l'expédition qui devait bientôt la ramener captive à Blaye.

Des émotions plus générales et plus poignantes marquèrent cette année 1832. Le choléra morbus exerça ses ravages dans plusieurs localités du département, notamment à l'ile de Ré et à la Rochelle. Partout il trouva les magistrats municipaux au niveau de la rude tâche qu'il leur imposait.

La loi sur l'instruction primaire (1833) fut préparée par des inspections qui n'en démontraient que trop le besoin pour le département elle y fut secondée par le zèle des citoyens ; des conférences pour les instituteurs furent fondées sur plusieurs points par des particuliers tout à fait

désintéressés, et leur zèle obtint des progrès réels. Parti de très bas, le département depuis ce moment n'a guère cessé de s'élever sur cette échelle.

L'instruction publique fut alors le sujet d'une lutte entre l'université et le clergé, louable dans son but quoi qu'elle ne le soit pas toujours dans ses moyens. Le clergé acquit une influence incontestable surtout dans le midi de la Saintonge. A sa puissante institution de Pons, il joignit celle de Montlieu (1835). Le gouvernement qui augmentait le nombre des colléges royaux en plaça un dans la Charente-Inférieure. Saintes qui entrait dans une voie d'accroissement et d'embellissement le demandait d'abord, puis proposa de l'échanger contre le siége de la préfecture, puis l'abandonna tout simplement à la Rochelle, où il fut ouvert en 1843. Ce collége royal reçut un des premiers comme annexes ces cours dits professionnels, objets depuis de tant d'études et de débats. Des cours du soir pour les adultes s'ouvrent sur plusieurs points du département.

Cette émulation n'allait pas sans luttes. La polémique sur la liberté d'enseignement occupa les journaux du département. Une polémique plus dangereuse entre les ministres des cultes chrétiens prit une grande vivacité : plusieurs brochures, inclinant vite au pamphlet, furent échangées, heureusement sans allumer ces mêmes passions parmi les laïques. L'esprit de tolérance se maintenait par son propre poids.

Ces dispositions donnèrent peut-être plus d'éclat à la découverte du tombeau de saint Eutrope, faite à Saintes en mai 1843, établie avec de grandes recherches d'érudition.

Au même ordre d'idées se rattache la création de la colonie agricole de Saint-Antoine, dans l'arrondissement de Saint-Genis (1841), fondée pour l'éducation des jeunes campagnards par le clergé, de tous les corps le plus habile à faire le bien, quand il n'est pas égaré par l'esprit de domination. Soutenue d'abord par le département, cette colonie a récemment été livrée à ses propres forces. Le pays enrichi cherche des plaisirs et donne une grande place aux jouissances intellectuelles. C'est ainsi qu'il se joint (1837) à trois départements voisins, les Deux-Sèvres, la Charente et la Vienne, pour former l'association musicale de l'ouest et donner chaque année de grands concerts, où chaque ville, en témoignant de son goût pour la musique, développait à l'envi et jusqu'à l'excès sa somptuosité.

On peut noter vers le même temps quelques changements administratifs. Le département est transféré (1835) de la douzième dans la onzième division militaire.

Un nouvel évêque, M. de Villecourt (1836), voulant rendre au passé un hommage tout à fait dans l'esprit de l'Église, donna sans aucun obstacle, à son diocèse départemental, le nom de diocèse de la Rochelle et de Saintes.

De mauvaises affaires faites par le directeur de la monnaie de la Rochelle (1836) hâtent la fermeture de cet établissement, déjà arrêtée en principe dans les conseils du gouvernement.

Les caisses d'épargne s'établissent (1834) et se multiplient. Des associations de secours mutuels se forment de tous côtés et sous différents noms entre ouvriers et des gens riches les aident avec une bienveillance intelligente, sous le titre de membres honoraires. La charité se croit assez riche et assez bien organisée dans le département pour interdire presque partout la mendicité.

Des lais de mer sur nos côtes sont heureusement disputés au profit des pauvres du pays aux calculs d'un banquier étranger.

Ces mêmes populations se montrèrent peu intelligentes et glissèrent dans le crime dans l'hiver de 1838-1839. Le pain était fort cher. Marans est un port d'où se fait l'exportation des blés et des farines. Elles voulurent l'empêcher .de vive force : elles pillèrent les navires, elles saccagèrent les maisons des négociants de la Rochelle qui faisaient ce commerce et celles des officiers municipaux. Il fallut verser le sang de quelques émeutiers et en traîner un grand nombre aux assises, où cinquante-et-un accusés furent frappés de peines plus ou moins sévères.

D'autres symptômes se rattachent plus directement à la vie politique. Les délibérations du conseil général sont à partir de 1838 conservées par la voie de l'impression dans un volume spécial, soumis à tous les yeux et qui a toujours été grossissant depuis. Une statistique du département est publiée et vient aussi mettre les faits sous les yeux du public. Enfin en 1841 une des feuilles d'annonces de la Rochelle devient hardiment journal politique ; bientôt la ville en aura plusieurs d'opinions opposées et même une revue mensuelle qui abordera sérieusement les plus graves questions. Saintes et Rochefort auront leurs journaux politiques. Bonne ou mauvaise, leur action sera incontestable.

Les rapports entre la politique et les intérêts commerciaux et les intérêts de toute sorte étant mieux saisis, des associations se forment dans des buts spéciaux, et naturellement pour débattre les questions les plus importantes pour le pays, les droits sur les sels, les droits sur les vins, et en partant de là pour chercher tous les moyens de développer l'agriculture : ces efforts font

naître une réunion plus étendue, l'association agricole du centre de l'ouest qui rallie cinq départements. On agitait aussi des desseins d'une utilité plus générale, qui ne pouvaient s'effectuer que par le concours du gouvernement : celui, par exemple de joindre par des canaux la basse Gironde et la basse Loire, objet d'un travail sérieusement médité par une commission qui eut pour secrétaire M. Fleuriau de Bellevue. Malheureusement ce canal même excita la rivalité, bien prompte à s'éveiller, de la Rochelle et de Rochefort. Cette dernière ville se développait d'une manière qui eût du la rendre moins inquiète. En 1842, elle demanda et obtint une chambre de commerce spéciale pour son arrondissement. Elle établit avec succès des courses de chevaux, annexe de son école de dressage. Son port dut plusieurs améliorations à un ingénieur distingué, M. Hubert, qui mourut en 1845.

De cette même époque datent la demande et les études d'un chemin de fer.

On peut noter quelques constructions, quelques entreprises d'un intérêt plus étroitement local. Un beau pont est jeté hardiment sur la Charente à Tonnay-Charente, sans gêner la navigation (1837). Les travaux du fort Boyard sont repris et achevés. La Rochelle voit tomber ses dernières raffineries de sucre ; mais Saintes établit avec succès des manufactures de faïence fine, et à cette occasion revient sur le grand potier qui l'avait habitée, Bernard de Palissy, qu'elle s'approprie assez habilement. En 1846, elle obtient un dépôt d'étalons.

Ce recours fréquent et obligé à l'autorité publique pour des intérêts particuliers ou locaux montrait le poids des influences parlementaires et surexcitait le désir d'y disputer sa part., ou comme éligible ou comme électeur. L'opinion que le droit d'élire était trop restreint et déterminé par un principe trop exclusif commençait à se prononcer fortement. Elle ne se manifestait pourtant guère dans les élections mêmes et c'était là un des inconvénients de leur base trop étroite.

Les électeurs semblaient chaque fois qu'on les consultait ne donner qu'une respectueuse adhésion. En 1834, les sept colléges nomment MM. Admyrauld, Chassiron, vice-amiral Grivel, Duchâtel aîné, Duchâtel jeune, Desmortiers et Dufaure ; mais l'élection de M. Grivel ayant été annulée, M. Audry, à la place de qui il avait été nommé, est renommé à sa place. En 1837, M. Tupinier l'emporte sur M. Audry et avec lui sont élus MM. de Chassiron, Duchâtel aîné, Dufaure, Rasteau, Renou et Chasseloup. Cette

députation reste presque immuable jusqu'en 1846 : M. Desmortiers est substitué à M. Renou ;

M. Dumas, un aide-de-camp du roi, à M. Tupinier. Seulement les compétitions sont plus ardentes ; les candidats ne peuvent plus se laisser envoyer à la chambre ; ils sont obligés de demander clairement un poste qu'on leur dispute. Il faut bien signaler aussi le nombre d'hommes que le département fournit aux affaires publiques. En mai 1839, deux membres de sa députation, MM. Duchâtel et Dufaure, entraient au ministère et y trouvaient un troisième ministre, M. Duperré, qui lui appartenait par la naissance.

M. le prince de Joinville, qui visita en 1844 plusieurs villes du département et qui y fut reçu non-seulement avec l'enthousiasme officiel mais avec un empressement sincère, n'eût pu se douter que de graves mécontentements couvaient, et cependant ils allaient éclater. Plusieurs circonstances les avaient rendus dangereux. Des malversations, des falsifications de diverses substances avaient amené des accusations graves contre les employés chargés des substances de la marine au port de Rochefort. Le suicide du principal accusé, la condamnation de cinq autres avait ému et indigné l'opinion. Ces faits venaient à l'appui d'accusations plus vagues d'abus d'influences, de corruption électorale. Aux élections d'août 1846, l'opposition à la Rochelle combattit vivement le député. sortant, M. Rasteau ; elle chercha un candidat hors du département ; elle accepta la direction d'un comité parisien ; c'était de l'opposition quand même. Elle triompha ; M. Paillet, avocat, l'emporta de six voix sur M. Rasteau, et M. Paillet, nommé en même temps à Château-Thierry, ayant opté pour cette ville, la même direction fit nommer M. Bethmont. Un avancement de M. le général Dumas ayant amené sa réélection, au mois de novembre 1847, Rochefort suivit les errements de la Rochelle et nomma à son tour l'avocat Baroche.

XXVII

1848 à 1871.

Sous ces influences quelques personnes tentèrent de seconder l'agitation dont les banquets réformistes furent l'occasion. Mais les élections avaient déjà dépassé l'opinion du pays : l'agitation y trouva peu d'éléments, et lorsqu'elle eut amené en France la proclamation de la République, celle-ci rencontra certainement dans le département, et parmi ceux mêmes qui semblaient avoir contribué à son avènement, plus de surprise que de sympathie ; quelques personnes la virent avec enthousiasme ou avec plaisir, l'immense majorité la reçut avec la résignation depuis longtemps habituelle aux provinces. Les premières élections faites par le suffrage universel ne portaient pas trace d'opposition ni de mauvais vouloir. Les résultats furent ceux-ci : MM. Renou, 106,683 voix ; Bethmont, 103,364 ; Baroche, 92,280 ; Gaudin, 78,538 ; Dufaure, 68,197 ; Brard, 64,917 ; Target, ouvrier au port de Rochefort, 61,451 ; Debain, 59,440 ; Audry, 56,508 ; Dupont, 52,671 ; Coutanceau, 49,934 ; Dargenteuil, 40,545. M. Renou placé en tête de la liste avait été nommé par le gouvernement provisoire commissaire dans le département : il y avait maintenu la tranquillité, et le grand nombre de suffrages qu'il obtenait exprimait la reconnaissance qu'on lui avait de n'avoir pas fait de mal et pouvait être ainsi la mesure de la peur qu'on avait eue. Cela n'empêcha pas qu'à peine à l'Assemblée il fût violemment attaqué.

La polémique des journaux prit bientôt dans le département une grande violence ; c'est que la réaction fut prompte et qu'elle employa bien vite à préparer la chute de la République plus d'habileté et d'énergie qu'il n'en eût fallu peut-être pour la consolider et, en lui assurant une marche régulière et honnête, sauver la France de bien des maux.

Le second membre élu, M. Bethmont, le fut aussi dans l'Indre ; il opta pour ce département et cette option eut de singulières conséquences. A la nouvelle élection qu'elle amena, le 4 juin, une candidature sourdement préparée, que personne n'avouait, amena la nomination de M. Louis Bonaparte par 23,022 suffrages. Le refus de l'élu, qu'on appelait déjà le

prince Louis-Napoléon, amena une troisième élection ; cette fois il fut nommé par 39,820 voix : il opta pour un autre département ; de là une quatrième élection, le 26 novembre, où l'on devait aussi remplacer M. Coutanceau, démissionnaire ; 25,079 voix se portèrent sur le maréchal Bugeaud ; 22,960 sur le général Regnault de Saint-Jean-d'Angély. La Charente-Inférieure était bien décidément monarchique.

Il est vrai que de terribles événements, les journées de juin, s'étaient passés entre la seconde et la troisième élection. Les gardes nationales du département avaient envoyé des détachements à Paris pour prendre part à cette déplorable lutte : mais tous les partis avaient semblé unis dans cette expédition.

Des troubles qui avaient pour cause ou pour prétexte l'impôt des 45 centimes avaient affligé le département ; à Mirambeau au commencement, à Aumagne à la fin de novembre, il fallut faire marcher des troupes ; à Aumagne on avait crié qu'un Bonaparte ferait bien cesser de pareils impôts.

Le vote de décembre pour la présidence fut dicté par le même esprit ; sur 116,000 votants, 100,263 se prononcèrent pour Louis-Napoléon Bonaparte. Les partis monarchiques eux-mêmes s'effrayaient bien de cet emportement bonapartiste ; mais ils étaient impuissants à le contrebalancer ; il montra toute sa puissance aux élections du 13 mai 1849. Le scrutin envoya alors à l'Assemblée M. Dufaure avec 84,641 voix ; MM. Regnault de Saint-Jean d'Angély, Bugeaud, Baroche, Chasseloup-Laubaut, Napoléon Bonaparte, Montholon, Laborde, Vast-Vimeux et Denagle.

L'option de M. Bonaparte pour la Sarthe, le décès de M. Bugeaud donnèrent lieu à des élections partielles qui portèrent à l'Assemblée, le 22 juillet, MM. Eschassériaux et Delajus.

On peut remarquer que cette année et les deux années suivantes donnèrent lieu à plus de procès de presse que n'en avait jamais vu le département. Ils avaient pour la plupart pour cause la loi dite loi Tainguy, qui exigeait que chaque article fût signé de son auteur.

Lorsque, en décembre 1851, le Président, dont l'Assemblée voulait empêcher la réélection, la prévint en la dissolvant violemment, il demanda son absolution aux comices populaires. La Charente-Inférieure ne la lui marchanda pas. Plus de 114,000 voix contre moins de 6,500 amnistièrent cette usurpation. Si ce fut en effet une usurpation criminelle, si elle amena un gouvernement personnel, absolu qui pour échapper à tout contrôle a tout brouillé, et a jeté la France dans des désastres inouis, le département de la

Charente-Inférieure ne saurait échapper à une lourde part de responsabilité. C'est plus qu'une faute, c'est un crime pour un peuple de renier sa liberté, de se décharger sur un maître de l'action qui lui incombe, et c'est un crime qui n'est jamais impuni. Seulement il n'est pas sûr qu'aujourd'hui même ce peuple ait reconnu sa faute.

Le nouveau monarque était à peine établi sous le nom de Président qu'une demande lui fut adressée pour changer le siége de la préfecture de la Charente-Inférieure ; mais il n'entrait pas dans ses desseins de rien faire qui pût sembler un blâme d'une mesure prise par l'Empereur.

Le Corps législatif ayant été ramené à un moindre nombre de membres, la Charente-Inférieure n'eut que quatre députés à nommer le 28 février 1852. Le préfet eut soin d'indiquer aux électeurs les candidats que le gouvernement jugeait seuls dignes de l'aider dans sa mission glorieuse et réparatrice. Les électeurs furent dociles et enregistrèrent la. nomination de MM. Vast-Vimeux, Chasseloup, Eschassériaux et Lemercier. Dès le mois de mai, une pétition circulait dans le département pour demander le rétablissement de l'Empire, et c'est avec ces idées que le Prince-Président, comme on l'appelait, fut accueilli lorsqu'il le visita au mois d'octobre 1852. Aussi lorsque le peuple fut appelé à confirmer ce rétablissement, donna-t-il 103,476 votes approbatifs, contre 2,069 bulletins portant : non. Tout cela était logique, sinon juste et sage.

Pendant ces cinq années d'une république nominale, on peut noter en dehors de la politique quelques faits qui intéressent le département.

En 1849, des associations volontaires constituent des comptoirs d'escompte pour parer aux difficultés financières du moment.

Le conseil général demande que la ligne de douanes, au lieu de s'arrêter à Tonnay-Charente, soit prolongée jusqu'à Saintes.

Après avoir fondé la ferme-école de Puilboreau, il accepte en principe la réunion du département à ceux de la Charente, de la Gironde et des Landes pour concourir à la formation d'une école régionale d'agriculture.

En 1830, le département forme, comme les autres départements de l'Empire, une académie universitaire.

Cette période vit la fondation et le développement de nombreuses sociétés de secours mutuels.

Le choléra sévit en 1849 : la ville de Rochefort en fut particulièrement atteinte. Elle conçut aussi des inquiétudes pour sa prospérité, et crut qu'on voulait systématiquement priver son port de constructions navales ; ces

craintes n'étaient pas fondées et elle ne perdit en définitive, par une mesure générale, que son bagne ; ce qui n'était pas une perte.

En juin 1852, l'opposition faite aux anciens privilèges que s'arrogeaient dans les forêts de Benon les paysans des communes voisines occasionna une petite émeute : elle fut réprimée et ce fut le terme de ces vieux débats. Ce n'est pas par l'intérêt seul que les populations du département s'attachent aux vieux us et coutumes. Les vieilles idées y persistent sur bien des points. On en peut donner pour preuve la vogue étrange qui pressa les masses, de 1851 à 1855, à la porte du paysan Véron, du village de Boisredon, qui tenait de la nature le don de guérir, sans avoir jamais fait d'études médicales.

Mais l'événement capital de cette époque fut la décision prise de continuer jusqu'à Rochefort et la Rochelle le chemin de fer qui allait de Paris à Poitiers. Ordonné par un décret du 27 mars 1852, ce chemin fut enfin inauguré le 6 septembre 1857. Avant qu'il fût achevé bien des projets pour joindre la Rochelle à Angoulême, à Limoges, furent émis et discutés. Ils aboutirent à l'autorisation accordée le 30 mai 1863 à la compagnie des chemins de fer des Charentes qui est encore à l'œuvre. On pensa généralement que l'opinion favorable du chef de l'état, Président ou Empereur, avait contribué à avancer ces solutions.

Une ligne télégraphique entre la Rochelle et Poitiers avait été établie par décret de mai 1853.

Depuis février de la même année, une succursale de la Banque de France était placée au chef-lieu du département.

Des associations diverses se formaient, entre les propriétaires. de vignobles pour assurer le débit de leurs produits dans toute leur pureté, entre des particuliers pour se procurer le pain et la viande à meilleur marché.

L'association montre aussi sa force dans d'autres ordres d'idées. Un concile de la province ecclésiastique de Bordeaux se réunit à la Rochelle en juillet 1853 ; dans le mois de septembre 1856, le congrès scientifique siége successivement à la Rochelle et à Rochefort. Une exposition des produits de l'agriculture, de l'industrie, des beaux-arts dans le département, à laquelle avaient été conviés et prirent part plusieurs départements voisins, se joignit à cette solennité et l'effaça ; elle était plus conforme à l'esprit à la fois du temps et du pays et répondait à des besoins plus généraux.

En 1868 une statue de Bernard de Palissy est élevée sur une des places de Saintes ; une statue de l'amiral Duperré sur une des places de la Rochelle.

Enfin vers 1863 le département était arrivé à occuper un rang assez favorable sous le rapport de l'instruction primaire.

Ce sont là des avantages notables, fruits du calme et de la sécurité. A quel prix étaient-ils achetés ? Ce n'est pas ici le lieu de le chercher. Seulement à regarder la vie politique du département, on est frappé d'un contraste assez singulier. Il semble que le pouvoir n'eût qu'à laisser à elles-mêmes des populations si dévouées, et pourtant le contraire a lieu. Les journaux inquiétant le gouvernement, il cherche à agir sur eux par l'appât des annonces dont il dispose ; il leur impose des entraves, il leur fait des procès. Enfin, comme s'il ne se fiait pas même à ceux sur lesquels il a le plus d'influence, on le voit à deux reprises imposer à un des journaux du chef-lieu des rédacteurs qu'il choisit lui-même, et qu'il lui expédie de Paris pour façonner les esprits, au risque de produire un effet tout contraire à celui qu'il cherche. On dirait qu'il aperçoit, lui, une vie latente plus forte qu'il ne la voudrait, qu'il, se méfie de l'opinion lors même qu'il est maître des votes.

Ceux-ci en effet ne cessaient pas d'obéir. En 1857, en 1863, les candidats indiqués par le gouvernement furent acceptés sans conteste, MM. Vast-Vimeux, Chasseloup, Eschassériaux, Lemercier ; puis, à la mort de M. Vast-Vimeux, son fils ; à la place de M. Chasseloup, M. Roy-Bry ; à celle de M. Lemercier, M. Roy de Loulay ; mais toujours sur la recommandation officielle, et comme par ordre. Seulement cette belle harmonie fut troublée à l'élection partielle qu'amena le décès de M. Roy-Bry. En 1865, après un débat vif et long, à un second tour de scrutin, la seconde circonscription, contenant Rochefort et Marennes, adopta un candidat de l'opposition, M. Paul Bethmont.

Cette infraction à l'obéissance se reproduisit, mais resta seule, aux élections générales de mai 1869. L'opposition se fortifiait bien, et, dans les villes, arrivait à la majorité ; mais sans pouvoir approcher du nombre des électeurs dévoués. Lorsque, le 8 mai 1870, le gouvernement impérial demanda un plébiscite pour approuver à la fois son passé et le changement plus apparent que réel qu'il apportait dans sa politique, bien qu'il ne permit qu'une réponse à deux questions distinctes, et à bien des yeux opposées, la Charente-Inférieure donna 109,153 bulletins portant Oui, contre 17,523 bulletins négatifs ou annulés ; il n'y avait que 21,371 abstentions.

Quelles modifications ont apportées dans ces sentiments les désastres qui ont suivi la guerre si étourdiment déclarée à la Prusse ? C'est ce qu'il est difficile, ce qu'il serait prématuré de dire. Les premiers revers éveillèrent partout une même douleur patriotique. La chute de l'empire qui les suivit a été reçue de manières différentes. Beaucoup, même parmi ceux qui sont persuadés que la République peut seule nous offrir un refuge, ont regretté qu'elle fût l'œuvre violente d'un parti et non le jugement réfléchi de la nation. Nos campagnards ont cru et dit que l'Empereur était trahi et l'ont plaint plus que blâmé. Les mobiles et les mobilisés appelés à prendre part à la guerre ont obéi avec plus de résignation que d'ardeur et montré un courage distingué dans l'Est, fort inégal sur les autres points, probablement d'après les circonstances et surtout d'après les chefs qui les commandaient.

Les élections trop retardées du 8 février 1871 ont un tout autre caractère que celles de 1848. M. Mestreau qui a joué dans le département le rôle qu'avait eu alors M. Renou est bien aussi arrivé à l'assemblée, mais le dernier, non le premier sur la liste. Les députés officiels de l'empire ont tous quatre été renommés avant lui, et ceux sur lesquels tous les partis se sont réunis, MM. Dufaure et Thiers, le doivent autant à leur modération qu'à leur opposition au régime déchu. Ces élections ont été celles-ci, MM. Dufaure avec 92,730 voix ; Bethmont, 86,183 ; Thiers, 74,593 ; Duchâtel, 71,569 ; Eschassériaux, 47,770 ; Vast-Vimeux, 47,312 ; Chasseloup-Laubat, 42,357 ; Roy de Loulay, 42,344 ; Rivaille, 36,783 ; Mestreau, 32,201.

Evidemment, notre département n'est pas devenu antipathique à l'empire, moins encore à la monarchie. De quel côté se portera-t-il dans la lutte que présagent les malheurs qui nous accablent ? C'est le secret de l'avenir, s'il y a encore un avenir pour notre malheureuse patrie.

24 Mars 1871.

P. S. — L'annulation de l'élection de M. Mestreau, l'option de M. Thiers pour Paris ayant amené des élections partielles en juillet 1871, le département envoya au corps législatif MM. Mestreau et le colonel Denfert, célèbre pour sa vigoureuse défense de Belfort, chacun avec un peu plus de 35,000 voix ; c'étaient les candidats républicains ; ils l'emportaient sur

MM. Rouher et Murât, Lemercier et Duret, portés par les divers partis monarchistes.

En octobre 1871 au contraire, dans les élections pour le conseil général, ces partis parurent l'emporter de beaucoup sur le parti républicain.

Si l'on pouvait tirer une conclusion de faits si peu nombreux, on serait tenté de tirer celle-ci : que le pays a plus de confiance dans la république que dans la monarchie, plus dans les monarchistes que dans les républicains, contradiction plus apparente que réelle et qui devrait être une leçon pour les deux partis.

Dans la nuit du 12 au 13 novembre 1871, un grand accident a affligé le département : un incendie a consumé l'Hôtel-de-Ville de Saintes qui contenait les archives et la bibliothèque municipale. Ce malheur, qui a trouvé une vive sympathie, se fera surtout sentir aux amis de l'histoire. Les livres seront remplacés, les documents manuscrits ne sauraient l'être ; l'importance de cette perte ne peut guère être mesurée, le peu d'usage qu'on en avait fait jusqu'ici pouvant également faire croire qu'il n'y avait jamais eu que peu, ou qu'il restait beaucoup à y prendre.

Histoire du département de la Charente-Inférieure

http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65599458

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les

caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr